

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
UNIVERSITÉ DE LIÈGE – GEMBLOUX AGRO-BIO TECH

# **LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE AU BÉNIN : STRATÉGIES DE GESTION ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Comlan Hervé SOSSOU**

Dissertation originale présentée en vue de l'obtention du grade  
de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique

Promoteur        Philippe LEBAILLY, Professeur  
Co-Promoteur : Thomas DOGOT, Professeur

Année civile : 2015

## **Copyright**

Aux termes de la loi belge du 30 juin 1994, sur le droit d'auteur et les droits voisins, seul l'auteur a le droit de reproduire partiellement ou complètement cet ouvrage de quelque façon et forme que ce soit ou d'en autoriser la reproduction partielle ou complète de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous autre forme est donc faite en violation de ladite loi et des modifications ultérieures.

## REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien, leurs conseils et leurs encouragements dans la réalisation du présent travail de thèse.

Mes remerciements vont à la Coopération Belge au Développement (CTB), pour avoir financé cette recherche doctorale.

Mes remerciements vont particulièrement à mon promoteur, le Professeur Philippe Lebailly, qui, en dépit de ses responsabilités et nombreuses occupations a bien voulu accepter la direction de ce travail et a fait preuve d'une grande disponibilité dans la réalisation de cette thèse.

Merci au Dr Thomas Dogot, co-promoteur de cette thèse qui a fait preuve de grand dévouement dans l'encadrement de ces travaux. Mes remerciements vont aussi aux autres membres du comité de thèse, les professeurs Marc Poncelet, Baudouin Michel, Philippe Burny et Ousmane Coulibaly pour leur constante attention et observations pour améliorer la qualité de ce travail.

Mes sentiments de gratitude vont à l'endroit de Mesdames Anne Pompier, Nadine Stoffelen et Christine Fadeur pour leur assistance administrative et scientifique au cours de mes recherches à l'Unité d'Economie et de Développement rural.

Au Dr Sunday Pierre Odjo de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), je dis merci pour ses conseils et son soutien durant le déroulement de ce travail. Aussi, n'oublierai-je pas Dr Sylvain Kpenavoun Chogou pour sa contribution utile.

Mes remerciements vont également à tous les chercheurs de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) notamment : Dr Pascal Fandohan (in memoriam) et Dr Patrice Y. Adégbola pour leur motivation intellectuelle. Mes remerciements vont aussi à l'endroit de : Cossi Léonard Hinnou, Gildas Adjovi, Freddy Noma, Léocadie Fonnhou, Sophie Montcho, Denis Olou, Laurent Oloukoï, Souleimane Adekambi, Guirguissou Maboudou-Alidou et Eustache Biaou.

A Julie, qui malgré son état a su concilier santé, service et éducation des enfants. Reçois ici mes remerciements. A Rubinel et Carlos, je vous prie de trouver en ce travail le fruit de vos sacrifices inconscients et pour l'affection paternelle qui vous a manqué lors de mes nombreuses absences. Mes pensées vont aussi à l'endroit de mon père et de ma mère qui ont toujours œuvré pour que j'aie loin dans mes études. Je n'oublierai pas mes frères et sœurs Elvire, Elzie et Hermann.

J'adresse un merci particulier à l'endroit de Yolande pour son soutien pendant toute la durée de mes travaux de recherche. Je n'oublie pas non plus Alban, Irenée, Diane, Lionel, Luiz, Madeleine, Flora et Hervé.

Enfin, pour tous ceux dont nous n'avons pas cité les noms et qui d'une manière ou d'une autre ont facilité la réalisation de ce travail, qu'ils soient tous assurés de ma profonde gratitude.



SOSSOU Comlan Hervé (2015). Le financement de l'agriculture au Bénin : stratégies de gestion et d'adaptation des exploitations agricoles. (Thèse de doctorat en français). Belgique, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech. 181 pages, 31 tableaux, 47 figures, 1 carte.

## **RESUME**

Le Bénin est un pays en voie de développement dont l'économie repose essentiellement sur le secteur agricole. 80% de la population est rurale et caractérisée par des exploitations de type familial. Aujourd'hui, l'enjeu est de créer les conditions favorables à l'amélioration et la compétitivité des systèmes d'exploitation agricoles et la création de petites et moyennes entreprises le long des différentes chaînes de valeur agricoles. Un tel enjeu suppose la facilitation de l'accès des agriculteurs aux marchés des intrants, produits et surtout aux services financiers. Cela met en évidence la nécessité de définir un cadre optimal de financement des activités de production agricole en s'appuyant sur les leçons tirées des expériences en cours, et en utilisant au mieux les innovations institutionnelles récentes en la matière. La présente thèse focalise les réflexions sur la problématique du financement de l'agriculture et les stratégies développées par les divers acteurs du secteur agricole. A cet effet, un travail de recherche a été initié à partir de 2010 et s'est articulé autour des exploitations agricoles et de leur accès aux services financiers. Une enquête auprès de 475 exploitations agricoles a été réalisée en 2011. En 2014, une phase d'approfondissement a été effectuée sur 40 exploitations agricoles. Les données collectées ont été soumises à une analyse de contenu thématique appuyée par des statistiques descriptives et une régression logistique.

Les résultats de la recherche ont révélé que les besoins des exploitations ne sont pas totalement satisfaits. Les crédits accordés concernent en grande partie de faibles montants. Les investissements productifs qui constituent les investissements à moyen et long termes pouvant induire des améliorations notables de la production agricole sont quasi insatisfaits. Par ailleurs, les analyses ont montré que le revenu détermine l'accès au crédit. Ce facteur traduit à un certain niveau la capacité des exploitants agricoles à fournir les garanties financières exigées par les institutions de microfinance. Aussi, la capacité du producteur à investir, sa constance au niveau de la structure et la conformité aux règles des institutions de microfinances facilitent-elles l'accès à des montants de prêts élevés. Les analyses ont aussi montré que le rationnement du crédit concerne un grand nombre de producteurs. La conséquence de ce rationnement est la réduction de l'utilisation des intrants agricoles, la faible utilisation de la main-d'œuvre salariée, la réduction des emblavures à exploiter, etc.

En conclusion, les conditions actuelles offertes par les institutions de microfinance ne favorisent pas le développement du secteur agricole et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Il s'avère donc nécessaire de repenser le financement des activités agricoles et de définir un mécanisme de financement pérenne et durable. A cet effet, l'initiative pour la mise en place d'un Fonds National de Développement Agricole (FNDA) devrait être accélérée pour son opérationnalisation afin de permettre aux exploitants agricoles un accès plus facile et adéquat au crédit.

**Mots-clés** : financement, agriculture, crédit, exploitation agricole, stratégies, Bénin.



SOSSOU Comlan Hervé (2015). Financing of agriculture in Benin : farms management strategies and adaptation. (PhD in French). Belgium, University of Liege, Gembloux Agro-Bio Tech, 181 pages, 31 tables, 47 figures, 1 maps.

## **ABSTRACT**

Benin is highly dominated by agriculture: about 80 % of the population are rural and involved in farming activities. The challenge now is to create suitable conditions for the improvement and competitiveness of farming systems and the creation of small and medium enterprises along the different chains of agricultural value. One such challenge involves facilitating the access of farmers and other stakeholders, to input markets, products and especially financial services. This highlights the need to establish an optimal framework for financing agricultural activities based on lessons learned from current experiences and using the best recent institutional innovations in the field. This thesis focuses on the issue of funding for agriculture and strategies developed by producers and other stakeholders including the public sector. To understand agricultural activities financing problems in rural areas, a research was conducted from 2010 to 2014. The research targets are farms and their access to financial services. A survey of 475 farms was conducted in 2011. In 2014, a deepening phase was performed on 40 farms.

Research results revealed that financial needs of farms are not totally satisfied. The loans granted are small amounts, mostly. Productive investments that constitute investments in medium and long term, which can lead to significant improvements in agricultural production, are almost unsatisfied. Moreover, analysis showed that income determines access to credit. This factor reflects to a certain level the ability of farmers to provide the financial guarantees required by microfinance institutions. Also, producer's ability to invest and to provide the required guarantees, his loyalty and compliance with the rules of microfinance institutions (MFIs) facilitate access to high loan amounts. Analysis also showed that credit rationing affects a large number of producers. The consequence of this rationing is the reduction in agricultural inputs use, in hired labour, in acreage, etc. And therefore, decrease in yields and producers incomes.

In summary, current conditions offered by microfinance institutions is not conducive to agricultural development and livelihoods improvement of rural populations. It is therefore necessary to rethink agricultural activities funding and develop a sustainable financing mechanism for both producers and funding agencies. To this end, the initiative for the establishment of a National Fund for Agricultural Development (NFAD) should be accelerated to allow farmers easier access to credit and adequate.

**Keywords:** funding, agriculture, credit, farm, strategies, Benin.





# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	I
RESUME .....	III
ABSTRACT .....	V
TABLE DES MATIERES .....	VII
LISTE DES FIGURES .....	XI
LISTE DES TABLEAUX .....	XIII
LISTE DES CARTES .....	XIII
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	XV
<b>CHAPITRE I.</b>	
<b>INTRODUCTION GENERALE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>1</b>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	1
1.2. QUESTION DE RECHERCHE .....	4
1.3. OBJECTIFS ET HYPOTHESES .....	5
1.4. STRUCTURE DE LA THESE .....	6
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>CADRES CONCEPTUEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
2.1. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA RECHERCHE .....	9
2.1.1. <i>La microfinance, le micro-crédit et le crédit rural</i> .....	9
2.1.2. <i>Les déterminants de l'accès au crédit</i> .....	11
2.1.3. <i>Le rationnement de crédit</i> .....	13
2.1.4. <i>Modèle du fonctionnement de l'exploitation agricole</i> .....	14
2.1.5. <i>L'adaptation des exploitations agricoles à la contrainte de crédit</i> .....	15
2.2. CADRE EMPIRIQUE .....	18
2.2.1. <i>Données collectées et organisation des enquêtes</i> .....	18
2.2.2. <i>Méthodes d'analyse de données</i> .....	22
2.2.2.1. Régression logistique .....	22
2.2.2.2. Analyse du contenu thématique .....	24
2.3. DESCRIPTION DE L'AIRE DE L'ETUDE .....	25
2.3.1. <i>Contexte géographique et climatique</i> .....	26
2.3.2. <i>Contexte social</i> .....	26
2.3.3. <i>Contexte économique</i> .....	27
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>CADRE DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE AU BENIN .....</b>	<b>29</b>
3.1. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE BENINOIS .....	29
3.1.1. <i>Caractéristiques générales du secteur agricole</i> .....	29
3.1.2. <i>Poids économique du secteur agricole</i> .....	32
3.1.3. <i>Sources de financement du secteur agricole</i> .....	33
3.2. OFFRES DU SECTEUR FINANCIER BENINOIS .....	36
3.2.1. <i>Généralités sur le secteur financier au Bénin</i> .....	36
3.2.2. <i>Banques classiques</i> .....	37
3.2.3. <i>Institutions formelles de microfinance</i> .....	39

3.2.3.1.	Aperçu global du secteur .....	39
3.2.3.2.	Politique nationale de microfinance au Bénin .....	40
3.2.3.3.	Typologie des IMF et conditions d'octroi des crédits au Bénin.....	40
3.2.4.	<i>Institutions informelles de microfinance</i> .....	42
3.3.	BESOINS EN FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE .....	42
3.3.1.	<i>Demande globale de financement de l'agriculture béninoise</i> .....	42
3.3.2.	<i>Besoins en financement par cycle de production</i> .....	43
3.3.2.1.	Les besoins à court terme .....	43
3.3.2.2.	Les besoins à moyen et long termes .....	43
3.3.3.	<i>Innovations requises pour une microfinance adaptée au secteur agricole</i> .....	46

## CHAPITRE IV

### CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PARAMETRES D'ACCES AU CREDIT..... 49

4.1.	CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES EXPLOITANTS AGRICOLES .....	49
4.1.1.	<i>Sexe, âge et expérience du chef d'exploitation</i> .....	49
4.1.1.1.	Sexe du chef d'exploitation.....	49
4.1.1.2.	Age et expérience du chef d'exploitation .....	50
4.1.2.	<i>Niveau d'instruction du chef d'exploitation</i> .....	51
4.1.3.	<i>Nombre de membres de l'exploitation et main-d'œuvre agricole</i> .....	53
4.1.3.1.	Nombre de membres du ménage .....	53
4.1.3.2.	La main-d'œuvre familiale .....	54
4.2.	AGRICULTURE ET MODE DE FAIRE-VALOIR .....	56
4.2.1.	<i>Superficies des terres disponibles et exploitées par les exploitations</i> .....	56
4.2.2.	<i>Mode de faire-valoir des terres</i> .....	59
4.2.2.1.	<i>Cultures pratiquées par les exploitations agricoles</i> .....	59
4.2.4.	<i>Cheptel au sein des exploitations agricoles</i> .....	61
4.2.5.	<i>Activités principales et coûts de production des exploitations agricoles</i> .....	63
4.2.5.1.	Activités principales des exploitations agricoles .....	63
4.2.5.2.	Coût de production des exploitations agricoles.....	64
4.2.6.	<i>Sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitants agricoles</i> .....	68
4.3.	ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	68
4.3.1.	<i>Informations sur les opportunités de crédit</i> .....	68
4.3.2.	<i>Type de structure de financement de la production agricole dans les zones d'enquête</i> .....	69
4.3.3.	<i>Accessibilité aux structures de financement des zones d'enquêtes</i> .....	72
4.3.4.	<i>Accessibilité au crédit des exploitations agricoles</i> .....	73
4.3.5.	<i>Montants de crédit reçus par les exploitations agricoles</i> .....	74
4.3.6.	<i>Utilisation des montants de crédit obtenus par les exploitations agricoles</i> .....	79
4.3.6.1.	Activités planifiées dans la demande de crédit .....	79
4.3.6.2.	Activités pour lesquelles le crédit a été utilisé .....	80
4.3.6.3.	Raison de changement dans l'utilisation du crédit .....	81
4.3.7.	<i>Conditions d'accès aux crédits agricoles</i> .....	81
4.3.7.1.	Conditions requises pour l'obtention de crédit .....	81
4.3.7.2.	Conditions facilitant l'obtention du crédit .....	82
4.3.7.3.	Conditions limitant l'obtention du crédit.....	83
4.3.7.4.	Perceptions des exploitants agricoles des conditions d'accès au crédit .....	84
4.3.8.	<i>Remboursement des crédits des exploitations agricoles</i> .....	87
4.3.8.1.	Taux de remboursement des crédits obtenus .....	87
4.3.8.2.	Raisons de non remboursement des crédits obtenus.....	88

## CHAPITRE V

### DETERMINANTS DE L'ACCES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU CREDIT..... 91

5.1.	STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES UTILISÉES DANS LE MODÈLE.....	91
------	---	----

5.2. DÉTERMINANTS DE L'ACCÈS AU CRÉDIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	93
<b>CHAPITRE VI</b>	
<b>STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</b>	
<b>ET GESTION DU RATIONNEMENT DU CREDIT .....</b>	<b>99</b>
6.1. STRATEGIES D'ACCES A UN MONTANT DE PRET ELEVE .....	99
6.1.1. <i>Gestion efficace de l'exploitation agricole</i> .....	99
6.1.2. <i>Conformisme de l'emprunteur</i> .....	100
6.1.3. <i>Capacitation et crédibilité de l'exploitant</i> .....	101
6.1.4. <i>Fidélité institutionnelle</i> .....	102
6.1.5. <i>Reconnaissance sociale « le don »</i> .....	103
6.2. RATIONNEMENT DU CRÉDIT ET FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE .....	104
6.2.1. <i>Fonctions du crédit et effets du rationnement</i> .....	104
6.3. STRATÉGIES DE GESTION DU RATIONNEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE .....	106
6.3.1. <i>Gestion des exploitations agricoles : vers une adoption de nouvelles pratiques</i> .....	106
6.3.2. <i>Intégration sociale comme mode de résilience au rationnement du crédit</i> .....	109
6.3.3. <i>Prostitution institutionnelle : une solution au rationnement du crédit ?</i> .....	112
6.4. ACCES AU CREDIT DES GROS EMPRUNTEURS ET DES BENEFICIAIRES RATIONNES : DICHOTOMIE OU CONVERGENCE DES STRATEGIES ?.....	113
6.4.1. <i>Conditions d'accès aux crédits agricoles et perceptions des exploitants</i> .....	113
6.4.2. <i>Stratégies d'accès aux crédits agricoles</i> .....	115
<b>CHAPITRE VII</b>	
<b>CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>117</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>135</b>



## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : MODÈLE DE FONCTIONNEMENT D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE .....	15
FIGURE 2 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS MOYENNES ANNUELLES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES DE 2009 À 2013 .....	30
FIGURE 3 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.....	33
FIGURE 4 : EVOLUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PUBLIQUES POUR LE SECTEUR AGRICOLE DE 2008 À 2013 .....	34
FIGURE 5 : EVOLUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES RÉALISÉES DANS LE SECTEUR AGRICOLE DE 2008 À 2013.....	35
FIGURE 6 : RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE .....	38
FIGURE 7 : POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES CHEFS DE MÉNAGE PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	49
FIGURE 8 : SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES CHEF D'EXPLOITATION .....	50
FIGURE 9 : TAUX DE SCOLARISATION DES CHEFS D'EXPLOITATION .....	51
FIGURE 10 : TAUX D'ALPHABÉTISATION DES CHEFS D'EXPLOITATION.....	52
FIGURE 11 : RÉPARTITION DES MÉNAGES DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR CLASSE D'ACTIFS .....	54
FIGURE 12 : NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE PAR ACTIF AGRICOLE .....	55
FIGURE 13 : SUPERFICIES DE TERRES DISPONIBLES PAR EXPLOITATION .....	57
FIGURE 14 : SUPERFICIES DE TERRES EXPLOITÉES PAR EXPLOITATION.....	58
FIGURE 15 : MODE DE FAIRE-VALOIR DES TERRES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	59
FIGURE 16 : CULTURES PRATIQUÉES PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	60
FIGURE 17 : SUPERFICIE CONSACRÉE À LA CULTURE DU MAÏS PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE PAR ZONE D'ENQUÊTE.....	61
FIGURE 18 : ACTIVITÉS PRINCIPALES DES CHEFS DE MÉNAGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	63
FIGURE 19 : PART DE DÉPENSE DANS LE COÛT DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	64
FIGURE 20 : PART DE DÉPENSE DANS LE COÛT DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ZONE .....	65
FIGURE 21 : DIFFÉRENTES SOURCES D'INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT DES EXPLOITANTS AGRICOLES .....	69
FIGURE 22 : DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURE DE FINANCEMENT DES CULTURES DANS LES ZONES D'ENQUÊTE.....	70
FIGURE 23 : CONTRIBUTION DES TYPES DE STRUCTURE AU FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	71
FIGURE 24 : CONTRIBUTION DES TYPES DE STRUCTURE AU FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	71
FIGURE 25 : DISTANCE MOYENNE ENTRE LES EXPLOITATIONS ET LES IMF .....	72
FIGURE 26 : TAUX D'ACCÈS AU CRÉDIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENQUÊTÉES .....	73
FIGURE 27 : PROPORTION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES RATIONNÉES.....	73
FIGURE 28 : PROPORTION D'EXPLOITATIONS EN FONCTION DES NIVEAUX DE MONTANT OBTENU.....	75
FIGURE 29 : MONTANT MOYEN ACCORDÉ PAR LES IMF ET BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. ....	76
FIGURE 30 : MONTANT MOYEN ACCORDÉ PAR LES IMF, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT POUR LA CULTURE DE MAÏS. ....	77
FIGURE 31 : MONTANT MOYEN ACCORDÉ PAR HECTARE DE SUPERFICIE EXPLOITÉE PAR RAPPORT AU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT POUR LA PRODUCTION D'UN HECTARE DE MAÏS. ....	77
FIGURE 32 : MONTANT DE CRÉDIT OBTENU EN FONCTION DU NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF D'EXPLOITATION .....	78
FIGURE 33 : MONTANT DE CRÉDIT OBTENU EN FONCTION DE LA SUPERFICIE EXPLOITÉE PAR LE CHEF D'EXPLOITATION .....	79
FIGURE 34 : ACTIVITÉS POUR LESQUELLES LE CRÉDIT EST DEMANDÉ.....	80
FIGURE 35 : ACTIVITÉS POUR LESQUELLES LE CRÉDIT EST EFFECTIVEMENT UTILISÉ.....	80
FIGURE 36 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX CRÉDITS AGRICOLES .....	82
FIGURE 37 : CONDITIONS FACILITANT L'OBTENTION DU CRÉDIT POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	83
FIGURE 38 : CONDITIONS LIMITANT L'OBTENTION DU CRÉDIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	84
FIGURE 39 : TAUX DE DÉFAILLANCES DES PRODUCTEURS DANS LES CRÉDITS FORMELS .....	87
FIGURE 40 : TAUX DE DÉFAILLANCES DES PRODUCTEURS DANS LES CRÉDITS INFORMELS.....	87
FIGURE 41 : COURBE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PRÉDICTIVE DU MODÈLE.....	94
FIGURE 42 : FONCTION DU CREDIT AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE .....	105
FIGURE 43 : EFFETS DU RATIONNEMENT DU CREDIT SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE .....	105

FIGURE 44 : POURCENTAGE D'EXPLOITANTS EN FONCTION DES DIVERSES STRATEGIES ADOPTEES EN REPONSE	
AU RATIONNEMENT DU CREDIT .....	107
FIGURE 45 : GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE APRES RATIONNEMENT.....	109
FIGURE 46 : FORMES D'INTEGRATION SOCIALE INDUITES PAR LE RATIONNEMENT DE CREDIT.....	110
FIGURE 47 : LES FORMES DE PROSTITUTION INSTITUTIONNELLE .....	112

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RÉPARTITION SPATIALE DES EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES .....	19
TABLEAU 2 : BILANS VIVRIERS NATIONAUX SUIVANT LES TROIS HYPOTHÈSES DE CONSOMMATION (EN TONNES).....	30
TABLEAU 3 : EVOLUTION DES BILANS VIVRIERS SUR LES CINQ (05) DERNIÈRES ANNÉES .....	31
TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU PIB .....	32
TABLEAU 5 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE.....	36
TABLEAU 6 : BESOINS DES SERVICES FINANCIERS DES AGRICULTEURS RURAUX.....	45
TABLEAU 7 : MOYENNE D'ÂGE DU CHEF D'EXPLOITATION PAR ZONE D'ENQUÊTE.....	51
TABLEAU 8 : NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT PAR LES CHEFS D'EXPLOITATION PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	52
TABLEAU 9 : NOMBRE DE MEMBRES DU MÉNAGE DU CHEF D'EXPLOITATION PAR ZONE .....	53
TABLEAU 10 : TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EN FONCTION DE L'ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE DE L'EXPLOITATION.....	53
TABLEAU 11 : TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES PAR NIVEAU D'ÉDUCATION DU CHEF D'EXPLOITATION .....	54
TABLEAU 12 : TAILLE MOYENNE DES ACTIFS DES MÉNAGES PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	55
TABLEAU 13 : SUPERFICIE MOYENNE DISPONIBLE PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	57
TABLEAU 14 : SUPERFICIE MOYENNE EXPLOITÉE PAR ZONE D'ENQUÊTE .....	59
TABLEAU 15 : ESPÈCES ANIMALES ET TAILLE DU CHEPTEL.....	62
TABLEAU 16 : BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) POUR LA CULTURE DU MAÏS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ZONE .....	66
TABLEAU 17 : VALEUR AJOUTÉE (FCFA/HA) ET MARGE BRUTE (FCFA/HA) DE LA PRODUCTION DU MAÏS .....	67
TABLEAU 18 : EVOLUTION DE LA DISPONIBILITÉ (% DE PRODUCTEURS) DU MAÏS APRÈS LA RÉCOLTE .....	67
TABLEAU 19 : MONTANT MOYEN DE CRÉDIT ACCORDÉ AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ZONE.....	75
TABLEAU 20 : MONTANT MOYEN DE CRÉDIT ACCORDÉ PAR HECTARE DE SUPERFICIE EXPLOITÉE PAR ZONE.....	76
TABLEAU 21 : PRINCIPALES RAISONS DE CHANGEMENT D'ACTIVITÉ.....	81
TABLEAU 22 : RAISON DE NON REMBOURSEMENT DES CRÉDITS OBTENUS PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	88
TABLEAU 23 : STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES EXPLICATIVES UTILISÉES .....	93
TABLEAU 24 : RÉSULTATS DU MODÈLE LOGIT D'ANALYSE DES DÉTERMINANTS DE L'ACCÈS AU CRÉDIT .....	95
TABLEAU 25 : EFFETS MARGINAUX DES VARIABLES EXPLICATIVES .....	97
TABLEAU 26 : STRATÉGIES D'OBTENTION DES CREDITS PAR LES GROS EMPRUNTEURS .....	100
TABLEAU 27 : SATISFACTION DES CONDITIONS EXIGÉES PAR LES IMF .....	101
TABLEAU 28 : FACTEURS DE FIDÉLITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'EMPRUNTEUR .....	103
TABLEAU 29 : IMPORTANCE DES STRATÉGIES LIÉES AU RATIONNEMENT DU CRÉDIT .....	108
TABLEAU 30 : IMPORTANCE DES FORMES D'INTÉGRATION SOCIALE LIÉES AU RATIONNEMENT DU CRÉDIT .....	111
TABLEAU 31 : COMPARAISON DE DEUX PARAMÈTRES LIÉS AUX CRÉDITS AGRICOLES .....	114

## LISTE DES CARTES

CARTE 1 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	25
--	----





## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	:	Analyse en Composantes Principales
AFD	:	Agence Française de Développement
ANE	:	Acteurs Non Etatiques
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BBD	:	Banque Béninoise de Développement
BCB	:	Banque Commerciale du Bénin
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDD	:	Banque Dahoméenne de Développement
BIAOD	:	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale au Dahomey
BICID	:	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey
BNP	:	Banque Nationale de Paris
CAVECA	:	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
CEC	:	Caisses d'Epargne et de Crédit
CLCAM	:	Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COOPEC	:	Coopératives d'Epargne et de Crédit
CREP	:	Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
CVEC	:	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit
FECECAM	:	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin
FENACREP	:	Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
FNDA	:	Fonds National de Développement Agricole
FNM	:	Fonds National de la Microfinance
FNPEEJ	:	Fonds National pour la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi et des Jeunes
IDH	:	Indice de Développement Humain
IFDC	:	International Fertilizer Development Center
IMF	:	Institution de Microfinance
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MARP	:	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MCPP	:	Microcrédit aux Plus Pauvres
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MMFPMEEJF	:	Ministère de la Microfinance, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	:	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
OPA	:	Organisations Professionnelles Agricoles
OSD	:	Orientation Stratégique de Développement
PACER	:	Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PADME	:	Projet pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-

## Entreprises

PEA	:	Perspectives Economiques Africaines
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNIA	:	Plan National d'Investissement Agricole
PSDAN	:	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PUASA	:	Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour le Réduction de la Pauvreté
SFD	:	Services Financiers Décentralisés
SODACA	:	Société Dahoméenne de Crédit Autonome
SONAPRA	:	Société Nationale pour la Promotion Agricole
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNACREP	:	Union Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt

# CHAPITRE I.

## INTRODUCTION GENERALE ET APPROCHE METHOLOGIQUE

### 1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

D'une importance capitale pour le renforcement de l'économie, le secteur agricole béninois en 2013<sup>1</sup> contribue pour 32,7% en moyenne au Produit Intérieur Brut (PIB), 75% aux recettes d'exportation, 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 70% des emplois. Il est donc considéré comme celui dont les nombreuses potentialités doivent être judicieusement exploitées pour soutenir la croissance économique nationale et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté (MAEP, 2013). Dans la constitution du PIB, la culture du coton participe pour 80% aux recettes d'exportation officielles. La filière à elle seule représente 45% des rentrées fiscales (hors douane) et contribue en termes de valeur ajoutée pour 13% à la formation du PIB national. C'est la filière qui a bénéficié de plus d'investissement et de plus de crédits aux producteurs (MAEP, 2013).

Toutefois, au Bénin, le niveau de productivité de la quasi-totalité des spéculations agricoles est en dessous de ceux enregistrés ailleurs dans le monde ou de ceux permis par les conditions agro-écologiques locales. Les rendements des principales productions sont restés en deçà des rendements moyens au niveau mondial. Ainsi, pour les principales céréales telles que le maïs, le riz et le sorgho, les rendements moyens au Bénin sur les quinze dernières années sont respectivement de 1,2T/Ha, 2,4T/Ha et 0,9T/Ha<sup>2</sup> contre des rendements moyens mondiaux respectifs de 4T/Ha, 3,5T/Ha et 2T/Ha<sup>3</sup>. Pour les cultures industrielles que sont le coton et l'anacarde, les rendements sont aussi en deçà du niveau mondial (respectivement de 1,1T/Ha et 0,2T/Ha contre 1,5 T/Ha et 1,2 T/Ha au niveau mondial)<sup>4</sup>. Selon le rapport de la Banque mondiale, le Bénin est l'un des pays africains où la consommation d'engrais chimiques synthétiques est très faible. En 1992, elle était d'environ 38kg/hectare. Des calculs faits sur la période 2002-2012 montrent que cette consommation n'a pas augmenté. Elle est en moyenne de 36 kg/Ha<sup>5</sup>. Jusqu'à ces dernières années, les équipements de production agricoles demeuraient des outils traditionnels qui ne favorisaient aucune exploitation de grande envergure. Les trois-quarts (76%) des superficies cultivées sont toujours labourées manuellement (MAEP, 2011). Environ 23% des superficies sont mises en valeur par la culture attelée et seulement 1% pour la motorisation (motoculteurs et tracteurs compris). De plus, selon Kodjo (2000), la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs est un fait continu. Cette faiblesse de rendement, de la consommation en intrants et de la mécanisation ne permet pas de diversifier les exportations des produits agricoles. Cette performance dérisoire de la production agricole serait le reflet du niveau de financement du secteur agricole.

En effet, le crédit à l'agriculture de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole du Bénin (FECECAM – Bénin) a été développé dans les zones cotonnières où la sécurisation s'appuyait sur les mécanismes de gestion intégrée de la filière coton avec la possibilité de prélèvement du remboursement de crédit à la source, du fait du monopole public sur la collecte (Wampfler et Mercoiret, 2002). A ce moment où le crédit à l'agriculture de la FECECAM a été mis en place, la filière coton était très florissante et l'Etat, à travers la

---

<sup>1</sup> Rapport de performance 2013 du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

<sup>2</sup> Données de Countrystat Benin (2013)

<sup>3</sup> Données de la FAO (2013)

<sup>4</sup> Données de la FAO (2013)

<sup>5</sup> Données de Countrystat Benin et de la DPP/MAEP (2013)

Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA) respectait ses engagements envers les producteurs.

Ce faisant, le Bénin, à l'instar des autres pays de la sous-région et du monde, a été fortement touché par la flambée des prix des denrées alimentaires. Ainsi, entre décembre 2007 et mars 2008, le prix du kilogramme de maïs qui constitue l'aliment de base des populations du Bénin, est passé de 110 à 250 FCFA. Cette forte augmentation des prix observée sur le marché national est principalement due à l'insuffisance de disponibilités des produits agricoles sur les marchés, conséquence de la faiblesse des moyens économiques des exploitations agricoles à produire assez d'aliments<sup>6</sup>.

Afin de mettre fin à la détérioration des capacités productives des exploitations agricoles et améliorer l'accès à la nourriture aux ménages des zones rurales et urbaines, le Gouvernement du Bénin a opté pour la croissance de l'économie à travers la diversification des filières agricoles. Cette option a été inscrite dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD, 2011-2016) et dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR, 2011-2015). Ces documents de stratégies placent le secteur agricole comme levier de lutte contre la pauvreté à travers le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA, 2009-2015) dont l'axe majeur d'intervention est la promotion des filières. De ce fait, la diversification des filières sur un nombre de cultures de choix a été décidée afin de réduire la dépendance de l'économie du Bénin vis-à-vis de la culture du coton. C'est une politique de la culture de rente à la diversification agricole au Bénin qui vient d'être enclenchée.

Ainsi, le développement du secteur agricole béninois exige une attention toute particulière aux contextes institutionnels, financiers, organisationnels et techniques. Ceci requiert, entre autres, une utilisation optimale des facteurs de production en quantité et en qualité et en temps opportun par l'amélioration des technologies et l'efficacité des systèmes de production. En effet, l'accroissement des productions agricoles passe non seulement par une forte intensité culturale, mais aussi et surtout par la productivité et l'efficacité des exploitations agricoles (Fall, 2006). Cette diversification exige une consommation plus accrue en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.) surtout pour les cultures vivrières où leur utilisation est relativement faible. Tout ceci implique des besoins de financement approprié du fait que l'épargne est rare, voire inexistante en milieu rural.

La première caractéristique du budget de l'exploitation agricole est d'être étroitement imbriquée dans le budget global du ménage rural. Dès qu'ils ont accès au marché, les ménages développent des systèmes d'activités plus ou moins complexes, mêlant les activités agricoles et non agricoles (Wampfler et Lapenu, 2002). Le ménage étant à la fois une unité économique et sociale, les besoins de financement des activités, des investissements, les besoins de consommation, les besoins sociaux sont étroitement liés. Cette caractéristique assez remarquable est une des causes de l'échec des systèmes de crédit agricole ciblés sur une culture ou sur une technique, systématiquement détournés par les emprunteurs vers la multiplicité de leurs besoins de financement réels. Elle implique d'appréhender les besoins de financement de l'exploitation agricole dans leur complexité, de prendre en compte, non pas la seule activité agricole ciblée, mais le système d'activités des ménages et le budget familial, et de comprendre comment dans une unité donnée, s'articulent les différents besoins, opportunités et contraintes de financement. Dans ce sens, le besoin de financement devient

---

<sup>6</sup> ISFP PROPOSITION DE PROJET : Assistance spéciale aux producteurs agricoles pour un meilleur accès aux intrants agricoles et la facilitation aux travaux d'aménagements dans le cadre du PUASA. (Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire) au Bénin. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2008).

souvent un problème de gestion de trésorerie pour lequel la réponse adaptée en termes de produits financiers ne sera pas systématiquement le crédit, mais pourra être aussi l'épargne favorisant l'autofinancement (Wampfler et Lapenu, 2002).

La seconde caractéristique est la très grande diversité des besoins du financement de l'exploitation agricole. Cette diversité des besoins, assortie d'une forte diversité des contraintes, varie en fonction des contextes agro-économiques, des systèmes de production agricole plus ou moins diversifiés et intensifs, des systèmes d'activités des ménages, de leur degré d'insertion dans le marché... (Wampfler et Lapenu, 2002). Dans une région donnée, cette diversité des besoins peut être appréhendée à partir d'une analyse de système agraire, articulant un zonage agro-écologique, une typologie des ménages et des enquêtes sur les systèmes d'exploitation. Les besoins en services financiers des exploitations agricoles portent sur différents types de crédit:

- de court terme : pour le financement de la campagne agricole (intrants, main-d'œuvre), de l'embouche, du stockage, de la première transformation des produits agricoles ;
- de moyen terme : pour l'équipement agricole ;
- de long terme pour l'équipement lourd, les plantations de cultures pérennes, l'achat de foncier dans certains contextes mais aussi sur des produits d'épargne susceptibles de développer les capacités d'autofinancement des exploitations et des produits d'assurance.

En outre, le secteur agricole est confronté à d'autres phénomènes rendant plus difficile, coûteux et risqué son financement (Wampfler et Lapenu, 2002 ; Lapenu, 2007). Il s'agit de :

- l'importance des risques agro-climatiques, économiques et sociaux auxquels sont soumises les activités agricoles particulièrement leur caractère saisonnier, leur faible rentabilité, leur relative « spécialisation » et le risque « covariant » qu'elle induit conduisant souvent à un faible niveau de revenu. La faible rentabilité du secteur agricole rend en particulier difficile l'endettement aux taux pratiqués par la microfinance. En outre, la pauvreté rurale réduit les capacités des ménages à faire face aux risques ;
- les contraintes rurales liées à la dispersion territoriale, l'éloignement, l'hétérogénéité des populations et la faiblesse des infrastructures de transport et de communication, rendent coûteux l'accès aux services financiers et le développement d'un maillage territorial en milieu rural, notamment en cas de faible densité et d'enclavement important ;
- la faiblesse des ressources humaines (faible niveau de formation et peu d'incitation pour les personnes formées à travailler en zones rurales) complique le développement d'une offre locale de services ;
- le manque de garanties appropriées et les cadres réglementaires, légaux et politiques peu favorables fragilisent les transactions financières.

La fausse « culture du crédit » notamment dans les zones rurales où le prêt est souvent considéré comme un don, du fait des antécédents institutionnels en matière de crédit (banques publiques de développement) et qui refait encore surface de nos jours, notamment pendant les périodes électorales, complique les remboursements des prêts (Lapenu, 2007). Ainsi, l'amélioration de l'agriculture suppose des ressources financières dont l'exploitant agricole ne dispose pas souvent au moment opportun soit par un refus total, soit par un rationnement du montant demandé par les instituts de prêts. Par conséquent, la question de l'accès au crédit est fondamentale à la diversification agricole. Malgré cela, les populations agricoles n'ont pas accès ou ont un accès difficile aux services financiers. D'une part, la demande de crédit est, en

général, éparpillée et concerne de faibles montants car souvent rationnée. D'autre part, les perspectives de remboursement ne sont pas sécurisées en raison des aléas climatiques, des rendements faibles, mais aussi d'un environnement socio-économique défavorable (Deveze, 2000). Selon DID (2010), pour la majorité des pays en développement dont le PIB dépend fortement de la production agricole, le crédit d'exploitation constitue l'outil de base pour améliorer la productivité de l'agriculture et selon Ouédraogo et Gentil (2008), chaque pauvre, grâce au crédit, pourrait se transformer en micro-entrepreneur et enclencher un processus d'accumulation et de réussite économique.

Mais, malgré les initiatives d'amélioration des conditions de financement, la capacité de prendre correctement en charge les besoins de l'agriculture est fortement questionnée. L'accès au crédit reste limité et contraignant pour les exploitations agricoles. Cette situation est inquiétante d'autant plus que l'accès au crédit est supposé avoir des répercussions positives sur l'adoption de nouvelles technologies, de respect des normes de bonne production, et de façon générale sur la performance et le bien-être des producteurs (Fall, 2006). Il est reconnu que sans un bon fonctionnement du marché financier, il y a peu de perspectives d'amélioration de la productivité agricole et du niveau de vie des populations rurales africaines de façon substantielle et significative (Diagne, 1999). En effet, l'accès difficile au crédit reste une contrainte principale au développement de l'agriculture familiale qui a besoin de ressources pour son intensification et sa modernisation (Wampfler, Lapenu et Benoît-Cattin, 2003).

En raison de ce qui précède et s'il est vrai que le développement des exploitations agricoles reste tributaire du schéma de financement existant, il devient alors nécessaire de comprendre le mécanisme de financement de l'agriculture béninoise, l'importance du système de financement qu'est le crédit dans le secteur agricole et les stratégies développées par les exploitations agricoles béninoises pour contourner les difficultés.

## **1.2. QUESTION DE RECHERCHE**

Suivant la région et son histoire, l'exploitant agricole a recours à des modes de faire-valoir qui nécessitent plus ou moins de capitaux. La diversité des combinaisons de facteurs de production dépend des agro-systèmes (Doligez et Gentil, 2000). Les structures économiques et sociales, le niveau de développement et le degré d'ouverture de l'économie globale jouent également un rôle important. Les besoins de crédit de l'exploitant agricole varient donc considérablement suivant les situations. Au Bénin, la libéralisation du secteur agricole entreprise par l'Etat a augmenté l'incertitude et les risques de financement des activités agricoles. Cependant, la plupart des tentatives de financement n'ont pas tenu compte de la diversité des cultures et de la complexité des besoins des exploitations. Or, le financement constitue un élément important dans la prise en charge des besoins en technologies et des facteurs de production et l'amélioration des revenus. Des auteurs (Diagne et Zeller, 2001 ; Bassole, 2003 cité par Fall, 2006) estiment que l'accès au crédit permet d'améliorer les conditions d'accès aux intrants de bonne qualité et une forte utilisation de technologies productives. Leurs réflexions ont porté sur l'impact des ressources additionnelles par le biais du crédit rural sur les producteurs démunis en vue de leur permettre de s'équiper et de faire face aux dépenses de campagnes agricoles. Ce qui induit une nette amélioration des rendements et par ricochet, du revenu. Dans le contexte béninois, bien que plusieurs travaux (Montcho, 2014 ; Acclassato et *al.*, 2009 ; Honlonkou et *al.*, 2006 ; Kodjo et *al.*, 2003 ; Lanha, 2001) se sont intéressés au crédit, ils ne permettent pas une compréhension claire des stratégies développées par les exploitants agricoles pour obtenir des montants relativement

élevés de crédit d'une part et les stratégies de gestion opérées en cas de rationnement, d'autre part.

La présente thèse tente de mener la réflexion sur le financement de l'agriculture au Bénin, les effets potentiels sur la gestion des exploitations agricoles et les stratégies d'adaptation développées par les agriculteurs. La recherche s'articulera autour de trois questions essentielles :

- Il est important de connaître les différentes caractéristiques des exploitations agricoles dans les zones Sud, Centre et Nord du Bénin et leur possibilité d'accès aux services financiers d'où la nécessité de réaliser une description détaillée des exploitations agricoles et mettre en exergue les différents paramètres d'accès aux services financiers.
- La deuxième question porte sur l'analyse des facteurs qui déterminent l'accès ou non au crédit des exploitations agricoles béninoises. Autrement dit, il s'agit d'explorer les facteurs exogènes comme endogènes déterminant l'accès au crédit des exploitations agricoles béninoises. Pourquoi lorsque plusieurs exploitations postulent pour un prêt, certaines le reçoivent et d'autres non ? Pourquoi dans un groupe de producteurs, certains arrivent à percevoir des montants élevés par rapport aux autres ? Cette question permettra de mettre en exergue les facteurs structurels, comportementaux et de performance qui justifient l'accès ou non au crédit des exploitants et les stratégies utilisées par certains exploitants pour avoir des montants de prêt élevés.
- la troisième interrogation porte sur les stratégies développées par les exploitations agricoles. En effet, certaines exploitations agricoles parviennent à obtenir un montant élevé de crédits pour l'investissement ou le fonctionnement de leur exploitation. Par contre, d'autres sont considérablement rationnés, et sont contraints de développer des stratégies de gestion de leur exploitation agricole. Dans l'un ou l'autre des cas, il s'agira de comprendre les choix stratégiques d'adaptation aux exigences des structures de financement d'une part et les stratégies de gestion des exploitations agricoles en cas de rationnement d'autre part.

### **1.3. OBJECTIFS ET HYPOTHESES**

La pauvreté est un phénomène fortement indésirable qui se concentre majoritairement en zone rurale. Le moteur économique des zones rurales demeure l'agriculture, et la stagnation de la productivité agricole contribue à maintenir la majorité des populations dans l'insécurité alimentaire (DID, 2010). Cette thèse se veut une contribution à la réflexion sur les stratégies de développement de l'agriculture béninoise en s'appuyant sur le levier et les mécanismes d'accès au financement. En général, la présente thèse vise à analyser les déterminants d'accès au crédit des exploitations agricoles et les stratégies d'adaptation et de gestion des effets de déficit des besoins en financement. Elle veut démontrer que l'accès facile et une utilisation efficiente du crédit combinée à d'autres facteurs de production, peuvent significativement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

L'objectif général de la recherche est d'analyser le mécanisme de financement de l'agriculture béninoise et les stratégies d'adaptation ainsi que de gestion des exploitations agricoles. De façon spécifique, il s'agit de :

- **O<sub>1</sub>** : Réaliser une description détaillée des exploitations agricoles ainsi que les paramètres d'accès aux services financiers ;
- **O<sub>2</sub>** : Explorer les déterminants de l'accessibilité des exploitations agricoles au marché de crédit ;

- **O<sub>3</sub>** : Analyser les stratégies développées par certains exploitants soit pour obtenir des montants élevés de prêts ou pour faire face au rationnement de crédits.

Pour atteindre les objectifs fixés, nous supposons que l'accès facile au crédit a favorisé une grande diversité des systèmes cultureux et une amélioration du niveau de prospérité des exploitations agricoles. L'efficacité de l'accès implique la mise à disposition à temps et du montant réel des besoins pour l'approvisionnement approprié en intrants. L'utilisation optimale des intrants de qualité et en quantité suffisante, induit alors une forte incidence sur la hausse des rendements. Cependant, dans un système de financement inapproprié (retard, rationnement et difficultés de remboursement, etc.), seules les exploitations agricoles qui ont des palliatifs au retard et au rationnement de crédit, peuvent en tirer profit. Qu'il s'agisse de réaliser des investissements ou d'utiliser de nouveaux intrants, la disponibilité en trésorerie est un facteur limitant important pour les familles rurales. L'adoption des innovations est donc souvent conditionnée par un accès au crédit pour la majorité des exploitations agricoles. Ainsi, trois sous-hypothèses sont à vérifier au cours de cette recherche :

- **H<sub>1</sub>** : Les besoins en fonds de roulement des exploitations agricoles sont supérieurs aux montants de prêts accordés par les institutions de microfinance.
- **H<sub>2</sub>** : Il existe des facteurs d'ordre structurel, comportemental et de performance des exploitations agricoles qui expliquent les inégalités dans l'accès au crédit des exploitations agricoles ;
- **H<sub>3</sub>** : La capacité des exploitants à se conformer aux exigences des structures de financement et l'intégration sociale sont des stratégies d'adaptation pour l'obtention d'un montant élevé de crédit alors que la diminution des facteurs de production est la stratégie de gestion du rationnement du crédit.

#### **1.4. STRUCTURE DE LA THESE**

La présente thèse est structurée en sept (07) chapitres :

- Le premier chapitre traite de l'introduction générale. Il présente le contexte général et justifie l'importance du financement dans le développement de l'agriculture, les diverses questions de recherche, les objectifs et les hypothèses de recherches. Enfin, la structure de la thèse a été présentée.
- Le deuxième chapitre présente le cadre conceptuel, théorique et empirique de la thèse. Dans ce chapitre, une clarification des concepts-clés articulant la thèse a été faite d'une part. Il s'agit de : la microfinance, le crédit, le crédit rural et le crédit agricole. D'autre part, les théories qui ont servi de fil conducteur pour la recherche ont été élucidées. Enfin, la démarche méthodologique qui donne les grandes phases de la collecte de données et les méthodes d'analyse des données a été décrite.
- Le troisième chapitre s'intéresse au cadre de financement de l'agriculture béninoise. Il rend compte de la situation du financement du secteur agricole de l'indépendance à nos jours, des caractéristiques du secteur agricole béninois, des offres et des besoins en financement du secteur agricole au Bénin.
- Le quatrième chapitre présente les caractéristiques générales des exploitations enquêtées et explore les paramètres d'accès aux services financiers.
- Dans le cinquième chapitre, les facteurs déterminant l'accès au crédit des exploitations agricoles par une analyse économétrique sont présentés.
- Le sixième chapitre développe les stratégies utilisées par les exploitants afin de bénéficier des montants de crédits élevés. Aussi, ce chapitre se penche-t-il sur les



stratégies développées par les exploitants agricoles pour satisfaire aux besoins de leurs exploitations après le rationnement.

- Dans le septième chapitre, les principales conclusions de la thèse, les implications de politique et les perspectives pour les recherches futures seront dégagées.



## **CHAPITRE II**

### **CADRES CONCEPTUEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE**

#### **2.1. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA RECHERCHE**

##### **2.1.1. La microfinance, le micro-crédit et le crédit rural**

La microfinance a émergé dans les années 80 dans un contexte de libéralisation économique, en réponse à l'échec des modes de financement antérieurs par les banques agricoles publiques, les banques de développement et les projets de développement (Wampfler, 2006). Helms (2006) quant à lui pense que la microfinance est née du fait de l'existence des services financiers informels. Selon Roy (2006), l'histoire de la microfinance peut être remontée aux expériences de crédits dirigés qui ont eu lieu des années 50 aux années 70. Les agences de développement et les gouvernements tentaient alors de répondre aux difficultés de capital abordable et des prêteurs usuraires auxquels les paysans étaient confrontés. Pour Roy (2006), il s'agissait de l'octroi de crédits destinés à un usage spécifique, généralement agricole, de durée limitée et accompagnés d'un volet formation. Ce dernier estime qu'au cours des années 70 et 80, une nouvelle forme de réponse aux problèmes de manque de capital financier a été développée pour les populations pauvres et c'est en 1976 que Mohamed Yunus fonda la Gramen Bank au Bangladesh ; une structure qui octroie de tout petits prêts aux pauvres, particulièrement à des femmes, pour leurs activités de microentreprises et en se basant sur la caution d'un groupe solidaire comme garantie de remboursement.

Ainsi, pour Burritt (2006), la microfinance est la fourniture d'une multitude de services financiers aux individus et entreprises exclus du système formel et ceci pour des raisons financière, culturelle, sociale et de genre. C'est aussi l'ensemble des services tels que l'épargne, l'assurance et le transfert d'argent qui définit la microfinance, une finance de proximité qui s'adapte aux besoins et qui s'inscrit dans une logique de fourniture de services financiers à une population qui n'a pas accès à la banque. Elle s'adapte aussi à des besoins d'un autre ordre, que l'emprunteur éprouve quand il obtient son crédit (Lelart, 2005). Djafal (2007) en ce qui la concerne voit la microfinance comme des structures d'épargne et de crédit à destination d'une frange de la population généralement exclue du système bancaire classique. Selon les Nations Unies, on entend par microfinance, l'offre de services financiers (microcrédit, microassurance, transfert d'argent, .etc.) aux populations pauvres, exclues du système bancaire, sans ressource ni droit de propriété. Les plus pauvres sont exclus du système bancaire traditionnel, parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes et parce qu'ils ne représentent pas a priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et notamment à l'épargne et au crédit. Le microcrédit permet à ces femmes et ces hommes démunis de démarrer une petite activité génératrice de revenus : une microentreprise. Le prêt est ensuite remboursé grâce aux revenus de cette entreprise, qui leur permet aussi parfois d'en épargner une partie, et de financer l'éducation de leurs enfants entre autres (Manika Manzongani et Bonkinga Bofaya, 2009).

En effet, la microfinance, à travers des services financiers aux populations les plus vulnérable, le aide à améliorer leur productivité, accroître leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie (Mbouombouo Mfossa et *al.*, 2013 ; Robinson, 2001). Elle s'est développée en tant qu'approche de développement économique qui s'intéresse spécifiquement aux populations à faible revenu. Les services financiers comprennent généralement le microcrédit et l'épargne. Certaines Institutions de microfinance (IMF) ou Structures de Financement Décentralisé (SFD) proposent également des services d'assurance et de paiement. Selon la BAD (2005), les

« Institutions de Microfinance » (IMF) ou les « Structures de financement décentralisé » (SFD), désignent une multitude d'institutions composées de Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC), de crédit solidaire (inspiré du modèle Grameen Bank du Bangladesh), de caisses villageoises et des banques communautaires etc. Les SFD sont plus ou moins implantées en milieu rural et interviennent à des degrés divers en agriculture. Elles se caractérisent par leur proximité par rapport à leur clientèle et par la flexibilité de leurs procédures d'octroi et de recouvrement. Au-delà de leur fonction d'intermédiaire financier, bon nombre d'IMF ou SFD jouent un rôle d'intermédiation sociale à travers le groupement de personnes, le renforcement de la confiance en soi, la formation dans le domaine financier et la gestion des compétences au sein d'un groupe. Ainsi, la microfinance se définit souvent par les deux fonctions d'intermédiation sociale et financière. Loin d'être une simple affaire de banquier, la microfinance est un outil de développement.

Le crédit est l'échange d'argent comme une créance. C'est une opération par laquelle une personne (prêteur) donne de l'argent à une autre personne (bénéficiaire ou emprunteur) pour un remboursement dans un délai définitif ou non avec ou sans intérêt (Hounkanrin et Avigbé, 2010). Quant au microcrédit c'est l'octroi de petits prêts aux opérateurs qui sont trop pauvres pour prétendre à des prêts auprès des banques classiques. Le microcrédit finance toutes les activités (micro-exploitation agricole, artisanat, petit commerce) aussi bien dans les milieux urbains et suburbains que ruraux. Ce mécanisme s'est avéré populaire et parfois efficace dans la lutte contre la pauvreté, permettant à ceux n'ayant pas accès au système bancaire d'emprunter des fonds et de créer de petites activités génératrices de revenus (Ledgerwood, 1999). Le microcrédit est un crédit de proximité. C'est pour cela que la formule est souple, et qu'elle peut être adaptée aux besoins. Et les besoins de ceux qui empruntent ne sont pas seulement un besoin d'argent, à des conditions ou selon des modalités qui peuvent varier beaucoup. C'est un besoin d'autres services, qui sont habituellement associés au crédit. Il en est trois qui accompagnent le microcrédit et qui constituent, avec lui, la microfinance (épargne, assurance et transfert d'argent) (Lelart, 2005). Le terme « microcrédit » aurait vu le jour au début des années 1970, avec des initiatives de la *Grameen Bank* au Bangladesh, d'*ACCION International* en Amérique latine et de la *Self-Employed Women's Association Bank* en Inde (Helms, 2006). C'est l'octroi de petits prêts aux opérateurs qui sont trop pauvres pour prétendre à des prêts auprès des banques classiques. Le microcrédit finance toutes les activités (micro-exploitation agricole, artisanat, petit commerce) aussi bien dans les milieux urbain et suburbain que rural. Ce mécanisme s'est avéré populaire et parfois efficace dans la lutte contre la pauvreté, permettant à ceux n'ayant pas accès au système bancaire d'emprunter des fonds et de créer de petites activités génératrices de revenus. Les caractéristiques majeures du micro-crédit sont notamment le petit montant des prêts octroyés, la collecte de la petite épargne, la fréquence des prêts octroyés, les délais de remboursement très courts et le niveau d'activité micro ou local. Les termes et conditions pour les prêts sont généralement flexibles et accessibles aux utilisateurs. Avec l'intérêt actuel pour le microcrédit, plusieurs objectifs de développement y ont été associés au-delà du simple crédit. L'épargne en est un élément important, non seulement en tant que fin en soi, mais aussi en tant que garantie des prêts. Le microcrédit a été utilisé comme un élément moteur dans beaucoup d'autres activités de développement communautaire, comme un point de démarrage des programmes d'organisation communautaire et comme ingrédient dans les formations et autres programmes d'éducation de grande envergure (BAD, 2005).

D'après BAD (2005), la finance rurale est un processus d'intermédiation au travers duquel les dépôts mobilisés sont acheminés vers des entreprises rurales. L'intermédiation financière rurale implique donc, en théorie, la mobilisation des dépôts au niveau des épargnants ruraux pour les mettre à la disposition des emprunteurs ruraux. Le crédit rural implique que les prêts

soient accordés à des ménages et à des résidents opérant dans les zones rurales d'un pays. Le crédit rural comporte plusieurs caractéristiques spécifiques qui rendent l'offre de services financiers souvent coûteuse et problématique. Ces caractéristiques se réfèrent à l'environnement politique qui se caractérise généralement par un contrôle des prix des produits agricoles, des investissements beaucoup moins élevés dans les ressources humaines et les infrastructures rurales, une importation massive de produits à petits prix qui viennent concurrencer les produits locaux, etc., mais aussi par des risques spécifiques en milieu rural (risque de production et de rendement, risques du marché et des prix, risque de pertes par désastre naturel, etc.) et des coûts de transaction plus élevés pour les emprunteurs (une densité de population beaucoup plus faible qu'en milieu urbain, des coûts de transport plus élevés, la difficulté de diversifier le portefeuille, etc.). Le crédit agricole est une composante du crédit rural qui finance spécifiquement des activités et des services qui touchent le secteur agricole. Selon l'échéance de remboursement, il se subdivise en crédits de court terme, de moyen terme et de long terme. Selon la forme du prêt, on distingue principalement deux formes de crédit agricole. Le premier type concerne les transactions en espèces. C'est de loin la forme la plus répandue pour au moins deux raisons : i) la gestion pour l'institution prêteuse est beaucoup plus simple et ii) les prêts sous forme monétaire donnent une plus grande autonomie et une plus grande souplesse d'utilisation aux producteurs. Le second type fait référence au crédit en nature. Celui-ci peut prendre plusieurs formes (animaux, intrants, semence, équipement, etc.). Plusieurs projets choisissent cette forme de crédits parce qu'elle permet en principe de mieux cibler l'utilisation qui est faite du crédit octroyé en évitant tout détournement de ressources par rapport à l'objet du crédit (BAD, 2005).

### **2.1.2. Les déterminants de l'accès au crédit**

Au regard des discussions sur le marché de crédit ainsi que des dysfonctionnements informationnels, il apparaît qu'il existe un certain nombre de caractéristiques propres aux exploitants et à leurs activités qui soient pertinentes dans la décision de l'Institution de Microfinance (IMF) de financer ou non le crédit demandé. Plusieurs études ont été publiées sur les facteurs déterminant l'accès au crédit. Trois groupes de facteurs peuvent être distingués de la littérature existante sur le sujet. Ces facteurs sont l'environnement financier, les termes et conditions du prêt imposés par les institutions des prêts et les caractéristiques sociales et économiques des emprunteurs.

Des études récentes sur l'efficacité et l'efficacé des marchés financiers dans les pays en voie de développement, il ressort que les imperfections des marchés contribuent pour une grande part à la non-participation de beaucoup d'emprunteurs potentiels au marché de crédit. Selon Foltz (2004) et Carter (1988), ces imperfections incluent le plafonnement des taux d'intérêt souvent imposés par les gouvernements, la situation de monopole dont bénéficient souvent les institutions informelles surtout dans les milieux ruraux, les coûts élevés de transaction subis par les emprunteurs pour exprimer leurs demandes. Aussi, la moralité du client constitue-t-elle parfois un obstacle pour l'accès au crédit (Gobezie, 2005).

En ce qui concerne le deuxième groupe de facteurs, Schmidt et Kropp (1987) ont montré que le type d'institution financière et sa politique déterminent souvent l'accès ou non au crédit. La durée du crédit, les modalités de paiement et les mesures de sécurité requises lorsqu'elles ne correspondent pas aux groupes cibles amènent ces derniers à ne pas exprimer de demande ou au rejet systématique par l'institution si la demande est faite. Ainsi, selon Hossain (1988), l'expérience de la Grameen Bank montre que les conditions imposées par les institutions formelles de crédit comme l'exigence de collatéraux ne devraient s'appliquer aux petits producteurs et aux plus pauvres dans l'obtention du crédit. Ces derniers peuvent utiliser les

prêts et les rembourser si des conditions effectives de supervision et de remboursement sont mises en place.

Pour ce qui est du troisième groupe de facteurs, la plupart des études empiriques ont montré que l'âge, le niveau de revenu de l'exploitation agricole, les sources de revenu, les actifs de l'exploitation, la taille de l'exploitation, le mode de faire-valoir des terres agricoles cultivées, le genre, le niveau d'éducation, la distance séparant l'emprunteur des sources potentielles du crédit, l'historique de la relation entre l'institution et l'individu, l'appartenance à un groupement, les garanties sont autant de variables qui influencent l'accès au crédit. Dans ce cadre, Ololade et Olagunju (2013) ont étudié les déterminants de l'accès au crédit des agriculteurs dans l'Etat d'Oyo au Nigéria. Les résultats ont montré que les facteurs tels que le sexe, la situation matrimoniale, l'absence de garantie et le taux d'intérêt influencent fortement l'accès au crédit des agriculteurs de la zone d'étude.

Selon le rapport de la Campagne du sommet de microcrédit de 2006, au niveau mondial, 84% des clients les plus pauvres de la microfinance sont des femmes. De nombreux programmes de crédit touchent une population de plus en plus large et un grand nombre de femmes en sont bénéficiaires (Mayout, 1998). Néanmoins d'autres chercheurs pensent que dans le microcrédit les femmes sont toujours lésées (Everett & Savara, 1991; Goetz & Sen Gupta, 1996; Mayoux, 1995a cité par Mayoux, 1998). Baydas et *al.* (1994) cités par Zidani et Jarboui (2011) ont montré qu'en Equateur, les femmes souffrent plus de problèmes de rationnement des microcrédits que les hommes. Ces travaux montrent que le genre peut avoir une influence sur l'accès au crédit mais d'un côté comme de l'autre, cette influence peut être positive comme négative.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, selon Adékambi *et al.*, (2010), le niveau d'instruction accroît l'habileté de l'acteur à prendre des décisions après analyse des informations disponibles à son niveau.

L'âge est souvent utilisé comme indicateur de maturité des individus dans les processus de prise de décision (Rahman, 2003). Cependant certaines études (Mohamed, 2003 ; Eze *et al.*, 2009) ont montré que les personnes âgées sont conservatrices et préfèrent éviter les situations d'endettement. Par contre, dans son étude Benarous (2004) montre que l'évolution des décisions d'accord des crédits entre 1998 et 2002 fait apparaître une tendance de rajeunissement de plus en plus marquée des demandeurs. En effet, la tranche d'âge entre 18 et 39 ans est passée de 75% en 2001 à 81% en 2002. Il ajoute que la banque privilégie une tranche jeune d'entrepreneurs financés.

Spio (2002) a trouvé que plus la taille du ménage est élevée, moins grande est la probabilité d'emprunter pour réaliser les travaux agricoles étant donné la disponibilité de la main-d'œuvre familiale. Mais une taille de ménage élevée ne signifie pas un nombre de personnes actives élevé. D'une part, plus le nombre d'actifs (personnes en âge de travailler) du ménage est élevé, plus la main-d'œuvre familiale est disponible. D'autre part, plus la taille du ménage est élevée, plus le ratio de dépendance mesuré par le rapport du nombre d'inactifs au nombre d'actifs dans le ménage est élevé (Yabil, 2013).

Les garanties sont perçues comme éléments atténuateurs du problème de sélection adverse auquel fait face le prêteur (Stiglitz et Weiss, 1981 ; Bester, 1985 ; Chan et Kanatas, 1985 ; Besanko et Thakor, 1987 et Chan et Thakor (1987) cité par Diallo, 2006). Toujours pour Diallo (2006), les garanties agissent comme un signal permettant au prêteur de réduire ou d'éliminer le problème de sélection adverse causé par l'existence d'asymétries informationnelles entre prêteurs et emprunteurs.

L'éloignement physique des ménages agricoles des institutions formelles de crédit est l'un des facteurs qui influent sur l'accès au crédit. Selon Hussein (2007), les ménages agricoles sont découragés d'aller demander des prêts auprès des institutions si ces dernières sont éloignées de leur milieu de résidence. Selon l'auteur, cette longue distance engendre des coûts de transaction temporels et monétaires (les frais de transport par exemple) et par conséquent augmente le coût effectif du crédit.

Selon Kodjo et *al.*, (2003), être membre d'organisation/structure paysanne ou disposer d'une garantie matérielle facilitent l'obtention de crédit. Aussi, les résultats obtenus par Avocevou (2003), montrent-ils, qu'en plus de la garantie matérielle, de l'épargne préalable et de la disposition d'avaliseur, l'appartenance à un groupement constitue l'une des conditions les plus importantes d'octroi de crédit. Pour Agnikpé (1998) cité par Tchokpon (2003) les regroupements en petits groupes dans les zones rurales semblent donner de bons résultats, notamment dans le Sud du Bénin. Ainsi, dans le crédit de groupe (Stiglitz, 1990 et Connig, 1996 cités par Fall, 2006) la caution solidaire est comme une garantie « sociale ». Pour Creusot (2002), le principe de la caution solidaire veut qu'au sein d'un groupe d'emprunteurs qui se sont choisis librement, tous sont responsables du bon remboursement de l'ensemble du groupe. Lanha (2001) en ce qui le concerne pense que le mécanisme de prêt groupé peut être perçu comme une issue conventionnelle au problème d'information précontractuelle, non seulement entre le prêteur et les emprunteurs potentiels mais aussi et également entre ceux-ci. Les clients, prenant l'option de se mettre en groupe de solidarité se connaissent très bien entre eux.

### **2.1.3. Le rationnement de crédit**

Dans l'approche « endogénéiste », le rationnement du crédit est analysé sous deux angles. La première théorie relative au rationnement du crédit de déséquilibre explique le désajustement entre l'offre et la demande par l'existence d'une réglementation qui introduit des rigidités ou par une organisation non concurrentielle du secteur bancaire (Keynes, 1930). Selon Turgot (1766), trois courants d'idées structurent les axes de réflexion sur la théorie du rationnement du crédit de déséquilibre. C'est ainsi que d'abord, la prédominance d'un ajustement entre les quantités et le volume de crédit distribué exerce une influence significative sur le niveau de l'activité économique. Ensuite, les déséquilibres entre l'offre et la demande de crédit sont expliqués par l'existence de rigidités nominales qui pèsent sur la fixation du taux de l'intérêt. Enfin, ces rigidités sont manifestées du fait de facteurs exogènes au marché du crédit, en particulier. La seconde approche qui concerne les tenants de la théorie du rationnement du crédit d'équilibre, souligne l'existence de désajustements même lorsque les conditions d'une parfaite concurrence sont réunies en raison de causes endogènes au marché du crédit.

Par ailleurs, selon d'autres analyses des fondements endogènes du rationnement sur le marché du crédit, l'importance de la relation de clientèle rattachée à la décision d'octroi de crédit paraît déterminante (Hodgman, 1960). L'appréciation par le prêteur du risque sur la confiance que ce dernier accorde à l'emprunteur est perçue comme le socle de cette relation. Cette relation basée sur la confiance qualifiée ici de lieu d'un commerce de promesses est très déterminante dans le bon fonctionnement de l'activité de crédit (Giraud, 2001).

D'autres études se sont intéressées au rationnement du crédit en partant de l'analyse des stratégies développées par les acteurs en jeu. Il s'agit d'une approche déductive qui met en relief les stratégies mises en œuvre par les entreprises pour contourner les effets dus au rationnement du crédit. Ces stratégies reposent surtout sur la réduction des stocks, des investissements, des encaisses monétaires, des dividendes et salaires versés. Les entreprises peuvent également accroître leurs prix ou recourir au crédit en devises. Ainsi, lorsque la

demande de crédit est rationnée, les entreprises réduiraient leurs dépenses. Seulement, elles ne les accroissent pas ultérieurement pendant les périodes d'excès d'offre de crédit. Il s'en déduit une sorte de modélisation des comportements des entreprises rationnées.

L'analyse causale du rationnement sur le marché de crédit révèle entre autres facteurs l'asymétrie de l'information existante entre banques et emprunteurs (Diarra, 2013). Ce facteur en lien avec celui de la sélection adverse apparaissent comme des déterminants majeurs du rationnement de crédit. En effet, la sélection adverse caractérise des situations où certaines informations pertinentes sur la situation de l'emprunteur ne sont pas connues du prêteur. Cette asymétrie de l'information conduit à une allocation du crédit inefficace et notamment à des phénomènes de rationnement du crédit. En effet, la banque ne peut pas exiger des taux d'intérêts trop élevés au risque d'avoir seulement les mauvais emprunteurs comme candidats au prêt. Pour diminuer son risque, la banque préfère limiter le montant des crédits octroyés. Ce problème de sélection adverse persiste en raison de la pauvreté des particuliers et des petites entreprises qui peuvent difficilement fournir des cautions adéquates à la banque (Sami et Delorme, 2004).

L'anti-sélection apparaît également comme un facteur explicatif du rationnement du crédit. Il s'agit d'un mécanisme par lequel les banques dans le tri des risques parviennent à sélectionner les mauvais risques. En effet, le groupe des investisseurs détenant des projets peu risqués subissent les mêmes taux d'intérêts que les autres plus risqués. En conclusion, les moins risqués se sentent lésés laissant seuls sur le marché les investisseurs plus risqués (Stiglitz et Weiss, 1981).

Enfin, un dernier déterminant identifié comme cause de rationnement de crédit par Maystadt (2002) est l'aléa moral qui pénalise surtout les entreprises de petite taille. Ce facteur qui survient après l'octroi de crédit apparaît lorsqu'une partie prenante de la transaction doit entreprendre une action alors que l'autre partie ne peut ni observer, ni contrôler, ni contraindre l'exécution du contrat. Il s'agit en fait du contrôle de l'utilisation des montants prêtés qui est primordial pour la banque et cette fonction a un coût non négligeable.

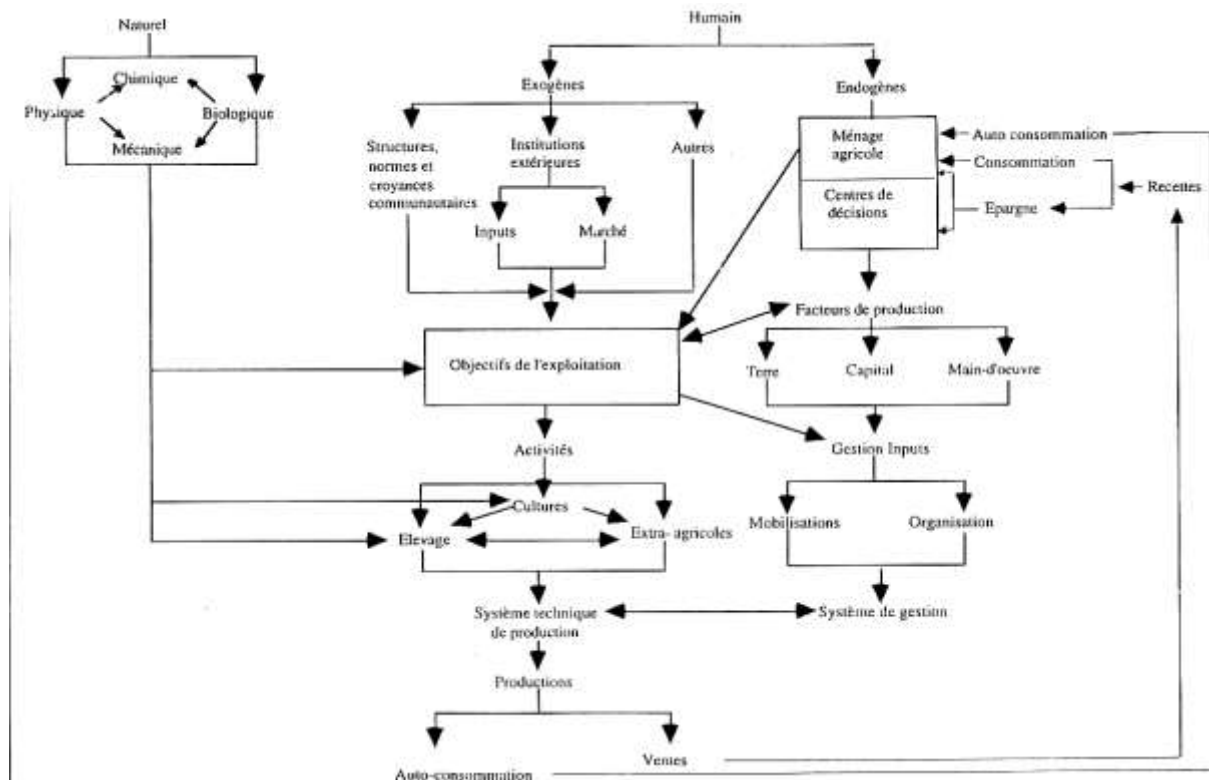
Par ailleurs, Chatterjee (2010) établit l'existence d'une relation symétrique entre le rationnement du crédit et l'activité économique. La force de cette relation s'explique par l'affection des agents économiques pour le risque en période d'expansion économique. Par contre, en cas de ralentissement de l'activité économique, les banques font preuve d'une aversion excessive au risque, lequel est surestimé. En conséquence, les exigences en capital augmentent, ce qui alimente le rationnement du crédit et renforce la dynamique de récession. Les banques opteront ainsi donc pour une réduction des actifs. Le montant de la réduction sera fonction du niveau de ratio d'endettement que la banque souhaite maintenir.

#### **2.1.4. Modèle du fonctionnement de l'exploitation agricole**

La caractérisation des exploitations agricoles exige au préalable un modèle descriptif de leur fonctionnement. En effet, une entreprise agricole se caractérise par son système d'exploitation qui se définit comme la combinaison que l'entreprise fait de ses moyens de production, des technologies disponibles et des activités pour atteindre ses objectifs (Adégbola, 1997). Ce système d'exploitation peut se définir comme le mode de fonctionnement des entreprises. Par ailleurs, Gret (1990) élargit cette définition du système d'exploitation agricole au ménage/famille agricole. Il définit ainsi l'exploitation agricole comme étant une entreprise (système d'exploitation) constituée d'un ensemble de facteurs de production gérés par un agriculteur et son ménage/famille agricole en fonction de leurs objectifs. Ces objectifs constituent les principes qui guident l'organisation et le fonctionnement de l'exploitation agricole.



De cette définition de l'exploitation agricole, le fonctionnement de l'exploitation agricole peut être décrit par le modèle présenté à la figure 1.



**Figure 1** : Modèle de fonctionnement d'une exploitation agricole

*Source* : Adégbola (1997)

L'environnement de l'exploitation agricole comporte les éléments humain et naturel. L'élément naturel regroupe les facteurs physiques (eau, sol, ensoleillement, température, etc.) et biologiques (physiologie des plantes et animaux, les pestes, etc.). L'élément humain se subdivise en facteurs exogènes et endogènes. Les facteurs exogènes se composent de structures, normes et croyances communautaires y compris la région, les institutions extérieures influençant les décisions relatives aux approvisionnements en inputs et aux marchés pour les produits des agriculteurs. D'autres facteurs tels que la situation géographique des champs et la densité de population sont pris en compte. Les facteurs endogènes, sous le contrôle des exploitations agricoles sont constitués des besoins et perspectives des ménages agricoles, des facteurs de production. Les éléments humain et naturel qui composent l'environnement de l'exploitation représentent les contraintes et possibilités de celle-ci (Jouve, 1986).

Tenant compte de l'environnement de l'exploitation agricole et des objectifs de production, les décideurs de l'entreprise (chef de ménage, épouses, collatéraux et enfants, adultes) seront amenés à prendre des décisions (techniques et de gestion). C'est l'analyse de ces décisions qui est à la base de la compréhension du fonctionnement du système d'exploitation et par conséquent, de l'évaluation des possibilités de son amélioration (Adégbola, 1997).

### 2.1.5. L'adaptation des exploitations agricoles à la contrainte de crédit

La notion d'adaptation est un concept qui tire son essence de la théorie de l'évolution (Smit et Wandel, 2006). Pour Boudon (2002), l'adaptation est édictée en rapport avec l'adaptation

sociale et se concentre sur les mutations intervenant au niveau de l'individu. Le sujet n'est jamais isolé des collectifs auxquels il participe et l'autre (acteur, situation, organisation) est partie prenante des scénarios d'adaptation (Simonet, 2009). Dans le processus d'adaptation, il existe donc un modèle de référence qui permet de passer d'un fonctionnement habituel à un nouveau fonctionnement et une tâche à accomplir qui motive le passage d'un comportement à un autre. Tout ceci a lieu dans un environnement dont une modification suscite le processus d'adaptation (Vieville, 2005).

En se basant sur cette réflexion de Vieville, on constate que le processus d'adaptation est suscité au niveau des exploitations agricoles à cause de l'environnement financier à elles présenté par les banques ou les IMF. L'adaptation étant décrite comme les mécanismes par lesquels un individu se rend apte à appartenir à un groupe. Pour être accepté, l'individu doit partager jusqu'à un certain point les valeurs, opinions et attitudes du groupe. De nombreuses expériences montrent que les opinions et attitudes d'un individu dépendent de celles de son entourage. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'influence sociale, mais plutôt d'un mécanisme complexe par lequel le sujet choisit entre la réalité objective et la réalité sociale que constituent les opinions de l'entourage. Ce conformisme tient au fait que le désaccord avec le groupe représente un certain coût psychologique et, dans les cas extrêmes, un certain risque de rejet. Il s'agit donc d'une soumission aux principes d'autorité et aux conventions (Boudon, 2002).

Par ailleurs, tous les emprunteurs ne disposent pas des mêmes capacités d'adaptation. Il s'observe alors une sélection (qu'elle soit naturelle ou pas) des individus potentiels capables d'accéder au crédit et de l'obtenir. Caprio et Honohan (1991) expliquent que, de manière générale, les banques privilégient les entreprises capables de fournir des états financiers, des garanties et d'apporter un montant de capital minimum. Ainsi, ces auteurs mettent en exergue la capacitation ou non de certains groupes sociaux demandeurs du crédit. Cette capacitation se traduit par l'accumulation du capital qui jouerait un rôle fondamental dans cette dynamique d'accès et d'obtention du crédit. La dynamique des déséquilibres engendrés par l'accumulation du capital – multiplicateur et accélérateur – constitue l'un des aspects les plus caractéristiques du cycle économique (Diemer, 2012). Il s'en suit alors, que plus les emprunteurs ont du mal à se conformer aux exigences des banques ou structures de financement, plus leur accès aux crédits est réduit.

En effet, toujours dans leur quête de s'adapter aux conditions imposées par la contrainte de liquidité au niveau de leurs exploitations agricoles, les producteurs cherchent alors des réponses adaptatives qui peuvent soit être individuelles ou de groupe. Ainsi, Lesaffre et *al.* (2002) pensent que face à cette contrainte de liquidité pour mener les activités agricoles, les exploitations agricoles optent pour une stratégie de diversification des activités productives mais aussi, plus largement, des activités génératrices de revenu avec en face d'eux une instabilité de leurs récoltes et revenus agricoles. Cette stratégie de diversification des activités productives de leurs exploitations agricoles a été confirmée par Kpadonou (2012) dans son étude sur l'impact de la contrainte de crédit sur le revenu et la production dans la basse vallée de l'Ouémé au Bénin. Selon ce dernier, la diversification est l'une des principales approches utilisées pour atténuer les effets de la contrainte de crédit. Ainsi, les exploitations agricoles consacrent alors une partie de leur temps à des activités para-agricoles et non-agricoles (pêche, élevage, exode rural, transfert de fonds, vente des animaux, etc.) dont le revenu peut permettre de financer la production végétale (Kpadonou, 2012). HLPE (2013) estime que tout en permettant de limiter la contrainte de crédit, la diversification est un processus d'adaptation qui permet aux exploitants agricoles de sortir du piège de la pauvreté.

Face à la contrainte de crédit, la plupart des producteurs se tournent aussi vers le marché informel de crédit pour faire face à leur problème de liquidité temporelle (Diagne et *al.*, 2000;

Kpadonou, 2012). Pour Kpadonou, (2012), ce marché informel de crédit offre aux producteurs des possibilités d'épargner par le système de tontine à des taux d'intérêt nuls; épargne, qui, par la suite est mobilisée en cas de difficulté pour financer les activités agricoles. En plus du recours à la tontine, les exploitants agricoles font des prêts chez les usuriers à des taux d'intérêt très élevés (50 à 100%). Bellemare (2000) montre que lorsqu'il y a rationnement du crédit, il se crée un marché informel du crédit vers lequel les emprunteurs potentiels (ménages ou entreprises) se tournent afin d'obtenir du crédit. Ce marché peut aussi être composé des parents et amis d'un emprunteur potentiel que de prêteurs locaux opérant en marge du cadre financier formel. Kalala (2007) quant à lui affirme que le rationnement alimente la dépendance des emprunteurs de plusieurs institutions financières. Il estime que le crédit octroyé ne couvrant pas les besoins des emprunteurs, ceux-ci se voient obligés de recourir simultanément à plusieurs sources de financement. On parlera sans doute de la « multi-bancarité ». Cette stratégie de l'informel conduit dans une certaine mesure à une intégration sociale.

Fink et al. (2014) ont montré en Zambie qu'il existe une forte corrélation entre la disponibilité de crédit agricole et la décision des producteurs d'offrir leur main-d'œuvre en dehors de leurs exploitations familiales. Il s'agit toujours pour ces exploitations de faire du salariat afin de gagner de l'argent. Cette étude suggère alors la location de la main-d'œuvre issue des exploitations agricoles comme une autre forme d'adaptation des producteurs à la récurrente contrainte de crédit.

Diop (2006) a révélé la modification des systèmes de production comme une autre mesure adaptative au Sénégal. En effet, selon ce dernier, il existe une tendance à allouer plus de superficies aux cultures de `` rente``. Il s'agit pour ces exploitations d'investir dans les cultures facilement commercialisables et ayant déjà des débouchés telles que le coton afin de pallier un tant soit peu au déficit de crédit et augmenter les revenus.

Kpadonou (2012) estime qu'une autre stratégie d'adaptation des exploitations agricoles est la vente ou la location des facteurs de production. Cette vente et location concerne pour la plupart du temps le salariat et la mise en gage de la terre. Selon ce dernier, le salariat est une stratégie mise en œuvre pendant les périodes d'activités agricoles et qui consiste à vendre sa force de travail ou celle des membres de la famille afin de gagner de l'argent qui sera ensuite investi dans les activités agricoles. Toujours selon Kpadonou (2012), la mise en gage des terres constitue le dernier recours et ceci consiste à laisser une partie de sa propriété en exploitation par une autre personne contre de l'argent et ceci pendant une période donnée. Banerjee, (2001) quant à lui, pense aussi qu'en situation de contrainte de crédit, les emprunteurs ont recours à d'autres moyens tels que les titres de propriété d'habitat, les biens durables (moto, meubles, stock post-récolte, etc.), les bijoux. En plus de ces options, les groupes ou clubs de prêt sont aussi utilisés.

Sabai (2013) évoque l'intégration sociale comme étant un critère d'adaptation aux conditions requises d'accès et d'obtention du crédit. En effet, d'une manière générale, l'intégration est considérée comme un « processus permettant la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, dans une égalité de droits et d'obligations » (Boucher, 2007). En effet, il est constaté parfois que les solutions adaptatives développées de façon individuelle par les exploitations agricoles peuvent avoir des limites. Ainsi, des solutions ou mécanismes de groupe sont alors préconisés pour pallier un tant soit peu à la contrainte de crédit. Ainsi, Ortmann et al. (2006), proposent la création des coopératives agricoles qui apparaît aussi être une adaptation des producteurs pour l'accès au crédit. Cependant, il faut noter que la création de groupements et/ou de coopératives est plutôt une satisfaction des exigences de sécurisation de crédit développée par les institutions financières.

## 2.2. CADRE EMPIRIQUE

### 2.2.1. Données collectées et organisation des enquêtes

Les données utilisées dans ce travail de thèse sont issues d'une enquête qui a porté sur un échantillon de 475 exploitations agricoles suivi d'une phase d'approfondissement sur 40 exploitations agricoles (25 exploitations rationnées et 15 exploitations ayant perçu des montants de prêt supérieurs à 1 million de Fcfa). L'enquête principale s'est déroulée en mai 2011 et la phase d'approfondissement en mai-juin 2014.

L'unité de base de notre enquête est l'exploitation agricole. L'identification des zones et sites d'étude est faite de façon raisonnée sur la base des acquis de la recherche, des projets de développement et de l'implantation des Institutions de Microfinance (IMF). Ainsi, à partir des données disponibles au niveau des projets de développement et des IMF, les communes ont été identifiées du fait de l'intervention régulière des structures de financement les cinq dernières années. Une stratification des communes à l'intérieur des zones (Nord, Centre et Sud) a été faite et deux villages par commune ont été choisis suivant la participation des populations aux activités de micro-crédit, soit un total de 40 villages (2 villages par commune). A cet effet, les données du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire ont été mises à contribution et les Responsables des Centres pour la Promotion Agricole (RCPA) ont été associés à cette sélection des villages compte tenu de leur connaissance du milieu de travail. Par des déplacements et des appels téléphoniques, nous avons retenu ensemble avec les Responsables des Centres pour la Promotion Agricole les deux villages à enquêter par commune après avoir expliqué l'objectif de notre étude et les résultats attendus. Les institutions de microfinance n'ayant pas voulu nous fournir la liste de leurs clients, nous avons alors tenu compte de la population de ménages agricoles disponibles dans la zone d'enquête pour pouvoir déterminer la taille de notre échantillon. L'accès au financement est le thème central de cette étude et selon l'UEMOA (2007)<sup>7</sup>, la probabilité d'accès au crédit des populations au Bénin est de 38%. Nous avons alors utilisé la formule suivante pour déterminer la taille  $n$  de notre échantillon avec une probabilité d'accès au crédit  $p = 0,38$ . Ainsi, la taille minimale de l'échantillon à enquêter a été déterminée avec la formule suivante :

$$n = t^2 \times p \frac{(1 - p)}{m^2}$$

$n$  : Taille d'échantillon minimale

$t$  : Niveau de confiance (la valeur type du niveau de confiance de 95 % sera 1,96)

$p$  : Probabilité d'accès au crédit (dans le cas de notre travail cette probabilité est de 38%)

$m$  : Marge d'erreur (généralement fixée à 5 %)

Sur la base de cette formule et pour une probabilité d'accès au crédit de 38% et en prenant une marge d'erreur de 5% avec un intervalle de confiance de 95%, la taille de notre échantillon à enquêter est de 362 exploitations. Malgré cette taille, le nombre de ménages à enquêter par village a été porté à une moyenne minimale de 10 pour s'assurer d'atteindre la taille définie pour l'échantillon. Cette stratégie a porté la taille de l'échantillon à 475 exploitations agricoles. En effet, plus la taille de l'échantillon augmente plus les paramètres mesurés sont fiables. Le tableau 1 présente les résultats :

---

<sup>7</sup> UEMOA (2007). Gestion des risques de crédit et financement des économies de l'UEMOA. Document de travail n°3. Août 2007.

**Tableau 1** : Répartition spatiale des exploitations enquêtées

<i>Zones</i>	<i>Communes</i>	<i>Villages</i>	<i>Nombre d'exploitations agricoles enquêtées</i>
Nord-Bénin	Malanville	<i>Garou-Béri</i>	12
		<i>Tounga-Tédji</i>	10
	Gogounou	<i>Kerou bagou</i>	11
		<i>Ouèrè</i>	12
	Kandi	<i>Kassakou</i>	12
		<i>Sam</i>	11
	Kérou	<i>Sokongourou</i>	12
		<i>Bipotoko</i>	12
	Nikki	<i>Kpawolou</i>	12
		<i>Danri</i>	13
	Tchaourou	<i>Goby Alédji</i>	12
		<i>Boroné</i>	11
	Ouaké	<i>Kangnifèlè</i>	12
		<i>Gao</i>	12
	Natitingou	<i>Koudengou</i>	12
		<i>Wétipounga</i>	12
Centre-Bénin	Covè	<i>Lanta Aga</i>	13
		<i>Atogon</i>	12
	Zogbodomè	<i>Zado-Gagbé</i>	12
		<i>Kotokpa</i>	12
	Ouèssè	<i>Gbanlin</i>	12
		<i>Laminou</i>	12
Dassa-Zoumè	<i>Gnonpkignon</i>	12	
	<i>Miniffi</i>	11	
Sud-Bénin	Kétou	<i>Adakplamè</i>	12
		<i>Omou</i>	12
	Zè	<i>Adjan Centre</i>	11
		<i>Dawé Centre</i>	12
	Aplahoué	<i>Eglimè</i>	12
		<i>Lagbavé</i>	12
	Toffo	<i>Azonsa</i>	12
		<i>Togouin</i>	12
	Pobè	<i>Akouko</i>	12
		<i>Otékotan</i>	11
	Athiémé	<i>Awamè 1</i>	12
		<i>Awamè 2</i>	12
	Adjohoun	<i>Gogbo</i>	12
		<i>Togbota Agué</i>	12
Bonou	<i>Assrossa</i>	13	
	<i>Adido</i>	12	
<b>Total</b>	<b>Taille échantillon</b>		<b>475</b>

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête (2011 et 2014)

Une fois l'échantillonnage pour la collecte de données réalisé et dans le but de parfaire le projet de questionnaire et l'adapter plus aux conditions réelles de la zone d'étude, un pré-test

a été effectué. Ce essai préliminaire d'avant enquête réalisé par nos soins dans la commune de Adjohoun (commune se situant dans le même département que notre service) nous a permis d'affiner le questionnaire en faisant des reformulations, en supprimant des questions et en ajoutant d'autres questions. Il nous a permis aussi d'évaluer la durée approximative d'administration des questions (en moyenne 4h d'horloge) et évaluer le nombre de jours de réalisation de toute la collecte de données en fonction de la taille du questionnaire. Les différentes informations à recueillir par le questionnaire sont relatives à :

- les caractéristiques socio-économiques des enquêtés,
- la structures des exploitations agricoles,
- les déterminants de l'accès aux crédits,
- la demande des crédits par les producteurs,
- le niveau d'utilisation des services financiers,
- la gestion des crédits agricoles,
- les conditions limitant ou favorisant l'accès aux crédits,
- le remboursement des crédits agricoles,
- les types de garanties possédées,
- l'estimation de la production des cultures des exploitations agricoles,
- l'estimation des coûts de production des exploitations agricoles,
- la valeur des cultures non vivrières et du cheptel,
- la diversité alimentaire des ménages des exploitations agricoles, et
- les dépenses d'investissement des exploitants.

Ainsi, pour atteindre les objectifs fixés par cette collecte de données, une vingtaine d'enquêteurs (au total 22 personnes y compris nous-même) ont été recrutés pour aider à collecter les données quantitatives sur la base du questionnaire finalisé. Des binômes d'enquêteurs ont été alors constitués et répartis dans toutes les communes en fonction de la situation géographique. Nous-même, avons parcouru les communes de Toffo, de Zè, d'Athiémé et d'Aplahoué compte tenu de la barrière linguistique. Ces enquêteurs sont de niveau licence professionnelle (Bac +3) au minimum. Ils ont été sélectionnés sur la base de leurs expériences de la connaissance du milieu rural, de la connaissance de la langue du milieu et dans la réalisation des enquêtes similaires. Ces enquêteurs ont été alors formés à l'administration du questionnaire. Au cours de cette formation, des présentations et débats sur le contexte, les objectifs de l'étude, le guide d'entretien et les résultats attendus ont eu lieu. Des jeux de rôles ont été faits pour apprécier la capacité des enquêteurs à administrer les questions et donner des éclairages nécessaires avant le démarrage effectif de la collecte proprement dite. Aussi, ces jeux de rôle ont-ils permis d'harmoniser la compréhension des concepts clés et de l'ensemble du questionnaire et leur permettre de bien réagir face à des situations qui se présenteraient à eux sur le terrain.

En plus de ces enquêteurs, ces enquêtes ont été systématiquement contrôlées par des contrôleurs (au total 08 personnes) formés pour la cause. Ceux-ci sont chargés de lire toutes les fiches de collecte et d'apporter des réajustements et des corrections au besoin. Par ailleurs, une supervision a été réalisée par les chercheurs du Programme Analyse de la Politique Agricole<sup>8</sup> (PAPA) de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB).

---

<sup>8</sup> Le Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA) est un des trois Programmes du Centre de Recherches Agricoles à vocation nationale de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB). Ce programme remplace le Laboratoire d'Économie et de Sociologie Rurale

L'équipe de supervision est composée de trois chercheurs, nous-mêmes y compris réparties dans les zones du Sud, Centre et du Nord. Ainsi, sur des questionnaires déjà remplis et tirés au hasard, les superviseurs ont effectué une lecture approfondie et critique afin de prendre connaissance des difficultés rencontrées et apporter des approches de solutions. C'est l'occasion de rappeler les consignes données au démarrage afin d'améliorer la collecte et demander aux enquêteurs de corriger, compléter ou reprendre certaines questions.

La collecte de données sur le terrain terminée, toutes les fiches ont été collectées et centralisées au PAPA. Nous avons alors procédé à la codification des différentes fiches et à la confection du masque de saisie. Les données de cette première enquête ont été alors dépouillées et saisies dans le logiciel Access 2010 qui est un programme de création et de gestion de bases de données et après transférées dans SPSS 20 pour les analyses.

Les données issues de la première enquête des 475 exploitations agricoles ont été analysées afin de voir les tendances. Ces analyses ont révélé que sur les 475 exploitations agricoles 227 ont été l'objet de rationnement dans l'octroi des crédits et 18 exploitations ont perçu des montants de prêt supérieurs à 1 million. Ces deux groupes ont été alors retenus pour une enquête approfondie. L'objectif de cette deuxième enquête approfondie est d'analyser d'une part les effets du rationnement sur la gestion des exploitations agricoles et étudier les stratégies développées pour gérer cette contrainte et d'autre part d'analyser les stratégies développées par les autres exploitants pour percevoir des montants supérieurs.

Ainsi, un deuxième échantillonnage a été effectué et 10% des exploitations rationnées ont été retenues pour cette enquête approfondie. Pour ce qui concerne des exploitants ayant perçu des montants élevés, du fait du nombre très limité de ceux-ci, eux tous ont été retenus pour l'investigation approfondie. Au total, 25 exploitants rationnés échantillonnés aléatoirement et 15 exploitants ayant perçu des montants supérieurs, soit 40 exploitations, ont été interviewées au cours de cette deuxième enquête approfondie.

Une fois l'échantillon retenu, nous avons procédé à la confection des guides d'entretien. Ce guide a été testé auprès d'un exploitant dans la commune d'Adjohoun afin de l'affiner et de procéder aux éventuelles corrections avant les entretiens proprement dits et déterminer la durée approximative d'un entretien. Il a été question, en effet, de faire des interviews individuelles dans une approche compréhensive avec ces deux groupes d'acteurs. Du fait de la spécificité de ces deux groupes, les entretiens ont été réalisés par nous-même et ceci dans les communes d'Athiémé, de Adjohoun, de Kétou, de Kandi et de Gogounou. Ces entretiens se sont déroulés durant les mois de mai et juin 2014. Les informations recueillies sont relatives à :

- l'accessibilité au crédit, les conditions, l'évolution des montants demandés et obtenus ces trois dernières années et les contraintes liées à l'accès ;
- les effets du déficit/rationnement du crédit sur la gestion de l'exploitation ;
- les pratiques stratégiques en lien avec le rationnement ;

---

(LESR) créé en 1975. Le Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA) aide à comprendre le fonctionnement du secteur agricole lors d'un changement de contexte économique et institutionnel. L'objectif global du PAPA est d'étudier le fonctionnement du secteur agricole en déterminant les goulots d'étranglement des stratégies de développement par l'analyse *ex-ante* et *ex-post* des instruments de politique agricole et en fournissant aux décideurs politiques des informations sur lesquelles ils pourront baser leurs prises de décision. Les enquêtes sur l'accès et l'impact du crédit sur les exploitations agricoles au Bénin s'inscrivent bien dans la logique de ces objectifs. Elles rentrent dans les différentes thématiques développées selon le plan d'action.

- l'intégration sociale des exploitants ;
- le recours ou non à plusieurs IMF en cas de rationnement ;
- les stratégies d'obtention de crédit développées ;
- la fidélité institutionnelle des exploitants.

La méthode utilisée pour la collecte est la discussion individuelle suivie de prise de notes et l'enregistrement grâce à un smartphone. Le but de cet enregistrement est de ne pas perdre des informations au cours des entretiens. De ces discussions, une analyse de contenu a permis de générer des statistiques descriptives pour des analyses de tendance.

Par ailleurs, l'échantillonnage et l'enquête comportent quelques insuffisances qui ont limité la portée des analyses. En effet, la sélection des communes a été basée sur les données disponibles au niveau des projets et non sur les données disponibles au niveau des structures de financement qui avaient refusé de fournir les informations sur leurs clients. Il faut noter aussi la faible prise en compte des non-répondants et des exploitants n'ayant pas eu accès au crédit. Aussi, l'une des insuffisances notées est la faible représentativité de la catégorie des emprunteurs ayant obtenu des montants de crédit élevés. Et enfin, la dernière limite à l'échantillonnage et l'enquête est que la collecte des données de la première phase qui concerne les 475 exploitations agricoles a été organisée et assurée par le Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA) de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB). Ce qui donne une orientation limitée aux analyses et une faible appréhension de certaines questions.

## 2.2.2. Méthodes d'analyse de données

Plusieurs méthodes d'analyse ont été utilisées pour pouvoir atteindre les objectifs fixés.

### 2.2.2.1. Régression logistique

Pour identifier les déterminants de l'accès au crédit des exploitations agricoles, la régression logistique a été utilisée. L'accès au crédit des exploitations agricoles constitue le phénomène à modéliser. Cette décision est représentée par une variable binaire prenant la valeur 1 si une exploitation agricole a accès au crédit et la valeur 0 sinon.

Notre variable dépendante représentant l'accès au crédit est de type dichotomique. Elle ne peut donc prendre que deux valeurs (0, 1). La probabilité et la proportion de la variable sont également comprises entre 0 et 1, de même que le terme d'erreur, qui suivent ainsi une loi discrète (Bourbonnais, 2005). Dans ce contexte, la régression linéaire simple n'est pas appropriée étant donné qu'elle ne considère pas de maximum ou minimum et qu'elle assume la normalité des termes d'erreurs (Pampel, 2000). Il convient plutôt d'utiliser un modèle de choix binaire où l'on cherche à estimer la probabilité associée à un événement.

Selon Maddala (1985), Long (1997) et Magrini et al. (2010), dans le cas le plus classique d'un modèle de choix à deux modalités (ce qui est notre cas ici à savoir 0 pour le non accès au crédit et 1 pour l'accès), l'estimation de la probabilité d'occurrence de l'alternative considérée se fait par un modèle binaire *probit* ou *logit*. Par contre, si plusieurs alternatives sont possibles, sans ordre prédéfini, il convient d'estimer conjointement la probabilité de chaque alternative par rapport à une alternative prise en référence. Le modèle économétrique requis dans ce cas est alors un *multinomial* de type *logit* ou *probit* selon la loi de distribution retenue sur les termes d'erreur.

Soit  $A_i$ , une variable binaire indiquant l'accès ou non au crédit des IMF pour une exploitation agricole  $i$  ( $i = 1, \dots, N$ ) avec  $A_i = 1$  si accès et 0 si non et  $A_i^*$  une variable latente associée à



$A_i$ . Cette variable latente est fonction d'une matrice de variables explicatives  $X_{ij}$  traduite dans l'équation (1) :

$$A_i^* = \alpha + \sum_{j=1}^j \beta_j X_{ij} + \varepsilon_i \quad (1)$$

Où  $\varepsilon_i$  est un terme aléatoire dont la distribution est donnée par la fonction de densité  $f$ .

$$\begin{cases} A_i = 1 \text{ si } A_i^* > 0 \\ A_i = 0 \text{ si } A_i^* \leq 0 \end{cases} \quad (2)$$

En remplaçant (1) dans (2), on obtient :

$$P(A_i = 1) = P \left[ \varepsilon_i > - \left( \alpha + \sum_{j=1}^j \beta_j X_{ij} \right) \right] = P \left[ -\varepsilon_i \leq \left( \alpha + \sum_{j=1}^j \beta_j X_{ij} \right) \right] = F \left[ \alpha + \sum_{j=1}^j \beta_j X_{ij} \right] \quad (3)$$

Où  $F$  est la fonction de répartition correspondant à la fonction de densité  $f$ .

Suivant la nature de la distribution de  $f$  qui peut être normale ou logistique, l'estimation de l'équation (3) est faite par un modèle *probit* binomial ou un *logit* binomial. C'est ce dernier modèle qui a été retenu dans cette étude pour trois raisons :

- la variable expliquée (accès ou non au crédit) utilisée dans notre étude est qualitative et dichotomique.
- lorsque les variables explicatives ne sont pas normalement distribuées, les estimateurs du modèle *logit* sont plus robustes que ceux obtenus par l'analyse discriminante (Tapsoba, 2007 ; Yabile, 2013).
- les modèles *logit* permettent des calculs simples. Par ailleurs, Gouriéroux (1989) cité par Yabile (2013), par la méthode de Monte-Carlo, montre que les estimations des paramètres et leur précision obtenues par les modèles *probit* sont généralement peu différentes des modèles *logit*.

Ainsi, le modèle *logit* à estimer peut être spécifié comme suit :

$$\ln \left( \frac{P(A_i)}{1 - P(A_i)} \right) = \alpha + \sum_{j=1}^j \beta_j X_{ij} + \varepsilon_i$$

Où  $X_{ij}$  représente la matrice de variables explicatives,  $\beta_j$  les coefficients à estimer et  $\varepsilon_i$  le terme de l'erreur.  $\alpha$  est le terme constant.

Les données utilisées dans cette étude ayant été collectées sur une seule période, le modèle de régression logistique (*logit*) binomial a été utilisé afin d'examiner les déterminants de cette décision.

L'estimation empirique du modèle présenté s'est faite sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses sont présentées à travers les variables incluses dans la spécification.

- le *sexe*. Le genre est une variable couramment utilisée comme variable indépendante dans ce type de modèle. Le signe du coefficient du sexe pourra alors nous indiquer la présence ou non d'une discrimination des femmes dans l'accès aux crédits agricoles octroyés par les IMF.
- l'*instruction*. Ici, nous espérons une influence positive de l'instruction sur la décision de l'IMF d'accorder un crédit au producteur.
- l'*âge*. On peut supposer une corrélation positive entre l'âge et la possibilité d'accès des producteurs aux crédits offerts par les IMF. Le carré de cette variable est également inclus dans le modèle afin de tester la présence d'effets non linéaires entre l'âge et la décision d'accès au crédit et de contrôler les effets de seuil. Aussi, le carré

de l'âge permet-t-il de capter l'effet de la vieillesse sur l'accès au micro-crédit et voir si l'âge a indéfiniment un effet positif sur l'accès au microcrédit. Ici, on s'attend à un signe négatif pour cette variable ce qui montrerait qu'il y a un âge optimal auquel la probabilité d'obtenir du crédit est la plus élevée.

- *la taille du ménage.* La taille du ménage est souvent utilisée comme un indicateur de la disponibilité en main-d'œuvre d'une exploitation agricole. Il est supposé, ici, une corrélation négative entre la taille du ménage et l'accès au crédit. En effet, on suppose une influence négative de la disponibilité de la main-d'œuvre sur la demande de crédit.
- *la situation matrimoniale.* Cette variable est aussi souvent utilisée comme un indicateur de maturité dans la gestion d'une exploitation, voire d'un crédit. En effet, on pense qu'un exploitant marié est plus responsable qu'un célibataire. On suppose une influence positive de cette variable sur l'accès au crédit.
- *l'appartenance à un groupement de solidarité financière.* L'appartenance à un groupe de solidarité est supposée accroître les chances d'accès au crédit de l'exploitant. Ici, il est attendu un signe positif.
- *la production de cultures de rente, le revenu et la formation* par une IMF sur la gestion des crédits influencent positivement la décision d'octroi de crédit par les IMF. Toutes ces variables sont supposées accroître la garantie de remboursement du crédit par l'exploitant agricole. Les deux premières offrent des garanties financières sur la capacité de remboursement tandis que la dernière est relative à la capacité managériale du producteur.
- *l'existence d'une IMF dans la localité.* Cette variable indique l'accessibilité physique ou la proximité de l'institution financière, laquelle influence positivement la demande.
- *l'existence de garantie.* Les garanties réelles sont les formes les plus requises par l'institution pour l'octroi d'un crédit. Celles-ci sont demandées pour presque tous les crédits. Cette variable augmente significativement la probabilité d'octroi du crédit par les IMF.

Avant la spécification et l'estimation du modèle, une analyse systématique des coefficients de corrélation partiels des variables explicatives a été réalisée pour identifier les éventuels problèmes de multicollinéarité. La matrice de corrélation a montré qu'aucun de ces coefficients n'était élevé (sensiblement inférieur à 0,8) pour les variables incluses dans le modèle hormis l'âge et l'âge au carré. Il est donc espéré que les estimations ne souffrent pas de problèmes de multicollinéarité. Ainsi, l'analyse des déterminants de l'accès au crédit a été faite sur la base d'une approche mixte combinant aussi bien la méthode qualitative que la méthode économétrique. Sur la base des données primaires collectées au niveau de l'ensemble de l'échantillon, le modèle de régression logistique (*logit*) binomial a été utilisé afin d'examiner les déterminants de l'accès au crédit agricole.

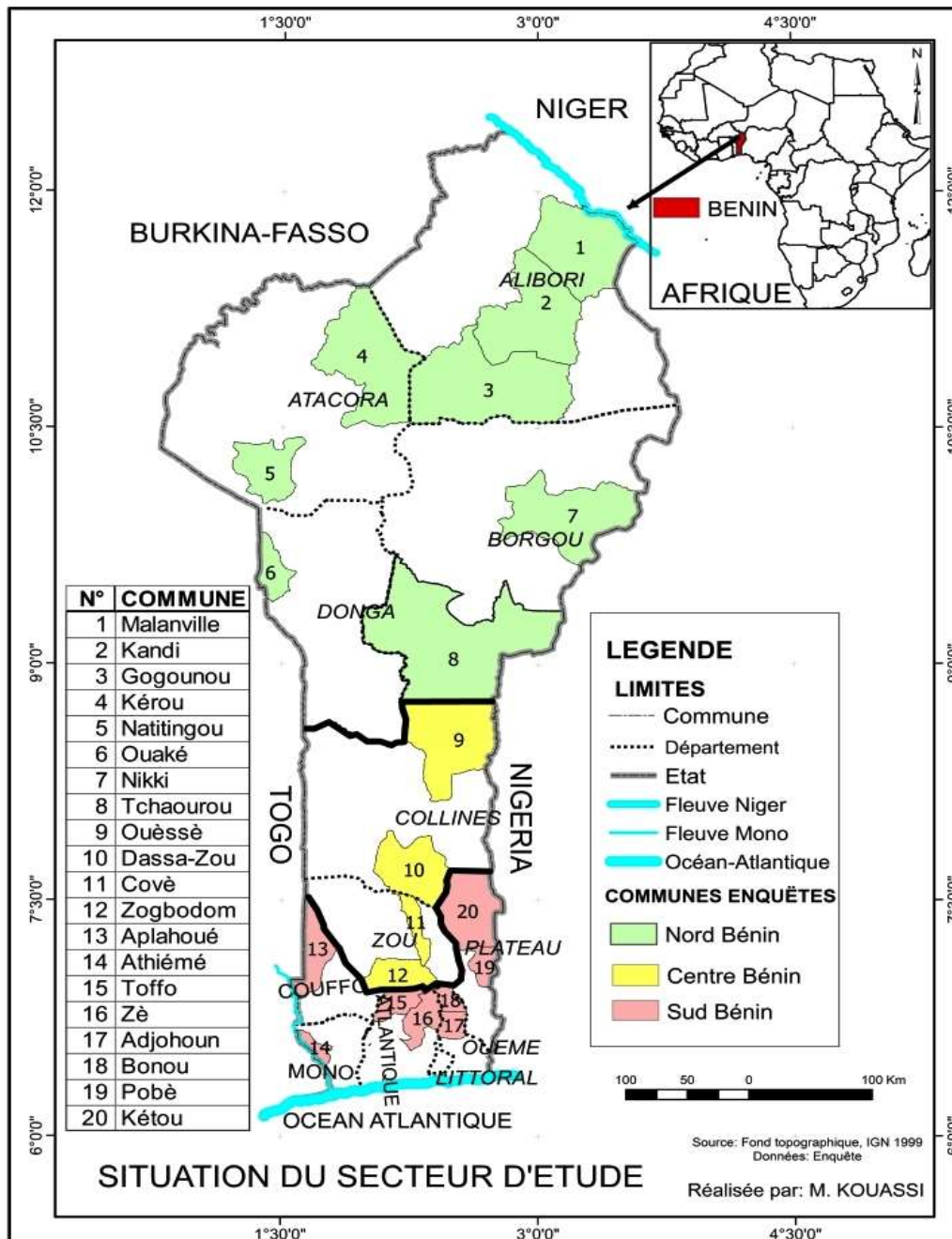
#### **2.2.2.2. Analyse du contenu thématique**

La méthode d'analyse de contenu cherche à faire un compte rendu fidèle du discours des enquêtés de la manière la plus objective possible et la plus fiable possible (Andreani et Conchon, 2005). Selon Bradin (1977) cité par Wanlin (2007) il s'agit d'une interprétation qui trouve son sens dans la rigueur de l'objectivité et la fécondité de la subjectivité. Elle est constituée de trois étapes consécutives à savoir : la pré-analyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation (Wanlin, 2007). Les données issues de l'enquête des 475 exploitations ont été analysées avec des statistiques descriptives (moyenne, fréquence et écart-type). Les données qualitatives et quantitatives approfondies collectées au niveau d'un échantillon de second degré constitué des exploitants

ayant obtenu un montant élevé de prêt et des exploitants rationnés ont été soumises à l'analyse de contenu thématique. Cette analyse a été appuyée par des statistiques descriptives (moyenne, fréquence relative et écart-type), des analyses discriminantes et des tests non paramétriques (test de Kendall, W, test de Khi-deux).

### 2.3. DESCRIPTION DE L'AIRES DE L'ETUDE

La présente recherche s'est déroulée au Bénin (carte 1) et prend en compte plusieurs zones agro-écologiques du Sud au Nord. Il s'agira ici de décrire, le contexte géographique, climatique, social et économique qui caractérisent l'aire de l'étude.



Carte 1 : Présentation de la zone d'étude

Source : Conception de l'auteur réalisée par Kouassi M. (SIG/DPP/MAEP), 2014.

### 2.3.1. Contexte géographique et climatique

Le Bénin est un pays d'Afrique occidentale. Sa superficie totale est de 114.763 km<sup>2</sup>. Le pays partage ses frontières avec le Togo à l'Ouest, le Nigéria à l'Est, le Burkina Faso au Nord-Ouest, le Niger au Nord et l'océan Atlantique au Sud, avec une façade maritime de 120 kilomètres. Peu accidenté, son relief est constitué d'une bande côtière sablonneuse suivie de deux zones de plateau et du massif de l'Atacora au Nord où tous les fleuves prennent leur source.

Le climat n'est pas le même sur tout le territoire. Au Sud, le climat est subéquatorial avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches. Au Nord, le climat est tropical avec une seule saison des pluies et une seule saison sèche. La pluviométrie varie de 900 mm à 1450 mm d'eau par an et les températures oscillent entre 22°C et 37°C. La végétation est caractérisée au Sud par des îlots forestiers, des savanes arborées et arbustives, des prairies aquatiques, ainsi que quelques mangroves, et au Nord par la savane arborée.

Les cours et plans d'eau du Bénin sont propices à la pêche. Les populations riveraines pratiquent cette activité dans les lacs, les lagunes et le long de certains cours d'eau. Le pays subit de façon cyclique des perturbations météorologiques à l'origine de sécheresses et inondations. Ainsi, depuis 1984, le Bénin a connu plus d'une quinzaine de catastrophes majeures. La dernière crise est survenue en 2010. Elle fut la plus grave. Le pays avait alors été frappé par des inondations d'une rare ampleur touchant 55 communes dont 21 sévèrement. Ces inondations ont eu d'importantes conséquences sociales et environnementales : 46 morts, environ 680.000 personnes affectées, 55.000 habitations entièrement ou partiellement détruites, près de 12.000 tonnes de produits agricoles, 133.000 hectares de cultures et 81.000 têtes de bétail perdus. Lors de l'inondation, les cultures étaient pour la plupart à l'étape de la floraison. L'eau est restée près de trois semaines dans les champs. La plupart des personnes affectées étaient des petits exploitants agricoles, des pêcheurs vivant en milieu rural et des familles à faible revenu des zones urbaines et périurbaines.

### 2.3.2. Contexte social

La population est d'environ 9,983 millions d'habitants<sup>9</sup> et varie suivant les départements. Les départements de l'Atlantique, du Borgou et de l'Ouémé sont les plus peuplés. Cette population est inégalement répartie sur le territoire avec une forte concentration au Sud du pays où se trouve la capitale administrative (Porto-Novo) et celle économique (Cotonou). Environ 42% de la population vit en zone urbaine. Le taux de croissance démographique est estimé à 3,25 pour cent. Le Bénin a une population jeune : plus de la moitié de ses habitants a moins de 18 ans. L'espérance de vie à la naissance était de 56,5 ans en 2012. La densité moyenne est de 85,2 habitants au km<sup>2</sup>, mais varie suivant les départements.

En termes de développement humain, le Bénin figure parmi les pays les moins développés. Il se classait 165<sup>ème</sup> sur 187 pour l'indice de développement humain (IDH) publié en 2014<sup>10</sup>. Le PIB par habitant en 2012 était de 1428 USD en parité de pouvoir d'achat. La proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est estimée à 35,2%<sup>11</sup>. La pauvreté est plus marquée en milieu rural (38,4%) qu'en milieu urbain (29,8%).

---

<sup>9</sup> Résultats préliminaires du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 2013.

<sup>10</sup> Rapport sur le développement humain 2014.

<sup>11</sup> Enquête Modulaire et Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) 2011, INSAE.

### 2.3.3. Contexte économique

Bien que le Bénin soit l'un des premiers producteurs africains de coton, son économie est en panne de croissance. Son taux de croissance a connu une forte baisse depuis 2001. Il est passé de 6,2% en 2001 à 2,7% en 2009, 3,5% en 2011 et 3,8% en 2012 pour s'établir à 4,1% en 2013<sup>12</sup>. Un taux de 7,5% serait nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette économie repose largement sur le commerce avec son voisin oriental, le Nigéria. L'appareil productif est marqué par la domination des secteurs primaire et tertiaire. Dans le secteur primaire, l'agriculture est prépondérante.

Le secteur agricole constitue la principale source de création de richesse au niveau national et est une source de devises importante. Le secteur emploie plus de 70 % de la population active. Plus de 60% des actifs masculins et 35,9% des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole. La contribution du secteur agricole au PIB est en moyenne de 32% (INSAE, 2013). L'agriculture est principalement une agriculture de type familial reposant sur des petites exploitations familiales paysannes, orientées vers la polyculture et associées souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des exploitations est estimée à 1,7 hectare; y vivent en moyenne sept personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins de 1 hectare. Seulement 5% des exploitations dans le Sud et 20% dans le Nord du Bénin font plus de 5 hectares. Le nombre d'exploitations est estimé à 550.000 réparties sur huit zones agro-écologiques. L'agriculture est pratiquée dans deux zones : zone de production de la région septentrionale (Borgou, Alibori, Atacora et Donga) et la zone de production qui regroupe les départements du Centre et du Sud (Zou, Collines, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau et Atlantique).

Sur le plan de la pauvreté, un certain nombre d'actions et de programmes pour accélérer la croissance économique ont été mis en place. Ces actions et programmes énumérés dans la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) passent par:

- la promotion de l'économie locale pour permettre une réduction de la pauvreté rurale;
- la maîtrise de la croissance démographique;
- la réduction des inégalités de genre;
- le renforcement de la protection sociale, surtout vis-à-vis des personnes du troisième âge;
- le renforcement des infrastructures de base; et
- le renforcement de la politique de microcrédit en vue de permettre l'accès des pauvres, en l'occurrence des femmes, aux crédits.

Sur le plan de l'alimentation et de la nutrition, le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) a été adopté en juillet 2009. En dynamisant le comité national pour l'alimentation et la nutrition et ses relais régionaux, le suivi du statut nutritionnel des populations et les capacités techniques et matérielles des communautés pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables ont été renforcés.

---

<sup>12</sup> Perspectives économiques en Afrique, 2013. [www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-delouest/Benin/](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-delouest/Benin/)



## **CHAPITRE III**

### **CADRE DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE AU BENIN**

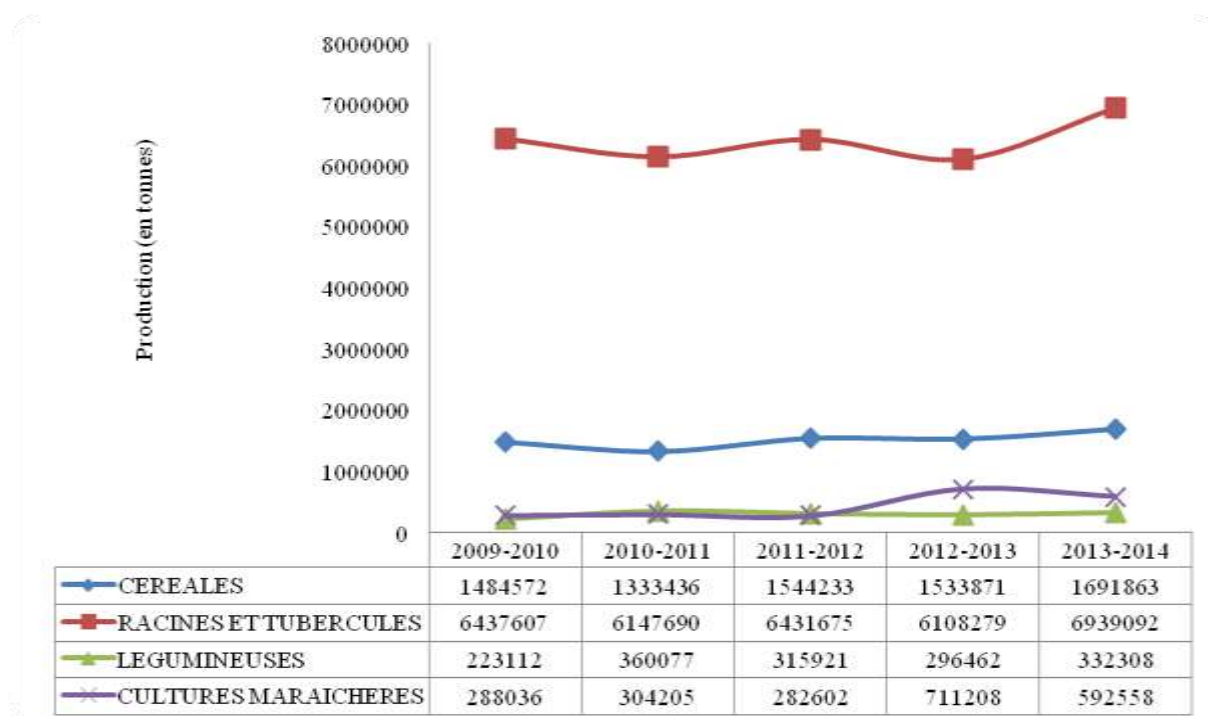
L'agriculture dans les pays sous-développés et particulièrement au Bénin est considérée comme un secteur dont les nombreuses potentialités doivent être judicieusement exploitées pour soutenir la croissance économique nationale et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté. Cet objectif ne saurait être atteint que si les principaux acteurs à la base bénéficient d'investissements productifs en temps réel et que les structures en charge de ce secteur disposent des ressources adéquates pour fonctionner de façon optimale. Ce chapitre aborde ainsi la problématique du financement du secteur agricole béninois. Il rend compte de la situation du financement de ce secteur vital depuis les indépendances au Bénin à nos jours et s'articule autour de trois (03) points : i) caractéristiques du secteur agricole béninois ; ii) offres du secteur financier béninois et iii) besoins en financement du secteur agricole.

#### **3.1. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE BENINOIS**

##### **3.1.1. Caractéristiques générales du secteur agricole**

Au Bénin, le secteur agricole occupe une place de choix dans l'économie nationale. Il contribue pour 32% en moyenne au PIB, 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 75% des emplois. L'analyse de ce secteur par branche d'activité révèle qu'il est dominé par l'agriculture (notamment l'agriculture vivrière) qui représente en moyenne 71% de la valeur ajoutée au cours de la période 1999 à 2011 (INSAE, 2013). Les branches «élevage et chasse» et «pêche, sylviculture et exploitation forestière» ont presque la même part (15%) dans la valeur ajoutée du primaire (INSAE, 2013). Cependant, la structure du sous-secteur agricole évolue en dents de scies car celui-ci est caractérisé par une production essentiellement pluviale. Toutefois, au cours de ces trois dernières années, la production de coton a été faible, vu la désaffectation des producteurs et les difficultés internes liées à la gestion de la filière (INSAE, 2013).

En effet, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés au Bénin avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières (PSRSA, 2011). Sur les cinq dernières années, la contribution du sous-secteur agriculture a évolué en dents de scie oscillant entre 72 et 73%. Ainsi, la production végétale constitue près des  $\frac{3}{4}$  du PIBA. Nonobstant les insuffisances du secteur agricole, les taux d'accroissement des productions moyennes annuelles, au cours des cinq dernières années, sont positives pour tous les groupes de cultures (figure 2). En effet, ces taux sont de 3,81%, 2,17%, 13,76% et 33,37% respectivement pour les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les cultures maraîchères. Ces taux d'accroissement bien que globalement supérieurs au taux d'accroissement annuel de la population béninoise (3,25%) demeurent encore faibles pour garantir une véritable autosuffisance alimentaire.



**Figure 2** : Evolution des productions moyennes annuelles des principaux produits agricoles de 2009 à 2013

*Source* : DPP/MAEP, 2014

Suivant l'hypothèse moyenne de consommation, le bilan vivrier au plan national pour la campagne agricole 2013/2014 a dégagé des excédents pour le maïs, l'igname, le manioc et même pour l'arachide. Ces excédents feront théoriquement l'objet de transactions commerciales vers les pays voisins demandeurs de produits vivriers béninois. Le mil/sorgho, le riz et le niébé ont affiché des soldes négatifs. Ces déficits pourront être comblés par des importations commerciales (y compris les entrées de produits par le circuit informel) et des dons alimentaires (cas du riz). L'expression chiffrée du bilan vivrier suivant les trois hypothèses de consommation est présentée dans le tableau 2.

**Tableau 2** : Bilans vivriers nationaux suivant les trois hypothèses de consommation (en tonnes)

<i>Produits</i>	<i>Hypothèse faible</i>	<i>Hypothèse moyenne</i>	<i>Hypothèse Forte</i>
Maïs	432705	357761	281525
Mil/Sorgho	73514	-143477	-252780
Riz	-102242	-121373	-133721
Igname	992917	311266	185305
Manioc	2573929	2339675	2121253
Niébé	-21648	-22830	-26379
Arachide	1291	108	13427

*Source* : ONASA, 2014

Les bilans vivriers nationaux par produit en hypothèse de moyenne consommation sur les cinq (5) dernières années ainsi que les moyennes quinquennales sont consignés dans le tableau 3 ci-après.



**Tableau 3** : Evolution des bilans vivriers sur les cinq (05) dernières années

<i>Produits</i>	<i>2009/2010</i>	<i>2010/2011</i>	<i>2011/2012</i>	<i>2012/2013</i>	<i>2013/2014</i>	<i>Moyenne</i>
Maïs	241556	297032	168969	330939	357761	279251,4
Mil/sorgho	-98238	-100475	-133104	-113968	-143477	-117852,4
Riz	-43928	-36826	-27851	-36638	-121373	-53323,2
Igname	204298	621081	169872	254787	311266	312260,8
Manioc	2893266	2267796	1691834	2111459	2339675	2260806
Niébé	-10420	-8702	-28542	-18008	-22830	-17700,4
Arachide	3610	6821	-1079	-2389	108	1414,2

*Source* : ONASA, 2014

En comparaison au bilan de 2012/2013, on note une régression du solde des produits de 19,76%. L'examen des bilans vivriers par spéculation au cours des cinq dernières années (2009-2013) montre que le Bénin est structurellement déficitaire en mil/sorgho, en riz et en niébé. Notons que ces bilans vivriers présentés doivent être perçus avec prudence car les transactions transfrontalières ne sont pas souvent maîtrisées et les prélèvements pour l'industrie alimentaire ne sont pas pris en compte.

Malgré l'existence des projets d'élevage ainsi que des initiatives porteuses d'actions modernes ou semi-modernes, le sous-secteur de l'élevage reste dominé par les pratiques traditionnelles. La production atteinte est cependant insuffisante pour couvrir les besoins en protéines animales (viande, lait et œufs) et le Bénin reste donc fortement dépendant en produits carnés importés. De façon spécifique, avec une seule filière structurée dans le sous-secteur élevage depuis 2010, on note une amélioration du taux de couverture des besoins de la population en œufs de table qui est passé de 62% en 2012 à 65% en 2013, soit une augmentation de 3,12 points. Cependant, par rapport à 2012, les taux de couverture des besoins de la population en viande toutes espèces confondues et en lait et dérivés ont baissé respectivement de 0,27 point et 0,25 point. Il faut noter que ces performances sont à apprécier en prenant en compte l'insuffisance des ressources aussi bien matérielles, que financières et humaines pour la réalisation des activités planifiées dans ce sous-secteur. Toutefois, les conditions climatiques ont été satisfaisantes et le pâturage a été disponible toute l'année dans la région méridionale et autour des points d'eau dans la partie septentrionale.

Par ailleurs, les importations des produits congelés sont passées de 80.040 tonnes en 2011 à 74.713 tonnes 2012 et à 73.580 tonnes en 2013, soit une baisse de 1,12% de 2012 à 2013. Cette baisse des importations des produits de pêche congelés en 2012 et 2013 s'explique par la réduction des produits de pêche mis sur le marché international par la Mauritanie et le Maroc d'où les importateurs béninois s'approvisionnent principalement.

La production et la productivité du secteur agricole stagnent depuis plusieurs décennies en dépit des potentialités que lui confère cette multiplicité de zones agro-écologiques. Du coup, l'économie nationale basée sur l'agriculture demeure peu compétitive et la population paysanne est de plus en plus pauvre. Conscient de ces faiblesses liées au secteur agricole, et préoccupé par les nouvelles opportunités offertes par les marchés, le Bénin a élaboré un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), assorti d'un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

### 3.1.2. Poids économique du secteur agricole

La croissance du PIB agricole a été effective au cours des cinq dernières années (Tableau 4). En effet, après la baisse de croissance enregistrée au cours de la période de 2009 à 2010, on note une relance de la croissance du PIB agricole qui est passée de 1,5% en 2010 à 6,4% en 2012 et à 6,3% en 2013, soit une augmentation de près de 5 points. Cette performance est due au relèvement progressif de la production cotonnière au terme des campagnes agricoles 2011 à 2014. Cependant, la cible prévue pour l'année 2013 n'est pas encore atteinte (-0,4 point). Les efforts doivent être poursuivis pour améliorer le rythme de croissance du PIB agricole en vue d'atteindre une croissance économique nationale à deux chiffres, gage du succès dans la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015. La contribution du secteur agricole au PIB a évolué globalement de manière croissante au cours des cinq dernières années avec un taux moyen de 0,44%. Cependant on note une baisse de 0,7 point entre 2011 et 2012 (tableau 4).

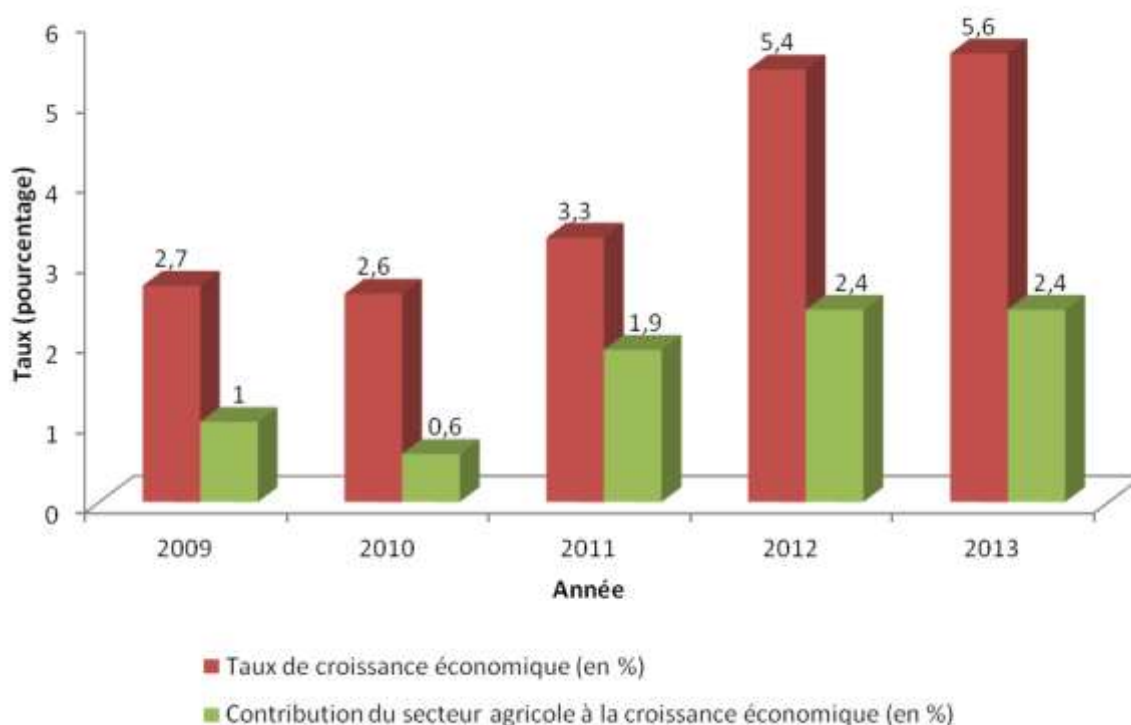
**Tableau 4** : Evolution de la contribution du secteur agricole au PIB

<i>Indicateurs</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
PIB (en milliards de FCFA constants)	1152,6	1182,7	1221,3	1287,2	1359,8
PIB Agricole (en milliards de FCFA constants)	431,9	438,4	461,3	491,0	522,1
Contribution du secteur agricole au PIB (en %)	32,4	32,5	33,3	32,6	33,0
Taux de croissance du PIB agricole (en %)	2,5	1,5	5,2	6,4	6,3

*Source* : INSAE, 2014

En ce qui concerne la contribution du secteur agricole à la croissance économique, elle a évolué de manière parabolique en décroissant de 2009 à 2010, avant de prendre son ascension de 2010 à 2012, année où elle a atteint son plus haut niveau (2,4%), maintenu en 2013 (Figure 3). Cette situation est essentiellement due aux mesures prises par le Gouvernement pour résorber progressivement les différentes crises alimentaire, économique et financière et à l'accroissement de la production agricole dans son ensemble et particulièrement au relèvement progressif de la production cotonnière. Le secteur agricole demeure donc un secteur prépondérant dans l'économie béninoise comme dans celle des pays de l'Afrique Subsaharienne. Il contribue considérablement à la croissance économique et induit par la même occasion une performance des secteurs secondaires et tertiaires en leur fournissant les matières premières indispensables à leur développement (INSAE, 2013). De façon spécifique en 2013, le sous-secteur agriculture a contribué au Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) pour 71,21% soit une baisse de 1,71 point par rapport à l'année 2012 qui était de 72,92%.

Quant au sous-secteur de la pêche, il représente plus de 300.000 emplois directs et indirects occupant 15% de la population active totale et 25% de la population active du secteur agricole. La contribution du sous-secteur pêche au PIBA est de 11% en 2013 contre 12% en 2012 soit une baisse de 0,33 point et de 4,03 par rapport aux prévisions de l'année 2013. Cette baisse de la contribution du sous-secteur pêche s'explique par le fait que la croissance des PIB des secteurs de la production agricole et animale a été plus importante que celle du sous-secteur des pêches.



**Figure 3 :** Evolution de la contribution du secteur agricole à la croissance économique

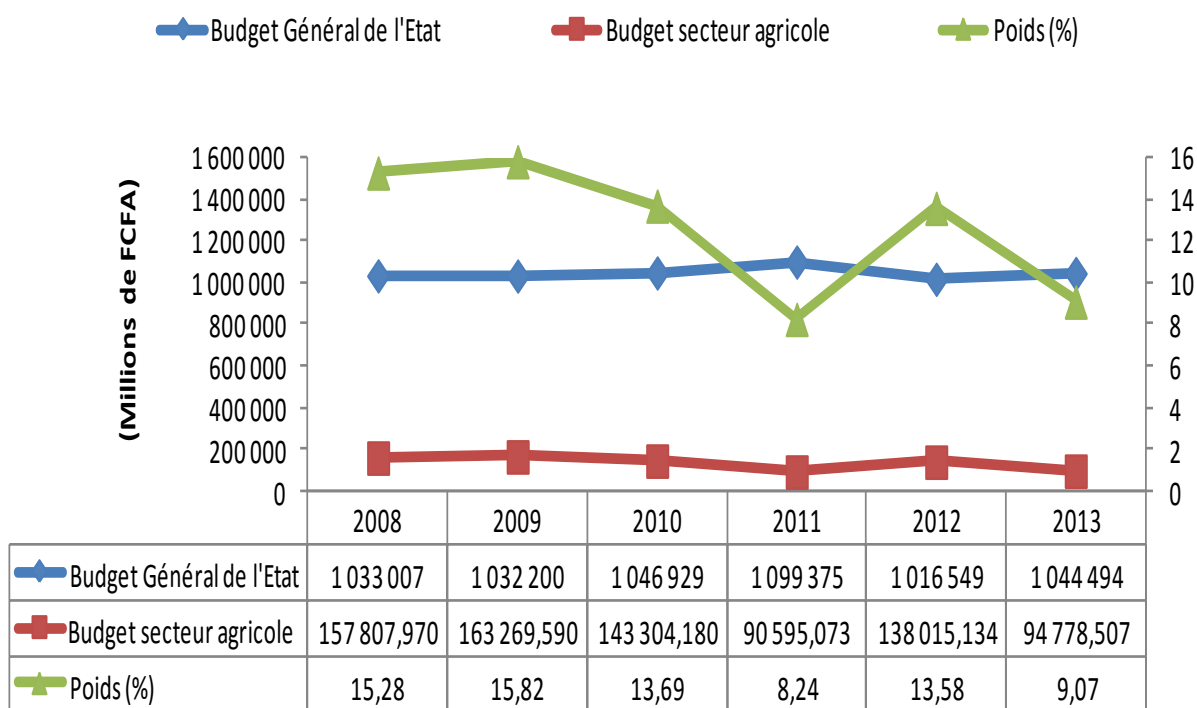
*Source :* Auteurs à partir des données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2014

### 3.1.3. Sources de financement du secteur agricole

Le financement du secteur agricole est basé sur des fonds publics et des fonds privés. Les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) constituent les fonds publics. Les fonds privés, par contre, concernent les investissements faits directement par, ou à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et le Secteur Privé.

Dans un premier temps les prévisions budgétaires pour les activités du secteur agricole sont passées de 15% en 2008 pour atteindre 8% en 2011. Cette part du budget du Ministère en charge de l'agriculture dans le budget général de l'Etat a connu une hausse en 2012 pour atteindre les 14% avant de chuter à nouveau pour un poids de 9%. Notons qu'entre 2012 et 2013, le niveau d'abaissement des prévisions budgétaires de l'Etat pour le secteur agricole est de 31%, malgré la hausse de 3% qu'a connue le budget général de l'Etat. Ainsi, la part du budget général de l'Etat allouée au secteur agricole est descendue sous la barre des 10% (9%) contre 14% en 2012. Ce niveau est légèrement en-dessous de celui de 10% recommandé par les Chefs d'Etat Africains à Abuja et à Maputo.

La figure 4 montre la tendance des prévisions budgétaires sur les six dernières années.



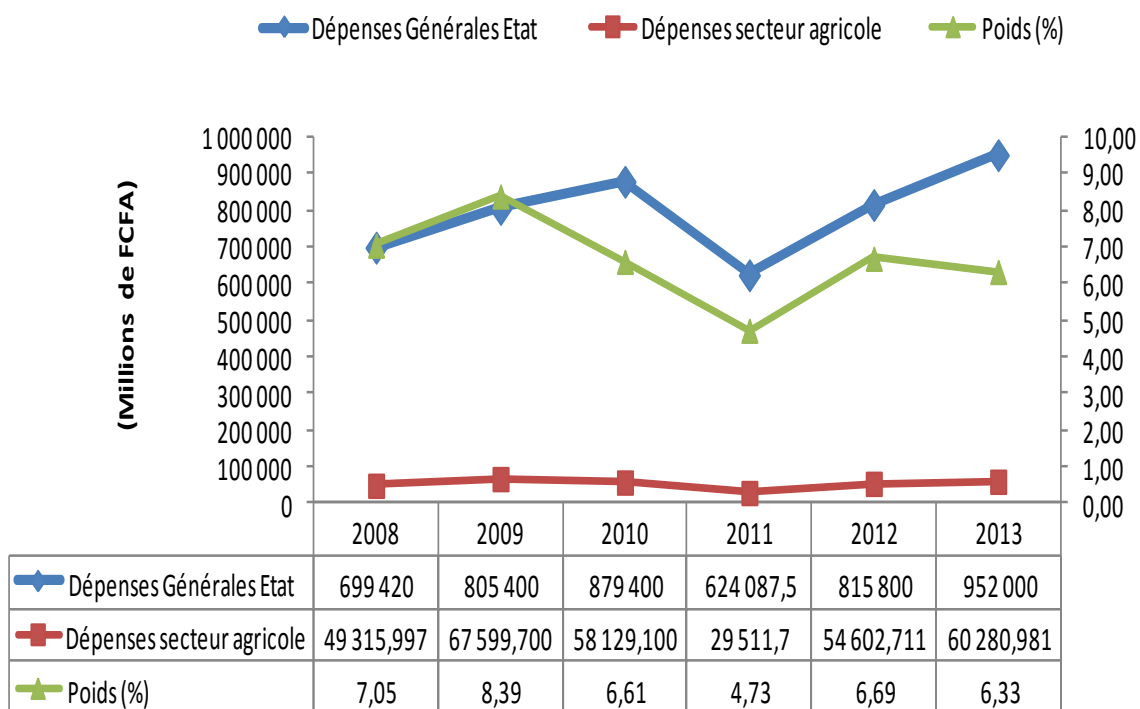
**Figure 4** : Evolution des prévisions budgétaires publiques pour le secteur agricole de 2008 à 2013

*Source* : MEF, 2014 et MAEP, 2014

Malgré le niveau des prévisions, les dépenses sont restées largement en deçà de celles-ci. Ainsi, au cours des six dernières années, les dépenses publiques réalisées dans le secteur ont évolué de manière erratique avec leur plus bas niveau enregistré en 2011. De 7,05% en 2008, les dépenses publiques dans le secteur agricole sont passées en 2009 et 2010 respectivement à 8,39% et 6,61% avant d'atteindre leur niveau le plus faible de 4,73% en 2011. Cette part des dépenses a connu une augmentation en 2012 avec un taux de 6,69% avant de connaître à nouveau une baisse pour rester à 6,33% en 2013.

Mais avec les mesures prises par le Gouvernement pour résorber progressivement la récession économique et financière survenue depuis 2010, le niveau des dépenses de l'Etat dans le secteur agricole a continué de s'accroître, passant de 30 milliards de francs CFA en 2011, à plus de 60 milliards de francs CFA en 2013. Malgré cette amélioration, le poids du secteur agricole dans les dépenses publiques est estimé à 6,6% en moyenne sur la période 2008-2013, un niveau encore faible par rapport à la cible de MAPUTO qui est de 10%. Cette situation affaiblit les investissements dans le secteur notamment la satisfaction des besoins financiers des exploitants agricoles.

La figure 5 ci-dessous fait un aperçu des dépenses publiques effectuées dans le secteur.



**Figure 5 :** Evolution des dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole de 2008 à 2013

*Source : MEF, 2014 et MAEP, 2014*

Dans un second temps la contribution du secteur privé au financement de l'agriculture béninoise reste concentrée à l'amont de quelques filières porteuses comme celles du coton. Néanmoins, on note l'émergence de la volonté du secteur privé d'intervenir dans le secteur agricole autour de certaines spéculations à forte génération de valeur ajoutée, comme le riz, les produits à cycle court comme l'élevage traditionnel (IFPRI, 2010).

Le financement de l'agriculture avec le secteur privé se fait directement à travers les Acteurs Non Etatiques et les individuels. Les banques primaires et les institutions de microfinance sont les sources de financement. Selon le Ministère en charge de l'agriculture, l'investissement privé dans le secteur agricole au Bénin dépasserait de 46% l'investissement public.

Le tableau 5 suivant montre l'évolution des investissements privés dans le secteur agricole. Le rythme de croissance des investissements privés réalisés dans le secteur agricole s'est accéléré avec un record de près de 55% en 2013 après une croissance uniforme depuis 2011. Ceci témoigne de l'engagement des privés à accompagner l'Etat pour la relance du secteur agricole au Bénin, poumon de l'Economie nationale. Cependant, on peut se demander si cet engagement répond aux attentes des producteurs qui du reste se situent encore dans un système de production familiale.

**Tableau 5** : Evolution des investissements privés dans le secteur agricole

<i>Indicateurs</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Investissements privés globaux (milliards de FCFA)	338,10	376,90	394,80	428,80	722,1
Investissements privés dans le secteur agricole (milliards de FCFA)	51,7	55,1	59,0	64,9	100,4
Taux d'accroissement des investissements privés réalisés dans le secteur agricole (%)	6,7	6,6	7,2	9,8	54,8

*Source* : MAEP, 2014

### 3.2. OFFRES DU SECTEUR FINANCIER BENINOIS

#### 3.2.1. Généralités sur le secteur financier au Bénin

A l'instar des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le secteur financier du Bénin demeure relativement stable et est régi par la réglementation et la supervision communautaire.

La République du Bénin (ancienne République du Dahomey) avait bénéficié dans les années 1950 des services des banques françaises telles que la Banque Nationale de Paris (BNP) et le Crédit Lyonnais. Au lendemain des indépendances en 1960, l'activité bancaire était animée par des banques aux capitaux essentiellement étrangers. Il s'agissait de :

- la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey (BICID) ;
- la Banque Dahoméenne de Développement (BDD) ;
- la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale au Dahomey (BIAOD) et
- la Société Dahoméenne de Crédit Autonome (SODACA).

En décembre 1974, avec la proclamation de l'option socialiste de développement, toutes ces banques furent nationalisées et le système bancaire s'est réduit à trois banques étatiques plus ou moins spécialisées dans des secteurs bien déterminés. Dans le secteur agricole il y avait la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ; dans l'immobilier, l'industrie et le financement des PME/PMI, la Banque Béninoise de Développement (BBD) et dans le secteur commercial la Banque Commerciale du Bénin (BCB). Malgré ces caractéristiques qui auraient constitué un véritable atout, le système fut confronté moins d'une décennie plus tard à de graves difficultés financières. La restructuration qui en a suivi a engendré depuis 1989 un système bancaire composé uniquement de banques entièrement privées (Lohento, 2009).

Aujourd'hui au Bénin, l'une des caractéristiques les plus remarquables du secteur financier est la forte présence des établissements de microfinance (IMF). Ce sous-secteur, dont la clientèle est majoritairement féminine est confronté à des défis énormes en matière de gouvernance, de contrôle interne et de système d'information. Près de 80% des structures qui y sont impliquées exercent sans agrément (PEA, 2013). Il ressort que ce sous-secteur gagnerait donc à être assaini et professionnalisé en vue notamment de renforcer son articulation avec le secteur bancaire, toujours dans la perspective de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au crédit. A cet égard, le gouvernement a adopté en janvier 2012 une loi fixant les principes d'une réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SDF). Cette loi met sous la supervision de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les

systèmes financiers décentralisés qui collectent des dépôts ou disposent d'un portefeuille de prêts supérieur à 2 milliards XOF<sup>13</sup>.

Tel que mentionné plus haut, le financement des activités économiques au Bénin, repose pour une large part sur un système bancaire prioritairement orienté vers les activités spéculatives. Les banques interviennent peu dans le financement du secteur agricole, en raison de l'importance des risques liés aux activités agricoles, de leur faible rentabilité, et du fait d'une méconnaissance du milieu rural (IFPRI, 2010).

Au Bénin, avant l'élaboration du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), il n'existait pas une politique cohérente et formelle sur le financement agricole. Plusieurs initiatives ont certes existé et ont développé des systèmes de financement diversifiés et multiformes en milieu rural au nombre desquels on peut citer :

- **le financement ponctuel ou éphémère** qui ne dure que la vie des projets. Ils sont généralement assurés dans une large proportion par des partenaires au développement des contreparties de l'Etat béninois et/ou des bénéficiaires ;
- **le financement par les organisations de producteurs agricoles** (GV<sup>14</sup>, UCP<sup>15</sup>, URP<sup>16</sup> notamment) à partir des revenus collectifs (plus-values, ristournes, recettes sur prestations, etc.) ;
- **le système de crédits sur intrants agricoles** octroyés par le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) dans le cadre de la promotion des cultures vivrières, notamment le riz et le maïs, au lendemain de la crise alimentaire de 2008 ;
- **le système de crédits sur intrants agricoles** facilité par la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) particulièrement dans le cadre de la culture du coton ;
- **le financement par les institutions de l'Etat** (FNPEEJ, FNM, PACER et autres) appuyant les couches défavorisées (jeunes, sans emplois, femmes, etc.) ;
- le secteur bancaire classique et les financements ruraux ;
- les systèmes financiers ruraux d'épargne et de crédit (UNACREP, CAVECA, CLCAM,...) ;
- **le système informel** (tontines, caisses autogérées et usuriers) ;
- **le mécanisme de warrantage** qui se développe peu à peu et est actuellement appuyé par des partenaires comme l'IFDC-Bénin et l'AFD (CEREG, 2012).

### 3.2.2. Banques classiques

Le système bancaire béninois s'est considérablement développé ces dernières années, avec la création de plusieurs banques. On dénombre aujourd'hui treize établissements bancaires. Malgré la venue de cinq nouvelles banques en deux ans, les activités bancaires sont marquées par une forte concentration autour de trois banques principales (Bank of Africa, Ecobank et Diamond Bank) qui représentent en 2011, 60% des parts de marché et 70 % du bilan total de l'ensemble des banques<sup>17</sup>.

---

<sup>13</sup> Perspectives Économiques Africaines (2013)

<sup>14</sup> Groupement villageois

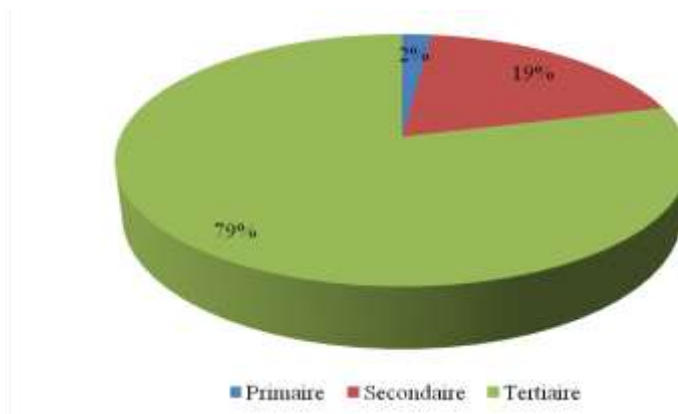
<sup>15</sup> Union communale des producteurs

<sup>16</sup> Union régionale des producteurs

<sup>17</sup> Perspectives Économiques Africaines (2013)

On constate une forte concentration de banques commerciales à Cotonou (plus de 90%), la capitale économique. La couverture de ces banques est moindre dans le reste du pays. Ainsi, seulement 10% des agences bancaires sont installées respectivement à Porto-Novo, la capitale politique et à Parakou, la troisième ville à statut particulier après Cotonou et Porto-Novo. Les autres localités sont en dessous de 5%. Cette faible décentralisation des agences bancaires pourrait constituer l'un des facteurs limitants pour le crédit rural et principalement pour le financement des activités liées aux divers aléas.

La figure 6 montre la répartition par secteur des crédits accordés par les banques classiques aux différents secteurs d'activités de l'économie nationale. Il ressort de cette figure que le secteur primaire qui est composé essentiellement du secteur agricole ne bénéficie que de 2% du crédit de la part des banques classiques. En effet, par nature, les banques classiques trouvent ce secteur fortement risqué et sont alors réticentes pour des investissements lourds et à long terme en raison des aléas de toutes sortes (climat, épizooties, etc.) et de l'absence d'infrastructures (routes, électricité, etc.). Contrairement au secteur agricole qui ne bénéficie que de 2% du crédit des banques classiques, le secteur secondaire bénéficie de moins du quart (19%) et la plus grande partie est revenue aux industries avec plus de trois-quarts des crédits (79%). Ce faible taux de financement du secteur agricole interpelle plus d'un et il est impérieux de se pencher sur la problématique de son financement.



**Figure 6 :** Répartition des crédits par secteur d'activité de l'économie nationale

*Source : BCEAO, 2011*

Il s'en suit que dans le domaine du financement du secteur agricole, les banques commerciales ont montré leur limite et ceci pour diverses raisons notamment :

- leur absence dans les zones rurales et enclavées du pays ;
- la faible densité de la population surtout dans la région septentrionale ;
- le manque ou l'insuffisance de preuve de rentabilité des activités agricoles ;
- le faible taux de recouvrement des crédits ;
- une exclusion des demandeurs de crédit incapables de présenter des garanties consistantes et sollicitant des crédits de montant relativement faible ce qui n'est pas avantageux pour les banques.

Le système financier classique n'arrivant donc pas à subvenir aux besoins du secteur agricole, les Institutions de Microfinance (IMF) tentent d'apporter une offre alternative de services financiers et non financiers plus adaptée à la catégorie de demandeurs de crédit concernés. Ces institutions de crédit agricole et de microfinance essaient alors de pallier cette insuffisance à travers les crédits que leur accordent les banques classiques qui elles, ne sont ni adaptées ni outillées à gérer des portefeuilles à très hauts risques et à coûts élevés de gestion tels que ceux destinés aux exploitations familiales (IFPRI, 2010). Cette stratégie palliative des



Institutions de Microfinance apparaît-elle plus contraignante aux exploitants agricoles limitant ainsi leur accès aux crédits agricoles ? Dans l'un ou dans l'autre des cas, l'interrogation reste et il semble que la situation actuelle demeure défavorable à l'amélioration des conditions de vie des exploitants agricoles.

### **3.2.3. Institutions formelles de microfinance**

#### **3.2.3.1. Aperçu global du secteur**

La microfinance est définie comme l'offre de services financiers aux clients exclus du système bancaire classique ou ne présentant pas suffisamment de garantie pour accéder aux services bancaires. Les expériences de microcrédit au Bénin remontent aux années 70 avec la création en 1977 des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) gérées par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) dont l'objectif était d'offrir des services d'épargne et de crédit aussi bien aux agriculteurs qu'aux fonctionnaires et entrepreneurs (Sossa, 2011).

Le système de crédit agricole au Bénin a été structuré sur le modèle français, c'est-à-dire en Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM), et en Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA). Le système a connu à partir de Novembre 1987 un sérieux dysfonctionnement survenu à la suite d'une crise économique et financière extrêmement grave. Les premières résolutions du problème furent prises vers fin 1989 avec la mise en œuvre d'un pré-projet de réhabilitation des CLCAM et des CRCAM. Dans le même temps, les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (CVEC) ont été créées en 1993, pour rapprocher les guichets des sociétaires résidant dans les localités reculées. Elles furent expérimentées pour la première fois dans le département de l'Ouémé. Ces différentes réformes structurelles aboutiront en juillet 1993 à la création des Unions Régionales des CLCAM (URCLCAM) en lieu et place des CRCAM et de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin). Les URCLCAM et la FECECAM ne font pas des activités d'épargne et de crédit, mais élaborent des politiques régionales et nationales, coordonnent, contrôlent et appuient les activités des CLCAM et des CVEC. Ensuite, les Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (CREP), les Caisses d'Epargne et de Crédit (CEC), les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CAVECA), et les institutions de crédit direct furent créées (Avocenu, 2003).

Un diagnostic effectué en 2006 a révélé (i) un faible engagement politique à promouvoir les IMF, (ii) un secteur en profonde crise marquée par la quasi-faillite des grandes IMF qui détiennent plus de 80% du volume d'activité de l'ensemble du secteur et l'exclusion des pauvres qui sont sensés bénéficier des services de microfinance (Kouthe, 2012). Dans ce contexte de quasi-faillite du secteur, l'avènement d'un nouveau gouvernement en quête de solutions pour réduire l'extrême paupérisation des populations a conduit à deux actions majeures que sont :

- la création par décret n°2006-301 du 27 juin 2006 du Fonds National de la Microfinance (FNM) qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations en donnant à chacun les moyens de se prendre en charge ;
- la mise en œuvre du programme de Microcrédit aux plus Pauvres (MCP).

Le Fonds National de la Microfinance (FNM) est une institution à guichets multiples et le MCP est l'un de ses produits. Cette institution a pour mission d'assurer la promotion de l'inclusion financière, à travers le renforcement des capacités financières et opérationnelles des institutions de microfinance afin de rendre accessibles à tous, les services nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance. Son objectif est de favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles

revenus et des micro-entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici 2015, grâce à des IMF pérennes et pleinement intégrées au système financier (Kouthe, 2012). Malgré cette politique de microfinance, le secteur agricole reste encore tributaire des usures subies par les producteurs en quête du financement de leurs activités. Malheureusement, les conditions exigées par les structures de financement restent toujours contraignantes aux exploitants agricoles.

### **3.2.3.2. Politique nationale de microfinance au Bénin**

La politique gouvernementale en matière de microfinance retient un certain nombre de principes généraux de base sur lesquels les acteurs ont marqué leur accord. Parmi ces principes, on peut citer (MMFPMEEJF, 2007) :

- le rôle prééminent donné aux institutions financières (secteur privé) dans l'offre de crédit ;
- la non-exécution directe des programmes de microfinance par le gouvernement ;
- la création d'un environnement politique, économique, législatif et réglementaire favorable au développement du secteur ;

Dans le cadre du respect de ces principes, les rôles et responsabilités des acteurs sont clairement définis :

- les IMF et leur association professionnelle s'engagent à promouvoir une intermédiation financière viable et pérenne ;
- le gouvernement crée un environnement favorisant le développement des marchés financiers et aidant les IMF à développer leur offre ;
- les autres intermédiaires financiers comme les banques et établissements financiers agissent en tant que grossistes envers les IMF ;
- les ONG et autres structures d'appui apportent une assistance technique en favorisant les relations entre la clientèle et les IMF.

Cette politique du gouvernement est renforcée par les bonnes pratiques véhiculées par le CGAP<sup>18</sup>. Cependant, il est noté que cette politique de microfinance met peu l'accent sur le secteur agricole même si on y parle de financement rural. Ce qui justifie que des compléments d'instruments de politiques sont nécessaires pour un développement adéquat du secteur de financement agricole en général et des cultures vivrières en particulier.

### **3.2.3.3. Typologie des IMF et conditions d'octroi des crédits au Bénin**

#### **a. Typologie des IMF**

Le secteur béninois de la microfinance se caractérise par une diversité de prestataires de services. Lorsque l'on considère le mode d'activité, les IMF peuvent être regroupées en trois grandes catégories (MMFPMEEJF, 2007)<sup>19</sup> :

---

<sup>18</sup> The Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) est une unité rattachée à la vice-présidence de la Banque mondiale, Finance et Développement du Secteur Privé. Il est financé par divers bailleurs de fonds visant à accroître les ressources en microfinancement pour élargir et renforcer les résultats obtenus par les premières institutions œuvrant dans ce domaine.

<sup>19</sup> Ministère de la Microfinance, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MMFPMEEJF). 2007. *Document de politique de développement de la microfinance : stratégie et plan d'action 2007-2015*.

- *les institutions d'épargne et de crédit* : il s'agit de l'ensemble des institutions qui proposent à la fois des produits de crédit et des facilités d'épargne volontaire. Les institutions d'épargne et de crédit regroupent les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les groupements d'épargne et de crédit. Suivant le recensement des IMF en 2005, ces institutions constituaient en nombre plus de 78% des organisations de microfinance répertoriées au Bénin avec la même proportion de points de service ;
- *les institutions de crédit direct* : ce sont des institutions qui octroient uniquement des crédits à partir de leurs ressources propres ou de lignes de crédits dont elles peuvent bénéficier auprès de partenaires financiers locaux ou étrangers. Dans cette catégorie, on peut regrouper la plupart des associations et des sociétés de microfinance. Les données disponibles indiquent qu'environ 18% des institutions de microfinance opérant sur le territoire béninois sont des organisations de crédit direct ;
- *les structures et projets à volet microfinance* : ils regroupent aussi bien les organisations non gouvernementales (ONG) à volet microfinance que les initiatives gouvernementales à volet microfinance. Les initiatives de ce type opèrent soit au travers de crédits directs aux populations, de crédits relais à travers d'autres types d'IMF ou encore comme opérateurs de caisses d'épargne et de crédit à la base. Les projets à volet microfinance comptent pour environ 3% des initiatives de microfinance au niveau national. Les projets à volet microfinance (projets de développement) bénéficient du concours des Partenaires Techniques et Financiers. Ces projets de développement visent une pérennisation du financement rural et leurs interventions sont marquées par : (i) la mise à disposition de lignes de crédit à des conditions négociées entre les partenaires; (ii) l'appui financier et/ou technique aux SFD et IMF existants et (iii) la création et/ou la promotion de nouveaux SFD ou SFL.

Beaucoup d'autres structures d'appui financier existent. Il s'agit des structures de microfinance informelles que sont les banquiers ambulants et les groupes de tontines.

Au total, en termes absolus, la FECECAM est le plus important pourvoyeur de crédits à l'agriculture. En termes relatifs, la FENACREP est la première IMF qui oriente une forte proportion de ses crédits vers l'agriculture. En plus de ces deux IMF, on a les ASF et, dans une moindre mesure, quelques COOPEC. Les conditions d'octroi de crédit ne sont pas encore favorables au secteur agricole (DCEG et IRAM, 1999).

#### ***b. Produits offerts par les IMF au Bénin***

Tout comme dans la sous-région, l'offre de produits de crédit est peu diversifiée au regard des besoins du marché. Les produits sont similaires et ont peu varié autant dans leurs formes que dans leurs conditions par rapport aux institutions. Ainsi, les principaux produits offerts par les IMF sont :

- Des crédits individuels qui sont destinés à des personnes exerçant une activité génératrice de revenus avec pour garanties une épargne préalable correspondant à 20% du montant de crédit et une garantie matérielle. Les montants de ce type de crédit oscillent entre 500.000 Fcfa et 2.500.000 Fcfa.
- Des crédits de groupe solidaire destinés à des groupes de 3 à 10 membres avec pour garantie la caution solidaire et une épargne préalable de 10 à 15% du montant demandé. Le maximum est de 500.000 Fcfa. Les exploitants agricoles vont plus vers ce type de crédit car ne disposant pas le plus souvent de garanties matérielles.
- Des crédits aux groupements destinés aux groupes d'au moins 10 membres et menant individuellement ou collectivement des activités. La garantie demandée dans ce type

de crédit est la caution solidaire avec une épargne préalable de 10 à 15% du montant demandé. Ce type de prêt permet aux clients ne disposant pas de garanties matérielles de bénéficier des prêts pour leurs activités tout comme dans le cas des crédits de groupe solidaire. Ce prêt d'un maximum de 100.000 Fcfa permet de financer les petits paysans ne disposant pas de garanties.

- Le tout petit crédit destiné particulièrement aux femmes et permettant de financer des activités génératrices de revenus pour un maximum de 50.000 Fcfa. La caution solidaire sert alors de garantie dans ce cas.
- Les crédits sociaux pour les événements heureux et malheureux (funérailles, mariages, etc.) oscillant entre 20.000 Fcfa et 100.000 Fcfa et ayant pour type de garantie la caution solidaire ou une garantie matérielle.
- Le crédit agricole mis en place pour des cultures, l'entretien, la récolte, l'équipement, l'élevage et la pêche. Le montant minimum est de 20.000 Fcfa. Pour ce type de prêt, une garantie matérielle de la valeur du montant demandé est exigée au-delà de 200.000 Fcfa. La grande majorité des producteurs ne disposant pas de biens de grande valeur, ils sont alors exclus des prêts de gros montants et sont réduits à des montants ne couvrant que quelques petites activités.
- Le crédit aux micro-entrepreneurs destiné au commerce, à l'artisanat et à la petite industrie à partir de 20.000 Fcfa avec comme garantie les cautions et les garanties matérielles.

En plus de ces différents types de crédit offerts, les structures de microfinance offrent d'autres services tels que l'épargne (comptes courants, dépôts à termes, l'épargne planifiée, etc.) et des services de transfert d'argent.

En dépit d'un accroissement significatif des initiatives de microfinance en milieu rural au cours de ces dernières années au Bénin, l'accès des populations rurales au service financier reste très limité. En milieu rural, les IMF sont confrontées à de nombreux défis et contraintes qui retardent leur fiabilité financière (MMFPMEEJF, 2007) : la faible densité de la population, le niveau d'analphabétisme élevé, la non-disponibilité de ressources humaines locales de qualité, le caractère aléatoire et risqué de la production agricole, l'absence de filières organisées et diversifiées. De ces constats, il s'en suit de s'interroger sur les stratégies adoptées par les producteurs pour accéder aux crédits agricoles.

#### **3.2.4. Institutions informelles de microfinance**

Il existe beaucoup d'autres structures d'appui financier dont les structures de microfinance informelles que sont les banquiers ambulants, les groupes de tontines, les caisses villageoises informelles, les usuriers. Ces groupes au niveau village n'ont aucun agrément et fonctionnent suivant leur propre règle. Les conditions d'accès à ces institutions sont souvent très souples mais avec des taux d'intérêt très élevés pour la plupart du temps. Il arrive aussi que des particuliers (souvent les commerçants) préfinancent les activités des producteurs dans le but d'acheter moins cher la production en fin de saison.

### **3.3. BESOINS EN FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE**

#### **3.3.1. Demande globale de financement de l'agriculture béninoise**

L'agriculture béninoise repose sur une gamme assez variée d'activités (production végétale, animale, pêche, conservation et stockage, transformation, commercialisation des produits

agricoles, etc.). Ces activités sont menées par des exploitants agricoles majoritairement de type familial, quelques rares fermes modernes et des agro-industries. Mais, ces initiatives évoluent très peu en raison entre autres de l'absence d'un financement adapté aux caractéristiques de l'activité agricole menée. Ces acteurs du secteur agricole, en particulier les exploitants familiaux se réfèrent surtout aux IMF, projets ou ONG pour les demandes de crédit dont les montants sont inférieurs ou égaux à 1.000.000 Fcfa et les micro et moyennes entreprises s'adressent à certaines IMF et banques commerciales pour des montants allant de 1.000.000 à plus de 10.000.000 Fcfa (FNDA<sup>20</sup>/MAEP, 2010).

Selon Doligez (2001), le recours des producteurs au crédit vise à résoudre en premier lieu les contraintes liées à la gestion de la trésorerie. Ces contraintes vont des imprévus dans les dépenses ou la chute des revenus (dans le cas de maladie par exemple), aux variations liées au cycle des activités rurales rythmées par le climat en passant par les besoins de financement du fonds de roulement induit par la croissance des activités (acquisition complémentaire de main-d'œuvre et d'intrants, augmentation des stocks commerciaux). De même, il peut arriver que le financement d'investissements productifs et d'équipement amène le producteur à faire une demande de financement par le crédit dont les montants et les durées varient de façon importante.

### **3.3.2. Besoins en financement par cycle de production**

A l'instar des demandes, les besoins en financement au sein de l'exploitation agricole familiale sont aussi diversifiés. Ces besoins peuvent être regroupés en plusieurs catégories en fonction des types et de la durée du crédit.

#### **3.3.2.1. Les besoins à court terme**

En agriculture, le financement de la campagne agricole représente un des besoins les plus classiques : les frais portent sur le financement en début et en cours de campagne des intrants (semences, engrais, pesticides), de la main-d'œuvre complémentaire (préparation des sols, repiquage, sarclage, récolte), des terres prises en métayage. Le degré d'intensification de la production dépend en partie de la main-d'œuvre disponible et de la quantité et de la qualité des intrants utilisés.

Les agriculteurs cherchent alors à tenir compte de l'évolution des cours dans l'écoulement de leur production en stockant leur récolte pour attendre des niveaux de prix plus élevés. Ces pratiques de stockage dépendent cependant de la trésorerie disponible et des besoins monétaires au moment de la récolte. Certains produits agricoles nécessitent une transformation post-récolte avant d'être vendus ou bien peuvent être mieux valorisés une fois transformés (manioc, arachide, palme, conditionnement de certains fruits et légumes, etc.). Ces transformations de produits agricoles nécessitent généralement du matériel adapté.

#### **3.3.2.2. Les besoins à moyen et long termes**

L'obtention de l'équipement agricole est souvent indispensable à l'intensification (culture attelée, motopompe, petite mécanisation, etc.), à la commercialisation de la production (moyens de transport) ou au stockage (bâtiments). Le coût est généralement élevé au regard des prix de la production.

---

<sup>20</sup> Étude de faisabilité du Fonds National de Développement Agricole (FNDA).

Les plantations, quant à elles, nécessitent un investissement initial (anacarde, karité, palmier à huile, fruitiers, etc.) pour lesquels les premiers retours sur investissements ne sont espérés qu'après plusieurs années (minimum 3 ans). Ces besoins de financement apparaissent donc sous une forme nouvelle, en Afrique de l'Ouest en particulier, depuis que sont engagées les privatisations de ces filières. Les investissements pour le renouvellement et l'entretien des plantations jusque-là financés par les industries agroalimentaires de la filière seront bientôt à la charge des producteurs.

Dans les zones où l'utilisation de la culture attelée est encouragée, se pose la question du financement des animaux de trait.

L'accès à la terre constitue une des contraintes majeures des agriculteurs. Souvent, le marché foncier est tel qu'il est difficile d'envisager l'achat de terres. Les agriculteurs ont alors des besoins à court terme pour financer les locations. Cependant, l'extension ou l'installation d'une exploitation peut nécessiter des investissements importants dans l'achat de terres.

Du fait de la complexité de l'unité économique, associant unité de consommation domestique et unité de production au sein d'une exploitation familiale agricole, il est souvent difficile de distinguer nettement les besoins « productifs » des besoins « de consommation ». En effet, la satisfaction des besoins de consommation permet en particulier d'entretenir la force de travail des exploitations (alimentation suffisante et soins de santé appropriés pour accomplir le travail nécessaire). Dans ce cas, le financement des besoins « non productifs » peut entrer en ligne de compte dans les besoins de financement des ménages agricoles. En particulier, ces ménages peuvent être particulièrement sensibles aux périodes de soudure précédant les récoltes.

Aussi, du fait de la saisonnalité de l'activité agricole, la concentration des entrées monétaires à la récolte de la culture principale rend généralement nécessaire la constitution d'une épargne de court terme dépensée petit à petit pour les besoins quotidiens du ménage. Par ailleurs, les ménages agricoles recourent en général à des formes d'épargne en nature dans le but de parer à des risques (épargne de précaution), pour engager un investissement (épargne dédiée) ou pour préparer leur fin de vie non productive (épargne de cycle de vie). Dans de nombreux pays, les ménages agricoles épargnent à travers la constitution de stocks alimentaires ou dans le bétail. Sur le cas du Bénin, Doligez (2001) souligne qu'au vu de l'importance de l'autofinancement, la constitution d'une épargne représente un élément essentiel dans les stratégies financières des unités économiques.

Les besoins d'assurance de l'agriculture familiale sont immenses compte-tenu des risques auxquels elle doit faire face. Pourtant, l'évaluation de ces risques et des coûts qui en découlent pour mettre en place un système d'assurance montrent souvent qu'il y a peu de perspectives pour les assurances agricoles. Les problèmes majeurs concernent la covariance du risque : les risques climatiques (sécheresse, inondation) et les épidémies sur les troupeaux par exemple touchent tous les agriculteurs d'une même zone ce qui ne peut être supporté par un système d'assurance à petite échelle. Les systèmes développés se sont généralement avérés coûteux et n'ont pas apporté les bénéfices sociaux escomptés.

Le tableau 6 présente un récapitulatif des besoins en financement par cycle de production. Selon Sossa (2011), ces besoins varient d'une période à l'autre du cycle annuel marqué par la variation de la saison. Pour l'auteur, ces besoins en financement sont fonction des différentes activités menées, des revenus et dans une moindre mesure des apports des migrants au cours de la période concernée.

**Tableau 6** : Besoins des services financiers des agriculteurs ruraux

Cycle	Mars – Juillet (3 <sup>ème</sup> sem.)	Juillet (4 <sup>ème</sup> sem.) – Fin Août	Septembre – Novembre	Décembre – Février
annuel	[Eli] : grande saison pluvieuse	[Gbonfoui] : petite saison sèche	[Ezo] : petite saison pluvieuse	[Fiota] : grande saison sèche
Activités économiques et sociales	Semis : maïs, soja, manioc, arachide, oignon, igname, piment, tomate	- Récolte : maïs, soja, tomate, arachide, patate, oignon - Fête de l'indépendance	- Semis : maïs, soja, manioc, arachide, oignon, igname, piment, tomate - Frais de scolarisation	- Récolte : maïs, soja, tomate, arachide, patate, oignon, manioc, piment - Fêtes de fin d'années - Défrichage - Mariages
Revenus	Période de soudure - - - -	Vente d'une partie des récoltes : + + + +	Tarissement des revenus suite aux remboursements des dettes : + - - -	Vente d'une partie de la récolte : + + - - / + - - -
Apport des Migrants	+ / 0	+ / 0	+ / 0	+ / 0
Besoins de services financiers	- Crédits pour engager le semis : semences, engrais, main d'œuvre (nourriture et rémunération) - Crédit consommation - Assurance santé, accident, décès	- Crédit pour transport, stockage et paiement de la main d'œuvre (parfois en nature) - Avances fête de l'indépendance - Avance frais de transport et paiement de taxes pour la vente - Assurance santé, accident, décès	- Crédits pour engager le semis : semences, engrais, main d'œuvre - Crédit scolarisation - Assurance santé, accident, décès	- Crédit pour transport de la récolte, stockage et paiement de la main d'œuvre (parfois en nature) - Crédit outillage - Crédit défrichage (main d'œuvre) - Crédit nouvelles terres - Crédit consommation, fêtes de fin d'années, mariage - Assurance santé, accident, décès

Source : Sossa, 2011

### 3.3.3. Innovations requises pour une microfinance adaptée au secteur agricole

Le secteur agricole se distingue des autres secteurs de l'économie sur de nombreux aspects, en particulier le caractère familial de l'agriculture. Ce type d'agriculture est peu accessible aux services financiers dont le développement est entravé par de nombreux facteurs qui sont bien connus. Il s'agit de : la localisation des activités agricoles dans des zones enclavées caractérisées par une faible densité de population et le manque d'infrastructures, la dépendance des conditions climatiques et la temporalité des cycles de production, la saisonnalité des revenus et de façon plus générale la part limitée des revenus monétaires, la volatilité des prix des produits agricoles, des garanties peu fiables tant sur le plan juridique qu'économique, etc. (Morvant-Roux, 2008).

La microfinance, grâce à des méthodologies innovantes peut lever un certain nombre de contraintes liées au financement des ménages à faible capacité. Ces innovations représentent un véritable enjeu pour le financement de l'agriculture familiale dans le sens où elles permettent une meilleure appréciation et une meilleure maîtrise des risques (Adégbola et *al.*, 2011, Rakotomamonjy, 2011). Il s'agit de :

- une proximité sociale et géographique permettant une connaissance plus grande des emprunteurs et l'instauration d'une relation de confiance avec eux ;
- un appui sur des formes d'organisation sociale préexistantes induisant des mécanismes de responsabilisation des emprunteurs, d'auto-sélection et créant les conditions d'une pression sociale efficace ;
- une analyse globale de l'économie des exploitations agricoles (et non plus seulement de l'objet de l'investissement) permettant une évaluation plus fine de la solvabilité et un meilleur calage des calendriers de remboursement sur les cycles de trésorerie des ménages ;
- une conception de mécanismes de garantie innovants et adaptés (garantie sociale, location-vente, etc.) ;
- une introduction du principe de crédit progressif (les plafonds de crédit augmentent d'un cycle à l'autre) permettant la sélection sur la durée des bons emprunteurs et introduisant une forte incitation à rembourser.

D'autres apports sont spécifiques au financement de l'agriculture familiale (Rakotomamonjy, 2011) :

- les tentatives de dilution des risques covariants par une logique d'implantation dans des zones géographiques présentant des profils de risques variés. La mise en place de fonds de garantie (ex : composante risque incluse dans le taux d'intérêt) peut y être associée.
- L'adaptation des systèmes de garantie classiques tels que : le crédit leasing permettant à l'IMF de rester propriétaire du bien faisant l'objet de contrat et le Warrant agricole qui est le gage sur une récolte qui ne peut être vendue tant que le prêt n'est pas remboursé.

Par ailleurs, la mise en place de fonds de garantie au niveau des IMF, si elle facilite la maîtrise des risques individuels, permet rarement de faire face à des situations de risques généralisés.

Enfin, les innovations méthodologiques qui ont fait le succès de la microfinance ne sont pas forcément adaptées au développement du crédit à moyen terme. Ce type de crédits, s'il devait être destiné aux innovations, est caractérisé notamment par des effets de seuil en termes de



montant (un crédit inférieur au montant de l'investissement voulu peut amener à des détournements d'objet ou à la constitution de groupes solidaires fictifs) qui vont à l'encontre du principe de progressivité des montants. Le manque de ressources stables des IMF représente un autre obstacle au financement de ce type de crédits (faiblesse des fonds propres, épargne généralement courte) (Creusot, 2001).

D'après le rapport du colloque organisé en 2007 au Bénin sur le financement de l'agriculture, les principaux obstacles ou facteurs qui limitent le financement de l'agriculture sont au nombre de trois à savoir : (i) les obstacles liés aux bénéficiaires de crédit (absence ou insuffisance de garanties réelles, absence ou insuffisance d'apport personnel, manque de compétences pour le montage de projets, caractère informel des entreprises agricoles), (ii) les obstacles relatifs aux institutions financières (nature des ressources, coût des ressources, exigences de sécurisation des prêts) et (iii) les obstacles relatifs à l'environnement (climat, maîtrise de l'eau, cadre juridique, politique nationale de soutien à l'agriculture). De manière générale, les principales suggestions faites lors du colloque, pour une amélioration significative du financement de l'agriculture concernent les solutions à trouver à ces obstacles et facteurs qui limitent le financement agricole. En particulier, l'Etat doit créer un environnement global favorable au financement de l'agriculture par la mise en œuvre de divers mécanismes en vue entre autres d'inciter les agents économiques à s'investir dans l'agriculture, à assurer la protection des agriculteurs contre les aléas climatiques, à promouvoir l'irrigation villageoise, à alléger les charges financières des emprunteurs agricoles. Il doit sécuriser les prêts agricoles par un système de garantie publique, affecter des ressources au financement des investissements agricoles, soutenir la mécanisation agricole pour réduire la pénibilité du travail et accroître le rendement.

Les réflexions menées au cours d'un autre colloque sur les innovations en microfinance pour l'agriculture des pays en développement mettent à jour trois grands types de stratégies de la part des structures de financement en milieu rural (Morvant-Roux, 2008). Il s'agit de :

- La diversification des produits financiers proposés : combinaison de différents produits financiers pour l'agriculture (leasing, warrantage, etc.) ;
- La diversification des activités financées : agricoles et non-agricoles ; activités productives, dépenses sociales ou de consommation ;
- Les alliances stratégiques avec d'autres acteurs : entre l'IMF, les banques et les organisations de producteurs ou encore entre l'IMF, le secteur privé, le secteur public (Etat, Bailleurs de fonds).

Ces trois stratégies, qui ne sont pas exclusives entre elles, visent à améliorer le financement de l'agriculture en répondant à trois préoccupations principales : celle des financements de moyenne et longue durée ainsi que du déplafonnement des montants prêtés pour permettre l'investissement matériel et donc le renforcement des moyens de production ; la construction de partenariats dans la durée et enfin, l'insertion de la microfinance dans une dynamique plus globale de développement rural.

Les banques ayant montré leur limite dans le financement du secteur agricole, les diverses réformes qui ont suivi ont permis l'émergence d'autres structures telles que les IMF pour corriger cette insuffisance.



## CHAPITRE IV

### CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PARAMETRES D'ACCES AU CREDIT

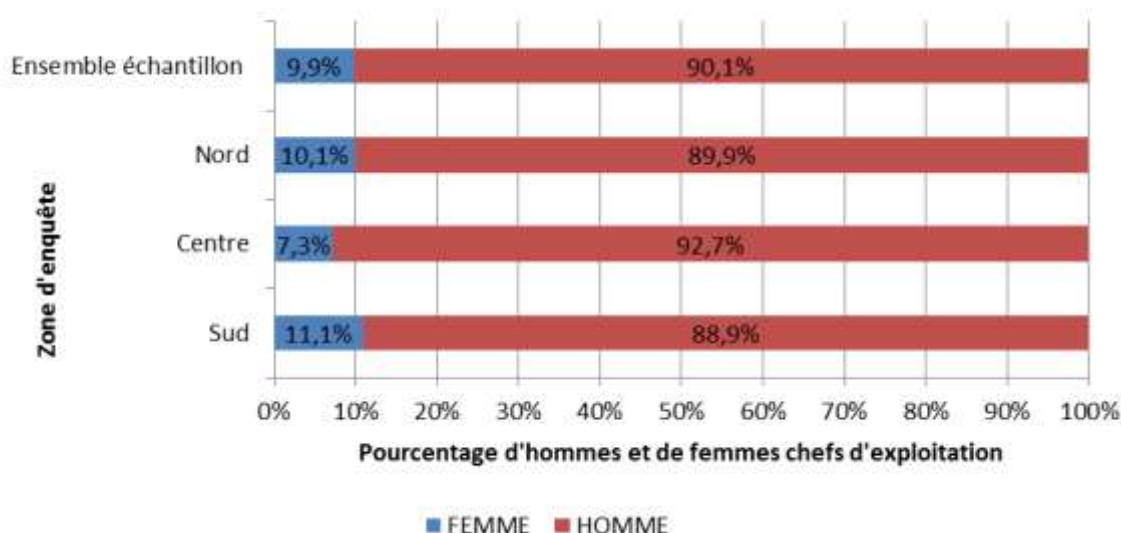
Le présent chapitre vise à caractériser les différentes exploitations agricoles et montrer les paramètres d'accès au crédit. Il est basé sur l'enquête initiale qui a concerné les 475 exploitations agricoles.

#### 4.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

##### 4.1.1. Sexe, âge et expérience du chef d'exploitation

###### 4.1.1.1. Sexe du chef d'exploitation

Comme l'indique la figure 7, la majorité des chefs d'exploitation de l'échantillon sont des hommes avec un effectif de 90% contre seulement 10% de femmes chefs d'exploitation. On dénombre ainsi moins de femmes chefs d'exploitation et à ce titre chefs de ménage dans notre échantillon qu'au niveau national. En effet, au Bénin 22% des ménages seulement sont dirigés par des femmes selon les résultats de l'étude sur l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée par le Programme Alimentaire Mondial au Bénin en 2014. Cette situation montre la tendance que, au Bénin, la production agricole est une activité presque exclusivement masculine à cause des difficultés tant liées à la conduite de la culture qu'à l'accès des femmes à certains facteurs de production (notamment la terre).

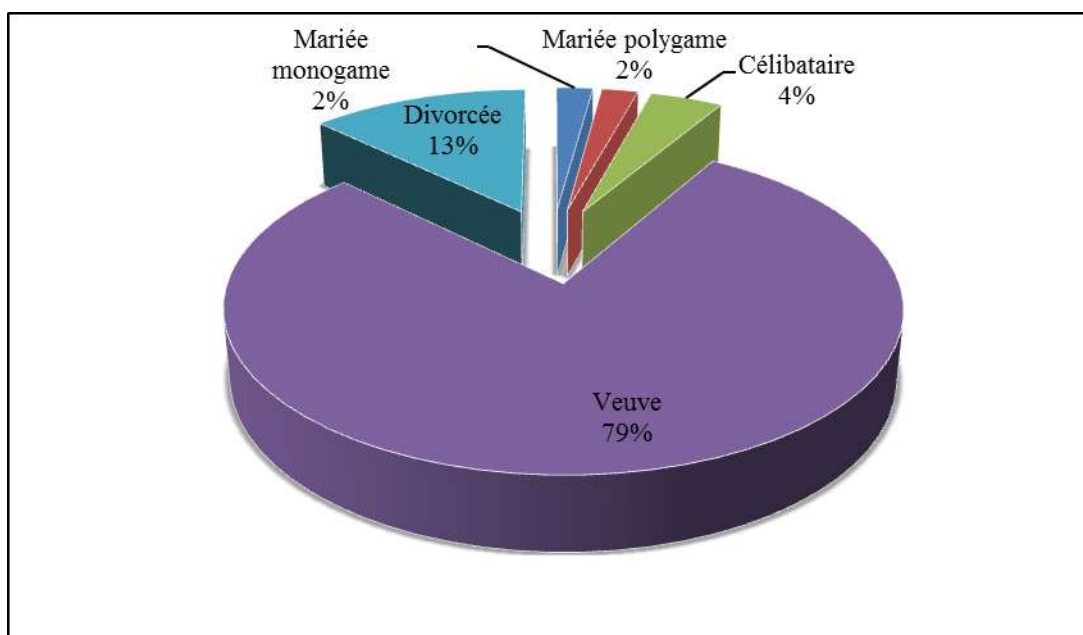


**Figure 7** : Pourcentage d'hommes et de femmes chefs de ménages par zone d'enquête

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Une analyse faite par région, montre que le taux de femmes chefs d'exploitation paraît relativement plus faible au Centre du Bénin avec 7,3% des ménages qui sont sous la responsabilité exclusive des femmes et plus élevé au Sud (11,1% des cas). Les tests de khi-deux effectués à ce niveau n'ont révélé aucune différence significative entre les régions. Néanmoins, du point de vue sociologique au Bénin, les femmes chefs de ménages ne sont pas facilement acceptées par la société, particulièrement en milieu rural. Ainsi, nous avons alors

essayé de voir la situation matrimoniale de ces femmes chefs d'exploitations. La figure 8 présente la situation matrimoniale des femmes chefs d'exploitation de notre échantillon.



**Figure 8** : Situation matrimoniale des femmes chefs d'exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'analyse de cette figure montre que la situation de veuvage explique à 80% environ ce nombre de chefs de ménage femmes. Très peu de ces femmes sont en situation de mariées et de célibataires avec respectivement 2% et 4%. Par contre, on rencontre 10% de femmes en situation de divorcées parmi les femmes chefs d'exploitation de notre échantillon.

#### **4.1.1.2. Age et expérience du chef d'exploitation**

L'âge moyen des chefs d'exploitation (tableau 7) est de 44,2 ans avec un coefficient de dispersion de 25%, ce qui indique que les chefs d'exploitation enquêtés sont relativement âgés malgré l'écart entre les deux extrêmes (le plus âgé des chefs d'exploitation a 82 ans et le moins âgé 21 ans). Cette tendance traduit aussi la longue expérience dans la production agricole des exploitants agricoles (environ 22 ans).

L'analyse de l'âge moyen des chefs d'exploitation par zone conforte la tendance générale observée. Ainsi dans les trois zones (Sud, Centre et Nord), l'âge moyen des exploitants varie de 44,2 ans (zone Centre) à 44,9 ans (zone Nord). En ce qui concerne l'expérience des chefs d'exploitation, elle est positivement corrélée avec l'âge et ne varie pas trop d'une région à l'autre. Ainsi, cette durée d'expérience varie de 21 ans à 23 ans du Sud au Nord. Comparativement à l'âge moyen de la population au Bénin qui est de 18,07 ans<sup>21</sup>, on peut sans se tromper affirmer que la population de notre échantillon est vieille.

<sup>21</sup> Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE, 2012).

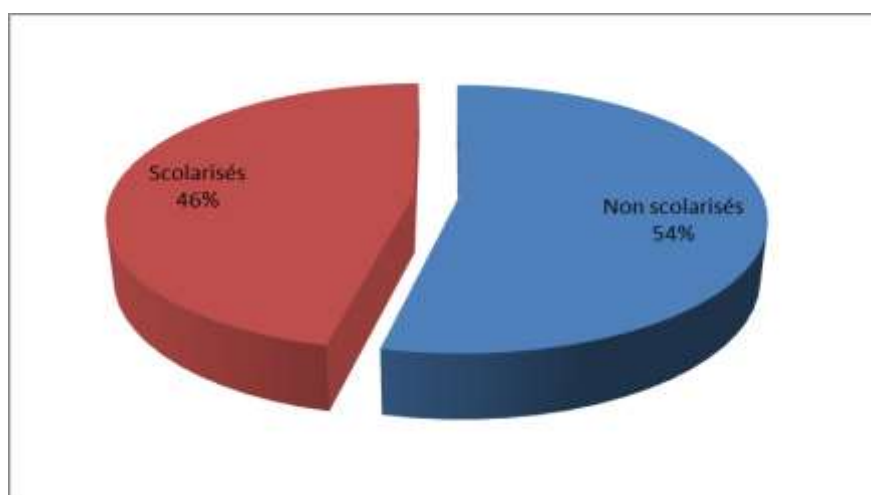
**Tableau 7** : Moyenne d'âge du chef d'exploitation par zone d'enquête

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de Variation</i>
Sud	43,7	26%
Centre	44,2	25%
Nord	44,9	25%
<b>Total</b>	44,2	25%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.1.2. Niveau d'instruction du chef d'exploitation

Sur le plan de l'éducation formelle, les résultats de la figure 9 montrent que la majorité des chefs d'exploitation de notre échantillon ne sont pas instruits. Le taux de non scolarisés est de 54%. En effet, au Bénin, le niveau d'éducation des chefs de ménage est généralement bas dans tout le pays et pour toutes les catégories de ménages. En moyenne, 53% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction (incluant ceux qui n'ont pas complété le niveau primaire) PAM (2014). Il apparaît alors que nos résultats sont concordants avec la réalité nationale en matière d'éducation



**Figure 9** : Taux de scolarisation des chefs d'exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'analyse des niveaux d'instruction des chefs de ménage par zone (tableau 8) et par niveau de fréquentation scolaire confirme la tendance générale et surtout dans les régions du Centre et du Nord. En effet, le taux de non scolarisés varie entre 46,3% (zone Sud) et 62,5% (zone Centre). Ainsi, avec 62,5% de non scolarisés, 14,6% de niveau primaire et 22,9% de niveau secondaire, la zone Centre est la plus défavorisée en matière d'éducation, suivie de la zone Nord qui compte 56,4% de chefs d'exploitation illettrés. La zone la mieux favorisée est la zone Sud qui compte 1,6% d'universitaires, environ 30% de niveau primaire et 22,6 de niveau secondaire. En effet, malgré l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire en vigueur au Bénin, certains parents ne trouvent pas trop d'intérêt à envoyer les enfants à l'école, ils préfèrent les garder à la maison comme main-d'œuvre où les envoyer comme main-d'œuvre au Nigéria voisin. Aussi, les longues distances les séparant de l'école et le manque de moyens favorisent cet état de chose. On note aussi que les hommes sont plus instruits que les femmes. Ce faible niveau d'instruction représente une véritable contrainte dans l'amélioration de la

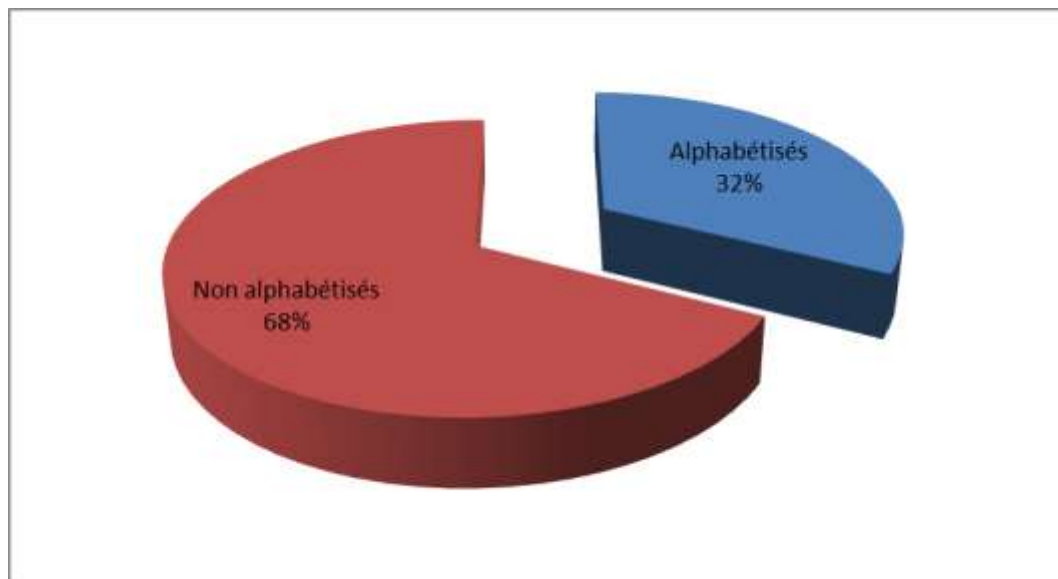
productivité agricole, car il est établi que l’instruction rend l’agriculteur plus réceptif aux innovations techniques et améliore ses capacités de gestion de l’exploitation agricole.

**Tableau 8** : Niveau d’éducation atteint par les chefs d’exploitation par zone d’enquête

<i>Niveau d’éducation</i>	<i>Sud</i>		<i>Centre</i>		<i>Nord</i>	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non Scolarisé	88	46,3	61	62,5	106	56,4
Primaire	57	29,5	14	14,6	42	22,3
Secondaire	43	22,6	22	22,9	39	20,7
Universitaire	3	1,6	0	0	1	0,5
<b>Total</b>	191	100	96	100	188	100%

*Source* : Auteur à partir des données d’enquête 2011

Étant donné que la majorité de la population n’a aucun niveau d’instruction, il est utile d’évaluer la capacité à lire en langue nationale afin de mesurer son degré d’accessibilité à l’information. Ainsi, pour le niveau d’alphabétisation du chef d’exploitation (figure 10), les analyses montrent que la grande majorité des chefs d’exploitation (68%) ne sont pas alphabétisés donc ne savent ni lire ni écrire dans leur langue maternelle. Néanmoins, les statistiques nationales montrent que la situation tend à s’améliorer au niveau de la tranche d’âge de 15 à 24 ans qui présente des taux d’alphabétisation supérieurs à la population des adultes même si les hommes sont de façon globale plus alphabétisés que les femmes. Mais dans tous les cas le taux d’alphabétisés demeure faible et est de 28,7 selon l’UNICEF (2012). Ce qui est aussi ressenti dans notre échantillon avec un taux d’alphabétisés de 30% environ.



**Figure 10** : Taux d’alphabétisation des chefs d’exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d’enquête 2011

### 4.1.3. Nombre de membres de l'exploitation et main-d'œuvre agricole

#### 4.1.3.1. Nombre de membres du ménage

La taille moyenne des ménages des exploitations agricoles enquêtées est de 10,8 personnes avec toutefois une grande dispersion de la variable autour de la moyenne caractérisée par un coefficient de variation de l'ordre de 61%. Cette taille de ménage des exploitations agricoles de notre échantillon dépasse la moyenne nationale qui est de 7 personnes par ménage. Le tableau 9 présente la taille moyenne des ménages des exploitations agricoles suivant les zones d'enquête.

**Tableau 9** : Nombre de membres du ménage du chef d'exploitation par zone

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de Variation</i>
Sud	10,9	63%
Centre	11,0	51%
Nord	10,6	64%
<b>Total</b>	10,8	61%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

La disparité observée au niveau global est confirmée au niveau des zones. Ainsi, la taille des ménages des exploitations agricoles varie en moyenne de 10,6 personnes dans la zone Nord à 11 personnes dans la zone Centre. Une telle taille de ménage pourrait s'expliquer par la culture de la famille élargie qui existe au Bénin où les enfants même mariés demeurent toujours aux côtés de leurs parents. Une analyse de corrélation entre la taille du ménage et l'âge du chef d'exploitation (tableau 10) nous donne une corrélation positive. Ainsi, la taille du ménage augmente en fonction de l'âge du chef d'exploitation jusqu'à atteindre un âge maximum (60 ans) avant de commencer par se réduire au-delà de 60 ans (tableau 10). Bien que le coefficient de corrélation de Pearson reste faible (0,231), la probabilité P-value est égale à 0,000 ce qui demeure très significatif au seuil de 1%.

**Tableau 10** : Taille moyenne des ménages en fonction de l'âge du chef de ménage

<i>Classes d'âge</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taille moyenne (personnes)</i>	<i>Coefficient de Variation</i>
21 à 30 ans	54	8,1	89%
31 à 40 ans	154	9,4	59%
41 à 50 ans	147	11,4	52%
51 à 60 ans	81	13,2	59%
Sup 60 ans	39	12,5	56%
<b>Total</b>	475	10,8	61%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Contrairement à l'augmentation de la taille du ménage avec l'âge de l'exploitant, le phénomène contraire se produit quand il s'agit du niveau d'instruction des chefs de ménage des exploitations agricoles. Ainsi, les résultats de l'analyse montrent que plus le niveau d'instruction augmente moins est la taille du ménage (tableau 11). La taille des ménages varie de 8,5 personnes (niveau universitaire) à 11,1 personnes pour les non scolarisés. Ces

résultats concordent avec les analyses du Programme Alimentaire Mondial qui montrent que plus le niveau d’instruction est élevé plus les populations peuvent adopter les innovations et plus ils peuvent utiliser des mesures pour contrôler les naissances. Selon l’Enquête Démographique et de Santé (EDS) au Bénin réalisée en 2013, la fécondité des ménages est étroitement liée à leur niveau d’instruction. Ainsi, selon ce rapport, les ménages sans instruction ont un nombre d’enfants plus élevé que les ménages instruits.

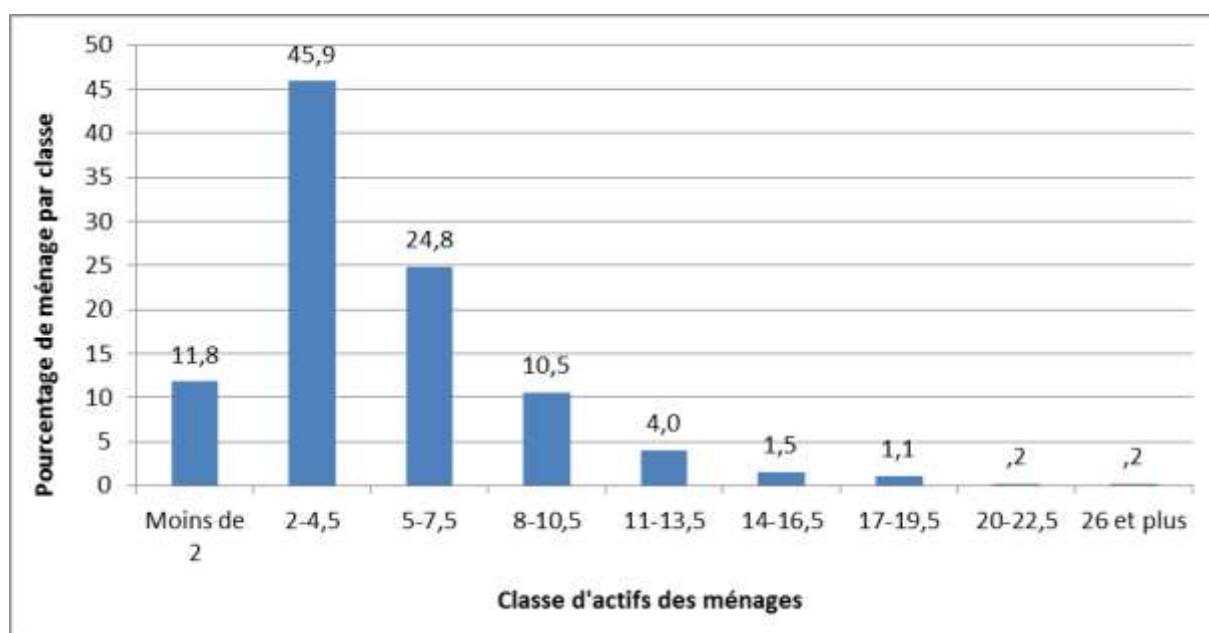
**Tableau 11** : Taille moyenne des ménages par niveau d’éducation du chef d’exploitation

<i>Niveau d'éducation</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Ecart-type</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Non Scolarisé	11,1	6,450	1	42
Primaire	11,0	7,597	2	54
Secondaire	10,1	6,001	2	37
Universitaire	8,5	5,447	2	15
<b>Total</b>	10,8	6,610	1	54

*Source* : Auteur à partir des données d’enquête 2011

#### 4.1.3.2. La main-d’œuvre familiale

La main-d’œuvre familiale au sein de l’exploitation agricole est composée des actifs membres du ménage. La disponibilité en main-d’œuvre par ménage (figure 11) indique qu’environ 45,9% des ménages se composent de 2 à 4 actifs ; 42,3% disposent d’une main-d’œuvre supérieure ou égale à 5 personnes et 11,8% ont moins de deux personnes actives en leur sein.



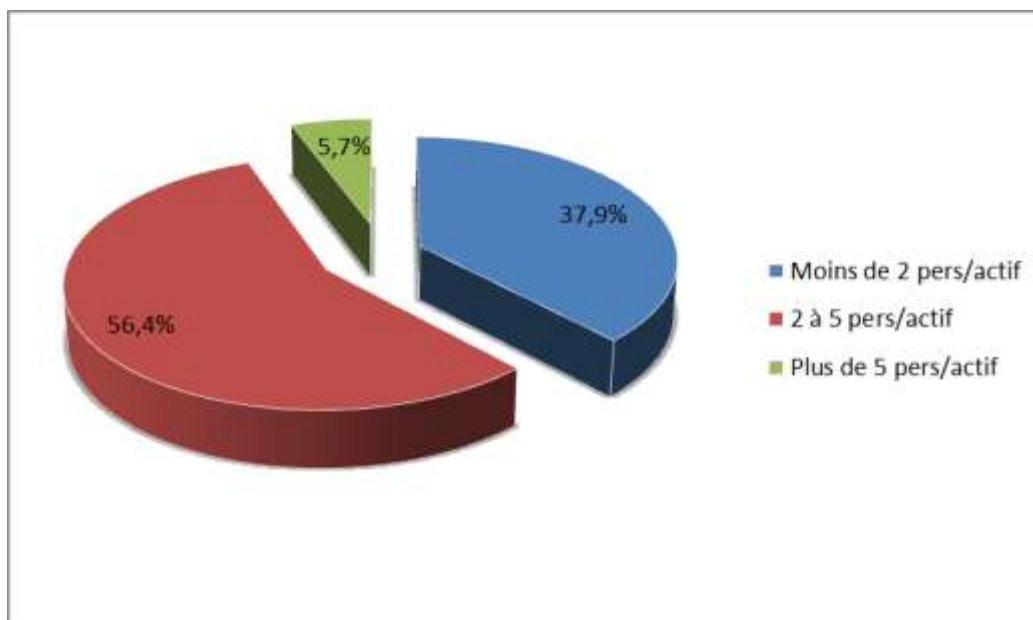
**Figure 11** : Répartition des ménages des chefs d’exploitation par classe d’actifs

*Source* : Auteur à partir des données d’enquête 2011

Une analyse plus approfondie de la disponibilité en main-d’œuvre par rapport au nombre total de personnes disponibles dans le ménage (figure 12) nous indique que 56,4% des actifs de notre échantillon ont en moyenne 2 à 5 personnes à charge ; 37,9% ont moins de 2 personnes à charge et 5,7% ont plus de 5 personnes à charge. En effet, le ratio de dépendance exprime le nombre de personnes à charge des actifs et indique leur niveau de satisfaction des besoins des



membres de leur famille tant sur les plans alimentaire, sanitaire que scolaire. Le ratio de dépendance est très élevé au niveau de notre échantillon (1,99) ; ce qui pourrait nous permettre de dire qu'un nombre élevé de personnes vivent, en général, aux dépens d'une seule source de revenu. Dans ces conditions, le niveau de bien-être socio-économique des personnes ne sera pas assuré. Nous constatons que ce résultat est en parfaite harmonie avec le ratio de dépendance au niveau national qui est de 1,7 (AFD, 2011)<sup>22</sup>. Ce niveau aussi élevé de dépendance pourrait aussi s'expliquer par le taux de croissance très élevé de la population qui est aujourd'hui de 3,5 % l'an.



**Figure 12** : Nombre de personnes à charge par actif agricole

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'analyse comparative par zone d'enquête (tableau12) montre que le nombre d'actifs par ménage varie de 4,5 personnes dans la zone Sud avec une très forte dispersion autour de la moyenne de 80% à 5,1 personnes dans la zone Nord toujours avec une coefficient de variation très élevé. Le nombre moyen de personnes actives par ménage pour tout notre échantillon est de 4,8 personnes.

**Tableau 12** : Taille moyenne des actifs des ménages par zone d'enquête

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de Variation</i>
Sud	4,5	80%
Centre	4,7	61%
Nord	5,1	76%
<b>Total</b>	4,8	75%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

<sup>22</sup> AFD (2011). Comment bénéficier d'un dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA. Analyse pays, Bénin.

## **4.2. AGRICULTURE ET MODE DE FAIRE-VALOIR**

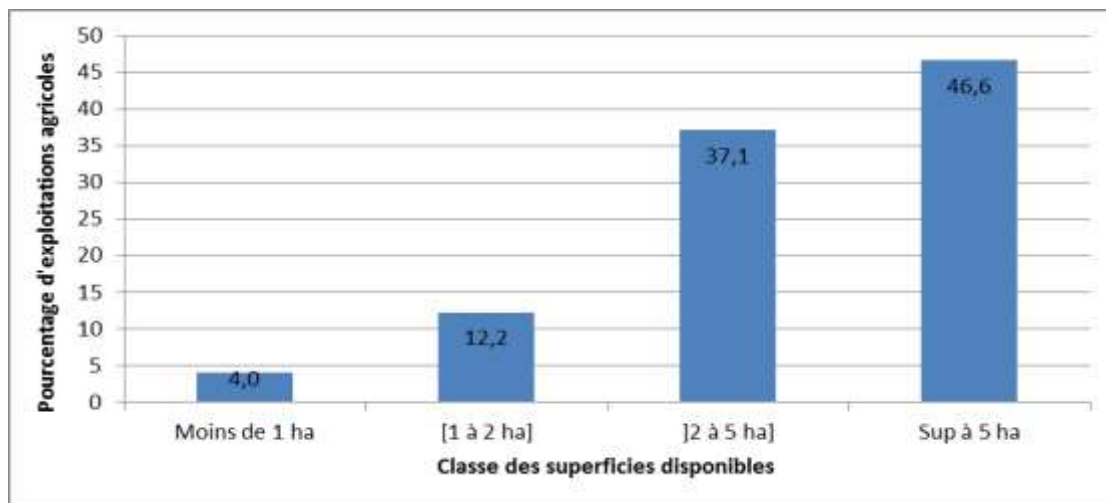
### **4.2.1. Superficies des terres disponibles et exploitées par les exploitations**

La terre constitue l'un des facteurs de production les plus importants des exploitations agricoles. Ainsi, en étudiant les superficies disponibles au sein des exploitations (figure 13), environ 46,6% des ménages possèdent une exploitation de plus de 5 hectares ; 37,1% disposent de superficies exploitables de plus de 2 hectares à 5 hectares et 12,2% se situent entre 1 hectare et 2 hectares. Seulement 4% des exploitants enquêtés disposent de moins d'un hectare de superficie. Selon les exploitants agricoles béninois, l'insécurité foncière constitue un handicap de taille à la promotion des investissements dans l'agriculture. Pour une superficie totale de terres agricoles disponibles estimée à plus de sept millions d'hectares, à peine 20 % sont exploités à cause de cette insécurité foncière, ont-ils regretté, soulignant la disponibilité des terres cultivables pour accroître la production agricole. Le Bénin dispose d'assez de terres cultivables pour accroître la production agricole. Au plan physique, seulement 17% (soit environ 1.375.000 hectares) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. De même sur 60.000 hectares de bas-fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle, tandis que 117.000 hectares de plaines inondables et vallées peuvent être mis en valeur, ont-ils révélé (PSRSA, 2011)<sup>23</sup>. Le nombre d'exploitations existant aujourd'hui est estimé à environ 550.000<sup>24</sup>, réparties sur huit zones agro-écologiques. Elles sont constituées en majorité de petites et moyennes exploitations de type familial orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des petites exploitations agricoles est estimée à 1,7 hectare sur laquelle vivent en moyenne sept personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins d'un hectare. Seulement 5% des exploitations dans le Sud et 20% dans le Nord du Bénin couvrent plus de cinq hectares. Sur les 11 millions d'hectares de surface brute disponible, un peu moins de 60% sont aptes à l'agriculture, révèle le même plan de relance du secteur agricole.

---

<sup>23</sup> PSRSA (2011). Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole est le nouveau document qui donne les stratégies opérationnelles à mettre en œuvre dans le secteur sur la période 2011-2016.

<sup>24</sup> Ce nombre n'est qu'une estimation car aujourd'hui le Bénin n'a pas effectué un recensement national de l'Agriculture afin d'avoir des données fiables et concrètes dans le secteur tant sur le nombre d'exploitations agricoles existantes que sur l'économie de ces exploitations. Ce qui constitue un handicap sérieux à l'utilisation des données et à la réalisation d'analyses fiables.



**Figure 13** : Superficies de terre disponibles par exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

La superficie moyenne disponible pour l'ensemble de notre échantillon est de 10,2 hectares avec une très grande dispersion autour de la moyenne (CV = 54%). L'analyse des superficies moyennes disponibles par zone d'enquête (tableau 13) montre qu'elle varie de 8 hectares en moyenne dans le Sud avec une grande dispersion autour de la moyenne de 43% à 12,7 hectares dans le Nord du pays toujours avec une grande variabilité autour de la moyenne avec un coefficient de dispersion de 48%. La moyenne des superficies disponibles dans la zone Centre est de 9,9 hectares avec un coefficient de dispersion de 48%. Le test de variance effectué révèle une différence hautement significative entre la zone Nord et les zones Sud et Centre au seuil de 5%.

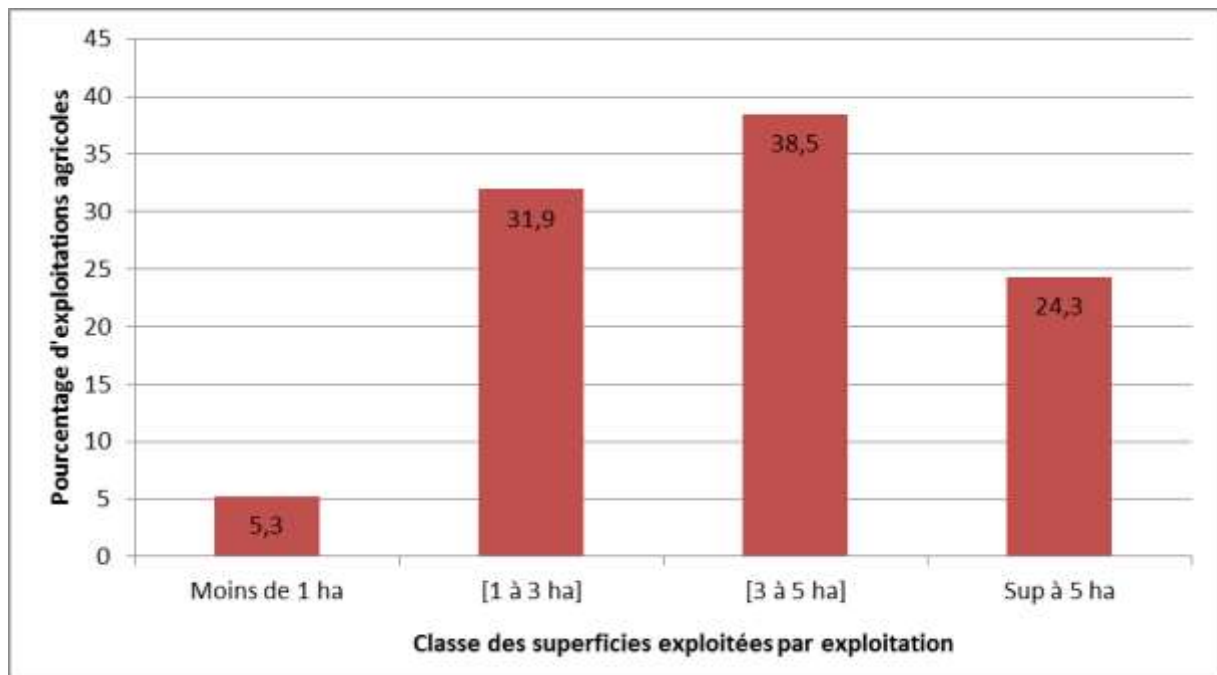
**Tableau 13** : Superficie moyenne disponible par zone d'enquête (ha)

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de Variation</i>	<i>F</i>	<i>Sig.</i>
Sud	8,0	43%	5,873	0,003
Centre	9,9	48%		
Nord	12,7	48%		
<b>Total</b>	10,2	54%		

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Par rapport aux superficies disponibles, nous avons alors estimé les superficies réellement exploitées par les exploitations agricoles (figure 14). Les résultats de ces analyses montrent que les ménages agricoles n'arrivent pas à exploiter toute la superficie disponible. Ainsi, alors que dans notre échantillon environ 47% disposent de plus de 5 hectares de terre cultivables, c'est seulement la moitié soit environ 24% des ménages enquêtés qui font une exploitation de plus de 5 hectares de la superficie disponible. 38,9% des ménages agricoles exploitent entre 3 et 5 hectares de leur terre et 31,9% cultivent entre 1 et 2 hectares. Seulement 5,3% de notre échantillon exploitent moins de 1 hectare de leur superficie. Or comme indiqué plus haut, 35% des exploitations agricoles béninoises exploitent moins de 1 ha de superficie disponible ce qui ne concorde pas avec les résultats au niveau de notre échantillon. Néanmoins, si nous prenons en compte la nouvelle évolution dans les productions qu'ont connue les cultures vivrières à la faveur de la crise alimentaire des années 2007 et 2008 où presque toutes les productions des principales cultures vivrières ont doublé, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui la moyenne des superficies exploitées par les ménages agricoles béninois

dépasse 1 hectare. Par contre, on peut affirmer que la proportion de ménages exploitant plus de 5 hectares n'a pas connu d'évolution sensible au cours de ces dernières années. Cette situation pourrait s'expliquer par l'échec qu'a connu le programme de mécanisation agricole mis en œuvre depuis 2006.



**Figure 14** : Superficies de terres exploitées par exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

En moyenne, la superficie de terre exploitée au niveau de la totalité de notre échantillon est de 5,9 hectares (tableau 14) avec une très forte dispersion autour de la moyenne pour un coefficient de variation de 51% malgré l'écart entre les deux extrêmes (0,36 ha pour la plus petite superficie exploitée et 80 hectares pour la plus grande). Cette grande taille des superficies exploitées pourrait s'expliquer par la disposition par certains ménages agricoles de plantations d'anacardiers et de manguiers dans les régions Centre et Nord du pays et de plantations de palmiers dans la région Sud principalement et un peu au Nord et au Centre. L'analyse par zone d'enquête montre que la superficie exploitée varie de 4 hectares au Sud avec un coefficient de variation de 56% à 7,9 ha au Nord avec toujours une grande dispersion autour de la moyenne pour un coefficient de variation de 56%. Dans la zone Centre, la superficie moyenne exploitée est de 5,6 hectares avec un coefficient de variation de 55%. On constate que la superficie moyenne exploitée au Nord fait le double de celle exploitée au Sud (8 ha contre 4 ha). Ceci pourrait s'expliquer par la forte densité de la population au Sud qui ne cesse d'augmenter de jour en jour avec l'exode des jeunes des zones rurales vers les grandes villes avec pour conséquence les pressions foncières exercées par les populations pour la construction des habitations. Cette différence entre les superficies exploitées des zones a été confirmée par le test de variance qui révèle une différence hautement significative entre la zone Nord et les zones Sud et Centre au seuil de 1%.

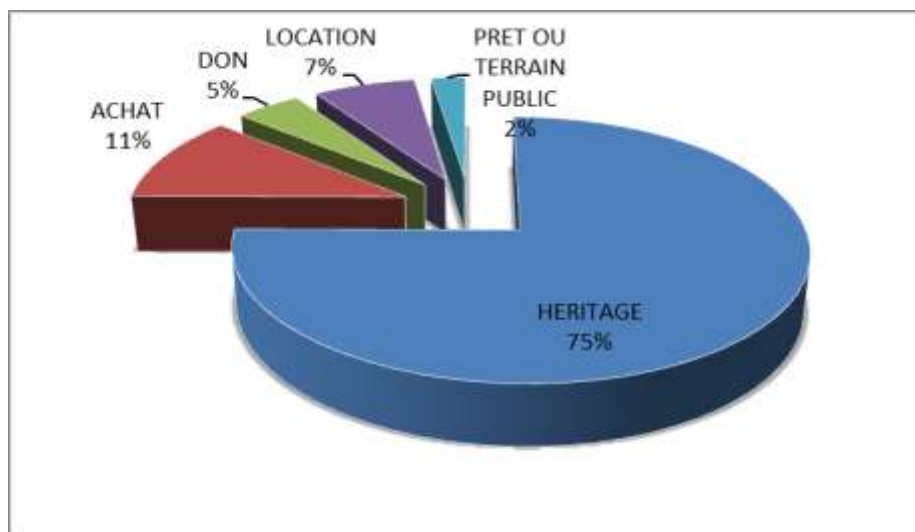
**Tableau 14** : Superficie moyenne exploitée par zone d'enquête (ha)

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de Variation</i>	<i>F</i>	<i>Sig.</i>
Sud	4,0	56%	11,742	0,000
Centre	5,6	55%		
Nord	7,9	56%		
<b>Total</b>	<b>5,9</b>	<b>51%</b>		

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.2.2. Mode de faire-valoir des terres

La superficie moyenne cultivée pour l'ensemble des exploitations enquêtées est de 5,9 hectares. Les modes de faire-valoir utilisés par les exploitations enquêtées sont : l'héritage, l'achat, la location, le don et les prêts. L'héritage et l'achat sont des modes de faire-valoir direct où les superficies exploitées sont la propriété des exploitants tandis que le prêt et la location sont au contraire des modes de faire-valoir indirect. Les proportions des différents types d'exploitation enquêtées en fonction des modes de faire-valoir sont présentées à la figure 15. Il ressort de cette figure que 75% des exploitations ont eu leur terre à travers l'héritage ; 11% ont acheté les parcelles cultivées ; 5% l'ont prise en gage ; 4% cultivent des espaces qui leur ont été donnés et 2% sont sur des espaces publics. Selon les enquêtés, c'est dans la catégorie des grandes exploitations avec palmeraie qu'on retrouve des terres cultivées acquises par achat. L'héritage constitue le mode de faire-valoir fortement utilisé par toutes les exploitations. Aussi, au Bénin, on estime à 63% le taux d'exploitants agricoles qui sont propriétaires de leur terre (INSAE, 2014).



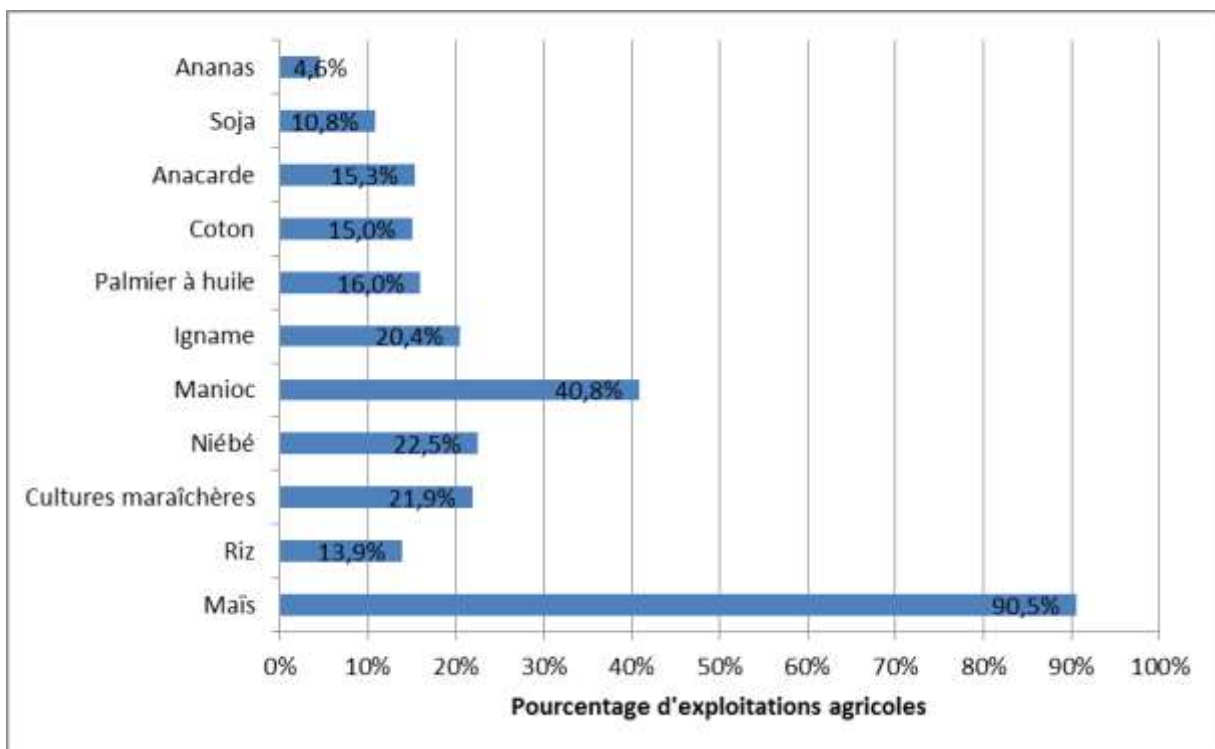
**Figure 15** : Mode de faire-valoir des terres des exploitations agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 2.1.1. Cultures pratiquées par les exploitations agricoles

Plusieurs spéculations sont cultivées par les exploitations agricoles. La figure 16 présente les cultures pratiquées par les exploitations. Ainsi, plus de 90% des exploitations produisent du maïs, qui apparaît comme la principale culture et la première culture vivrière des exploitants

agricoles. En termes des racines et tubercules, le manioc apparaît comme la culture la plus pratiquée dans l'ensemble des zones. Environ, 41% en moyenne des exploitants agricoles pratiquent cette culture. L'igname est en moyenne cultivée par 20% des exploitations. En ce qui concerne les cultures industrielles, le palmier à huile est plus pratiqué dans l'ensemble des exploitants agricoles avec une moyenne nationale de 16%. Il est suivi de la culture du coton (15% des cas), de l'anacarde (15% des exploitants), du soja (11%) et de l'ananas (5% des cas). Les enquêtes menées en 2013 dans le cadre de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle confirme les tendances obtenues au niveau de notre échantillons et montre que la culture du maïs est celle la plus pratiquée par les ménages agricoles. En effet, Le maïs est cultivé par 85% des ménages suivi du manioc (30%), de l'igname (31%) et du sorgho rouge/blanc (30%). Environ 11 pour cent des ménages cultivent le coton qui est la principale culture de rente au Bénin. Parmi les ménages qui pratiquent l'agriculture, 20% cultivent le niébé, 16% le mil, 13% les cultures maraîchères et 7% le riz (PAM, 2014). Ces tendances ont été déjà confirmées par FAO (2012) qui ont démontré que dans l'ensemble du pays, les trois principales cultures qui fournissent plus de revenu aux ménages sont le maïs, le manioc et l'arachide avec une importance qui varie selon les zones agro-écologiques. En outre, selon Adégbidi (1994), la grande famine des années 1977-1978 a incité la mise en place d'une politique dite d'autosuffisance alimentaire. Ainsi, au Bénin, la promotion de la production vivrière est devenue alors la tâche prioritaire de l'Etat avec la mise en place d'une politique semencière pour la production des variétés améliorées, la culture de coton étant de plus en plus délaissée par les populations.



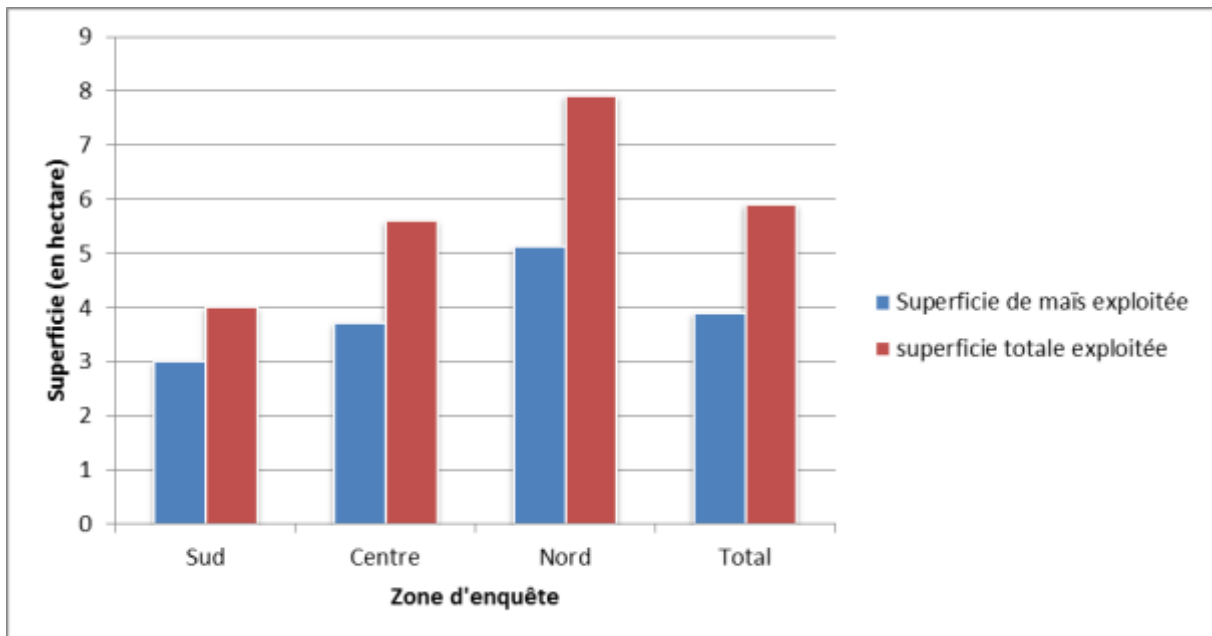
**Figure 16 :** Cultures pratiquées par les exploitations agricoles

*Source :* Auteur à partir des données d'enquête 2011

Une analyse effectuée par région montre qu'au nombre des cultures vivrières, le riz est produit par un exploitant sur dix en moyenne. Mais ce nombre est plus élevé au Nord et représente 20% des exploitants agricoles enquêtés. Les cultures maraîchères sont aussi produites par ces exploitants dans 20% des cas en moyenne avec une légère dominance au Centre du Bénin. Les mêmes tendances s'observent au niveau des légumineuses représentées

par la culture du niébé. En effet, 23% des exploitants agricoles pratiquent cette culture contre 27% au niveau de la zone du Centre. Ce taux est plus bas au Nord et estimé à 20% des exploitants agricoles. En ce qui concerne la production des racines et tubercules par zone, le manioc est plus cultivé au Sud où la part des exploitations qui le cultivent est de 44 %, cette proportion étant plus modeste au Nord et au Centre. Par contre, la culture de l'igname est dominante dans les zones du Nord et du Centre (avec 21% des exploitants). Il se remarque que le palmier est plus cultivé au Sud. Le coton et l'anacarde sont plus cultivés au Nord avec une moyenne de 20% et 13% respectivement contre 10% pour le Sud.

Par ailleurs, il s'observe que la majorité des surfaces cultivées sont dédiées à la culture principale qu'est le maïs (figure 17). Ainsi, dans l'ensemble des exploitations agricoles de notre échantillon, en moyenne 66% des terres cultivées sont consacrées à la culture du maïs. Cette proportion varie de 64,7% au Nord à 75% pour Sud. Elle est de 66,2% au Centre. En effet, dans le Sud du Bénin, la principale spéculation est le maïs alors qu'elle est renforcée au Nord et au Centre avec le coton qui est la principale culture de rente des populations. Ce qui pourrait justifier cette différence observée entre les superficies allouées à la culture du maïs dans les zones. Les analyses statistiques ont révélé une différence hautement significative ( $F=8,181$  ;  $P\text{value} = 0,000$ ) entre les zones en ce qui concerne les superficies de maïs exploitées.



**Figure 17** : Superficie consacrée à la culture du maïs par rapport à la superficie totale exploitée par zone d'enquête

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.2.4. Cheptel au sein des exploitations agricoles

L'analyse du tableau 15 présente la taille du cheptel possédé par les exploitants agricoles et la valeur monétaire de ce cheptel. Il en ressort qu'il ne s'observe aucune spécialisation des exploitations en fonction des zones. En d'autres termes, il ne paraît pas évident d'attribuer telle espèce ou telle autre à une zone. Cependant, les résultats montrent que la taille des cheptels et leur valeur varient en fonction des zones. Ainsi, la taille moyenne nationale du cheptel bovin est évaluée à 13 têtes d'une valeur globale de 1.892.700 FCFA. Cette taille est relativement plus élevée au Nord et au Sud du Bénin avec une différence de 4 têtes et d'une tête respectivement. Toutefois, la valeur du cheptel au Sud est de 1.690.378 FCFA, ce qui est



inférieur à la valeur moyenne au niveau national. A contrario, la valeur du cheptel bovin au Nord du Bénin est estimée à près du double de la valeur nationale. On pourrait en déduire que le cheptel bovin au Nord vaut mieux que celui du Sud ou du Centre du fait des races possédées. Généralement, les races des bovins au Sud et au Centre sont du genre lagunaire moins valorisant que la race Zébu souvent observée au Nord du Bénin. L'analyse au niveau national de la possession du bétail montre des résultats similaires. En effet, ce sont les ménages du Nord du pays qui possèdent en moyenne les plus grands effectifs de bétail. On retrouve en effet dans ces départements une forte prééminence d'activités agropastorales, et dans certains notamment une forte tradition d'élevage. Ces quatre départements regroupent les deux tiers des ménages de la catégorie des éleveurs (PAM, 2014). De plus, au plan de la vulnérabilité, la proportion des ménages qui possèdent du bétail est plus élevée chez les ménages les plus pauvres. En effet, la proportion des ménages qui possèdent des animaux croît avec la décroissance de l'indice de richesse : de 33% des ménages du quintile des plus riches à 53% des ménages dans le quintile des plus pauvres. En outre, posséder du bétail constitue une stratégie de survie importante pour les ménages. Le bétail représente une forme d'épargne (HLPE, 2013). Pour Gafsi et al. (2007), le bétail (ovins, caprins, porcs) constitue une épargne à moyen terme pouvant être déstockée pour les très gros frais urgents. Ainsi, la possession de bétail peut améliorer la disponibilité et l'accessibilité physique aux aliments, notamment ceux riches en protéines animales tels que la viande et le lait. Néanmoins, dans cette enquête, les ménages en possession de bétail ont tendance à être ceux les plus défavorisés selon les indicateurs de la sécurité alimentaire. Cela ne signifie pas que la possession de bétail est une cause de vulnérabilité.

**Tableau 15** : Espèces animales et taille du cheptel

<i>Espèces animales</i>		<i>Sud</i>	<i>Centre</i>	<i>Nord</i>	<i>Ensemble échantillon</i>	<i>Test statistique</i>
Bovins	Effectif	14	5	17	13	1,624
	Valeur	1 690 378	892 917	2 441 774	1 892 700	
Ovins	Effectif	16	9	12	12	0,195
	Valeur	178 464	266 444	189 280	201 786	
Caprins	Effectif	10	8	13	11	2,566
	Valeur	109 401	94 842	161 811	131 378	
Porcins	Effectif	14	7	9	10	1,324
	Valeur	214 688	66 500	139 132	144 016	
Volailles	Effectif	25	29	27	27	0,306
	Valeur	46 000	37 919	44 269	42 198	

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Quant aux petits ruminants, il est noté que la taille moyenne du cheptel des ovins est de 12 têtes. Cette taille est plus importante au Sud du Bénin avec une moyenne de 16 têtes contre 12 têtes au Nord et 9 têtes au Centre. Ce faisant, le cheptel ovin au Centre est celui qui affiche une valeur de 266 444 Fcfa plus élevée que la moyenne nationale estimée à 201 786 Fcfa. En somme, les valeurs du cheptel ovin évoluent de façon décroissante en rapport aux tailles. Autrement dit, plus la taille du cheptel ovin est élevée, plus basse est la valeur notée. Par contre, au niveau des caprins, l'évolution des valeurs suit l'évolution de la taille du cheptel. En moyenne, la taille du cheptel caprin au niveau national est de 11 têtes pour une valeur de 131 378 Fcfa. Au Nord du Bénin, cette taille est légèrement plus élevée et estimée à 13 têtes avec une valeur plus importante aussi que la moyenne nationale, évaluée à 161 811 Fcfa. Les

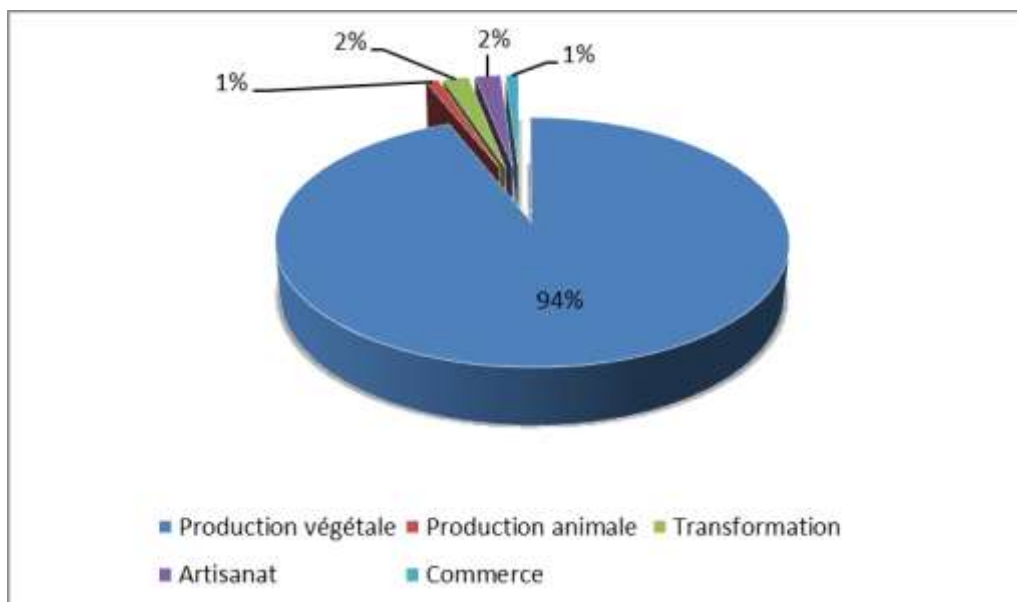


chiffres observés au Sud du Bénin sont plus faibles et le sont davantage au Centre du Bénin. La possession de porcins au niveau national affiche une taille moyenne de 10 têtes plus faible que la taille observée au niveau des petits ruminants. Cette taille est plus élevée au Sud du Bénin avec une moyenne de 14 têtes contre une moyenne de 9 têtes au Nord et de 7 têtes au Centre du Bénin. Cette dernière statistique s'expliquerait par la pratique religieuse corrélée avec l'élevage et la consommation de l'espèce porcine. En effet, au Nord, la dominance de la religion musulmane ne favorise pas une forte consommation de cette viande et donc un certain désintérêt dans son élevage. Mais, il faut préciser que de plus en plus, la zone du Sud est approvisionnée par les cheptels de la zone du Nord. Enfin, au niveau de la volaille, la différence dans la taille des cheptels n'est pas significative même si les volailles du Sud semblent avoir plus de valeur que celles du Centre et du Nord. Les tendances au niveau des effectifs des différentes espèces concordent bien avec les réalités observées au niveau des zones géographiques en termes du Sud, du Centre et du Nord. En matière d'effectif, les volailles constituent la principale espèce élevée quel que soit le type d'exploitation considéré.

#### 4.2.5. Activités principales et coûts de production des exploitations agricoles

##### 4.2.5.1. Activités principales des exploitations agricoles

L'analyse des activités principales menées par les chefs de ménage des exploitations agricoles (figure 18) montre que la quasi-totalité (94%) des exploitants agricoles de notre échantillon a comme activité principale la production végétale. Les exploitations agricoles ayant comme activité principale la production animale ne représentent que 1% de l'effectif total. En plus de ces deux activités, d'autres activités sont menées par les exploitations agricoles. Il s'agit de l'artisanat, du commerce et de la transformation des produits agricoles avec respectivement 2%, 1% et 2% des chefs de ménages. Une comparaison des activités principales par zone d'enquête montre les mêmes tendances qu'au niveau de l'ensemble des enquêtés. Ainsi dans toutes les zones la production végétale est la principale activité de tous les chefs des exploitations agricoles de notre échantillon.

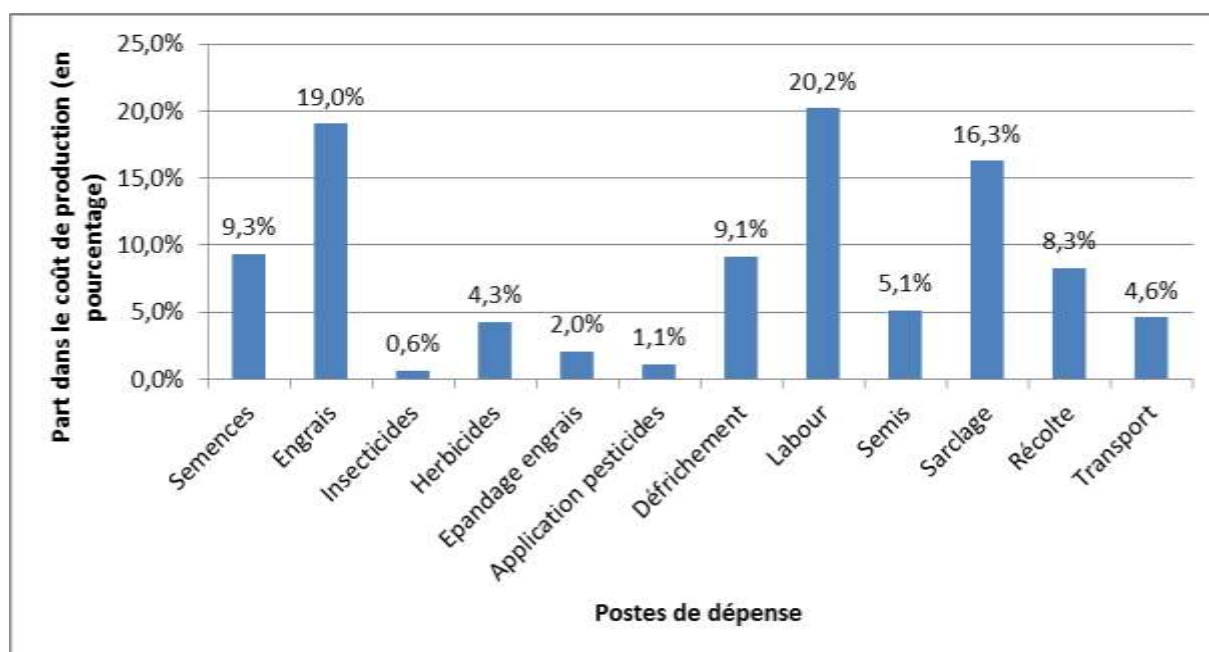


**Figure 18** : Activités principales des chefs des exploitations agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.2.5.2. Coût de production des exploitations agricoles

L'analyse des coûts de production au sein des exploitations agricoles révèle deux principaux postes de dépenses : il s'agit de l'achat des intrants agricoles (semences, engrais, insecticides et herbicides) et les investissements en main-d'œuvre. La figure 19 montre que la main-d'œuvre salariée reste le principal investissement des exploitants dans toutes les zones de production. Elle représente en moyenne 67% des dépenses de coût de production. Les autres dépenses qui concernent les intrants agricoles représentent 33% des investissements. En effet, dans les dépenses en main-d'œuvre, les opérations de labour et de sarclage représentent les plus grandes parties avec respectivement 30% et 25% des coûts d'investissement en main-d'œuvre des exploitations. Les postes de dépense tels que le défrichage et la récolte dépassent chacun les 10% du coût de la main-d'œuvre avec des taux de 14% et de 12%. En ce qui concerne les dépenses en intrants agricoles, l'achat des engrais représente 57% des dépenses en intrants contre 28% pour les semences et 13% pour les herbicides. Il est établi au Bénin que l'utilisation d'intrants agricoles (engrais, insecticides, fongicides, herbicides) est encore peu répandue. Environ 51% des ménages au niveau national n'ont pas utilisé d'intrants agricoles lors de la dernière campagne agricole 2013-2014. Seulement, 35% des ménages ont utilisé des engrais chimiques, 18% ont utilisé du fumier/engrais organique, 13% des insecticides/fongicides et 12% des herbicides et 7% ont utilisé des semences améliorées ou sélectionnées. Dans les exploitations agricoles, l'analyse de la structure des coûts de production montre que la main-d'œuvre (salarisée et familiale) constitue le poste de dépenses occupant la part la plus élevée dans les coûts totaux de production des cultures notamment celles vivrières quels que soient le type d'exploitation et la zone agro-écologique (PAM, 2014).

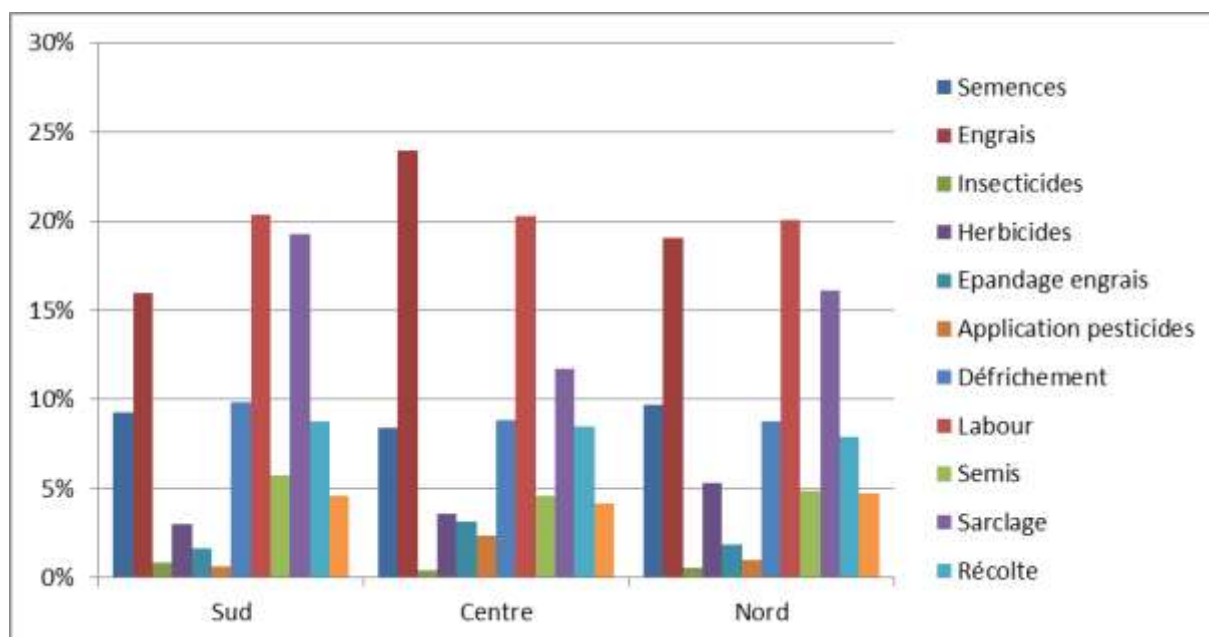


**Figure 19** : Part des diverses dépenses dans le coût de production des exploitations agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Les mêmes tendances s'observent dans les zones d'enquête (figure 20). Ainsi, les investissements en main-d'œuvre varient suivant les zones mais sont plus élevés au Sud avec en moyenne 71% des coûts totaux et plus faibles au Centre et au Nord avec respectivement 64% et 65%. En effet, les producteurs dépensent environ 391.180 FCFA pour la réalisation des

différentes opérations agricoles de la préparation des sols jusqu'au transport des produits de récolte à la maison ou au marché. Ces dépenses sont plus élevées au Nord avec une moyenne de 491.598 FCFA. Les valeurs observées au Centre et au Sud du Bénin sont relativement plus faibles que la moyenne nationale. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait qu'au niveau du Nord, les opérations culturales se font sur de très grandes superficies emblavées contrairement aux zones du Centre et du Sud. Par contre, les dépenses moyennes en intrants agricoles (semences, engrais et pesticides) s'élèvent à 195.262 FCFA. Cependant, ces dépenses varient en fonction des zones. Ainsi, les exploitants du Nord investissent environ 261.225 FCFA d'intrants dans la production agricole. Leur consommation en intrants agricoles est relativement 1,5 fois plus élevée que celle du Centre et 2 fois plus élevée que celle du Sud. Les analyses statistiques ont montré une différence significative au seuil de 10%. Les dépenses agricoles totales observées au niveau du Sud et du Centre ne diffèrent pas substantiellement et sont évaluées respectivement à 449.900 FCFA et 532.270 FCFA avec une faible consommation en intrants. Néanmoins, les tests de variance effectués à ce niveau ont révélé une différence significative au seuil de 5%. La forte consommation en intrants dans la zone du Nord peut s'expliquer par la pratique de la culture de coton qui nécessite une application stricte et rigoureuse en intrants agricoles. L'analyse des coûts de production par unité de superficie montre que les exploitants du Sud du Bénin investissent environ 113.611 FCFA par hectare emblavé contre respectivement 107.529 FCFA au Centre et 100.645 FCFA au Nord. Il se dégage que les coûts de production dans la zone du Nord sont plus faibles et en dessous de la moyenne dans l'ensemble des trois zones.



**Figure 20** : Part des diverses dépenses dans le coût de production des exploitations agricoles par zone

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

En outre, nous pouvons affirmer que les besoins en fonds de roulement (BFR) apparaissent déterminants dans le fonctionnement des exploitations agricoles. Ces besoins en fonds de roulement constituent les frais engagés par les exploitations agricoles de la mise en place des cultures jusqu'à la récolte et le transport des outputs vers les lieux de stockage ou vers les marchés. Le besoin en fonds de roulement est alors composé des frais d'achat des intrants (semences, engrais, herbicides et pesticides), des frais de la main-d'œuvre (le labour, le sarclage, la récolte, etc.) et les frais de transport. Ainsi, pour la principale culture qu'est le

maïs, le besoin en fonds de roulement des exploitations agricoles dans les trois zones pour la production du maïs est présenté dans le tableau 16. En moyenne, pour un hectare de superficie de maïs cultivé, le BFR est de 73.565 Fcfa. Ce BFR par hectare de maïs à produire varie de 66.079 Fcfa au Centre à 79.353.408 Fcfa dans le Sud. Au Nord, le BFR est de l'ordre de 75.591 Fcfa. Il est à souligner que les postes nécessitant plus de dépenses pour la culture du maïs sont le labour et le sarclage. La main-d'œuvre représente plus des  $\frac{3}{4}$  des besoins en fonds de roulement pour la production du maïs quelle que soit la zone de production.

**Tableau 16** : Besoin en fonds de roulement (BFR) pour la culture du maïs des exploitations agricoles par zone

<i>Rubrique</i>	<i>Sud</i>	<i>Centre</i>	<i>Nord</i>	<i>Ensemble échantillon</i>
1. Semences	28.879	30.554	41.021	33.485
2. Engrais	16.685	18.412	27.826	20.974
3. Insecticides	821	604	1.589	1.005
4. Herbicides	3.649	5.872	8.903	6.141
<b>Total Intrants (Fcfa)</b>	<b>50.034</b>	<b>55.442</b>	<b>79.338</b>	61.605
5. Semis	12.332	14.034	21.373	15.913
6. Epannage engrais	1.625	1.874	3.889	2.462
7. Application pesticides	1.438	1.015	2.188	1.547
8. Labour	75.729	85.715	120.346	93.930
9. Sarclage	70.492	52.655	105.757	76.301
10. Récolte	20.814	27.485	39.905	29.401
<b>Total Main d'œuvre (Fcfa)</b>	<b>182.430</b>	<b>182.777</b>	<b>293.458</b>	<b>219.555</b>
11. Transport	5.594	6.273	12.716	8.194
<b>BFR (Fcfa)</b>	<b>238.058</b>	<b>244.492</b>	<b>385.512</b>	<b>289.354</b>
Superficie exploitée	3	3,7	5,1	3,9
<b>BFR/ha</b>	<b>79.353</b>	<b>66.079</b>	<b>75.591</b>	<b>73.565</b>

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

La culture du maïs étant la principale spéculation des exploitations agricoles et la spéculation sur laquelle la demande est principalement effectuée, il est important de voir la rentabilité de cette culture au niveau de l'exploitation. Ainsi, une analyse de la rentabilité financière de la culture du maïs (tableau 17) effectuée par Adégbola et al. (2012) montre que la production du maïs est financièrement rentable quelle que soit la zone de production (les valeurs ajoutées et les marges brutes sont toutes positives). Toutefois, les niveaux de rentabilité varient. Ainsi, la production du maïs est financièrement plus rentable au Sud, non seulement en termes de valeur ajoutée mais également en termes de marges brutes (respectivement 172.143 Fcfa/ha et 114.103 Fcfa/ha). La valeur ajoutée est en moyenne de 152.460 Fcfa/ha pour l'ensemble du pays avec une marge brute de 91.344 Fcfa. Au niveau des trois zones que sont le Sud, le Centre et le Nord, la valeur ajoutée de la production du maïs varie de 139.215 Fcfa au Centre à 172.143 Fcfa au Sud. Cette valeur ajoutée est de 145.467 Fcfa/ha au Centre. Par contre la marge brute évolue de 78.568 Fcfa au Nord à 114.103 Fcfa au Sud. La marge brute est de 81.356 Fcfa au Centre. Notons que la marge brute la plus faible est observée au niveau de la région Nord. Il faut préciser aussi que ces calculs de valeur ajoutée et de marge brute sont valables dans le cas où toute la production est destinée à la vente. Or pour Adégbola et al. (2012), l'autoconsommation constitue le principal objectif de production de la culture du

maïs. Moins de la moitié de la production maïsicole est vendue (40%). Dans ces conditions, seul l'excédent en maïs représentant moins de la moitié de la production est vendu. Ce qui agit directement sur la marge bénéficiaire de l'exploitant qui a contracté des prêts pour son exploitation.

**Tableau 17** : Valeur ajoutée (FCFA/ha) et marge brute (FCFA/ha) de la production du maïs

<i>Rubrique</i>	<i>Sud</i>	<i>Centre</i>	<i>Nord</i>	<i>Ensemble</i>
<b>Valeur ajoutée</b>	172143 (110829)	139215 (96401)	145467 (90094)	152460 (98749)
<b>Marge brute</b>	114103 (119422)	81356 (103910)	78568 (103717)	91344 (109016)

() écart-type

*Source* : Adégbola et al. (2012)

En effet, le prix de vente du maïs dépend de la période, qu'on soit en période d'abondance ou en période de soudure. Ainsi, plus on évolue dans le temps, moins les producteurs disposent de stock de maïs. Or, la période d'abondance entraîne une diminution du prix et a lieu entre Août et décembre, la période de rareté entraîne une augmentation du prix et a lieu entre Janvier et Juillet. La disponibilité de maïs suivant la période au niveau des producteurs est présentée dans le tableau 18. L'analyse de ce tableau montre que plus on évolue dans le temps moins il y a de stock de maïs au niveau des exploitants agricoles. La plus grande disponibilité se retrouve au niveau des producteurs du Centre à la récolte (100% des producteurs) et la plus faible disponibilité au Sud (67,5% des producteurs). Cette faible disponibilité observée dans le Sud est le fait que le maïs frais est plus consommé au Sud que dans les autres régions du pays et est récolté avant maturation complète. Aussi, il faut noter que deux régions que sont le Centre et le Nord produisent assez de tubercules au moment où les exploitants du Sud consomment le maïs, ceux du Centre et du Nord consomment les tubercules. Par contre six (6) mois après la récolte, période où le prix du maïs est le plus élevé, seulement 37% des producteurs du Nord et 22% au Sud ont encore du maïs en stock. En effet, au Sud, la consommation du riz vient compléter celle du maïs et au Nord la consommation du mil et du sorgho remplace celle du maïs. Ce qui pourrait justifier la disponibilité en cette période. Ne disposant plus d'autres sources de revenu et étant dans un besoin pressant de liquidités afin de pouvoir satisfaire aux besoins de leur famille en termes de soins de santé, de scolarité et d'alimentation, les productions sont alors bradées juste à la récolte. Or la période de soudure où les prix sont élevés constitue la meilleure période pour les exploitants agricoles pour rentabiliser leur production et leur permettre de pouvoir payer les crédits contractés auprès des institutions de microfinance. Dans ces conditions, il faut envisager une autre alternative, celle de pratiquer le warrantage afin de permettre aux producteurs de gagner plus et en même temps permettre à l'institution de financement de rentrer dans les fonds prêtés. En fonction de la période de vente, le maïs est relativement moins cher à la récolte.

**Tableau 18** : Evolution de la disponibilité (% de producteurs) du maïs après la récolte

<i>Zone</i>	<i>A la récolte</i>	<i>Trois (3) mois après</i>	<i>Six (6) mois après</i>
Nord	94,5	63,5	37,5
Centre	100	40	0
Sud	67,5	52,5	22,5

*Source* : Adégbola et al. (2012)

Bien que financièrement rentable, la culture du maïs ne pourra pas permettre aux exploitations agricoles de faire des bénéfices considérables pouvant leur permettre de supporter les charges de leurs exploitations, de leurs ménages (consommation, éducation, soins de santé, etc.) et particulièrement de procéder au remboursement des crédits contractés auprès des institutions de financement. La part autoconsommée étant considérable (environ 60% de la production), seulement 40% de la production est valorisée sur le marché et ceci juste à la récolte. Aussi, le niveau de pauvreté ne permet-il pas de conserver l'excédent de production pour le vendre en période de soudure où le prix est élevé. Il faudrait alors assurer une autosuffisance des exploitations pour le maïs et dans le même temps une amélioration de la contribution de cette spéculation aux revenus des ménages. Au Bénin, deux problèmes majeurs entraînent cette faible rentabilité de la production : la non utilisation des variétés à très haut rendement et la non utilisation d'engrais spécifiques pour la production des céréales. Ces deux facteurs combinés ne permettent pas d'obtenir des rendements élevés pouvant suffire pour la consommation et pour la vente. Le rendement du maïs étant en moyenne de 1,2 tonne à l'hectare.

#### **4.2.6. Sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitants agricoles**

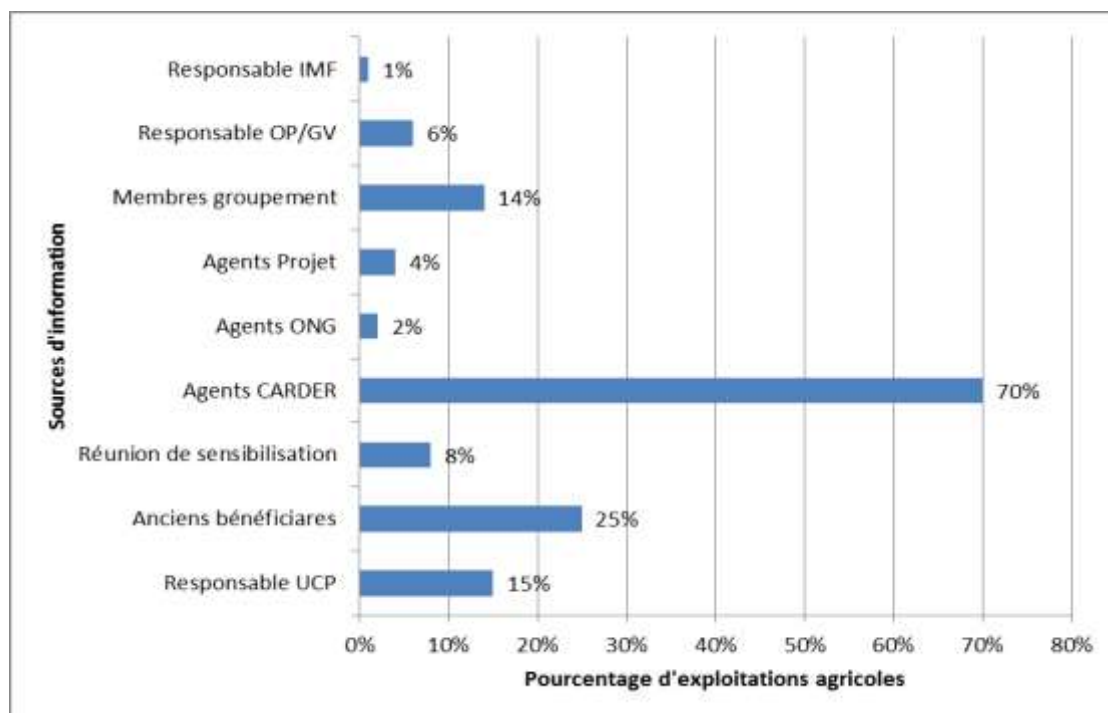
Plusieurs types d'aliments sont consommés par les exploitants quelle que soit la zone considérée. Ainsi, on note la consommation des produits alimentaires (cf tableau en annexe) comme les céréales, les légumes feuilles, les œufs, les huiles et graisses ainsi que le groupe des condiments, de la caféine et des boissons alcoolisées. Ces résultats montrent sur le plan national que la majorité des exploitants agricoles consomment principalement des aliments à base de céréales, de racines et tubercules, du poisson et des oléagineux. Ces aliments et produits alimentaires sont consommés environ pendant en moyenne 5 jours dans la semaine par les exploitants. Cependant, on remarque que leur régime alimentaire reste caractérisé par des insuffisances majeures. Ces insuffisances s'expliquent par la très faible consommation de légumes et tubercules riches en vitamines A et d'abats. Les fruits, les œufs et les produits laitiers sont également consommés en faible quantité. Ces faibles consommations traduisent des problèmes d'accès (PAM, 2014). En effet, l'amenuisement des moyens et leur disponibilité entraînent des difficultés d'accès à certaines catégories d'aliments et produits alimentaires destinés à la consommation humaine.

### **4.3. ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

#### **4.3.1. Informations sur les opportunités de crédit**

En général, une grande partie (45%) des producteurs ayant accès aux crédits, ont au préalable reçu des informations sur l'obtention de crédits sur vivriers ou sur les cultures industrielles ou autres activités agricoles. Ces informations leur parviennent de plusieurs sources (figure 21). Les Centres d'Action Régionaux pour le Développement Rural (CARDER), les anciens bénéficiaires de crédits agricoles, les responsables des Unions Communales des Producteurs (UCP) et les groupements constituent les principales sources d'informations sur les opportunités de crédit avec respectivement 70%, 25%, 15% et 14%. En effet, les producteurs agricoles sont plus en contact avec les services de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Ces agents dans l'exercice de leur mission sont appelés à aller vers les paysans afin de les suivre et leur prodiguer les conseils nécessaires pour le développement de leurs exploitations. C'est aussi ce qui justifie le fait qu'au moins toutes les exploitations sont en contact avec les agents du CARDER. Aussi, le fait que les agents du CARDER aient participé à l'échantillonnage et ont servi de facilitateurs dans le cadre de ce

travail influence aussi le nombre important d'exploitations ayant eu accès aux informations par leur intermédiaire. La tendance a été plus portée vers les exploitations bien connues d'eux et avec qui ils ont des relations de travail.



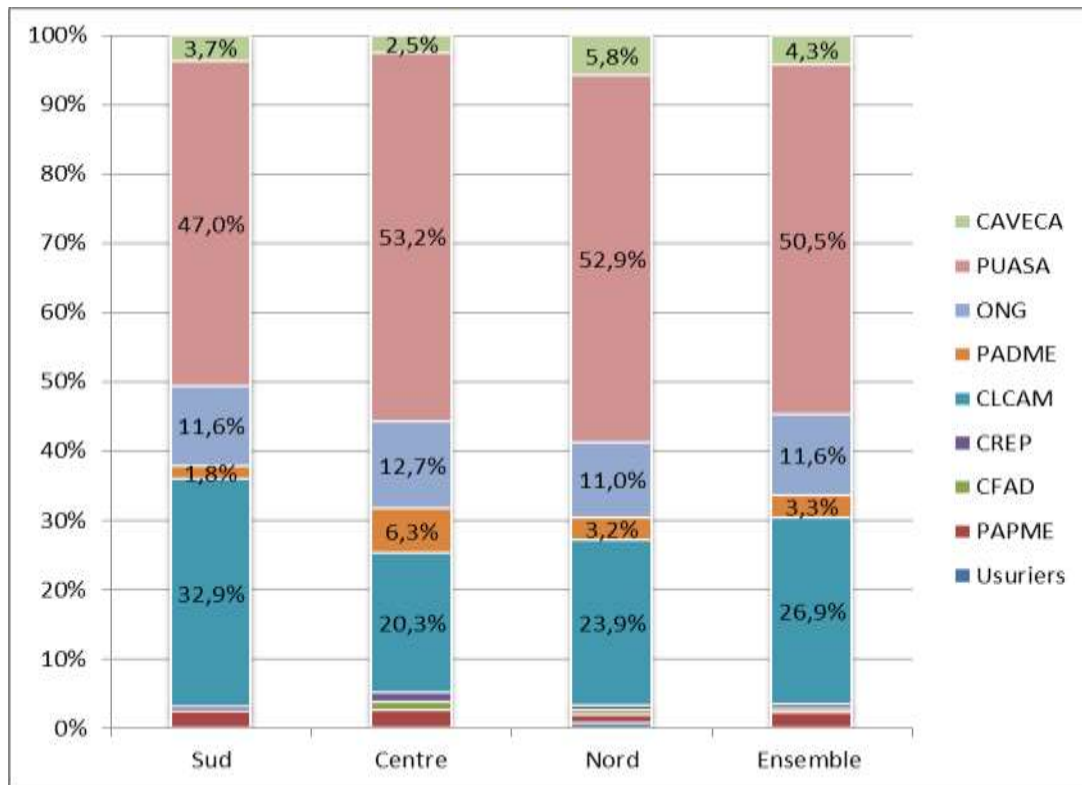
**Figure 21** : Différentes sources d'informations sur les opportunités de crédit des exploitants agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.2. Type de structure de financement de la production agricole dans les zones d'enquête

Au Bénin, plusieurs types de structures sont implantés en milieu rural et interviennent dans la production agricole. Ainsi, pour les cultures, les sources de financement observées chez les enquêtés varient d'un producteur à un autre, bien que la disponibilité des sources reste la même quelle que soit la zone de production. L'analyse de la figure 22 montre que deux grandes structures sont actives dans le financement de la production des cultures. Il s'agit du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) et les Caisses Locales de Crédit Agricole et Mutuel (CLCAM). Au Sud, le PUASA finance à 47% les cultures contre 53,2% et 52,9% respectivement pour le Centre et le Nord. La CLCAM est plus représentée au Sud avec 32,9% du financement accordé à la production contre 20,3% et 23,9% pour le Centre et le Nord.





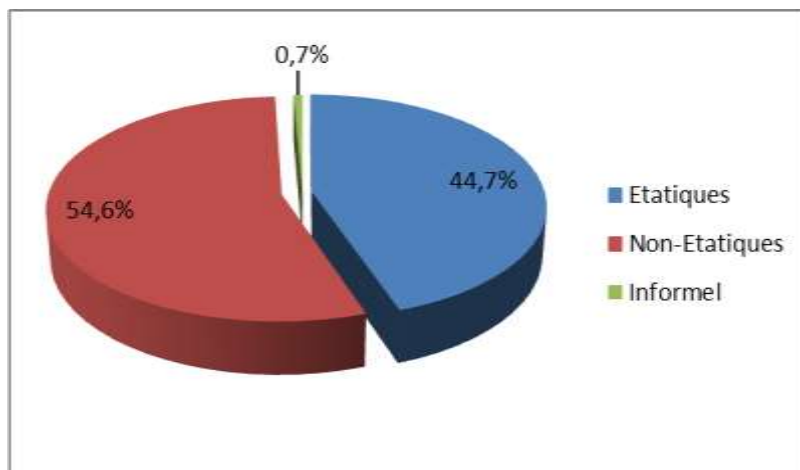
**Figure 22** : Différents types de structure de financement des cultures dans les zones d'enquête

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

En général, plusieurs institutions de microfinance (IMF) sont présentes sur le marché des crédits agricoles et offrent leurs services aux exploitants agricoles. Au Sud-Bénin, les IMF prestataires de service sont entre autres la CLCAM (Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel), la PAPME (Association pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises), le MCPP (Micro Crédit aux Plus Pauvres), la CREP (Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt), la CAVECA (Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée). Il est important de faire cas des projets et programmes qui disposent de portefeuilles de crédits (en espèces ou en nature) souvent mis en place par l'intermédiaire des CARDER (Centre d'Action Régional pour le Développement Rural). Cependant, la CREP apparaît comme la plus proche géographiquement des producteurs. En effet, elle est présente généralement dans les villages. Par contre, la CLCAM apparaît plus représentative du point de vue de l'importance de son encours de crédit et de sa capacité financière. Aussi, offre-t-elle des conditions plus attractives aux exploitants agricoles. De même, sa collaboration avec ces exploitants du monde rural remonte à peu près à une période moyenne approximative de 18 ans.

Une analyse faite par groupe de structures (figure 23) à savoir, les structures étatiques, non étatiques et l'informel, nous montre que le crédit informel a une part infime dans le financement de la production agricole. Ce type de crédit ne représente que 0,7% du total. La part la plus élevée (54,6%) est accordée par les structures non étatiques que sont les structures de microfinance et les ONG à volet microfinance bien qu'ayant comme subventionnaires l'Etat central et les projets de développement des partenaires techniques et financiers. Les structures étatiques que sont les projets de développement et qui interviennent directement auprès des populations en zone rurale contribuent pour 44,7%.

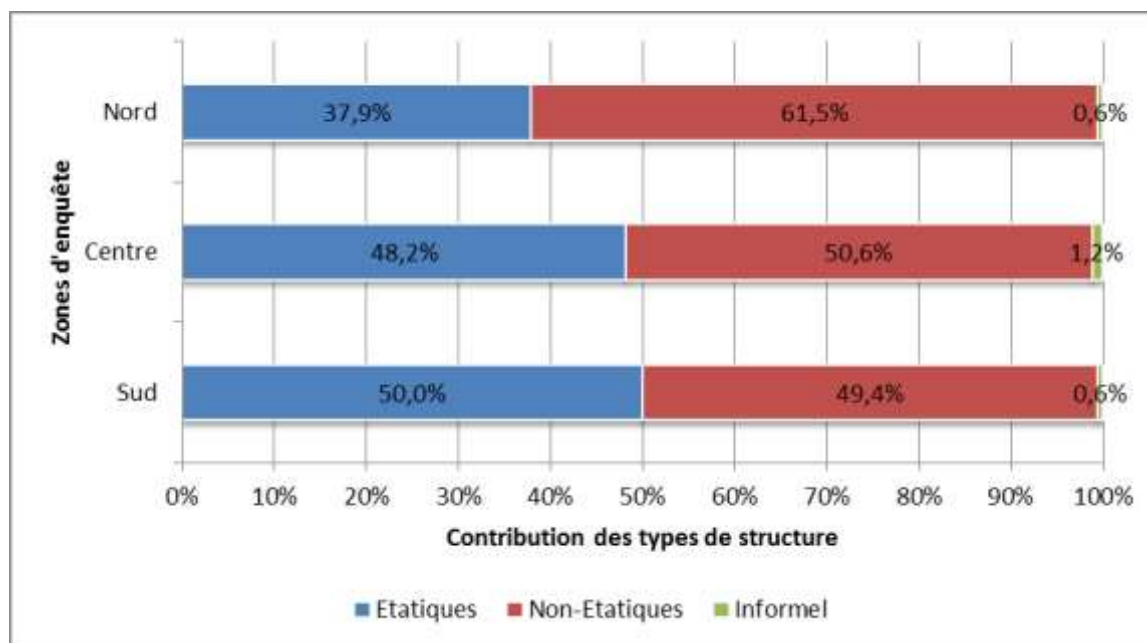




**Figure 23 :** Contribution des types de structure au financement de la production des exploitations agricoles

*Source :* Auteur à partir des données d'enquête 2011

La désagrégation par zone d'enquête (figure 24) montre qu'en effet, les structures non étatiques et formelles que sont les IMF et les ONG apportent pour la plupart des zones (régions de Sud, Centre et Nord) la plus grande partie du financement. Ainsi, dans le Nord du pays, l'Etat contribue pour environ 38% et les IMF 61%. Cette même tendance s'observe dans le Centre où les IMF financent les productions agricoles à hauteur de 51% contre 48% pour les structures de l'Etat. C'est seulement au Sud que les deux types de structure se partagent le financement des activités de production des cultures à savoir 50% chacun. L'informel, n'occupe que 0,60% au Sud et au Nord et 1,20% au Centre mais représente moins de 1% au niveau national.

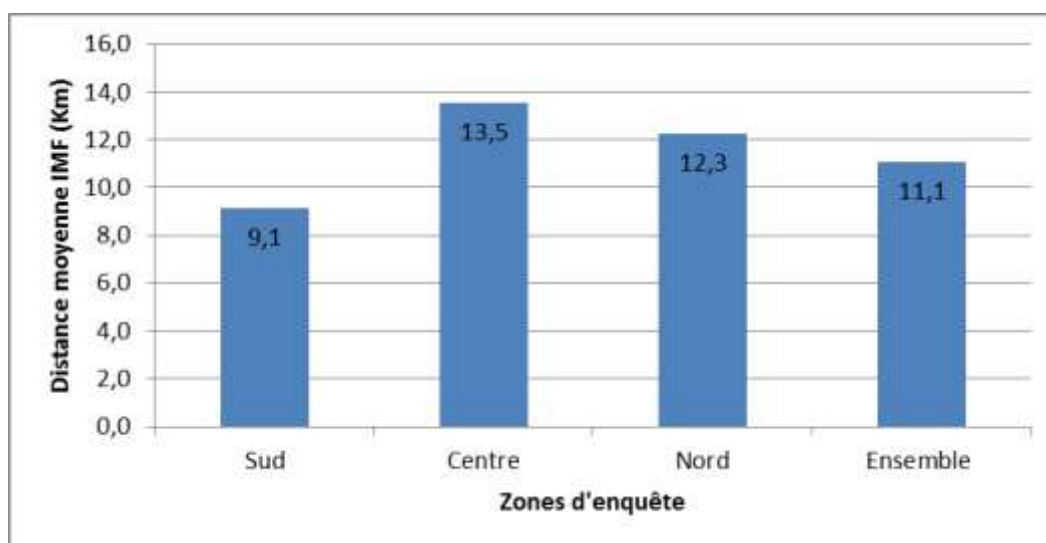


**Figure 24 :** Contribution des types de structure au financement de la production des exploitations agricoles par zone d'enquête

*Source :* Auteur à partir des données d'enquête 2011

### 4.3.3. Accessibilité aux structures de financement des zones d'enquêtes

La présence des Institutions de Microfinance est plus notée ou plus observée par les exploitants agricoles du Centre avec 59% des cas et l'est moins au Sud du Bénin avec 40% des exploitants. Sur l'ensemble des exploitations agricoles, 48% ont noté la présence d'une agence de microfinance dans les zones d'enquêtes. Par contre, la distance moyenne (figure 25) séparant les exploitants agricoles et les structures de microfinance la plus élevée se retrouve dans le Centre avec environ 14 km pour une distance moyenne respective de 12 km et 9 km au Nord et au Sud. Les analyses statistiques ont révélé une différence significative au seuil de 1% entre les zones. Ces longues distances ne permettent pas aux exploitants ne disposant pas de moyens de déplacement de joindre facilement les structures de microfinance. La faible capacité des exploitants à se rapprocher des sources de financement traduit parfois leur situation précaire d'accès aux IMF.



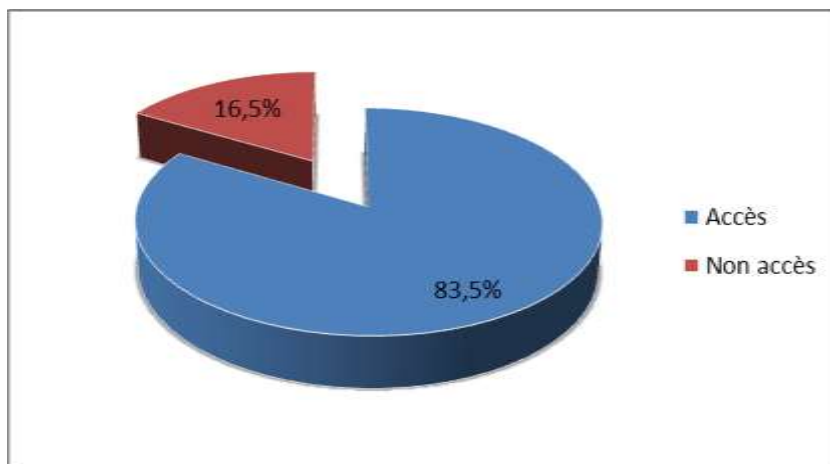
**Figure 25** : Distance moyenne entre les exploitations et les IMF

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Selon SOS Faim, les populations rurales peuvent avoir besoin d'un financement pour démarrer une petite activité afin d'améliorer leurs revenus, pour investir dans du matériel, ou tout simplement pour épargner en prévision de la période de « soudure », quand les réserves de la dernière récolte s'épuisent. Mais, ils ont un accès très difficile aux institutions de microfinance du fait de leur absence dans leur village. C'est à l'échelle des villages et des terroirs que devraient être conçus et réalisés les investissements les plus efficaces. Mais les institutions de microfinance ne respectent pas toujours les règles selon lesquelles les institutions de microfinance, coopératives d'épargne et de crédit, ONG ou autres structures proposant des services de microfinance doivent être implantées en milieu rural, à proximité des bénéficiaires. Malheureusement, les exploitants doivent parcourir une distance moyenne de onze (11) km avant de trouver une institution de microfinance. Une certaine frange de la population se trouve donc fortement limitée dans l'établissement de quelque relation qu'elle soit sociale ou professionnelle avec ces structures. Les informations sur les opportunités d'obtention de crédit sur les activités agricoles leur parviennent très peu. Le financement des activités par les crédits se trouve ainsi hypothéqué.

#### 4.3.4. Accessibilité au crédit des exploitations agricoles

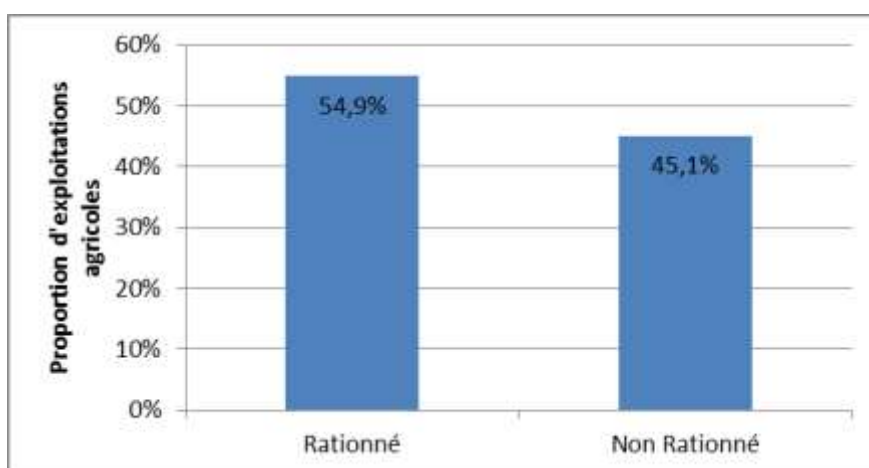
Sur l'ensemble des enquêtés, environ 83,5% des exploitations agricoles ont vu leur demande satisfaite, que cela soit totalement ou partiellement, contre seulement 16,5% qui ont vu leur demande de crédit refusée par les structures de microfinance. Les hommes sont plus nombreux que les femmes. Ces dernières ne représentent que 8% des demandes acceptées contre 92 % d'homme (Figure 26).



**Figure 26** : Taux d'accès au crédit des exploitations agricoles enquêtées

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'accès au crédit signifie que quel que soit le montant demandé, une partie ou le montant total du prêt a été accordé. Mais dans le cas des exploitations agricoles de notre échantillon, la totalité des besoins en crédit estimés auprès des institutions de microfinance n'a pas été satisfaite ; donc les exploitations ont été rationnées par les structures. En effet, le rationnement du crédit consiste pour l'IMF à octroyer à un exploitant qui sollicite un crédit, un montant inférieur à celui qu'il souhaitait. La figure 27 présente la répartition des exploitations agricoles selon que dans le traitement de leur demande de prêt, le crédit qui leur est finalement offert ait été rationné ou pas. Il en ressort que 55% des crédits demandés par les exploitations agricoles de l'échantillon ont été soumis au rationnement contre 45%.



**Figure 27** : Proportion d'exploitations agricoles rationnées

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Le rationnement est la cause de l'échec de certains projets des exploitations ou de difficultés car cela ne répond pas aux aspirations des exploitations agricoles, encore moins à leurs besoins financiers. Par conséquent, les difficultés de fonctionnement et d'exploitation naissent et compromettent la bonne santé financière de l'exploitation qui, en situation délicate, rembourse difficilement ses crédits. Autrement dit, le rationnement affecte directement ou indirectement le plan d'investissement/utilisation efficace du crédit et par conséquent produit un impact sur le rendement de celui-ci, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Ce groupe d'exploitations rationnées fera l'objet d'une analyse approfondie dans la deuxième partie de cette thèse. En effet, l'objectif principal de la microfinance est de contribuer à la réduction de la pauvreté en faisant des crédits de faibles montants aux populations afin de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. Mais avec l'évolution de ce secteur dans le monde, il s'est élargi pour inclure une variété de services et une clientèle plus étendue également. Ainsi donc, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel (Kablan, 2012)<sup>25</sup>. Elle a avant tout une mission sociale et c'est cette mission sociale qui la pousse à chercher à atteindre un grand nombre même avec de petits montants et pallier la réticence des banques classiques qui ont des difficultés à rentabiliser des prêts de faibles montants et des coûts de transaction énormes que cela engendrerait (Attali et al., 2007)<sup>26</sup>. C'est ce qui justifie pour la plupart du temps les montants moindres octroyés pour un grand nombre par les Institutions de microfinancement surtout dans les pays en voie de développement.

#### **4.3.5. Montants de crédit reçus par les exploitations agricoles**

Les valeurs des crédits varient fortement d'une IMF à une autre et selon les zones d'intervention. En général, ce sont les Associations (exemple de PADME) et les ONG qui octroient des crédits allant jusqu'à un million pour la production agricole. Les crédits octroyés par les Associations et ONG varient de 10.000 Fcfa à 1.000.000 Fcfa ; mais de façon exceptionnelle, on accorde des montants supérieurs à 1.000.000 Fcfa. Au niveau des Coopératives et Mutuelles (exemple des Caisses Locales et de Crédit Agricole Mutuel, CLCAM) les montants alloués aux clients varient de 50.000 à 600.000 Fcfa. Par contre, en ce qui concerne les initiatives gouvernementales (Projets), l'enquête révèle des montants inférieurs ou égaux à 120.000 Fcfa alloués aux clients. Le crédit connu sous le nom de groupe solidaire est le type le plus développé dans les marchés ruraux du Sud et du Centre du Bénin.

Ce type offre des conditions flexibles aux exploitations agricoles. La durée moyenne des crédits est de 9 mois pour les associations, ONG et les coopératives contre 12 mois pour les projets initiés par le gouvernement. Aucune IMF ne fait de crédits pluriannuels aux exploitations agricoles. Le taux d'intérêt mensuel des crédits alloués par les IMF aux exploitations agricoles est un taux constant de 2% par mois.

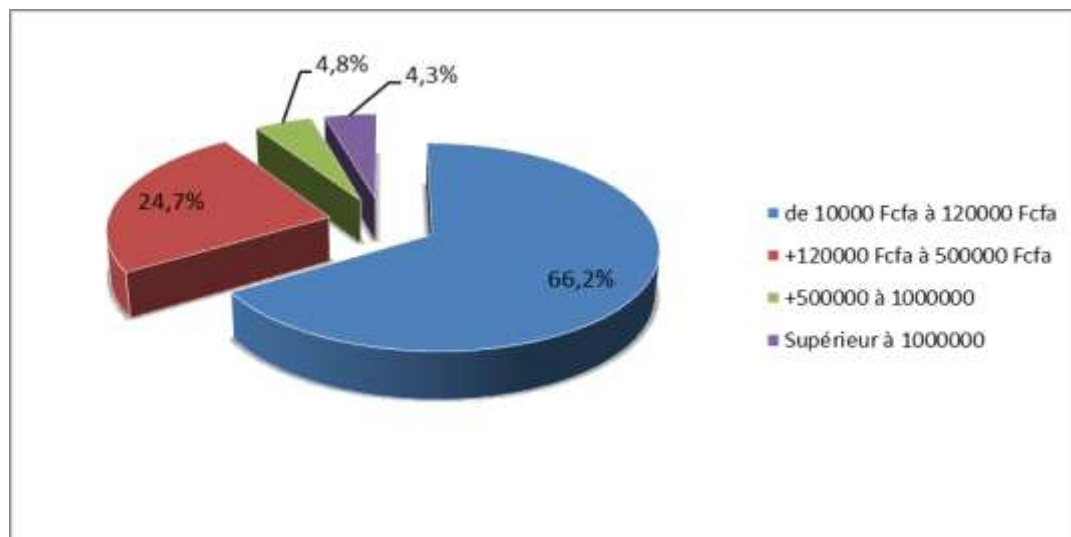
La figure 28 nous donne la répartition des exploitations selon les montants reçus. L'analyse de cette figure montre que plus de 66% des exploitations agricoles enquêtées ont perçu des montants de prêt allant de 10.000 Fcfa à 120.000 Fcfa ; 25% des montants supérieurs à 120.000 Fcfa jusqu'à 500.000 Fcfa et 4,8% ont eu des crédits oscillant entre 500.000 et 1.000.000 Fcfa. Seulement 4,3% des exploitations agricoles enquêtées ont perçu des montants

---

<sup>25</sup> Kablan, S. (2012). Efficacité des institutions de microfinance en UEMOA : une approche outreach-intermediation financière. 2012. <halshs-00710206>. P. 2.

<sup>26</sup> Attali, J., Arthus-Bertrand, Y., De Lima, P. (2007), Voyage au cœur d'une révolution : la microfinance contre la pauvreté, éditions Jean-Claude Lattès.

de prêts supérieurs à 1.000.000 Fcfa. Ces derniers feront l'objet d'une analyse approfondie dans la deuxième partie de cette thèse pour analyser les stratégies utilisées par ces "gros emprunteurs" afin d'accéder à de telles sommes auprès des institutions de microfinance.



**Figure 28** : Répartition des exploitations en fonction des niveaux de montant obtenu

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'analyse des montants moyens perçus par zone (tableau 19) montre que les sommes accordées par les institutions de microfinance aux exploitations agricoles varie de 187.729 Fcfa au Sud avec une très forte dispersion autour de la moyenne de 67% à 258.094 Fcfa dans le Nord avec aussi un coefficient de variation élevé de 55%. Le montant moyen accordé dans la zone Centre est de l'ordre de 187.729 Fcfa avec une variation autour de la moyenne de 52%. En moyenne, il est accordé environ 233.068 Fcfa à toutes les exploitations agricoles. Les analyses de variance effectuées n'ont révélé aucune différence significative entre les différentes régions.

**Tableau 19** : Montant moyen de crédit accordé aux exploitations agricoles par zone

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Coefficient de variation</i>	<i>F</i>	<i>Sig</i>
Sud	230779	61%	0,659	0,518
Centre	187729	52%		
Nord	258094	55%		
<b>Total</b>	233068	67%		

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

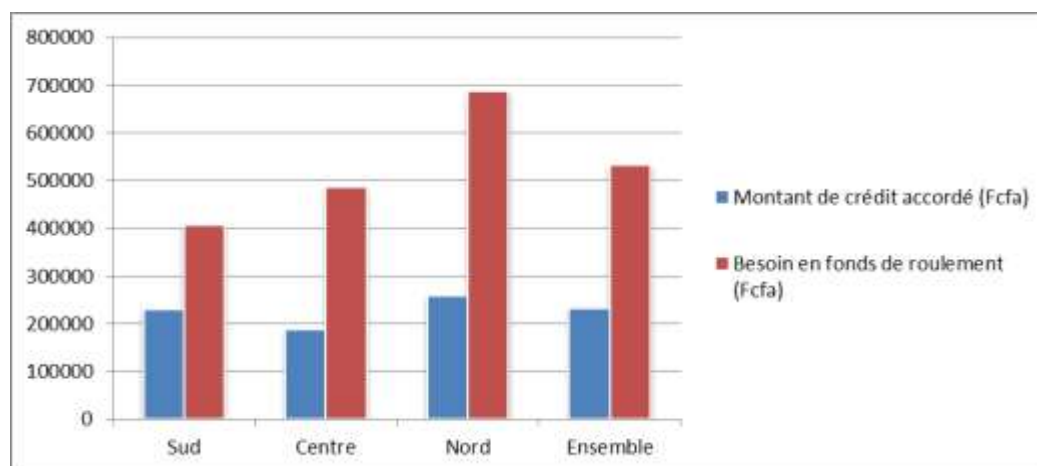
Par rapport aux superficies exploitées par région, le tableau 20 montre que le montant moyen accordé par hectare de superficie exploitée par les exploitations est en moyenne de 39.503 Fcfa. Ce montant accordé varie de 32.670 Fcfa au Nord à 57.695 Fcfa au Sud. Au Centre il est de 33.523 Fcfa.

**Tableau 20** : Montant moyen de crédit accordé par hectare de superficie exploitée par zone

<i>Zone d'enquête</i>	<i>Montant de crédit accordé (Fcfa)</i>	<i>Superficie moyenne exploitée (ha)</i>	<i>Montant moyen par hectare de superficie exploitée (Fcfa/ha)</i>
Sud	230779	4,0	57695
Centre	187729	5,6	33523
Nord	258094	7,9	32670
<b>Ensemble</b>	<b>233068</b>	<b>5,9</b>	<b>39503</b>

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'analyse comparative des montants moyens accordés et des besoins en fonds de roulement des exploitations agricoles par zone (figure 29) montre que les producteurs n'arrivent pas à obtenir des institutions de microfinance la totalité des montants sollicités pour faire fonctionner leurs exploitations durant une campagne agricole. En effet, pour l'ensemble des exploitations agricoles enquêtées, le montant accordé ne représente que 44% des besoins de fonds de roulement des exploitations agricoles. Cette situation ne permet pas aux exploitations agricoles d'atteindre les objectifs fixés pour la campagne. Cette tendance au niveau général est confirmée dans les zones. Ainsi, on constate que les montants accordés par les institutions de microfinance représentent 57%, 39% et 38% respectivement au Sud, Centre et au Nord, des besoins en fonds de roulement des exploitations agricoles. Ces montants sont loin d'être suffisants pour couvrir les besoins des exploitations agricoles.

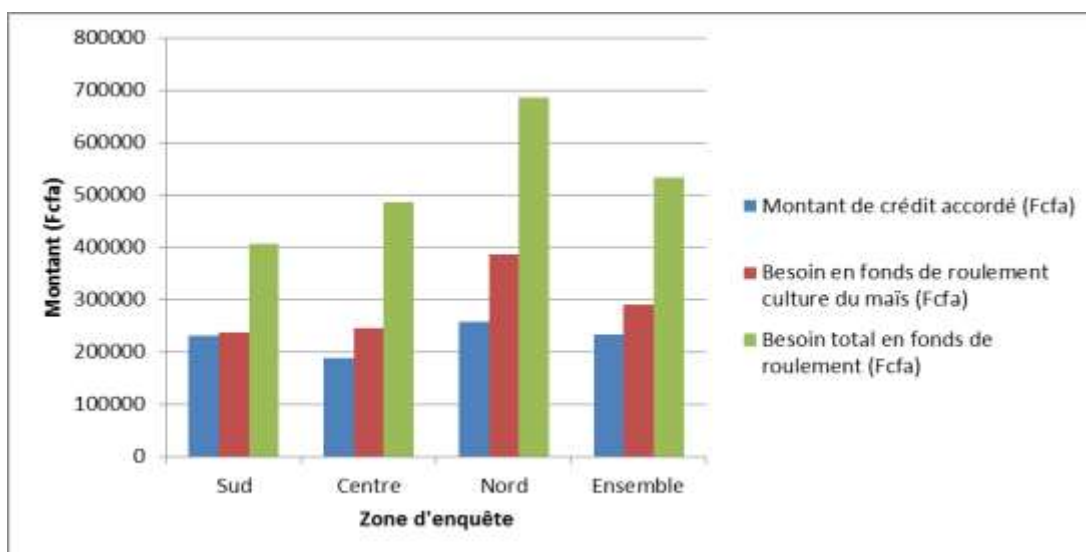


**Figure 29** : Montant moyen accordé par les IMF et besoins en fonds de roulement des exploitations agricoles.

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Les montants moyens accordés comparés avec les besoins en fonds de roulement pour le maïs montrent que les fonds accordés par les institutions de microfinance pour la production agricole au niveau de l'exploitation agricole sont inférieurs au besoin en fonds de roulement de la principale culture souvent objet de la demande de prêt (figure 30). Ainsi, les montants moyens accordés représentent environ 80,5% du besoin en fonds de roulement pour la production du maïs au niveau de l'ensemble des exploitations agricoles. L'analyse par zone montre que le montant moyen accordé varie de 66,9% au Nord à 96,9% au Sud. Ce montant avoisine les 76,8% des besoins en fonds de roulement dans le Centre. Comme indiqué plus haut, le maïs constitue la culture principale au Sud alors que le coton est ajouté à cette culture au Centre et au Nord. Ce qui pourrait justifier le fait que la part du montant accordé par

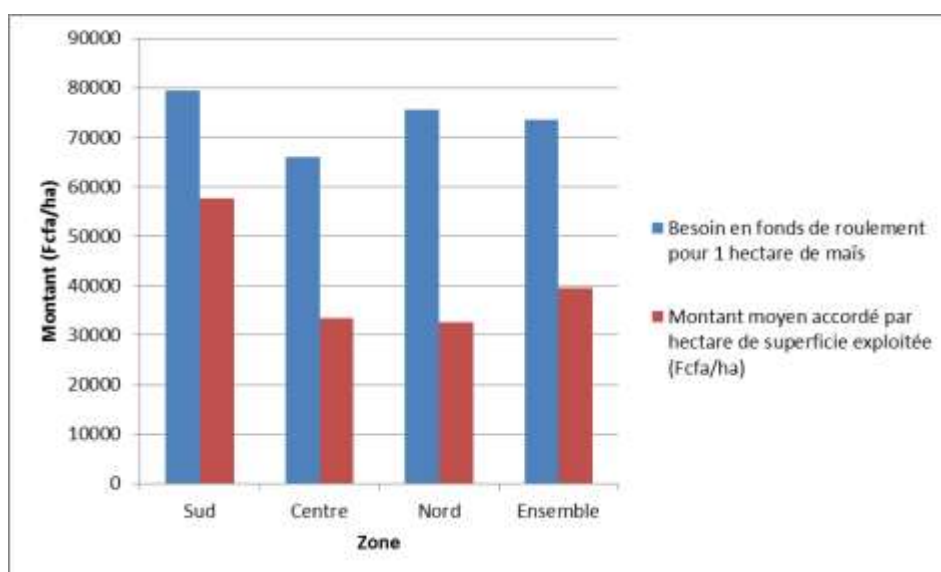
rapport au besoin en fonds de roulement de la production du maïs est plus élevée au Sud que dans les autres zones.



**Figure 30** : Montant moyen accordé par les IMF, besoin en fonds de roulement total des exploitations agricoles et besoin en fonds de roulement pour la culture de maïs.

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Une analyse spécifique à la culture du maïs (figure 31) montre que pour l'ensemble des exploitations agricoles enquêtées le montant moyen accordé représente 54% des besoins en fonds de roulement nécessaire pour la production d'un hectare de maïs. Ce taux du montant accordé par hectare de superficie exploitée par rapport au besoin en fonds de roulement pour un hectare de maïs varie de 43% au Nord à 73% au Sud. Au Centre le montant moyen accordé représente 51% des besoins en fonds de roulement pour la production du maïs. Ce qui confirme qu'effectivement les producteurs sont rationnés par rapport à leur demande de crédit. Les montants accordés sont largement inférieurs aux besoins des exploitations agricoles.



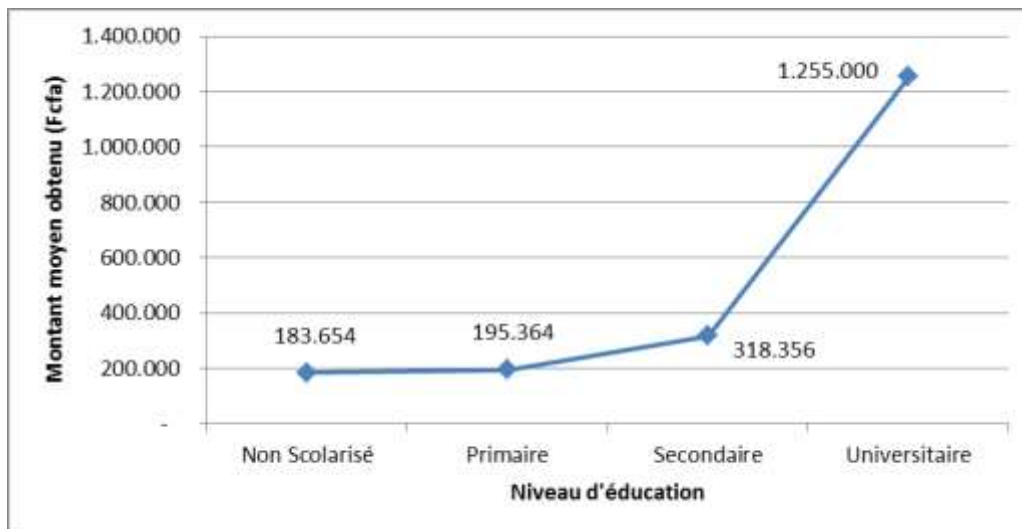
**Figure 31** : Montant moyen accordé par hectare de superficie exploitée par rapport au besoin en fonds de roulement pour la production d'un hectare de maïs.

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011



Comme indiqué plus haut, la production du maïs est divisée principalement en deux parties par les producteurs. Une partie pour la consommation et une partie pour la vente. La grande majorité des producteurs ne disposent plus de stock au moment où les prix sur les marchés augmentent. Aussi, les rendements ne permettent-ils pas une rentabilisation substantielle de la production afin de lui permettre de satisfaire les besoins des exploitations pour lesquelles cette spéculation constitue la culture principale. Avec un taux d'intérêt élevé (24% l'an), un montant accordé inférieur au besoin en fonds de roulement et un rendement si faible, la culture du maïs ne peut permettre à elle seule à une exploitation de pouvoir payer les crédits contractés auprès des institutions de microfinance. Adégbola et *al.* (2012) estiment que seulement 15% des producteurs principaux de maïs arrivent à rembourser les crédits car le stock pour la vente est faible et le prix faible aussi au moment de la vente.

Le niveau d'instruction témoigne de l'aptitude du client à pouvoir gérer les crédits obtenus, à mieux gérer les formalités inhérentes à la demande et les bénéfices des crédits. Il accroît l'habileté de l'acteur à prendre des décisions après analyse des informations disponibles à son niveau. Les agents des IMF tiennent compte de la catégorie socioprofessionnelle des clients dans le traitement des dossiers de prêts (Adégbola et Singbo, 2005)<sup>27</sup>. Ainsi, l'analyse des montants de crédit obtenus avec le niveau d'instruction du chef d'exploitation montre que plus le niveau d'instruction du chef d'exploitation est élevé plus il arrive à obtenir des montants élevés auprès des institutions de microfinance. Ceci pourrait aussi s'expliquer par la relation de confiance qui naît entre l'agent de crédit et l'emprunteur. En fait, les montants moyens obtenus varient de 183.154 Fcfa à 1.255.000 Fcfa du moins scolarisé au plus instruit. Les exploitations ayant complété le niveau secondaire ont perçu en moyenne 318.356 Fcfa contre 195.364 Fcfa pour les chefs d'exploitations dont le niveau d'instruction est le primaire. Les tests de variance effectués à cet effet ont révélé une différence hautement significative entre le niveau universitaire et les autres niveaux au seuil de 1% ( $F = 11,272$ .  $Pvalue = 0,000$ ) mais n'a pas montré de différence entre le niveau non scolaire et le niveau d'éducation primaire. La figure 32 présente les montants moyens obtenus en fonction du niveau d'instruction des chefs d'exploitation.



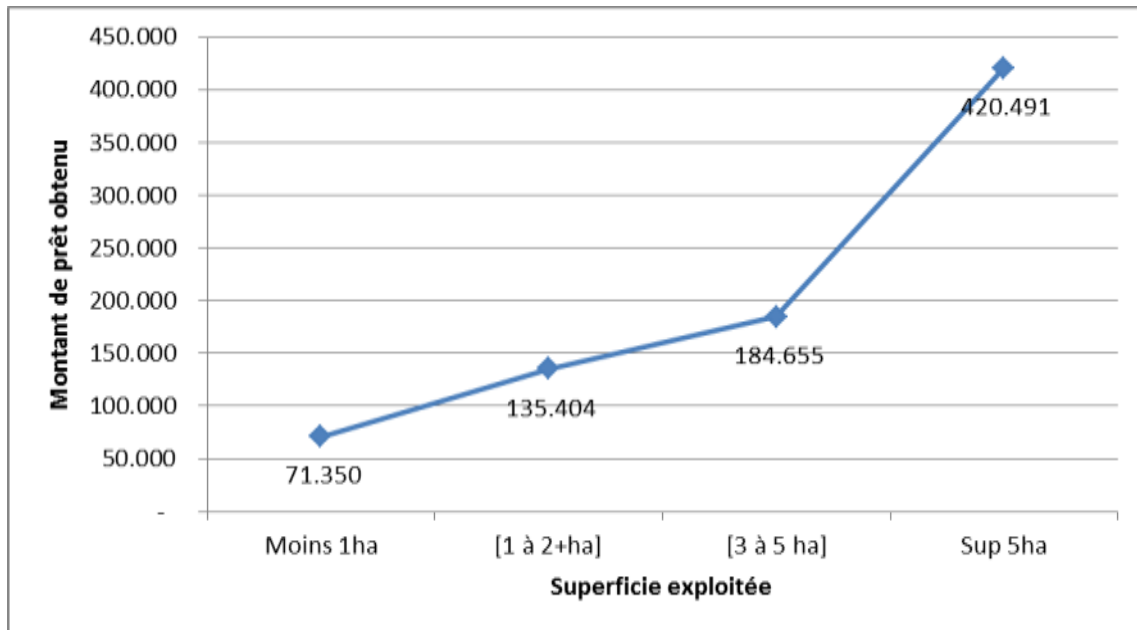
**Figure 32** : Montant de crédit obtenu en fonction du niveau d'instruction du chef d'exploitation

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

<sup>27</sup> Adégbola et Singbo (2005), p.14



En ce qui concerne le croisement des montants obtenus avec les superficies exploitées par les producteurs agricoles, la figure 33 montre que le montant du prêt évolue avec la superficie exploitée. Ainsi, plus on arrive à exploiter de grandes surfaces, plus on a des chances d'obtenir du crédit pour ces activités agricoles. Ces montants évoluent de 71.350 Fcfa à 420.491 Fcfa en moyenne. Les analyses statistiques ont montré une différence hautement significative entre les surfaces exploitées de plus de 5 hectares et les autres surfaces exploitées au seuil de 1% ( $F=12,029$  ;  $Pvalue = 0,000$ ) mais n'ont pas révélé de différence significative entre les producteurs qui exploitent moins d'un hectare et ceux qui exploitent de plus de 1 hectare à 5 hectares. La figure 33 présente l'évolution des montants obtenus en fonction de la superficie exploitée par les exploitants agricoles.



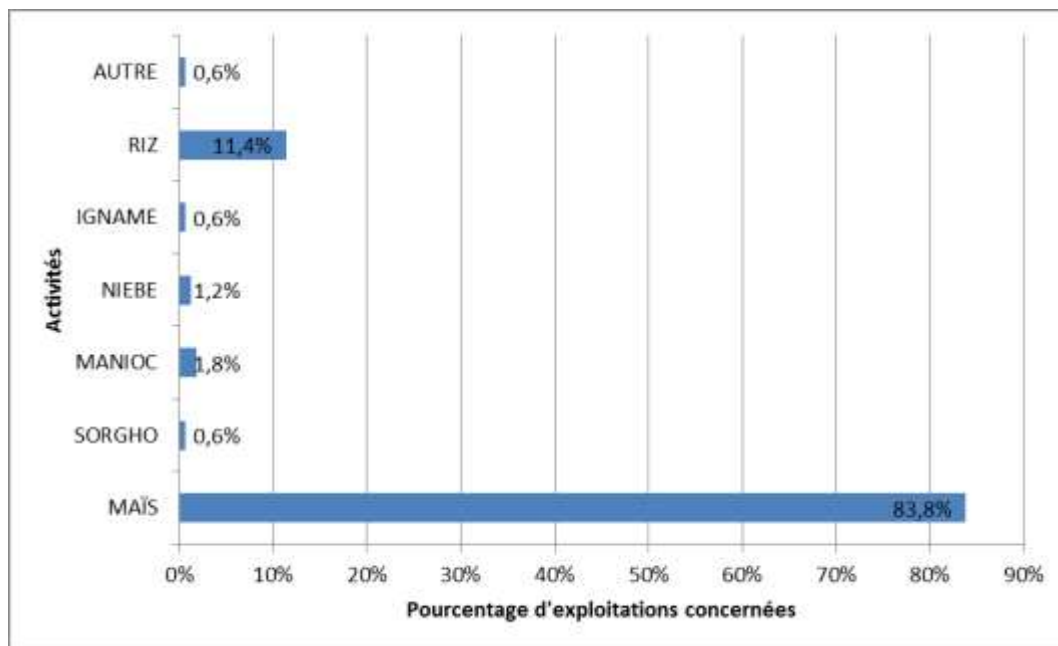
**Figure 33** : Montant de crédit obtenu en fonction de la superficie exploitée par le chef d'exploitation (Fcfa)

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.6. Utilisation des montants de crédit obtenus par les exploitations agricoles

##### 4.3.6.1. Activités planifiées dans la demande de crédit

Pour soumettre leur demande de crédit, les producteurs sont obligés de fournir un microprojet dans lequel sont décrites les activités pour lesquelles le financement est sollicité. Ainsi, la grande majorité demande les crédits pour la production du maïs sans aucune différence significative suivant les zones du Bénin. Au plan national (figure 34), 84% des enquêtés estiment qu'ils demandent les crédits pour la culture du maïs, 11% pour la culture du riz, environ 2% pour le manioc, 1% pour le niébé et 3% pour l'igname, le sorgho et autres cultures.

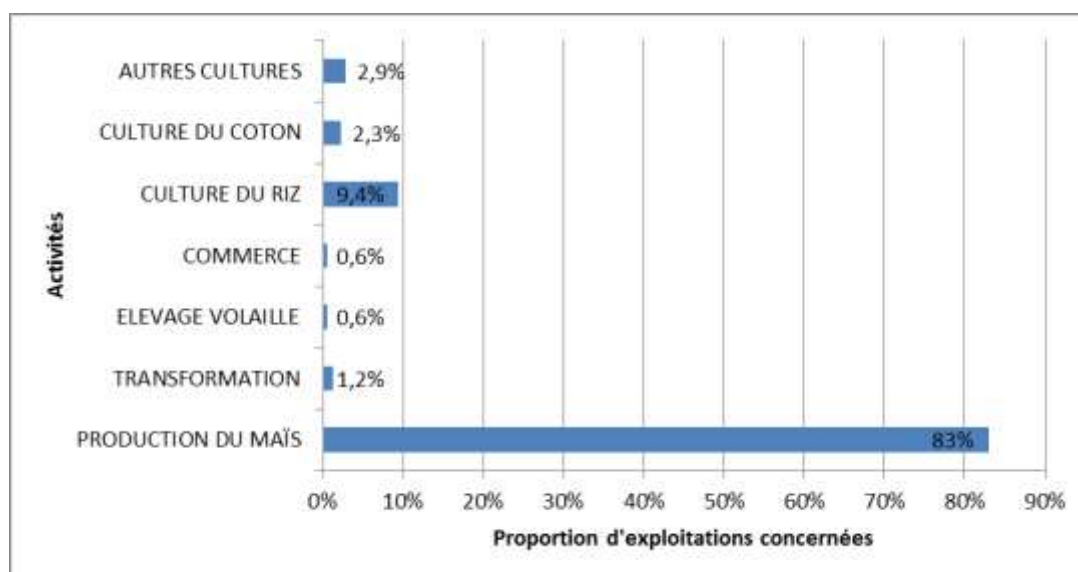


**Figure 34** : Activités pour lesquelles le crédit est demandé

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.6.2. Activités pour lesquelles le crédit a été utilisé

Une fois le crédit accordé aux agriculteurs, les activités planifiées et pour lesquelles le financement est sollicité ne sont plus les mêmes que celles exécutées. Une analyse faite au niveau national (figure 35) montre que dans 83% des cas, le crédit est utilisé pour la culture du maïs et une partie pour le riz (9%). Une partie ou tout le crédit est alors détourné pour la réalisation d'autres activités par certaines exploitations agricoles. Il s'agit de 2,3% pour le coton, 1,2% pour la transformation, 0,6% pour l'élevage de la volaille et 0,6% le commerce des produits agricoles. Dans le cadre des exploitations de notre échantillon, environ 18% changent l'affectation des ressources allouées.



**Figure 35** : Activités pour lesquelles le crédit est effectivement utilisé

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.6.3. Raison de changement dans l'utilisation du crédit

Deux principales raisons motivent le changement d'activité de certains agriculteurs une fois le crédit accordé. 83% des enquêtés estiment que le retard accusé pour la réception des fonds les amènent à l'utiliser pour d'autres activités compte tenu du calendrier cultural qui n'est plus favorable en cette période à la culture prévue. 8% estiment qu'ils ne peuvent plus s'approvisionner en matière première nécessaire pour la réalisation de l'activité. Le tableau 21 présente les principales raisons qui motivent le changement d'activités après obtention du prêt.

**Tableau 21** : Principales raisons de changement d'activité

<i>Raisons</i>	<i>Zone d'enquête</i>			<i>Ensemble de l'échantillon</i>
	<i>Sud</i>	<i>Centre</i>	<i>Nord</i>	
Retard accusé dans l'obtention du crédit	100%	60%	100%	83%
Difficulté d'approvisionnement en matière première entrant dans l'activité prévue	0	20%	0	8%
Autres raisons	0	20%	0	8%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.7. Conditions d'accès aux crédits agricoles

##### 4.3.7.1. Conditions requises pour l'obtention de crédit

Comme tout produit, l'accessibilité au crédit est régie par des normes définies par les structures de microcrédit. La seule satisfaction à ces critères devrait garantir la porte d'accès à cet instrument important pour le monde agricole qu'est le crédit. Ainsi, au nombre des exigences, figurent des facteurs qui parfois sont de véritables obstacles à son accessibilité. En effet, les exploitants agricoles, en général, doivent satisfaire à la constitution d'un dossier personnel, la présentation de deux avaliseurs<sup>28</sup>, l'ouverture d'un compte, la disposition d'une garantie matérielle et d'une garantie financière. Les producteurs doivent disposer également d'une capacité pour épargner régulièrement dans le compte. La garantie financière que représente l'épargne constitue d'une part, une preuve de la capacité de solvabilité du producteur et d'autre part, une base de définition du seuil du montant du prêt à accorder à ce producteur. Par ailleurs, une enquête de moralité est faite sur le demandeur de crédit pour s'assurer de sa crédibilité et de l'utilité du prêt. Par contre, le type de garantie matérielle accepté par l'IMF devrait être « vendable » pour permettre une récupération en contrepartie du crédit concédé au producteur agricole en cas de défaillance. Le témoin ou l'avaliseur peut être la femme, le mari ou encore un membre de la famille du demandeur du crédit. L'ancienneté de la relation clientèle entre le producteur et l'IMF peut déterminer aussi l'accessibilité au crédit. La figure 36 nous donne une vue schématique des conditions d'accès au crédit.

<sup>28</sup> Ces avaliseurs sont constitués des témoins dont un est en relation parentale avec le demandeur de crédits. Ils sont pour la plupart du temps des fonctionnaires de l'État ou des individus identifiés comme ayant les moyens de payer en cas de défaillance de l'emprunteur.



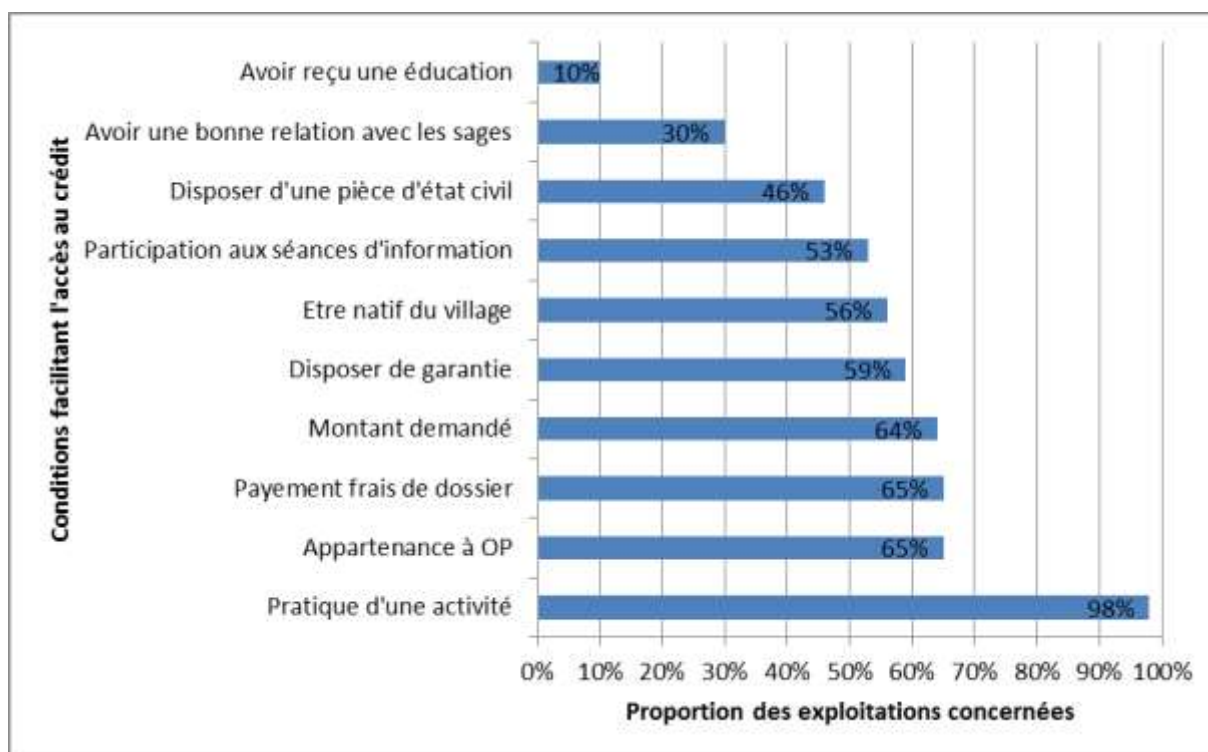
**Figure 36** : Conditions d'accès aux crédits agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Dans ce contexte d'accessibilité aux crédits agricoles, Azokli (1999) résume les formes de garanties acceptées par les IMF en trois catégories. Il s'agit des garanties morales, des garanties personnelles ou aval et des garanties mobilières ou matérielles encore appelées sûretés réelles. La première catégorie implique l'engagement moral d'une tierce personne qui parraine le projet. Le parrain peut être « un ancien sérieux » de la communauté, un notable, un responsable traditionnel, en somme une personne qui jouit d'une bonne réputation sociale. Pour la deuxième, il s'agit d'un engagement souscrit par un tiers d'exécuter à son échéance, l'obligation d'un débiteur défaillant. Ailleurs, il peut s'agir aussi d'une caution mutuelle d'un groupement où l'ensemble des membres deviennent responsables du crédit contracté par l'un d'entre eux. Enfin, la troisième forme de garantie concerne les biens meubles ou immeubles tels que les véhicules, les parcelles de terrain bâties ou non, divers équipements ménagers ou de travail, les fonds de garantie de même que les nantissements de marché.

#### **4.3.7.2. Conditions facilitant l'obtention du crédit**

La figure 37 présente les conditions qui facilitent l'obtention de crédit dans les différentes zones de production du Bénin. Au nombre des critères favorisant l'obtention du crédit au niveau des IMF, on peut noter la pratique d'une activité (98% des enquêtés), l'appartenance à une Organisation Paysanne (OP), l'origine du demandeur (être natif du village), la participation à une séance d'information sur le crédit par les agents des IMF, le paiement des frais de dossier et la possession de garantie. Toutes ces conditions sont évoquées par au moins 50% des exploitants interviewés. En effet, le fait d'être natif du milieu ou du village et d'appartenir à une OP constitue pour les IMF une forme de garantie morale ou de caution solidaire pour le bénéficiaire. La figure ci-contre résume les conditions requises et les conditions facilitant l'obtention de crédit aux exploitations agricoles.



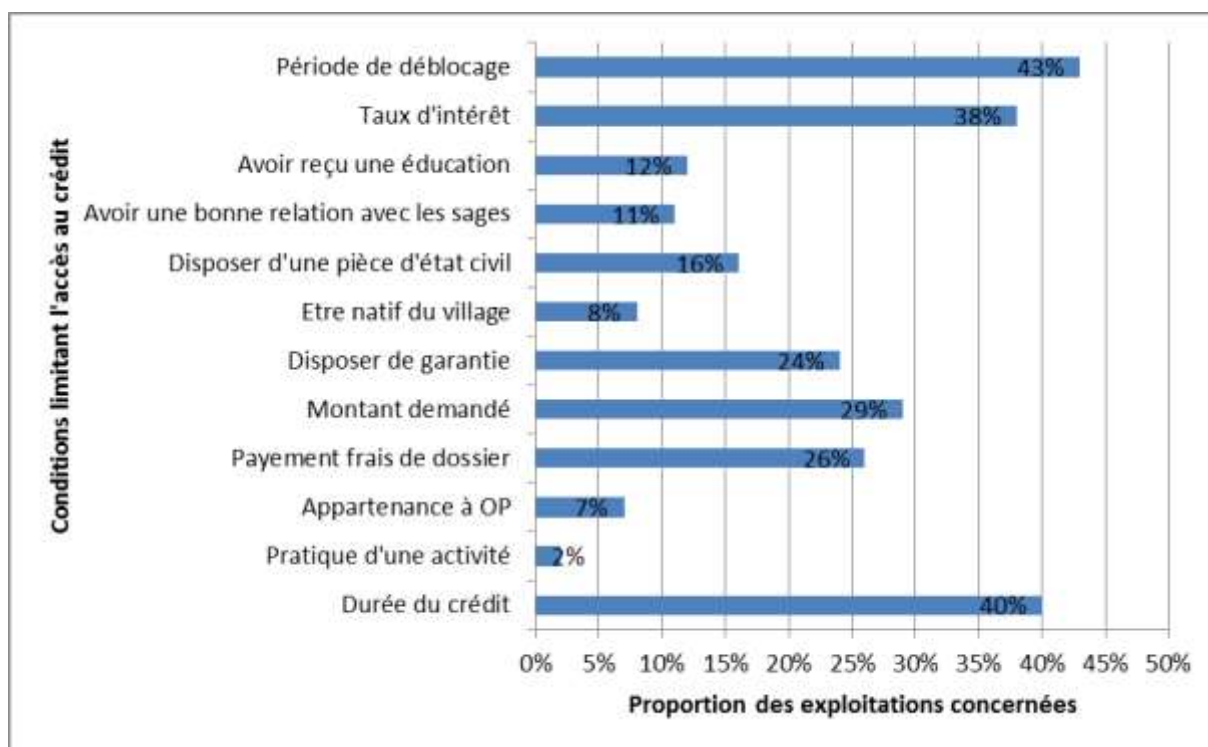
**Figure 37** : Conditions facilitant l'obtention du crédit pour les exploitations agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.7.3. Conditions limitant l'obtention du crédit

Les conditions limitant l'obtention du crédit par les exploitations familiales varient d'une zone à une autre et d'un exploitant à un autre (Figure 38). Cependant, dans l'ensemble, la période de débloqué ou décaissement du crédit est souvent défavorable pour 43% des enquêtés. Ce taux est relativement plus élevé au Nord que dans les autres zones. Les autres conditions qui limitent l'obtention de crédit sont entre autres, le taux d'intérêt (plus défavorable au Sud que dans les autres zones), le montant de prêt demandé, la garantie exigée et dans certains cas le paiement des frais de dossier.

Dans le même temps où nous avons des conditions qui favorisent l'obtention de crédit, d'autres conditions la limitent. Ainsi, 43% des exploitations agricoles estiment que la période de débloqué constitue un frein pour l'obtention du crédit. La campagne agricole ne pouvant pas s'aligner sur les retards administratifs au niveau des IMF, les exploitations agricoles perçoivent tard les crédits demandés. Ceci ne leur permet plus de les utiliser pour les activités prévues et leur crée d'autres difficultés au cours du remboursement. La durée de remboursement très courte et le taux d'intérêt élevé avec des taux de 40% et 38% des exploitations agricoles constituent les deuxième et troisième conditions limitant l'obtention des crédits au sein des IMF.



**Figure 38** : Conditions limitant l'obtention du crédit des exploitations agricoles

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

#### 4.3.7.4. Perceptions des exploitants agricoles des conditions d'accès au crédit

Le crédit agricole est un levier important dans les processus de modernisation de l'agriculture. Certains producteurs ont donc recours au crédit agricole dans le but de renforcer, de promouvoir et de diversifier leur production. Dans l'ensemble (cf. tableau en annexe), les conditions jugées non contraignantes par la grande majorité des exploitants agricoles du Sud au Nord en passant par le Centre, sont la pratique d'une activité génératrice de revenus, l'appartenance à une Organisation Paysanne (OP), la participation à la séance d'information des animateurs sur le crédit, le fait d'être natif du village et d'avoir une bonne relation avec les sages du milieu. Cette appréciation de ces conditions s'explique par le fait que très souvent, les exploitants travaillent collectivement dans des groupements de producteurs, qu'ils pratiquent d'autres activités en dehors des travaux des champs. Les exploitants agricoles sont également des natifs du village dans lequel ils résident. Aussi les IMF et les agences de crédit agricole sont très souvent installées dans les villages dans le but de régler le problème de proximité et de faciliter l'accès des producteurs au crédit. Par contre, la possession de garanties (matérielles et financières), le fait d'avoir reçu une éducation formelle, le paiement des frais de dossier, le taux d'intérêt appliqué par l'IMF, la période de débloqué et la durée du crédit sont perçues en général par les exploitants comme des conditions contraignantes. La possession des pièces d'état civil est perçue par la plupart des exploitants comme des conditions non contraignantes contre 33% des exploitants qui pensent que ces conditions sont peu contraignantes et 28% qui pensent qu'elles sont contraignantes. Ces perceptions varient selon que l'on se retrouve dans le Sud, le Centre ou le Nord. Par exemple, la possession de garanties est perçue comme contraignante par 42% des exploitants agricoles du Sud et 52% des exploitants agricoles du Centre. Par contre, 42% des exploitants du Nord estiment que cette condition n'est pas contraignante. Cela pourrait s'expliquer par le fait que très souvent, la garantie matérielle demandée par les IMF est constituée de terres

cultivables qui sont peu disponibles dans le Sud et le Centre. En ce qui concerne la garantie financière, le préfinancement agricole pratiqué par les usuriers contraint les producteurs à vendre leurs récoltes généralement en dessous du prix du marché. Cela reste un problème pour l'accessibilité au crédit car les producteurs ne parviennent pas à mobiliser des ressources nécessaires qui leur permettraient d'épargner. Ainsi, ils n'arrivent pas à assurer le mouvement de leur compte qui est une condition déterminante dans l'accessibilité au crédit.

Une analyse approfondie des contraintes liées aux crédits agricoles montre que certaines conditions restent contraignantes pour les uns et peu contraignantes pour les autres. Il s'agit entre autres, de la possession de garanties (matérielles et financières), de pièces d'acte civil, du niveau d'éducation formelle, du paiement des frais de dossier, du taux d'intérêt appliqué par l'IMF, de la période de déblocage et de la durée du crédit. Une autre condition perçue comme pénible dans l'imaginaire des bénéficiaires de crédit, est l'enquête de moralité. La position de ce groupe de producteurs se trouve justifiée par des interdits socio-culturels. Ainsi comme l'argumente un producteur :

*« Les conditions des IMF me paraissent très contraignantes parce que selon nos coutumes, un étranger n'est pas habilité à détenir des informations sur nos vies privées. De plus au cours de leur enquête sur la moralité sociale du bénéficiaire, les agents de crédit se renseignent sur les moindres détails correspondants à la vie du producteur. Cela me paraît très embêtant. Mais, on se prête des fois à ce jeu car nous avons besoin de ressources financières », M. A. producteur de la zone cotonnière du Nord-Bénin.*

Si malgré cette dichotomie sociale, les producteurs sont contraints de recourir aux crédits agricoles, il s'observe aussi parfois une mauvaise gestion des institutions financières limitant ainsi l'accès des exploitants. Ces différentes institutions sont parfois sujettes aux vols, aux braquages, aux détournements, à la non solvabilité et même la mauvaise qualification des gérants. Ceci transparait dans la perception d'un producteur de commune rurale qui déclare ceci:

*« Une CREP a été créée chez nous mais cela a été mal géré. Imaginez qu'un gestionnaire (le secrétaire) soit en train de faire des comptes avec une bouteille d'alcool à côté. Le président de la caisse n'étant pas instruit, le secrétaire profite de cette ignorance. De plus, lorsque le secrétaire est saoul, si quelqu'un fait un dépôt de 8.000 FCFA, il peut inscrire 80.000 FCFA et appose le cachet du président. En fin de compte, c'est le président qui a été accusé ».*

D'autres contraintes sont relatives aux tracasseries administratives au niveau des IMF et aux représentations sociales. A cet effet, la déclaration d'un producteur est édifiante et témoigne des formes de tracasserie enregistrées au niveau des IMF :

*« Etre client d'une IMF est trop tracassant. J'ai ouvert mon compte à une soixantaine de kilomètres d'ici. Il y a beaucoup d'aller-retour et de tracasseries. Parmi les agents de ces IMF, certains sont aussi des jeunes avec peu d'expérience. Leur inexpérience t'amène à perdre du temps car ils ne connaissent pas bien leur travail »*

Quant aux représentations sociales, elles sont liées aux pensées populaires en milieu rural mais qui déterminent certains choix du producteur agricole. C'est sans doute ce qui explique le comportement des producteurs qui préfèrent recourir à des IMF extérieures à leur localité. Une telle pratique induit des frais additionnels au coût d'obtention du crédit. A cet effet, le discours d'un exploitant agricole rationné éclaire davantage.

*« Moi je ne prends pas de crédit à la caisse rurale d'épargne et de prêt (CREP) de mon village parce que cela se situe dans mon milieu de vie. Tout le monde sait que tu veux prendre de l'argent et une fois arrivé à la maison ton enfant peut tomber malade. En ce moment, tu es*



*obligé d'utiliser le crédit pour les soins de ton enfant malade. La conséquence est l'impayé. J'ai un frère producteur qui, chaque fois qu'il prend le crédit, il l'investit toujours dans la maladie de ses enfants ou bien encore, pendant que tu fais le dossier de crédit, les gens peuvent entacher à ta renommée auprès des responsables de l'IMF pour cause de jalousie. »*

Ensuite, le préfinancement agricole pratiqué par les usuriers contraint les producteurs à vendre leurs récoltes généralement en dessous du prix du marché. Cela reste un problème pour l'accessibilité au crédit car les producteurs ne parviennent pas à mobiliser des ressources nécessaires qui leur permettraient d'épargner. Ainsi, ils n'arrivent pas à assurer le mouvement de leur compte qui est une condition déterminante dans l'accessibilité au crédit.

Par ailleurs, l'accès à des montants élevés par les exploitants est également sujet à plusieurs contraintes. En effet, les IMF les plus proches des producteurs ne disposent pas toujours d'un capital élevé. Ainsi, elles n'arrivent pas à octroyer des crédits élevés aux producteurs. Les producteurs sont parfois obligés de se déplacer (en parcourant plusieurs kilomètres) vers une autre ville pour satisfaire leur besoin de prêt. Cette situation est parfois controversée par l'état des voies qui mènent dans les villages où résident les producteurs. En outre, il faut préciser que certaines IMF n'acceptent pas comme garanties matérielles, les constructions<sup>29</sup> et les moyens de transport. Mais pour certains auteurs, les contraintes à l'accessibilité au crédit en général et au crédit à montant élevé en particulier, ne se limitent pas à la non disponibilité de ressources financières et l'enclavement des villages. Lapenu (2002) affirme qu'il existe des contraintes relatives aux systèmes de production et de commercialisation que tous les producteurs subissent. En effet, les systèmes sont exposés aux effets des conditions météorologiques, des aléas climatiques, des fluctuations saisonnières, de la non disponibilité à temps de la main-d'œuvre, des maladies et des attaques d'insectes. Le niveau de la production finale est donc incertain quelle que soit la quantité d'intrants utilisée. Tous ces mouvements ont des impacts négatifs sur la production. De fait, le producteur ne parvient plus à faire une bonne récolte et par conséquent un bon rendement. Il (le producteur) n'arrive donc plus à assurer le mouvement de son compte ou à épargner assez d'argent pour la garantie financière. La garantie financière étant capitale pour l'accès au crédit à montant élevé<sup>30</sup>, le producteur ne parvient donc pas à satisfaire à cette condition. Par conséquent, il n'a pas accès à un montant élevé de crédit. Doligez (2001) cité par IAGU (2007) quant à lui mettra l'accent sur la faible mécanisation de l'agriculture, les capacités organisationnelles limitées des producteurs et surtout la solvabilité des emprunteurs. L'auteur explique que l'accès au crédit est difficile surtout pour le producteur qui souhaite emprunter un montant élevé lorsqu'il (le producteur) n'appartient pas à une organisation de producteurs (ou groupement). En effet, la caution solidaire et la solvabilité renforcent la crédibilité du producteur ce qui facilite son accès au crédit. De même, les IMF n'offrent pas de crédit à moyen et long termes. En effet, le crédit à moyen terme requiert des ressources longues et stables dont les IMF manquent chroniquement. Les épargnes collectées sont de court terme et très volatiles. Par ailleurs, les fonds propres des IMF sont limités et les ressources extérieures sont souvent aussi des ressources de court terme. Or, l'agriculture exige des crédits à moyen ou long termes (IAGU, 2007). La majorité des producteurs se plaignent donc des taux d'intérêt appliqués (lesquels sont élevés selon eux). Il y a également l'insuffisance des crédits alloués; les délais de remboursement qui sont incompatibles avec les exigences de l'activité agricole (douze mois

---

<sup>29</sup> Les constructions et les moyens de transport tels que les maisons, les engins à deux roues ou les véhicules sont refusés par les IMF comme garanties matérielles parce qu'ils sont difficiles à vendre plus tard si l'emprunteur ne rembourse pas son prêt.

<sup>30</sup> Les IMF demandent une épargne allant jusqu'à 20% du montant demandé par le gros emprunteur pour servir de garantie financière.

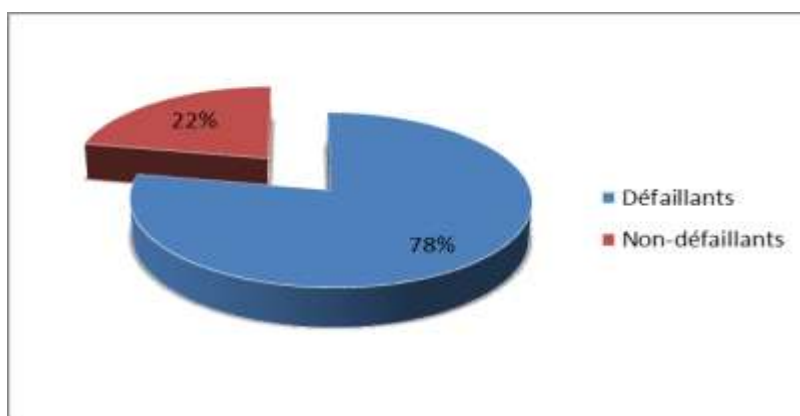


dans le commun des cas); les difficultés à fournir les garanties matérielles exigées et l'impossibilité d'avoir un différé dans le remboursement. Toutes ces contraintes ne facilitent pas l'accès au crédit.

#### 4.3.8. Remboursement des crédits des exploitations agricoles

##### 4.3.8.1. Taux de remboursement des crédits obtenus

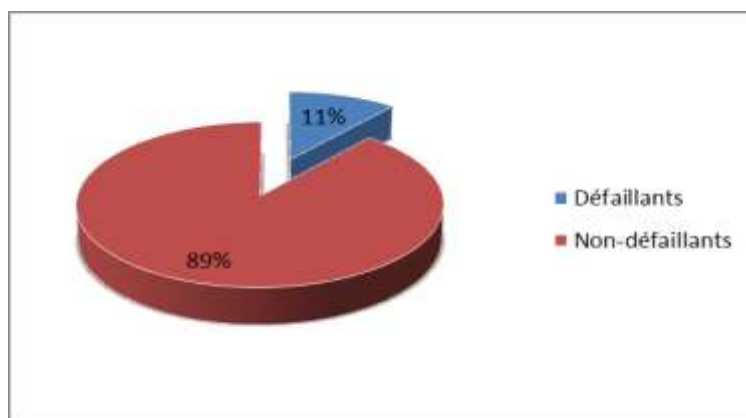
L'analyse du remboursement des crédits (figure 39) montre que la majorité des bénéficiaires soit 78,14% ont encore des arriérés. Donc, dans 78% au moins des cas, le crédit est partiellement ou pas du tout remboursé. Le non remboursement de crédits formels est un problème sérieux auquel sont confrontées les IMF intervenant dans le milieu rural. Selon Azocli (2010), en microfinance, un crédit est considéré comme étant en impayé lorsqu'à la date d'une échéance, le montant attendu n'est pas du tout payé ou est partiellement payé.



**Figure 39** : Taux de défaillances des producteurs dans les crédits formels

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Quant au remboursement de crédits informels (figure 40), la situation est moins préoccupante. Ces crédits informels sont pratiquement remboursés au niveau de tous les bénéficiaires (remboursement total). Un faible pourcentage de non remboursement ou remboursement partiel est observé, soit 11%.



**Figure 40** : Taux de défaillances des producteurs dans les crédits informels

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

De façon générale, les forts taux de remboursement total de crédits sont enregistrés pour les crédits informels et le cas contraire s'observe au niveau des IMF formelles. En effet, les

structures de microfinance estiment qu'en moyenne 54% de leurs clients sont des mauvais payeurs. Ils estiment que cette situation est due à la non rentabilité des cultures et au manque de suivi des exploitations agricoles.

#### 4.3.8.2. Raisons de non remboursement des crédits obtenus

Quelle que soit la zone de production (Sud, Centre ou Nord), les deux principales raisons qui expliquent le non remboursement des crédits contractés par les producteurs sont la période inadaptée d'octroi des crédits avec les cycles de production et la faible rentabilité des cultures (tableau 22).

**Tableau 22** : Raisons de non remboursement des crédits obtenus par les exploitations agricoles

<i>Raisons</i>	<i>Sud</i>	<i>Centre</i>	<i>Nord</i>	<i>Ensemble échantillon</i>
Rentabilité faible des cultures	69%	90%	34%	56%
Manque de volonté	54%	59%	21%	39%
Montant de crédit est faible	58%	17%	16%	33%
Manque de Suivi des IMF ou des agents du CeCPA	45%	11%	25%	32%
Commercialisation difficile des produits	57%	64%	19%	39%
Délai de remboursement trop court	64%	75%	23%	45%
Crédit trop cher	56%	78%	12%	36%
Période d'octroi inadaptée au cycle de production	80%	86%	30%	56%
Autres raisons de non remboursement total des crédits	31%	74%	11%	25%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

En effet, le crédit qui est le plus souvent attribué à un stade déjà avancé de la production est destiné la plupart du temps à d'autres fins. Il devient alors difficile pour le producteur de rembourser le crédit alors qu'il n'a pas été utilisé à ce pourquoi il a été emprunté. D'un autre côté, au Bénin, la production vivrière est d'abord destinée à l'autoconsommation. Seuls les excédents de récolte sont mis en vente sur les marchés. Cette part autoconsommée ne figure plus dans les comptes et ce n'est que l'excédent vendu qui doit suffire à couvrir toutes les charges de remboursement. Ce qui est presque impossible lorsque la production n'est pas abondante.

Outre ces deux principales raisons, les courts délais de remboursement accordés par les IMF ne permettent pas aux producteurs (dans 45% des cas) d'achever la vente de leur stock pour le remboursement. En réalité, la commercialisation des produits agricoles ne devient rentable que dans les périodes de soudure, ce qui suppose une longue période avant le déstockage. Le warrantage constituerait alors une solution. Ce dont les IMF ne tiennent pas compte en fixant des délais de remboursement assez courts. La commercialisation difficile des produits agricoles (40% des producteurs) ajoutées à la cherté du crédit (taux d'intérêt élevé) et à la petitesse des crédits octroyés qui ne permettent pas d'étendre les cultures sur des surfaces raisonnables sont aussi cités par les producteurs. A tout cela, il faut ajouter le manque de

volonté de certains (39%) à rembourser quel que soit le montant emprunté. Les taux d'intérêt élevés constituent un handicap selon les producteurs. Selon l'un des producteurs interviewés dans le Mono (Sud du Bénin) :

*« Les producteurs qui ont l'habitude de prendre un crédit auprès des IMF ont certes grâce à ces structures de la liquidité pour honorer les dépenses pendant la campagne agricole. Mais, les taux pratiqués par ces structures sont élevés si bien qu'au terme du remboursement du crédit, tout le revenu du producteur se retrouve dans les comptes de l'IMF. Finalement, ce dernier revient de nouveau à la case départ ». H.G. Producteur du Département du Mono, Sud du Bénin.*

Les causes secondaires explicatives du mauvais remboursement des producteurs sont les aléas climatiques naturels qui surviennent dans certaines zones de production. A titre indicatif, il y a les inondations régulières et nombreuses dans des zones productives telles que la vallée de l'Ouémé au Sud du Bénin. Ces inondations sont très peu maîtrisées aussi bien par les producteurs que les structures en charge de l'appui technique. Aussi, certains producteurs utilisent les crédits pour les cérémonies telles que le mariage, la dot et les fins de formations en apprentissage des enfants. D'autres les dépensent dans des cas de maladie. Tout ceci concoure aux impayés.

Notons aussi que dans le contexte du Bénin, le caractère politico-électoraliste de la plupart des programmes de microfinance et qui frisent le populisme encourage les bénéficiaires à ne pas rembourser surtout sur la base des déclarations de certains leaders politiques.

*« Les microcrédits ont une finalité électoraliste. C'est l'argent de la politique, même si vous ne remboursez pas ; personne ne vous arrêtera. C'est votre argent ».*

Dans ce cas, les crédits sont considérés par les exploitants comme des dons provenant de la générosité des politiciens pour se maintenir au pouvoir ou parfois c'est l'argent de l'Etat. Les bénéficiaires ne voient plus cet instrument comme un outil économique qu'il faudrait entretenir dans la perspective d'amélioration leur condition de vie mais comme un droit ou leur part du gâteau commun. Or, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les remboursements retardés sont aussi dangereux que les créances irrécouvrables. Non seulement, ils sont associés aux retards de remboursement des coûts de recouvrement, mais également, ils faussent la programmation financière et peuvent entraîner la faillite de la structure de microfinance. Bien que les fonds de garantie existent, ils sont très mal utilisés et servent le plus souvent de « matelas pour amortir la mauvaise gestion et s'érodent très rapidement<sup>31</sup> ». Mais, on note une absence de mécanisme pérenne de soutien ou de garantie du crédit agricole au Bénin et ceci se justifie par le fait que l'Etat n'a pas compris que ses subventions et celles de ses partenaires ne peuvent pas à long terme développer le secteur agricole bien que la création d'un fonds national de développement agricole et d'une banque nationale de développement agricole soit inscrite comme levier de développement du secteur de l'agriculture dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole.

---

<sup>31</sup> Doligez, F. et Gentil, D. (2000)



## **CHAPITRE V**

### **DETERMINANTS DE L'ACCES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU CREDIT**

Le crédit agricole constitue un levier important dans le processus de la promotion du secteur agricole et de l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Dans cette logique, Développement International Desjardins (2010) pense que pour une grande partie du milliard de personnes vivant dans la pauvreté la plus absolue, la croissance économique basée essentiellement sur l'agriculture et sur les activités rurales non agricoles est essentielle pour améliorer leurs moyens d'existence. La majorité des pauvres vivent en milieu rural et pour atténuer la pauvreté et la faim, il est essentiel de promouvoir l'essor de l'agriculture dans ces zones et de fournir aux ruraux un meilleur accès à la terre, à l'eau, au crédit, à la santé et à l'éducation. Il estime que le rôle confirmé des institutions financières dans le développement économique, par le levier que représente l'intermédiation financière, rend naturel l'intérêt croissant à étendre l'accès à de tels services aux zones les plus défavorisées des pays en développement : les zones rurales. Ainsi, les populations des zones rurales constituées pour la plupart de producteurs ont recours aux institutions financières afin d'avoir accès au crédit financier agricole dans le but d'accroître ou d'améliorer leur production. Le chapitre 5 s'intéresse donc aux différents facteurs qui déterminent l'accès aux crédits. C'est une analyse économétrique qui identifie les divers facteurs qui déterminent l'accès des exploitations agricoles au crédit.

#### **5.1. STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES UTILISÉES DANS LE MODÈLE**

Les statistiques descriptives des différentes variables incluses dans le modèle sont présentées dans le tableau 23. L'analyse descriptive des variables explicatives montre que dans le groupe des exploitations n'ayant pas accès au crédit, il en existe environ 10% qui sont dirigées par des femmes contre 90% dirigées par des hommes.

Les proportions d'exploitations agricoles dont les chefs sont mariés ne varient pas de façon significative en fonction de l'accès au crédit. Quant au niveau d'éducation, on retrouve environ 52% sans un niveau d'éducation formelle parmi les exploitants agricoles qui ont eu accès au crédit. En ce qui concerne les exploitations qui n'ont pas pu avoir accès au crédit, plus de 65% n'ont pas reçu une éducation formelle.

Le niveau d'alphabétisation des exploitants agricoles ne varie pas de façon significative en fonction de l'accès au crédit. En effet, dans le groupe des exploitants ayant eu accès environ 77% sont non alphabétisés. En ce qui concerne ceux qui n'ont pas pu avoir accès au crédit, 78% n'ont pas été alphabétisés. Ces chiffres montrent que dans le contexte du Bénin, les programmes d'alphabétisation ne sont pas accessibles à toutes les régions. Tout le monde ne sait pas lire et écrire dans sa langue nationale.

Dans les zones d'enquête, la plupart des exploitants agricoles ayant eu accès au crédit appartiennent à un groupe de solidarité financière encore appelé groupe de caution solidaire (82%). De ceux qui appartiennent au groupe de caution solidaire, 90% ont eu accès au crédit. Par contre parmi les exploitants qui n'ont pas eu accès au crédit environ 62% appartiennent à un groupement de solidarité financière.

La proximité d'une IMF est-elle une condition d'accès au crédit ? En effet, plus de la moitié (52%) des exploitants agricoles estiment ne pas être proches d'une IMF. Néanmoins, 50% des exploitations n'ayant pas une IMF à proximité ont eu accès au crédit.

L'âge moyen des exploitants agricoles est de 44 ans avec une expérience moyenne dans la production agricole de 22 ans. Si pour l'âge des exploitants on ne note pas de différence significative, il en existe au niveau de l'expérience. Ainsi, l'âge moyen au niveau des exploitants ayant eu accès au crédit est de 44 ans contre 45 ans pour les exploitations dont le crédit a été refusé. En ce qui concerne l'expérience dans la production agricole, le nombre d'années est en moyenne de 21 ans pour les exploitants ayant eu accès au crédit et de 25 ans pour ceux qui n'ont pas eu accès.

Les ménages des exploitations agricoles sont en moyenne composés de 11 personnes de façon globale. Mais on remarque une différence significative entre la taille des ménages. Ainsi, la taille des ménages ayant eu accès au crédit est en moyenne de 10 personnes et celle des ménages n'ayant pas eu accès en moyenne de 14 personnes. Dans les deux cas, on note que les ratios de dépendance ne sont pas significatifs. Ces ratios de dépendance sont d'environ 48% pour les exploitations ayant eu accès au crédit et de 43% pour les exploitants n'ayant pas eu accès.

Le revenu moyen des exploitations est de l'ordre de 822.838 Fcfa. Il est en effet de 905.038 Fcfa pour les exploitants ayant eu accès au crédit contre en moyenne 306.150 Fcfa pour celles qui n'ont pas eu accès. La taille des exploitations varie de façon significative selon que le ménage ait accès ou non au crédit : respectivement de 10,6 ha et 7,5 ha pour les exploitations ayant eu accès et celles qui n'ont pas eu accès. Par contre, les résultats du test de Student montrent qu'il n'existe aucune variation significative entre ceux qui ont accès au crédit et ceux qui ne l'ont pas du point de vue du revenu moyen. Cependant, la variation du  $t$  de Student (1,4491) suggère à moyen terme que si les actions sont intensifiées afin de permettre aux exploitants d'accès au crédit, le revenu de ces derniers sera amélioré. Pour la superficie disponible et le ratio de dépendance les analyses statistiques n'ont révélé aucune différence significative.

**Tableau 23** : Statistiques descriptives des variables explicatives utilisées

<i>Variables</i>	<i>Pas d'accès au crédit</i>	<i>Accès au crédit</i>	<i>Test statistique</i>
Sexe (% d'hommes)	84,13	91,02	2,9116*
Situation matrimoniale (% de mariés)	93,65	96,60	1,3053
Education formelle (% de oui)	34,92	48,30	3,9322**
Alphabétisation (% de oui)	31,75	32,77	0,0259
Appartenance à un groupement de solidarité financière (% de oui)	61,90	82,28	13,9617***
Existence d'une IMF (% de oui)	31,75	50,73	7,8859***
Formation par une IMF (% de oui)	36,51	30,58	0,8912
Existence de garantie	98,41	97,09	0,3606
Age (écart-type)	45,01 (1,53)	43,90 (0,56)	0,7105
Nombre d'années d'expérience	25 (1,48)	21,44 (0,53)	2,3814**
Taille du ménage	13,41 (1,06)	10,41 (0,30)	3,3979***
Revenu	306.150,80 (29.875,05)	905.038,80 (164.615,50)	1,4491
Superficie disponible	7,52 (0,98)	10,63 (0,69)	1,70
Ratio de dépendance	0,42 (0,03)	0,47 (0,01)	1,44

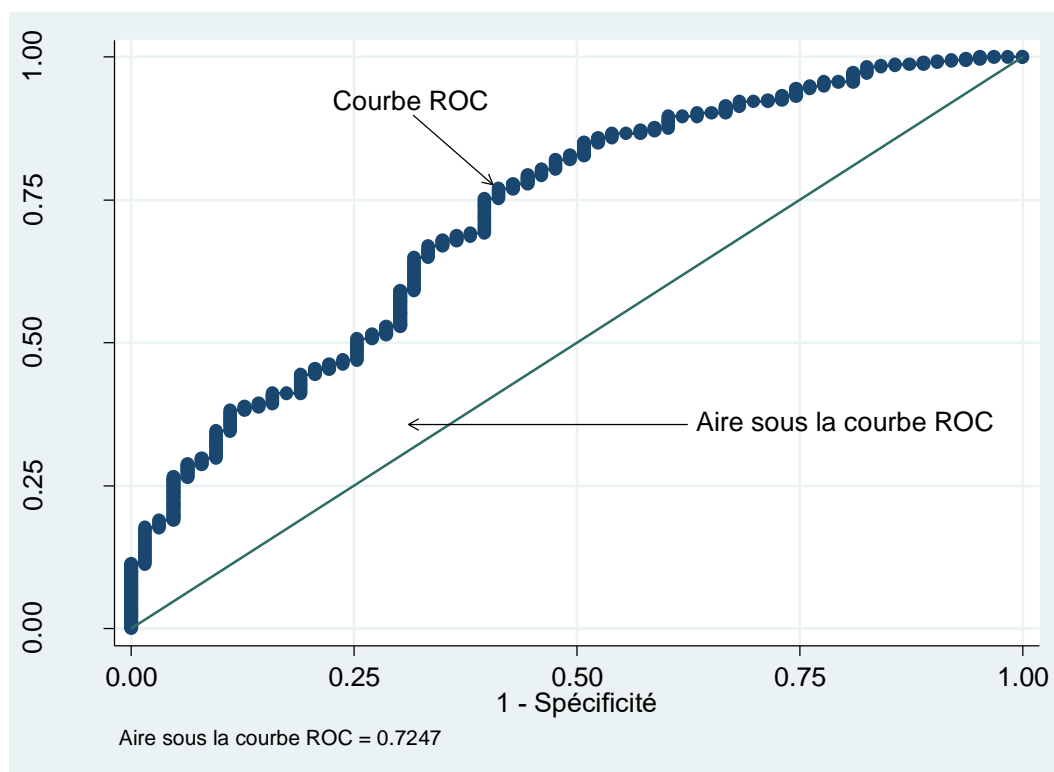
*Le test Khi-deux de Pearson a été utilisé pour les variables en % et le t de Student est présenté pour les variables quantitatives.*

*\*\*\* significatif au seuil de 1% ( $p < 0,01$ ); \*\* significatif au seuil de 5% ( $p < 0,05$ ); \* significatif au seuil de 10% ( $p < 0,10$ ).*

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

## **5.2. DÉTERMINANTS DE L'ACCÈS AU CRÉDIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Cette sous-section traite de la validation et de la qualité de la prédiction et l'identification des déterminants de l'accès au crédit des exploitations agricoles et l'interprétation des effets marginaux. Il faut signaler que l'échantillon n'est pas réparti à part égal entre les exploitations ayant eu accès et ceux qui n'ont pas eu accès. La statistique de Wald a été utilisée pour tester l'hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients étaient simultanément égaux à zéro. Les résultats de ce test montrent que le modèle est globalement significatif au seuil de 1%. Le résultat du test d'ajustement de Hosmer-Leshmow et la valeur d'aire sous la courbe ROC indiquent que le modèle est globalement acceptable. La figure 41 présente la courbe d'évaluation de la qualité prédictive du modèle. Les résultats montrent (tableau 24) que le modèle prédit correctement la situation d'accès au crédit des exploitations agricoles dans 72% des cas.



**Figure 41** : Courbe d'évaluation de la qualité prédictive du modèle

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

L'examen des matrices de corrélation montre qu'aucune corrélation critique n'est relevée entre les variables indépendantes continues et qualitatives. En effet, tous les coefficients de corrélation sont sensiblement inférieurs à 0,8 (voir tableau en annexe) ce qui correspond à la limite proposée par Kennedy (1985) cité par Kacem et Zaouaril (2013) et à partir de laquelle on commence généralement à avoir des problèmes sérieux de multi-colinéarité dans le modèle de régression. Le tableau 21 présente les résultats de l'analyse des déterminants de l'accès au crédit agricole des IMF par les producteurs au Bénin.

L'analyse des coefficients individuels des variables montre que les principaux déterminants de l'accès aux crédits octroyés par les IMF aux exploitants agricoles au Bénin sont i) la taille des ménages, ii) l'appartenance à un groupement de solidarité financière, iii) l'existence d'une IMF dans l'environnement immédiat et iv) le revenu.



**Tableau 24** : Résultats du modèle *logit* d'analyse des déterminants de l'accès au crédit

<i>Variables</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Erreurs standard robustes</i>	<i>z</i>	<i>P&gt;z</i>	<i>[95% Conf.]</i>
GENRE	0,1493428	0,4856355	0,31	0,758	-0,8024853
MATRI	0,7050975	0,7027899	1	0,316	-0,6723454
AGE	0,0807044	0,0604331	1,34	0,182	-0,0377423
AGE <sup>2</sup>	-0,0008014	0,0006322	-1,27	0,205	-0,0020404
TAILL	-0,0650782***	0,018886	-3,45	0,001	-0,102094
CULTR	-0,3153114	0,2861656	-1,1	0,271	-0,8761856
GRPMT	0,7377008**	0,3401458	2,17	0,03	0,0710273
EDUC	0,3923477	0,3063046	1,28	0,2	-0,2079984
IMF	0,5533518*	0,3001267	1,84	0,065	-0,0348858
FORM	-0,4640558	0,3065935	-1,51	0,13	-1,064968
REVEN	0,000000965***	3,21E-07	3	0,003	0,000000335
GARAN	0,4170656	1,167633	0,36	0,721	-1,705583
SUP	0,0073916	0,013126	-0,56	0,573	0,0331182
RDEP	-0,137403	0,6338801	-0,22	0,828	-1,379785
Constante	-0,5775797	1,508703	-0,38	0,702	-3,534584
Wald Khi-deux (ddl)	42,51(14) ***				
Pseudo R2	0,1179				
Aire sous la courbe ROC	0,7247				
Nombre d'observations	459				

\*\*\* significatif au seuil de 1% ( $p < 0,01$ ) ; \*\* significatif au seuil de 5% ( $p < 0,05$ ) ; \* significatif au seuil de 10% ( $p < 0,10$ ).

**Source** : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Les résultats économétriques montrent que la variable sexe n'est pas significative. Ainsi, le fait d'être un homme ou une femme n'a aucune influence sur l'accès au crédit. Ce résultat n'est pas en concordance avec la littérature qui estime que le genre a un effet considérable sur l'accès au crédit (Morduch, 1999 cité par Kacem et Zouali, 2013). Aussi, ce résultat est-il contraire aux études qui pensent que les femmes sont lésées dans l'accès aux services financiers (Everett & Savara, 1991; Goetz & Sen Gupta, 1996; Mayoux, 1995a cité par Mayoux, 1998). Ce résultat démontre l'absence d'une discrimination entre les hommes et les femmes pour l'accès au crédit au niveau des Institutions de microfinance. Il en est de même pour la variable situation matrimoniale qui bien qu'ayant un coefficient positif n'est pas significative. Ainsi, le fait d'être marié n'a aucune incidence sur l'accès au crédit auprès des IMF.

L'estimation du coefficient du modèle logit montre que la variable âge de l'exploitant n'est pas significative mais a un coefficient positif comme attendu. Ce résultat dénote que les Institutions de financement préfèrent prêter aux exploitants les plus âgés voire les plus

expérimentés. La variable âge au carré a un coefficient négatif, ce qui dénote qu'il y a un âge optimal auquel la probabilité d'obtenir du crédit est la plus élevée.

La variable instruction a le signe attendu et montre que plus un exploitant est instruit plus il a des chances d'obtenir des crédits. Ce résultat confirme ceux d'Evans et *al.* (1999), qui ont démontré que le faible niveau d'instruction influe sur la décision d'octroi de crédit au niveau des institutions de microfinance. Cependant, les statistiques descriptives montrent que parmi les exploitants ayant eu accès au crédit, la catégorie des non-instruits domine (52%). Ceci pourrait s'expliquer par la nature et la spécificité du secteur d'activité qu'est le secteur agricole qui emploie le plus de monde au Bénin et le plus de déscolarisés et de non-instruits. D'une manière générale, et quel que soit le niveau d'instruction, le demandeur de crédit a la possibilité d'avoir son dossier accepté par les institutions (Kacem et Zouaril, 2013).

Dans l'accès aux microcrédits, la taille du ménage est un facteur qui n'avantage point l'exploitant. En effet, le coefficient de la variable "taille du ménage" (seuil de significativité 1%) est, comme attendu, négatif. Ainsi, plus la taille du ménage est élevée, moins l'exploitation agricole a de chances d'avoir accès au crédit. L'explication de cette corrélation négative vient de Foltz (2004) et de Eze et *al.* (2009), qui ont montré que la taille du ménage influence beaucoup plus la demande du crédit que sa satisfaction par l'IMF. Or la formulation de la demande est une condition sine qua none à l'accès. Pour ce qui est du ratio de dépendance, l'estimation montre qu'il n'est pas aussi significatif et a un signe négatif. On pourrait alors dire que plus ce ratio est élevé moins grande est la chance pour l'exploitation d'avoir accès au crédit.

L'appartenance à un groupement de solidarité financière a une influence positive sur l'accès aux microcrédits. L'analyse du coefficient de ce facteur montre qu'il est prépondérant dans l'accès aux microcrédits (+0,74). L'appartenance à une association apparaît aussi comme un déterminant pertinent puisque la probabilité d'accorder le crédit est plus élevée pour les demandeurs membres d'un groupement de solidarité financière pour les non-membres. Ces résultats concordent avec ceux obtenus par Abalo (2007) dans son étude sur les microentreprises au Togo. Fall (2006) estime aussi que l'appartenance à un groupement est un obstacle majeur au crédit si ce groupement est débiteur. Selon lui, c'est la première conditionnalité d'obtention de crédit. En réalité, le crédit n'est pas individuel du point de vue de la banque, qui ne reconnaît en pratique que le groupement. Ainsi, le producteur débiteur est perçu du côté du groupement comme un mauvais payeur et constitue une contrainte à l'obtention de crédit du groupe (Fall, 2006).

Le revenu a aussi un effet positif sur l'accès aux microcrédits et est significatif au seuil de 1%. Autrement dit, lorsque le revenu est élevé, la probabilité d'obtenir le crédit est forte. Ainsi, un exploitant à revenu instable n'a pas la chance d'avoir accès aux services financiers. En effet, les revenus trop instables ne permettent pas aux gens de pouvoir se procurer des produits financiers (Kempson et *al.*, 2000; Beck et De la Torre, 2004; Honohan, 2005; Claessens, 2006; IMCE, 2006; Banque Mondiale, 2008; Beck et Demirgüç-Kunt, 2008; Demirgüç-Kunt et Levine, 2008; Beck et *al.*, 2009; Ramji, 2009) cités par Bélisle (2012).

Pour mieux apprécier l'effet des variables explicatives sur la probabilité d'accès au crédit, nous avons calculé les effets marginaux des variables incluses dans le modèle. Les résultats de ce calcul figurent dans le tableau 25.

**Tableau 25** : Effets marginaux des variables explicatives

<i>Variables</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Erreurs standard</i>	<i>z</i>	<i>P&gt;z</i>	<i>[95% Intervalle de confiance]</i>	
<i>GENRE</i>	0,01	0,04	0,29	0,77	-0,07	0,09
<i>MATRI</i>	0,07	0,09	0,80	0,42	-0,10	0,24
<i>AGE</i>	0,01	0,00	1,33	0,19	0,00	0,02
<i>AGE2</i>	0,00	0,00	-1,25	0,21	0,00	0,00
<i>TAILL</i>	-4,95 E-3***	0,00	-3,39	0,00	-0,01	0,00
<i>CULTR</i>	-0,02	0,02	-1,07	0,28	-0,07	0,02
<i>GRPMT</i>	0,06*	0,04	1,77	0,08	-0,01	0,14
<i>EDUC</i>	0,03	0,02	1,31	0,19	-0,01	0,07
<i>IMF</i>	0,04*	0,02	1,93	0,05	0,00	0,08
<i>FORM</i>	-0,04	0,03	-1,40	0,16	-0,09	0,02
<i>REVEN</i>	7,35 E-8***	0,00	3,91	0,00	0,00	0,00
<i>GARAN</i>	-0,03	0,06	-0,42	0,67	-0,15	0,10
<i>SUP</i>	0,00	0,00	-0,57	0,57	0,00	0,00
<i>RDEP</i>	-0,01	0,05	-0,22	0,83	-0,11	0,08

\*\*\* significatif au seuil de 1% ( $p < 0,01$ ) ; \*\* significatif au seuil de 5% ( $p < 0,05$ ) ; \* significatif au seuil de 10% ( $p < 0,10$ ).

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2011

Les résultats de calcul des effets marginaux montrent que la variable situation matrimoniale est affectée d'un coefficient dont l'estimateur a une réalisation positive. Ainsi, le fait d'être marié augmente de près de 7% la probabilité d'accès au crédit auprès des institutions de microfinance. Le fait d'être un homme augmente de juste 1% la probabilité pour les exploitants d'avoir accès aux services financiers. Les résultats montrent aussi que le fait pour un exploitant d'être membre d'un groupement de solidarité financière augmente d'environ 7% ses chances d'avoir accès au crédit. Il en est de même pour les exploitants plus instruits. En effet, un niveau d'éducation élevé augmenterait de 3% la probabilité d'accès au crédit. En ce qui concerne la variable existence d'une institution de microfinance, elle est affectée d'un coefficient positif, ce qui montre que l'existence d'une institution de microfinance dans l'environnement immédiat des exploitants agricoles augmente la probabilité d'avoir accès au crédit de 4%. Par contre, la probabilité d'accès au crédit diminue de 2% quand on pratique les cultures de rente. En effet, outre le coton qui est en déclin et dont les impayés aux producteurs se succèdent, les autres cultures de rente sont des cultures pérennes qui sont difficiles à financer pour les institutions de microfinance. Aussi, ne pas recevoir une formation sur l'élaboration des micro-projets de la part des ONG, de l'IMF ou des services étatiques diminue de 4% la probabilité d'accès au crédit. Ce qui concorde avec les déclarations des enquêtés qui estiment que la formation est une condition importante dans l'accessibilité au crédit. La probabilité d'accès est aussi diminuée quand la taille du ménage et le ratio de dépendance sont élevés.



## **CHAPITRE VI**

### **STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET GESTION DU RATIONNEMENT DU CREDIT**

Le crédit, de par ses fonctions, joue plusieurs rôles au sein de l'exploitation agricole. En effet, il sert à l'approvisionnement des intrants agricoles, au paiement de la main-d'œuvre, à l'amélioration du revenu et à biens d'autres fins. Dès lors, lorsque le crédit est obtenu ou pas, des influences sont ressenties au niveau de la gestion de l'exploitation agricole. Le présent chapitre qui traite des stratégies d'adaptation des exploitations agricoles et de la gestion du rationnement du crédit est subdivisé en quatre sections. La première donne les choix stratégiques opérés par les exploitations agricoles pour obtenir des crédits à montant élevé. La deuxième section analyse les stratégies développées par les exploitants rationnés pour pouvoir atteindre les objectifs fixés pour la campagne. Les effets du rationnement sur le fonctionnement des exploitations agricoles sont exposés dans la quatrième section. Enfin, en troisième section, il est abordé une analyse dichotomique des stratégies des deux groupes d'exploitations agricoles pour apprécier les similitudes ou divergences.

Il est important de rappeler ici que les informations traitées dans cette partie de la thèse sont issues de l'enquête approfondie qui a porté sur 25 exploitations rationnées et 15 exploitations ayant perçu des montants de prêts élevés. Ces deux groupes d'exploitations agricoles sont eux-mêmes issus des 475 exploitations agricoles. Aussi, convient-il de préciser que les crédits reçus par les exploitants étant généralement de court terme constituent une limite pour les analyses effectuées.

#### **6.1. STRATEGIES D'ACCES A UN MONTANT DE PRET ELEVE**

Plusieurs stratégies sont mises en œuvre par les exploitants agricoles en quête de crédits à montant élevé pour l'atteinte de leur objectif. Des résultats empiriques, il ressort que la gestion efficiente, l'adaptation aux prescriptions des structures de financement (« conformisme »), la capacité ou la crédibilité de l'emprunteur, l'intégration sociale, la fidélité institutionnelle et la reconnaissance sociale traduite par des dons aux acteurs de la microfinance sont les principales stratégies identifiées.

##### **6.1.1. Gestion efficiente de l'exploitation agricole**

Les stratégies relatives à une gestion efficiente de l'exploitation se traduisent par plusieurs facteurs. D'une part, sur la base des expériences de la campagne agricole précédente, les exploitants agricoles, dans le but d'obtenir un crédit à montant élevé, augmentent les superficies emblavées (40%), suivies de l'adoption d'une diversification agricole (40%) ou d'un choix stratégique de spéculation (30%). Cela se justifie par la déclaration d'un producteur qui affirme :

*« Parfois, le choix de certaines cultures favorise l'obtention du crédit. C'est à cause de la culture du riz que j'ai adhéré au projet. J'ai pu donc avoir une somme élevée à cause de la forte production et de la superficie emblavée en riz la campagne passée. Il faut dire que c'est la culture du riz qui m'a aidé à prendre cette somme ».*

D'autre part, certains exploitants agricoles préfèrent stocker leurs produits agricoles (30%) pour les vendre cher lorsque les prix augmentent sur le marché. Cela leur permet d'améliorer leur revenu et de parvenir à mieux épargner. Cette épargne, généralement exigée par les IMF à hauteur de 20% du montant demandé, est importante dans l'obtention d'un montant élevé de

crédit. La transformation des produits agricoles (20%), la redéfinition de la répartition spatiale des cultures (20%), le choix du site (10%) et la fixation des prix de vente (10%) sont des stratégies non moins négligeables utilisées par les producteurs pour obtenir un prêt élevé. Le tableau 26 présente les diverses stratégies utilisées par les exploitants pour l'obtention de montants de crédits élevés.

**Tableau 26** : Stratégies d'obtention des crédits par les gros emprunteurs

<i>Pratiques de gestion de l'exploitation</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Diversification agricole (intégration élevage)	40
Augmentation des emblavures	40
Choix des spéculations	30
Stockage des produits agricoles	30
Redéfinition de la répartition spatiale des cultures	20
Transformation des produits agricoles	20
Choix du site (bas-fond, sol riche, etc.)	10
Fixation des prix de vente	10

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

### 6.1.2. Conformisme de l'emprunteur

Selon Grawitz (2000), le conformisme signifie l'attitude d'acceptation plus ou moins consciente et spontanée des normes et modèles dominants dans la société. C'est donc par définition une attitude sociale qui consiste à se soumettre aux opinions, règles, normes, modèles qui représentent la mentalité collective ou le système des valeurs du groupe auquel on a adhéré, et à les faire siens<sup>32</sup>. Cela veut dire que l'individu se soumet aux règles établies par la société ou la structure qu'il désire intégrer ou qu'il a intégrée déjà. Ainsi défini, le conformisme utilisé comme déterminant de l'obtention du crédit à montant élevé montre que l'exploitant se voit contraint de satisfaire aux exigences de l'institution de financement auprès de laquelle il est demandeur. L'appréciation du conformisme se traduit par le respect ou non des conditions d'accès au crédit établies par les IMF. L'analyse de ces conditions montre que la quasi-totalité des exploitants agricoles enquêtés satisfont aux conditions d'ouverture de compte et de garanties (matérielle et financière) qui restent des facteurs déterminants dans l'obtention du crédit.

Toutefois, notons que certaines conditions sont difficiles à satisfaire par les gros producteurs. Au nombre de celles-ci, la plus importante est la non-possession d'une pièce d'état civil. En effet, les producteurs en général, ne disposent pas souvent d'une pièce d'identité, d'un acte de naissance ou d'un document équivalent. Alors que ces documents sont très souvent exigés par les IMF comme l'affirme un producteur : « *Lorsque le montant est élevé, déjà à partir d'un million, il faut avoir une pièce d'état civil* ». Du fait, même s'ils disposent de garanties de valeurs considérables, ils sont très souvent limités dans la satisfaction des conditions d'accès au crédit à montant élevé. Cependant, cette incapacité à se conformer à certaines règles n'est pas seulement liée à cette catégorie de producteurs.

<sup>32</sup> Définition du dictionnaire

**Tableau 27** : Satisfaction des conditions exigées par les IMF (% de producteurs)

<i>Conditions</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence</i>
Garantie matérielle	15	100%
Garantie financière	15	100%
Ouverture de compte	15	100%
Solvabilité	14	93%
Dossier de crédit	12	80%
Moralité sociale	11	70%
Pièces d'état civil	9	60%
Mouvement du compte	5	30%
Frais de dossier	5	30%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

### 6.1.3. Capacitation et crédibilité de l'exploitant

Pour tout projet de financement, la préoccupation majeure pour un prêt à l'agriculture consiste à répondre à une demande solvable. Comme l'écrit Gentil (2001), « parler en termes de demande solvable, c'est apprécier la qualité de l'entrepreneur, la rentabilité de son projet, ses risques et ses garanties, l'existence d'un marché ; c'est aussi appliquer quelques ratios et quelques principes prudents » (Lapenu, 2002). La demande est alors évaluée en tenant compte de l'ensemble du fonctionnement de l'exploitation et des sources de revenus (agricoles et non agricoles) qui peuvent servir au remboursement des emprunts. Dans cette logique, Varine (2011) explique que l'individu (qui est dans le cadre de cette étude le gros emprunteur) doit développer des capacités qui lui permettent de se prendre en charge par lui-même. Ces capacités doivent permettre au producteur de prendre en charge sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. En d'autres termes, le producteur doit disposer du pouvoir de travail, ce qui le rend autonome et capable. Cette autonomisation et cette capacitation du producteur garantissent le remboursement du crédit obtenu. Les données du tableau 27 montrent que les exploitants gros emprunteurs disposent d'une certaine capacité matérielle et financière qui leur est favorable dans l'obtention de montants élevés de crédits. Abondant dans le même sens, certains enquêtés expliquent que les gros emprunteurs qui obtiennent un crédit à montant élevé sont les producteurs qui cultivent de grandes superficies. Ce faisant, ils ont des besoins énormes en intrants et en main-d'œuvre. C'est justement ce que pense un exploitant agricole du Nord-Bénin qui déclare :

*« Je suis passé de 400.000 FCFA à 1.000.000 FCFA parce que la superficie de mon champ a augmenté et j'ai besoin de plus d'engrais et de main-d'œuvre. Tu ne peux pas à toi seul cultiver une grande superficie, il faut donc disposer d'une main-d'œuvre. Pour avoir cette main-d'œuvre, il faut avoir de l'argent et ainsi tu pourras emblaver une grande superficie ».*

Cependant, notons que la crédibilité du producteur joue également un rôle prépondérant dans l'obtention du crédit. Selon Desharnais (2010), la crédibilité est une valeur totalement subjective que l'on accorde à une personne, à un groupe ou à une organisation, selon un certain nombre de critères explicites ou implicites. Elle constitue une valeur relative attribuée à l'individu par un autre individu ou un groupe d'individus. La crédibilité a donc de l'influence sur l'individu. Elle permet généralement d'instaurer un climat de confiance, ce qui crée un sentiment de sécurité vis-à-vis de l'individu. Cette confiance qui s'établit entre les producteurs et les IMF se base sur les conditions de solvabilité des producteurs. On constate à travers les informations recueillies que les producteurs ayant obtenu un montant élevé sont en

majorité (14 exploitants sur 15) solvables. Aussi, 93% des producteurs gros emprunteurs remboursent-ils leur prêt à temps. En d'autres termes, les gros emprunteurs sont les exploitants agricoles qui respectent les échéances et le remboursement de leur prêt. Cela crée sans doute une confiance mutuelle entre ces exploitants et les IMF. Il s'ensuit que la personne crédible bénéficie d'un pouvoir de négociation peu commun et d'une marge de manœuvre importante.

#### **6.1.4. Fidélité institutionnelle**

La fidélité du client est définie par Renaud (2005) « comme un engagement profond à racheter le même produit ou service dans le futur et ce, malgré les efforts marketing qui pourraient potentiellement faire diverger le consommateur vers un autre produit ou service. En d'autres termes, la fidélité est un comportement (i.e. comportement de rachat persistant dans le temps), jumelé à une composante psychologique, c'est-à-dire une préférence marquée. » Il met également l'accent sur le plaisir apporté par l'expérience de la consommation. Il explique que plus le plaisir ressenti lors de la consommation du produit est important, plus la satisfaction est grande. Cela signifie que si les exploitants agricoles parviennent à se fidéliser à une IMF, c'est parce qu'ils sont satisfaits de la prestation de leurs services. Le tableau 28 présente les facteurs de fidélité institutionnelle de l'exploitant emprunteur. Il ressort du tableau que la fidélité des emprunteurs est définie par le remboursement à temps du crédit (100%) et le respect des règles fixées par l'IMF (100%). Cela leur confère une certaine crédibilité vis-à-vis de l'institution. Aussi, constate-t-on qu'aucun des emprunteurs ne change systématiquement d'IMF. Ils ne détournent pas également le crédit demandé pour satisfaire des besoins autres que ceux définis à l'origine de la demande. Toutes ces attitudes témoignent et renforcent leur fidélité vis-à-vis de l'IMF.

Cependant, certains des gros emprunteurs (1 sur 15) ont recours à plusieurs IMF à la fois. Selon les enquêtés, cette collaboration avec plusieurs IMF leur permet d'une part d'éviter le problème de rationnement et d'autre part de ne pas manquer de ressources financières lors des opérations culturales. En effet, cette attitude de « *multi-bancarité* » de quelques gros emprunteurs leur permet de fractionner le montant dont ils ont besoin et d'en faire la demande au niveau de plusieurs (au moins deux) IMF. Cela contribue selon ces enquêtés, à la réussite des activités de production car les producteurs grâce aux financements, parviennent à effectuer les opérations culturales dans le temps. Cette réussite des activités entraîne par conséquent des impacts positifs sur le rendement. Le producteur parvient alors à faire une bonne récolte ce qui lui permet d'honorer et de respecter les échéances de remboursement des crédits élevés contractés auprès des IMF. En outre, il faut également préciser que la fidélité se traduit par la durée de collaboration du producteur avec l'institution financière. En effet, l'octroi d'un montant élevé de crédit à un producteur est fonction de son ancienneté. Autrement dit, plus le producteur fait durer sa collaboration avec l'IMF plus il parvient à établir un climat de confiance avec cette dernière.



**Tableau 28** : Facteurs de fidélité institutionnelle de l'emprunteur

<i>Variables</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Changement systématique d'IMF		0
Recours simultané à plusieurs IMF	1	10
Détournement d'objet de crédits		0
Substitution de crédits		0
Remboursement à temps du crédit	15	100
Respect des règles du jeu de l'IMF	15	100

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

### 6.1.5. Reconnaissance sociale « le don »

L'accès au crédit de montant élevé est aussi déterminé par les relations qui sont établies au cours de la collaboration entre l'exploitant et l'IMF. Ces relations dans la plupart des cas sont entretenues par des dons effectués par les exploitants agricoles aux agents de l'IMF. Ces dons sont souvent constitués de vivres, de volailles mais rarement d'argent. Ce climat de confiance et ces dons favorisent donc l'obtention d'un montant élevé de crédit lorsque le producteur en fait la demande. Ces producteurs « *gros emprunteurs* » estiment que ces dons ne sont pas faits dans le but d'influencer l'attitude des agents de crédits mais constituent en soi un signe d'amitié. En témoigne la déclaration d'un gros emprunteur en ces termes :

*« Je ne fais pas de dons au gestionnaire de mon compte dans le but de le corrompre afin de l'amener à me donner un montant élevé. Les cadeaux sont des signes d'amitié et n'ont aucune relation avec les questions de prêt ».*

Toutefois, en se référant à certains auteurs tels que Godbout et Pouillon qui se sont tous inspirés des œuvres de Marcel Mauss, on comprend que le don, au-delà de l'apparence désintéressée qu'il présente, exerce une influence sur celui qui le reçoit. Pouillon (1996) par exemple évolue d'une part dans la logique des producteurs. L'auteur explique que « *donner c'est par définition, remettre un bien entre les mains de quelqu'un sans rien recevoir en retour* ». Quel que soit donc le système social considéré, le caractère libéral et généreux du don est toujours clairement affirmé et souligné par les discours et par les gestes qui l'accompagnent. D'autre part, il montre que l'observation des faits sociaux conduit à un constat. En effet, dans la pratique et de façon tout aussi universelle, le don est régulièrement suivi, à terme, d'un contre-don. Le contre-don revêt la même forme arbitraire et gracieuse mais est perçu tacitement par les deux partenaires comme la réponse adéquate à la première prestation. Le don est alors le début d'une relation réciproque entre deux partenaires et doit être analysé comme un échange différé. Godbout (1993)<sup>33</sup> explique le don comme un système de circulation des choses qui demande le plus de confiance en autrui. Pour lui, même si le don véhicule un message d'amour, on note également l'idée d'échange car « *on donne pour recevoir* ». L'auteur affirme que le don gratuit n'existe effectivement pas. Selon lui, le don sert avant tout à nouer des relations. Et une relation sans espoir de retour (de la part de celui à qui l'on donne ou d'un autre qui se substituerait à lui), une relation à sens unique, gratuite en

<sup>33</sup> Le langage du don. Conférence prononcée le 17 mars 1993 au Musée de la Civilisation à Québec. Montréal: Les Éditions Fides ; Québec: Musée de la civilisation, 1996, 43 pp. Collection: Les grandes conférences.

ce sens et sans motif, n'en serait pas une. Le don constitue donc le rapport social par excellence.

En somme, le don est donc une sorte d'échanges entre des individus qui n'en ont pas toujours conscience. Dans cette logique, on comprend que les producteurs ne mesurent pas l'influence de leurs dons à l'endroit des agents des IMF. On peut alors conclure que la facilité d'accès au crédit à montant élevé de certains gros emprunteurs peut être fonction de leur marque de sympathie vis-à-vis de certains agents des IMF. En d'autres termes, les dons faits par les exploitants agricoles exercent une influence positive sur les agents ce qui favorise l'accès à des montants élevés de crédit.

## **6.2. RATIONNEMENT DU CRÉDIT ET FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE**

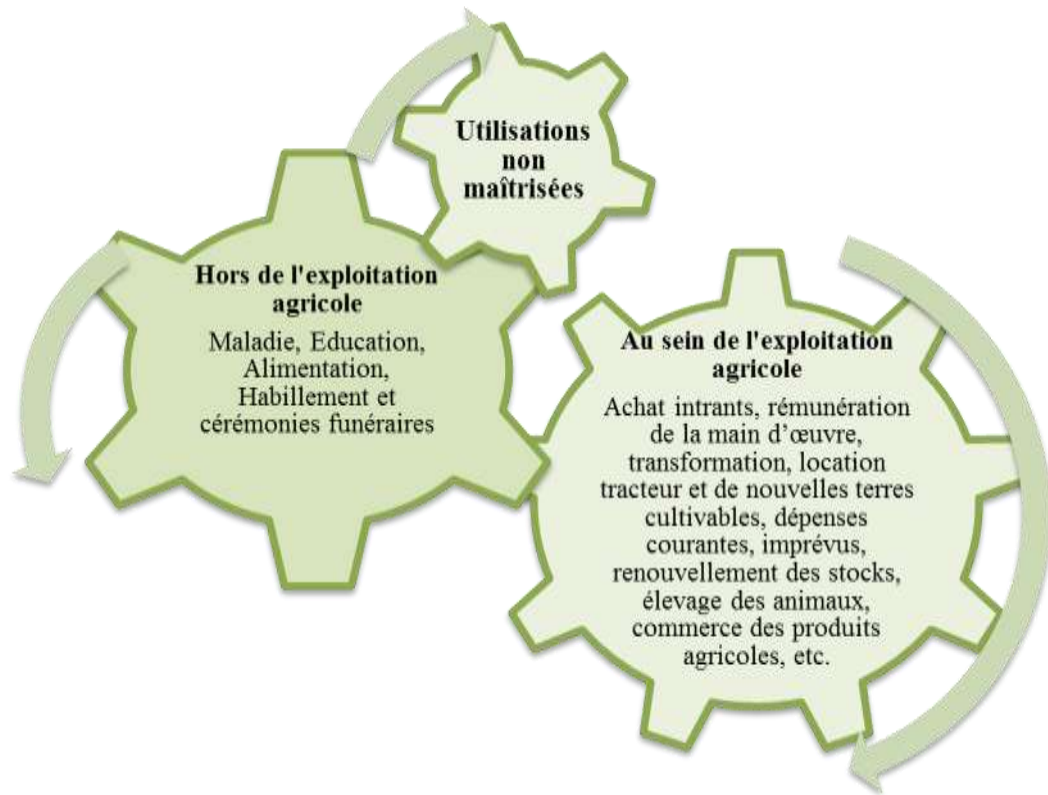
### **6.2.1. Fonctions du crédit et effets du rationnement**

Les exploitants ayant obtenu des crédits l'ont utilisé pour la production du maïs, de l'anacarde, la transformation de la noix de palme, l'élevage de porcs, la culture du riz, le commerce des produits agricoles, etc. Une fois le crédit accordé aux agriculteurs, les activités planifiées et pour lesquelles le financement est sollicité ne sont plus rigoureusement les mêmes que celles exécutées. Cependant, plus de 90% des exploitants agricoles respectent les clauses contractuelles engageant la demande de crédit. Dans les autres contextes, le crédit sert à la réalisation d'autres activités agricoles ou génératrices de revenu. Doligez (1999) estime que pour les exploitations agricoles, le crédit est surtout orienté dans l'achat des intrants, en particulier dans les filières constituées, comme le coton. Mais, l'intérêt économique de l'engrais sur les cultures vivrières, notamment sur le maïs, est connu depuis longtemps et peut susciter un recours au financement extérieur. Outre les intrants, le crédit en espèce sera souvent contracté pour faire face aux dépenses de main-d'œuvre qui peuvent représenter près de la moitié des dépenses agricoles. Boubacar et Issaka (2006) dans leurs travaux au Niger, confirment également qu'une partie significative des ressources issues du crédit par warrantage est investie dans l'achat des intrants. Dans le cas des cultures sèches, qui font surtout l'objet du warrantage dans l'actualité, 6% des crédits servaient en moyenne à l'achat des intrants, tandis que 12% de la valeur des stocks mis en garantie servaient au même but, après dénouement du crédit. Pour les cultures maraîchères les chiffres respectifs étaient de 48% et 44%, qui ne sont en rien surprenants compte tenu de l'importance des intrants dans ces cultures. Par ailleurs, le crédit est de temps en temps détourné à des fins non agricoles telles que les soins liés à la maladie, l'éducation, l'alimentation et l'habillement. Il arrive aussi que le crédit soit investi dans l'organisation de cérémonies funéraires. C'est la substance du témoignage ci-après.

*« L'année passée, je n'ai pas respecté les échéances de crédit parce que j'avais perdu mon grand frère. Ce dernier avait à sa charge plus d'une quinzaine d'enfants. Durant sa maladie, c'est moi qui l'ai soigné, et par la suite j'ai dû m'occuper de son enterrement. Aussi, avais-je la responsabilité de prendre en charge toute sa famille tant au niveau de l'alimentation que de la santé et de l'habillement. Une partie du crédit reçu a été engouffrée dans ces dépenses et par ricochet je n'ai pas pu respecter toutes les échéances de remboursement du crédit », exploitant agricole du Nord-est Bénin.*

La figure 42 présente une synthèse de la fonction du crédit telle qu'observée au niveau des ménages en général et plus particulièrement au sein des exploitations agricoles de notre zone d'étude. Il s'observe donc une certaine imbrication des utilisations courantes des crédits

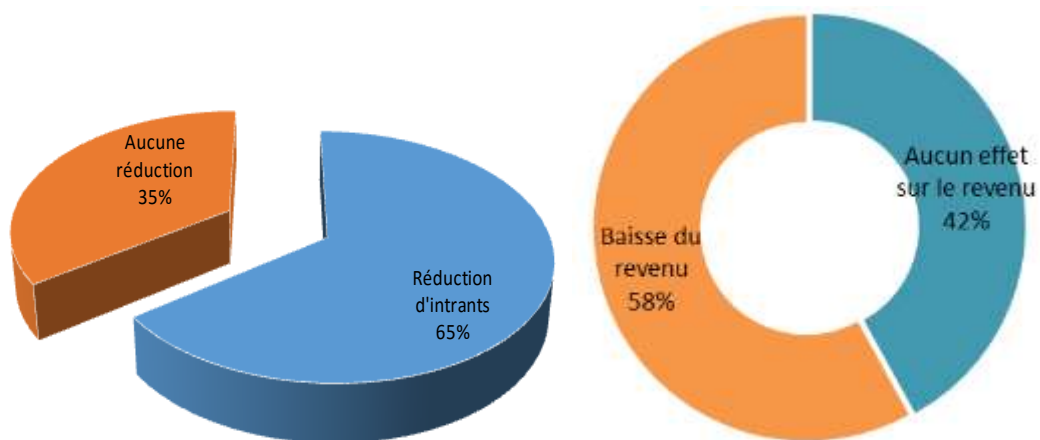
obtenus dans les exploitations agricoles. Cette multifonctionnalité du crédit s'explique parfois par le degré d'asymétrie d'information noté au sein des acteurs en présence.



**Figure 42** : Fonctions du crédit au sein de l'exploitation agricole

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

Le fonctionnement de l'exploitation agricole est le premier niveau affecté par le rationnement du crédit vu la fonction inhérente à sa demande. En effet, le rationnement du crédit induit inéluctablement la réduction des intrants agricoles. Ainsi, comme le montre la figure 43 ci-dessous, la quantité des intrants agricoles achetée, notamment l'engrais, est réduite par environ 65% des petits emprunteurs.



**Figure 43** : Effets du rationnement du crédit sur l'exploitation agricole

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

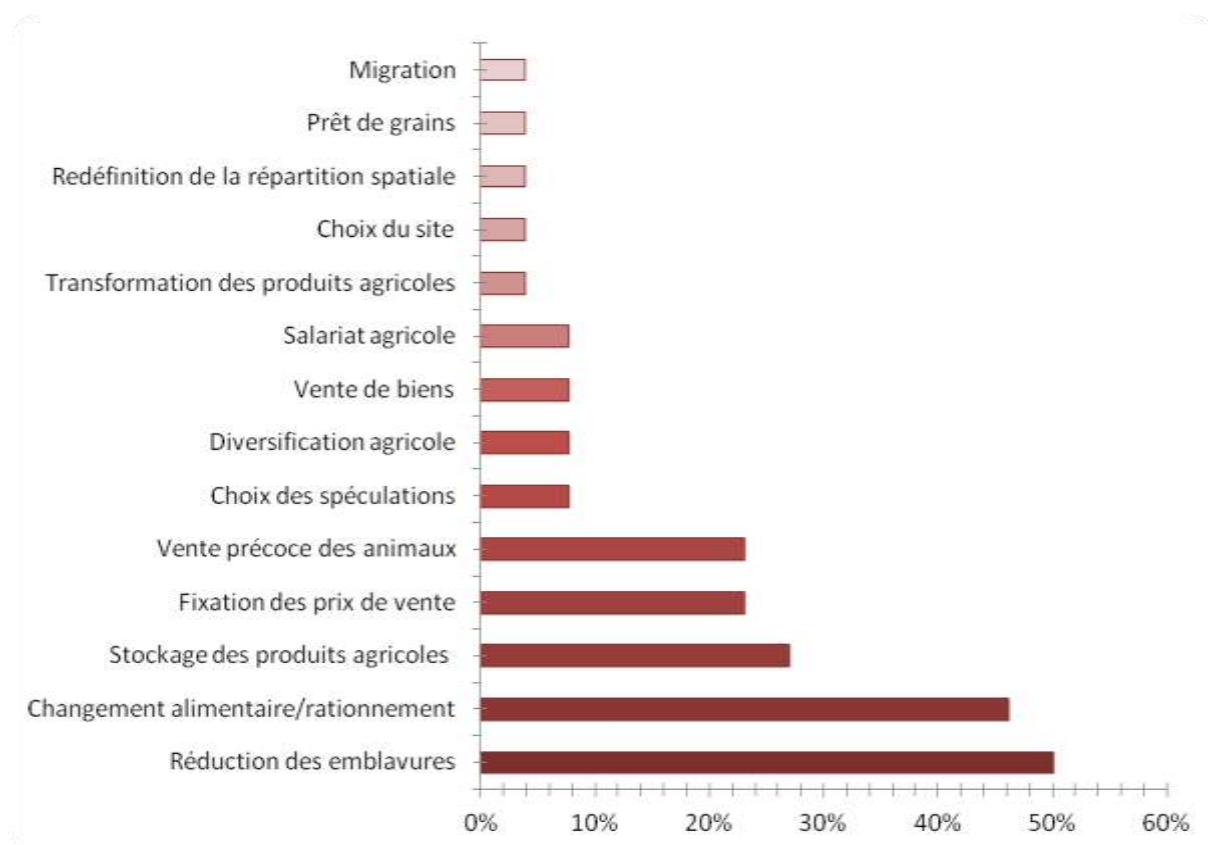
Le rationnement du crédit n'est pas resté non plus sans effet sur le revenu de l'exploitation agricole. L'analyse du graphique ci-dessus révèle des baisses drastiques en ce qui concerne le revenu issu de la vente de la production. Six exploitants agricoles sur dix ont affirmé que le rationnement du crédit a affecté négativement le revenu de leur exploitation agricole. Ce constat est fait indépendamment de la nature de l'activité principale. Dans ce cadre, Diallo (2006) a affirmé que le rationnement affecte directement ou indirectement le plan d'investissement/utilisation efficace du prêt et par conséquent produit un impact sur le rendement du prêt (qui est le revenu), toutes autres choses étant égales par ailleurs.

### **6.3. STRATÉGIES DE GESTION DU RATIONNEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE**

Cette section présente les stratégies alternatives pour gérer les effets du rationnement du crédit agricole. Un accent particulier est mis sur les nouvelles pratiques agricoles adoptées par les exploitants agricoles rationnés, l'utilisation dominante de la main-d'œuvre familiale, l'intégration sociale et le recours à plusieurs structures.

#### **6.3.1. Gestion des exploitations agricoles : vers une adoption de nouvelles pratiques**

Une analyse des stratégies développées pour faire face au rationnement du crédit agricole (figure 44) révèle qu'une grande partie des exploitants agricoles (50%) procèdent à une réduction des emblavures par rapport aux ambitions prévisionnelles. Outre cette solution, 35% des exploitants ont déclaré avoir opéré des changements au niveau de leur système alimentaire. Ce changement se traduit souvent par l'absence de la diversification alimentaire, la substitution des plats ou parfois la réduction de la quantité habituellement consommée. Cette stratégie se traduit par la compétition induite par les besoins financiers pour le payement de la main-d'œuvre salariée qui devient de plus en plus coûteuse et les besoins alimentaires du ménage. Par ailleurs, les exploitants agricoles (27%) pratiquent la technique de stockage des produits vivriers. Ainsi, le maïs et le niébé sont prioritairement stockés et revendus en période de soudure. Cette pratique améliore le niveau de revenu et contribue à répondre à la demande en besoins de fonds de roulement. Quelquefois, les exploitants (23%), s'adonnent à la vente de leurs animaux, notamment les jeunes, lorsqu'ils sont à court de liquidités. Les autres stratégies secondaires mises en œuvre pour compléter les ressources issues du crédit sont de plusieurs natures. Ce sont la fixation des prix de vente, la redéfinition des choix de spéculation à cultiver pour la campagne agricole en cours, ...



**Figure 44** : Pourcentage d’exploitants en fonction des diverses stratégies adoptées en réponse au rationnement du crédit

*Source* : Auteur à partir des données d’enquête 2014

Une analyse des stratégies de gestion du rationnement de crédit développées par les producteurs en tenant compte du rang moyen présente une autre tendance (tableau 29). Il en résulte que les exploitants agricoles en situation de rationnement optent en tout premier lieu pour le choix du site (rang 1). Le choix d’un site comme les bas-fonds ou des sols riches peut être perçu comme un moyen de pouvoir majorer sa production avec peu d’intrants. Il s’ensuit alors un gain dans l’utilisation des facteurs de production comme les engrais qui peuvent diminuer les effets induits par le rationnement du crédit. La vente des animaux jeunes (rang 2) constitue le deuxième type de choix opéré par les exploitations agricoles. L’objectif est de diversifier les sources de revenus pour la campagne agricole en cours. Loin d’être seulement une forme de gestion de crise, ces pratiques de « jonglage » sont mobilisées par les ménages dans toutes les situations de la vie courante en fonction de plusieurs types de logiques et de finalités. Le stockage des produits agricoles (rang 3) est le troisième choix des exploitants en situation de rationnement. D’une manière ou d’une autre, les produits sont stockés pour être vendus en période de rareté. La transformation des produits agricoles (rang 4) constitue la quatrième stratégie adoptée par les exploitants. En effet, toujours dans l’optique d’avoir des ressources additionnelles afin d’atteindre les objectifs fixés pour la campagne, les exploitants agricoles procèdent à la transformation des produits agricoles afin de leur donner plus de valeur ajoutée. Ainsi, les produits comme le manioc sont transformés en gari et en tapioca, le palmier à huile (vin de palme) en alcool communément appelé ‘sodabi’. Contrairement à la tendance majoritaire, la réduction des emblavures n’apparaît pas prioritaire dans les stratégies des exploitants. S’il est vrai que plusieurs exploitants l’adoptent, c’est bien donc en dernier ressort que la réduction des emblavures constitue une des mesures palliatives au rationnement. Dans ce sens, quelques points de vue théoriques proposent le recours aux revenus non

agricoles pour solutionner les problèmes induits par la baisse du revenu dans les exploitations agricoles. Certes, pour une meilleure performance du secteur agricole la pluriactivité était remise en cause. Mais la croissance observée de la part des revenus non agricoles ces dernières années dans le revenu global des familles d'agriculteurs a progressivement remis en cause ce modèle (Brangeon et Jégouzo, 1992 cités par Butault et *al.*, 1999). De même, la raréfaction des ressources issues du crédit fait qu'aujourd'hui, la pluriactivité apparaît ainsi comme un moyen d'assurer la survie des exploitations en difficulté, en zones défavorisées particulièrement. Cette approche contribue au relèvement du revenu global des familles exploitantes. Pour certains auteurs qui avaient épousé véritablement cette posture théorique (Simpson et Kapitany, 1983 cités par Butault et *al.*, 1999), l'activité extérieure d'un ou plusieurs membres de la famille peut également contribuer au financement des exploitations agricoles. En outre, elle permettra de régler les besoins importants de capitaux des exploitations en phase d'installation.

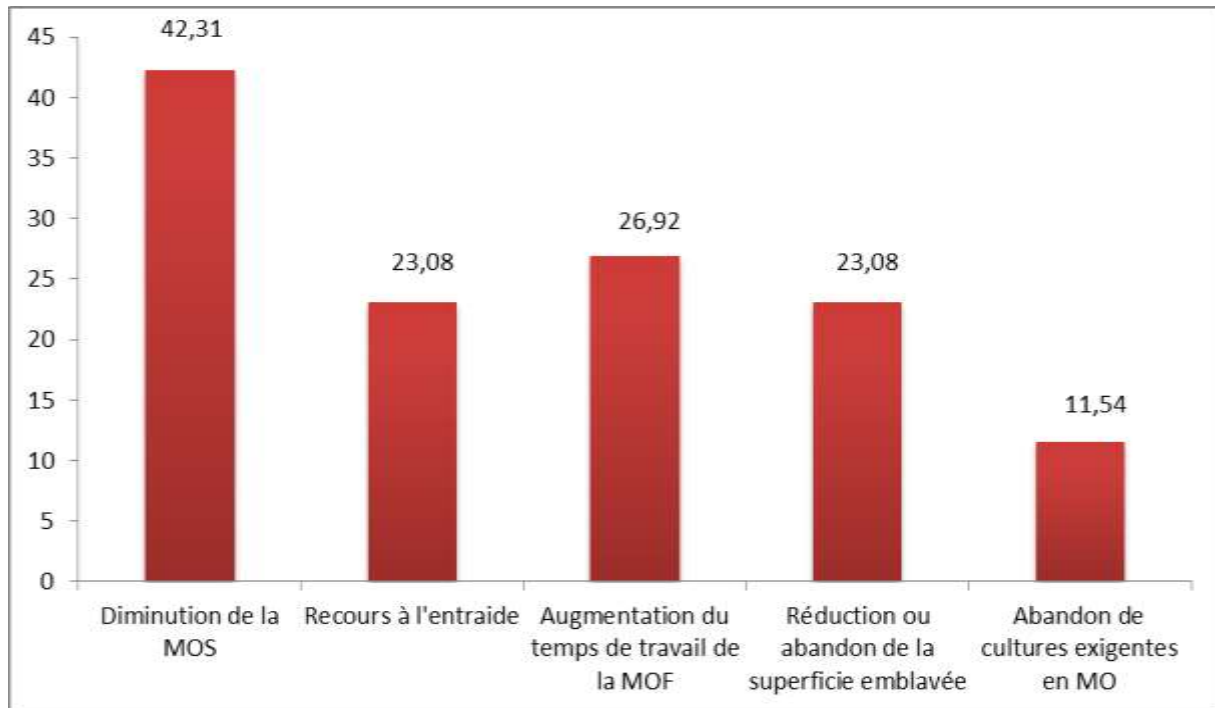
**Tableau 29** : Importance des stratégies liées au rationnement du crédit

<i>Stratégies</i>	<i>Rang moyen</i>	<i>Rang</i>
Choix du site (bas-fonds, sol riche, etc.)	5,69	1
Vente des animaux jeunes	7,62	2
Stockage des produits agricoles	7,67	3
Transformation des produits agricoles	7,71	4
Changement alimentaire	8,58	5
Salariat agricole	8,90	6
Vente de biens	8,94	7
Redéfinition de la répartition spatiale	8,96	8
Choix des spéculations	8,96	9
Prêt de grains	9,21	10
Migration	9,27	11
Réduction des emblavures	9,33	12
Diversification agricole	9,37	13
Fixation (augmentation) des prix de vente	9,54	14
<b>Coefficient de Kendall (W)</b>	0,171***	

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

Par ailleurs, la main-d'œuvre constitue un poste non seulement très important mais aussi stratégique au sein de l'exploitation agricole. Ainsi, face au rationnement, l'exploitant agricole se voit contraint de réduire la quantité de main-d'œuvre salariale faute de ressources financières. Cette pratique est évoquée par environ 42% des exploitants interviewés. De façon logique, on assiste à l'augmentation du temps de travail de la main-d'œuvre familiale selon 27% des exploitants agricoles. En contrepartie, le producteur se retrouve du coup en face de deux types d'options. Ce dernier a la possibilité d'avoir recours à l'entraide (23% des cas). Une telle option a pour conséquence la réduction des emblavures agricoles. Au pire des cas, il procède à l'abandon des espaces à emblaver (23% des exploitants). Relativement à la réduction des emblavures, plusieurs études menées à Madagascar ont permis d'analyser le lien entre la production agricole et la pauvreté rurale. Il s'ensuit que la taille de la parcelle cultivée et la qualité de la terre font partie des variables affectant la production agricole. L'accroissement de la superficie cultivée correspond en effet à un accroissement de la production (Randrianarisoa, 2001). La conséquence étant qu'une réduction des emblavures

cultivées affecterait négativement la production et par conséquent le revenu du producteur. La figure 45 présente les diverses stratégies utilisées par les exploitants agricoles pour la gestion de la main-d'œuvre après le rationnement.

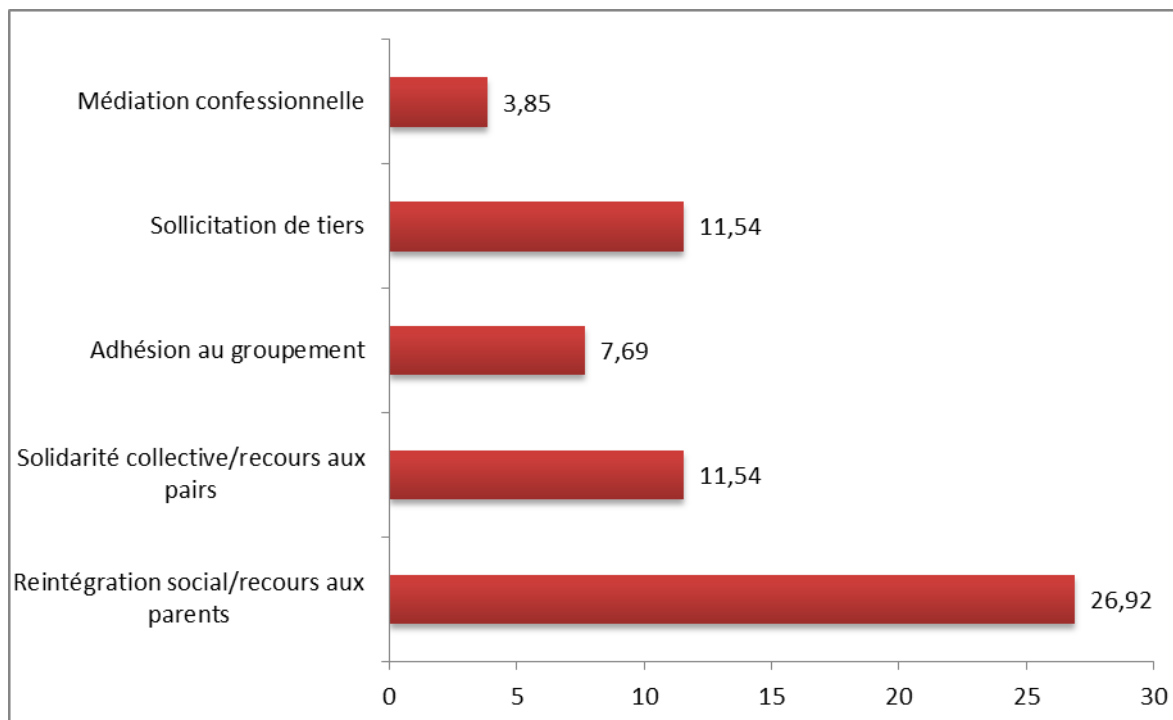


**Figure 45 :** Gestion de la main-d'œuvre après rationnement

*Source :* Auteur à partir des données d'enquête 2014

### 6.3.2. Intégration sociale comme mode de résilience au rationnement du crédit

Parmi les politiques développées au sein des exploitations agricoles pour trouver les ressources complémentaires à cause du rationnement du crédit se distingue l'intégration sociale. A la question de savoir si les producteurs recourent à des relations sociales en cas de rationnement, 62% en moyenne des enquêtés ont répondu par la négative. Effectivement, au cours de la campagne agricole, le besoin en liquidités est ressenti par la majorité des exploitants. Cela influe donc sur la capacité des uns et des autres de porter une assistance sociale vis-à-vis de leurs pairs. En effet, le manque de solidarité est davantage observé au regard de l'expression de l'individualisme grandissant dans les communautés en voie de développement. L'analyse de la figure 46 montre que 38% des producteurs rationnés pratiquent des formes d'intégration sociale. Parmi ceux-ci, certains recourent le plus aux parents (27%). Il peut s'agir des membres de la famille nucléaire ou de la famille élargie. Le recours aux pairs (12% des exploitants agricoles) constitue la deuxième piste explorée. Comme dernière tentative le producteur recourt soit à un groupement (8%) soit à une médiation confessionnelle (4%).



**Figure 46** : Formes d'intégration sociale induites par le rationnement di crédit.

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

En ce qui concerne les groupements, le groupe de référence auquel recourt le producteur en cas de rationnement est son groupe de tontine. Il est question d'une autre forme de solidarité pratiquée. A ce propos, un système de jeu de chance est développé dans les groupes de tontines où il est possible d'agir sur le tour de ramassage de l'épargne réunie. Selon un bénéficiaire,

*« Habituellement, l'on rencontre dans les groupes de tontine des cas de producteurs rationnés. Dans des circonstances pareilles, ces derniers souhaitent recevoir leur tour de tontine afin de compléter leurs ressources manquantes. A cet effet, les critères qui leur permettent d'avoir une réponse positive sont fonction de leur moralité et de leur habileté. Il est loisible au producteur de négocier le tour de tirage en sa faveur. Pourtant, il arrive que plusieurs producteurs membres du même groupe de tontine désirent détenir le tour de tirage au cours de la même période. Dans ce cas, le responsable du groupe divise l'épargne en deux parties pour les acteurs concernés », exploitant de la vallée de l'Ouémé ».*

Par ailleurs, d'autres politiques sont mises en œuvre pour une réelle assurance du bénéficiaire d'avoir le tour de ramassage de l'épargne cotisée. À cet effet un producteur indique que :

*« Si le montant de crédit est élevé au-delà de 300.000 FCFA, il faut donner entre 20.000 FCFA et 30.000 FCFA au président du groupe de tontine en secret pour que celui-ci fasse un tirage en faveur du producteur ».*

En outre, pour contourner toutes ces difficultés afférentes au groupe de tontine, chaque producteur adhère à plusieurs groupes de tontine. Généralement le nombre de groupes de tontine auquel chaque producteur appartient peut avoisiner cinq. En dehors du groupe de tontine, la consolidation des liens avec les agents du conseil agricole reste une autre forme d'intégration sociale en réponse au rationnement du crédit. Ainsi, il arrive que l'exploitant agricole développe des relations professionnelles pour avoir des sources de financement pour l'achat de ses intrants agricoles. Le témoignage de ce producteur renseigne amplement à cet effet.



« Le Technicien Spécialisé en Production Végétale (TSPV) qui était mon conseiller agricole a été affecté dans une autre localité. Ce dernier avait l'habitude de me faire un prêt pour l'achat des intrants agricoles. Avant sa passation de service il m'avait confié à la nouvelle TSPV. Cette dernière au cours de notre collaboration a pris le temps d'étudier mon comportement. Depuis, elle me fait confiance et me prête de l'argent pour l'achat de mes semences. Pour moi, c'est un privilège car tous les producteurs rationnés n'en bénéficient pas, c'est un secret. Il peut arriver que je recoure à de tierces personnes si par exemple ma femme est malade ou si j'ai un problème connu de tout le monde. Mais, du côté de l'agriculture non. J'avais des vaches mais pendant la période de la crue leurs pieds étant restés dans l'eau elles ont contracté une maladie qui les a tuées » exploitant de la vallée de l'Ouémé.

Les rangs concernant l'éventail des possibilités existantes en matière d'intégration sociale (tableau 30), nous montrent que l'éloignement familial se retrouve en tête de liste. Immédiatement suit la solidarité collective (rang 2). La médiation des tiers ne vient que par la suite (rang 3). La position du recours à une tierce personne (position 3) pour juguler les effets du rationnement, signifie que la profession est une donnée indicative dans le resserrement des liens sociaux. Au sein de la cohorte professionnelle, l'expression de la solidarité est bien manifestée au point d'égaliser la solidarité familiale.

**Tableau 30** : Importance des formes d'intégration sociale liées au rationnement du crédit

<i>Intégration sociale</i>	<i>Fréquence (%)</i>	<i>Rang moyen</i>	<i>Rang</i>
Adhésion au groupement	8	3,60	4
Eloignement familial	26,92	3,13	1
Médiation des tiers	12	3,48	3
Médiation professionnelle	4	3,65	5
Solidarité collective	12	3,38	2
<b>Coefficient de Kendall (W)</b>		0,087***	

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

Les producteurs en cas de rationnement de crédit usent d'une dernière forme d'intégration sociale. C'est la mise en jeu des relations entre producteur et agent de prêt pour une minimisation des risques liés au rationnement de crédit. A cet effet, un producteur déclare ceci

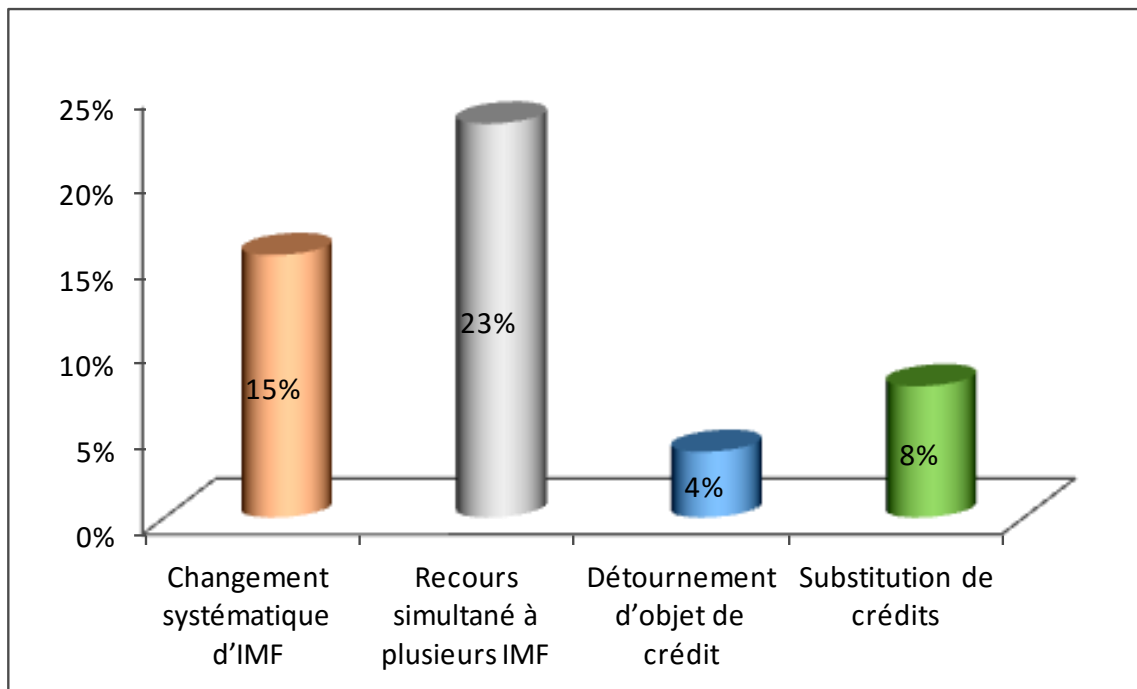
« Le gérant de la CREP et moi appartenons à plusieurs groupements de production agricole. En raison de cela, lorsque le crédit est disponible c'est lui-même qui prend l'initiative de me communiquer l'information. De plus, le domaine que j'exploite pour ma culture de riz est la propriété du gérant. Ce dernier est d'ailleurs membre du conseil de quartier de notre village».

Ce discours nous met en présence d'un type de relation ayant plusieurs embranchements sociaux. Autour du crédit, peuvent naître alors des formes de relations qui peuvent varier du simple au complexe. Ces relations sont dans certains cas entretenues par le don. Au sujet de ces dons offerts par la partie désirante de contracter le prêt, Acclassato et al. (2009) affirment qu'ils sont parfois mus par des idées de corruption. En effet, comme ces auteurs l'expliquent, l'objet que peut cacher un geste pareil est la rapidité dans le traitement du dossier du prêt ou encore la diminution du rationnement du crédit. Les « pots de vin » sont l'une des formes de la manifestation de ces dons. Ils ont des fonctions bien définies. Les auteurs les qualifient de « lubrifiants » de l'activité sociale. Les échanges contenus dans les relations entre agent de

crédit et emprunteur apparaissent comme des facteurs favorisant. Ces échanges entre les deux parties sont obligatoires et dictés par le montage du dossier de prêt. De même, les visites de site ou de domicile et les phases de pré-débloqué et de débloqué de crédit sont par excellence des moments privilégiés pour la concrétisation de l'acte de corruption. Aussi, ils estiment que les niveaux de taux d'intérêt élevés favorisent la corruption, compte tenu de la situation de rationnement qu'ils génèrent.

### 6.3.3. Prostitution institutionnelle : une solution au rationnement du crédit ?

Dans la recherche des alternatives palliatives au rationnement du crédit, certains exploitants agricoles recourent à plusieurs institutions de microfinance pour satisfaire leur besoin potentiel en financement. En effet, 31% des exploitants agricoles interviewés s'adonnent à cette pratique qui consiste à aller faire des demandes de prêts au niveau de plusieurs structures de financement. Cette pratique se traduit par un changement systématique d'IMF, le recours simultané à plusieurs IMF, le détournement de l'objet de crédit et la substitution du crédit (Figure 47).



**Figure 47** : Les formes de prostitution institutionnelle

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

Au nombre de ces stratégies d'adaptation, le recours simultané à plusieurs IMF apparaît comme la forme la plus fréquente adoptée par les exploitants agricoles (23%). Cette pratique se traduit par le saucissonnage des besoins en financement. Cela permet dans une certaine mesure de répondre aux exigences des institutions de microfinance en rapport avec les capacités du demandeur. Cette pratique est suivie du changement systématique d'IMF (15%). Ce changement est dû généralement au motif d'insatisfaction du demandeur qui recherche d'autres IMF capables de répondre à ses besoins en financement. Loin d'être des pratiques localement concentriques, les exploitants agricoles préfèrent aller dans d'autres localités ou villes pour faire leur demande de prêts. L'absence d'informatisation systématique et collective du système financier est favorable à ces pratiques. Vient ensuite la substitution de crédit pratiquée par 8% des exploitants agricoles enquêtés. Enfin, seulement 4% des emprunteurs rationnés ont déclaré avoir détourné l'objet du crédit après rationnement. Kalala (2007) pense

que le rationnement du crédit alimente la prostitution institutionnelle, même dans bien des cas, du fait du contraste entre le niveau du crédit délibérément limité par les prêteurs et la nécessité, pour les emprunteurs, d'accéder à un financement adéquat (à la hauteur de leurs besoins) afin de préserver la rentabilité de leurs activités tout en faisant face au service de la dette. Il estime que le crédit octroyé ne couvrant pas les besoins des emprunteurs, ceux-ci se voient obligés de recourir simultanément à plusieurs sources de financement. Ce faisant, ils multiplient les coûts du crédit, le nombre d'échéances pour un même flux de revenu auxquelles ils doivent faire face. En clair, ils accroissent le risque de crédit, toujours au détriment de leurs multiples prêteurs. Dans ce contexte, sept points à prendre en compte par les services publics pour améliorer leurs prestations ont été suggérés. Ces points peuvent être également appliqués au secteur de la finance en vue de l'enracinement de la fidélité institutionnelle en rapport avec leur clientèle. Ces points sont énumérés comme suit : i) les besoins personnels des clients ; ii) leurs expériences passées ; iii) la communication par le bouche à oreille ; iv) la communication implicite du service ; v) la communication explicite du service ; vi) la valeur et la conviction du public et vii) l'opinion sur l'administration (Institut européen d'administration publique, 2008). Ainsi, la prise en compte de certaines de ces attentes et perceptions par les IMF peut être importante dans le maintien de la relation avec leur clientèle même en cas de rationnement du crédit. Dans le même temps, cette prise en compte de ces dispositions dans la fourniture des services des IMF constitue un moyen de contournement des conséquences négatives du rationnement du crédit sur la fidélité institutionnelle.

#### **6.4. ACCES AU CREDIT DES GROS EMPRUNTEURS ET DES BENEFICIAIRES RATIONNES : DICHOTOMIE OU CONVERGENCE DES STRATEGIES ?**

##### **6.4.1. Conditions d'accès aux crédits agricoles et perceptions des exploitants**

Une analyse comparative a été réalisée pour apprécier l'accessibilité aux crédits des exploitants agricoles en termes de paramètres qui distinguent les emprunteurs qui obtiennent du crédit à montant élevé des exploitants rationnés. A cet effet, deux paramètres ont été utilisés pour cette analyse, étant bien entendu que les autres paramètres identifiés plus haut ne sont pas marginaux. Il s'agit des garanties matérielles et du délai séparant la demande de l'octroi du crédit. Le choix de ces deux paramètres est fait sur la base de l'importance à eux accordée par les exploitants agricoles. Des résultats, il ressort que les gros emprunteurs fournissent dans 90% des cas un dossier de crédit et disposent tous de garanties matérielle et financière (100%). Contrairement à eux, seulement 35% des exploitants rationnés parviennent à fournir les garanties exigées par les IMF (Tableau 31). Cela s'explique par le fait que les gros emprunteurs sont des grands exploitants qui disposent de biens matériels de valeur financière considérable. En outre, la majorité de ces grands exploitants sont des propriétaires terriens. Autrement dit, les grands exploitants disposent de grandes superficies de terres cultivables. Ils possèdent également des objets de valeur et des animaux (véhicules, tracteurs, têtes de bétail, etc.) pouvant servir de garanties. Ils sont considérés, de par leur capacité à s'auto-prendre en charge et à gagner leur pain, comme des clients capables de rembourser la somme demandée. Ce faisant, cette catégorie parvient à répondre aux exigences d'accessibilité et d'obtention du crédit en général et à montant élevé en particulier au niveau des IMF. Comme l'expliquent Miller et Jones (2013), l'accès au crédit est encore aujourd'hui largement conditionné par la capacité des emprunteurs à fournir des garanties fiables auprès des institutions financières. Ainsi, les gros exploitants sont souvent les seuls à pouvoir emprunter pour développer leurs activités, en intégrant des chaînes de valeur agricoles productives et rentables. De plus, ils disposent de nombreux atouts pour accéder au crédit à

montant élevé. En effet, le constat est que l'accès des petits producteurs au crédit agricole est difficile à cause des conditions exigées par les institutions de crédit de la place (apport personnel, garantie) et des taux d'intérêt du crédit élevés (Oxfam, 2012). A contrario, les exploitants rationnés souffrent d'un manque d'accès au crédit parce qu'ils ne disposent pas d'assez de ressources pour satisfaire les conditions d'accès et d'obtention du crédit. Ainsi, Bensoussan (2010) pense qu'il s'agit de l'exclusion des petits producteurs de l'intégration socioéconomique à laquelle ont accès les grands exploitants. Ces producteurs dépourvus de ressources sont limités dans l'accroissement de leur production avec des faibles niveaux de rendements agricoles.

**Tableau 31** : Comparaison de deux paramètres liés aux crédits agricoles

<i>Paramètres</i>	<i>Types d'exploitants</i>	
	<b>Gros emprunteurs</b>	<b>Emprunteurs rationnés</b>
Possession d'une garantie matérielle et/ou financière	100%	35%
Nombre d'emprunteurs ayant trouvé le délai entre la demande et l'octroi du crédit raisonnable	60%	47%

*Source* : Auteur à partir des données d'enquête 2014

Par ailleurs, le microcrédit est souvent considéré comme un instrument d'autonomisation. Il peut permettre à ceux qui en bénéficient de stabiliser leurs moyens de subsistance, d'avoir des possibilités de choix plus grandes et de disposer de capitaux de démarrage pour investir dans des activités productives, et aider les pauvres à consommer de façon plus régulière et à scolariser leurs enfants (GENDERNET, 2011). Pour les exploitants agricoles, cet impact positif du crédit serait mesurable lorsqu'il est accordé à l'emprunteur dans un délai très court. Dans cette logique, il ressort de la lecture du tableau 27 que 60% des gros emprunteurs estiment que le délai entre la demande de prêt et l'octroi de prêt est court. Au niveau des exploitants rationnés, 47% apprécient ce délai très court. En effet, le taux de 60% noté au niveau des gros emprunteurs s'explique par le fait que ces producteurs disposent d'autres activités non agricoles qui leur permettent de financer les activités agricoles. Ils font de l'autofinancement en se servant des revenus issus des activités telles que l'élevage, la transformation, le commerce, etc. Cela leur permet de ne pas uniquement compter sur le crédit demandé pour effectuer les opérations agricoles. Cela se confirme par la déclaration d'un producteur gros emprunteur qui dit :

*« Je trouve que le temps qui sépare la demande et l'octroi du crédit est court car moi j'ai d'autres activités. Mais pour ceux qui ne comptent que sur le champ et qui n'ont plus d'autres activités génératrices de revenus, ce temps est trop long ».*

On comprend donc que pour les grands exploitants que sont les gros emprunteurs, le délai d'obtention du crédit n'influence pas trop les activités agricoles. C'est ce que sous-tend la thèse de Bensoussan (2010) qui explique que certains producteurs utilisent leur crédit pour compléter leur activité principale par d'autres productions et/ou par des activités complémentaires (petit commerce, artisanat). Diversifier les revenus a pour avantage de les rendre moins tributaires d'une seule activité agricole, qui les rend très fragiles ajoutera-t-il. Cependant, pour les exploitants rationnés, le délai qui se situe entre la demande et l'octroi du crédit a une grande importance. En témoigne la déclaration de ce producteur dans l'encadré 1.

**Encadré 1 : Importance du délai d'octroi du crédit pour les petits exploitants rationnés**

*« Le crédit consiste en l'octroi d'argent aux individus dont les revenus ou les ressources sont faibles, leur permettant de développer des activités génératrices de revenus. Mais, le constat est que le délai qui sépare la demande du crédit et son octroi est parfois long et même très long. Cela influence négativement les dispositions de l'exploitation agricole des petits exploitants. En effet, lorsque le délai de l'octroi du crédit est long, cela empêche les producteurs de respecter les périodes de pratique des activités agricoles. Dans le département de l'Ouémé où les terres cultivables sont des terres inondables, les producteurs sont contraints de respecter les périodes s'ils souhaitent avoir de bons rendements. Ainsi, lorsque le crédit demandé par le producteur tarde à lui être octroyé, le producteur est confronté soit à une inondation de ses terres cultivables soit à leur total dessèchement. Dans ces conditions, les producteurs n'arrivent plus à faire une bonne récolte car la production ne répond pas aux attentes. Cela entraîne la non rentabilité de l'activité. Par conséquent, le crédit reçu est parfois détourné pour servir à d'autres fins. Le remboursement du crédit devient alors hypothéqué pour les petits prêteurs. En effet, les petits prêteurs ne disposent plus de ressources pour satisfaire aux échéances de remboursement. D'autres producteurs sont contraints d'adhérer à des groupes de tontines pour faciliter le remboursement du crédit contracté. Pour permettre aux petits prêteurs de vraiment profiter du crédit qu'ils demandent, il faudrait revoir et réduire le délai entre la demande et l'octroi du crédit (on peut mettre le délai à 5 jours au plus). Ainsi, cela permettrait de réaliser les activités agricoles à bonnes dates ; ce qui certainement agira de façon positive sur le rendement. Le crédit aurait contribué alors à l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs mais également au développement du secteur rural ».*

*Producteurs de la vallée de l'Ouémé, Bénin*

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2014*

#### **6.4.2. Stratégies d'accès aux crédits agricoles**

L'analyse de la gestion des exploitations affiche une certaine divergence des stratégies adoptées par les producteurs enquêtés lors de la phase d'approfondissement des données. En effet, les exploitants demandeurs de crédits à montant élevé augmentent les superficies emblavées pour garantir le remboursement. Par contre, les exploitants rationnés sont contraints de réduire leurs emblavures voire abandonner certains espaces cultivés en adéquation avec la réduction de la capacité d'engager la main-d'œuvre faute de ressources financières. De même, la diversification agricole est moins observée au niveau des exploitants rationnés. Il s'en suit que la gestion des stocks apparaît contraignante pour ces groupes. Tandis que les gros emprunteurs adoptent une politique de stockage afin d'obtenir un meilleur prix pour la commercialisation de leurs produits agricoles. Sans doute cette stratégie leur permet d'épargner pour constituer la garantie financière exigée par les structures de financement. Cette capacité des gros emprunteurs traduit leur possibilité de s'adapter aux conditions requises ou exigées par les structures de microfinance. C'est ce qui sous-tend les notions de conformisme ou de capacitation comme stratégies d'obtention ou d'accès aux crédits demandés.

Par ailleurs, la crédibilité acquise par les exploitants agricoles de par leur adhésion à des réseaux sociaux (groupe de tontine, groupement ou association de production) constitués est observée aussi bien au niveau des gros emprunteurs que des exploitants rationnés. Cependant,

les formes de pratique de cette intégration sociale peuvent varier en fonction des positions et du statut de chaque exploitant agricole. L'adoption de la fidélité aux institutions de microfinance reste une autre stratégie des gros emprunteurs. Cette fidélité se traduit par le remboursement à temps du crédit et le respect des règles du jeu définies par l'IMF. Toutefois, il est observé que certains de ces exploitants agricoles recourent à plusieurs institutions simultanément. Une telle stratégie rejoint celle des exploitants rationnés qui recourent à plusieurs institutions de microfinance pour satisfaire leur besoin potentiel en financement. Si cette infidélité à une institution ou le recours à plusieurs agences de financement est traduite par un certain fractionnement des besoins en crédits, elle est opérée au niveau des exploitants rationnés par un changement systématique d'IMF, le recours simultané à plusieurs IMF, le détournement de l'objet du crédit et la substitution du crédit.

De même, la reconnaissance sociale évoquée par les gros emprunteurs à travers le don fait aux agents des IMF montre une similitude avec la stratégie adoptée par les exploitants rationnés. De toute façon, les comportements des exploitants quelle que soit leur position traduisent des actes de corruption. Les échanges entre les agents de crédit et les exploitants agricoles avant ou après l'obtention du crédit répondent à des logiques de corruption comme l'ont montré certains travaux qui estiment que le don est souvent accompagné du contre-don et ce don est offert par la partie désireuse de contracter le prêt (Acclassato et *al.*, 2009 ; Pouillon, 1996 ; Godbout, 1993).

## **CHAPITRE VII**

### **CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**

L'agriculture béninoise contribue pour une part importante au produit intérieur brut et au revenu monétaire des ménages ruraux. Malgré cette forte contribution à la croissance économique, l'offre des services financiers au profit des populations du monde rural et de l'agriculture est encore fortement limitée pour soutenir les investissements agricoles et améliorer la productivité. La présente thèse vise à comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles béninoises à travers le financement de leurs activités productives. Pour cela, nous avons dans un premier temps identifié et fait ressortir les facteurs tant structurels que comportementaux pouvant expliquer l'accès au financement des exploitations agricoles. Ensuite, nous avons analysé les diverses stratégies mises en œuvre par les exploitants agricoles pour accéder aux crédits. Enfin, les stratégies de gestion du phénomène de rationnement du crédit dont les exploitants agricoles sont l'objet auprès des institutions de microfinance ont été analysées.

Afin de répondre aux objectifs de la recherche et vérifier les hypothèses émises, nous avons mené des investigations au niveau des services étatiques, des exploitations agricoles et des Institutions de microfinance au Bénin. Au niveau des services étatiques, nous avons analysé le cadre de financement du secteur agricole béninois. Ceci nous a permis de mettre en exergue le système existant de financement des activités agricoles. Au niveau des exploitations agricoles, nous avons analysé leur niveau d'accessibilité aux services financiers et les stratégies de gestion du phénomène de rationnement. Il apparaît clairement que la microfinance n'est pas adaptée pour assurer le financement du secteur agricole. Et pour cause, les exploitations agricoles manquent cruellement de financement à moyen et long termes pour améliorer leur productivité et assurer une sécurité alimentaire de long terme. Par ailleurs, du fait que l'agriculture béninoise demeure une agriculture de subsistance, elle ne dégage pas suffisamment de surplus marchand pouvant permettre d'assurer la solvabilité des crédits.

En effet, bien que l'agriculture soit reconnue comme le poumon de l'économie béninoise, l'accompagnement financier dont elle devrait bénéficier souffre de beaucoup d'insuffisances. Seuls certains partenaires techniques et financiers (PTF) et les institutions de microfinance (IMF) agissent fortement dans le financement du secteur agricole béninois. Les efforts faits par l'Etat pour respecter l'engagement de Maputo de consentir au moins 10% de leur budget au financement du secteur agricole restent encore loin de combler les attentes. Seulement 6% des dépenses budgétaires publiques sont consacrées à ce secteur. Les banques classiques, quant à elles, semblent pratiquement s'être désintéressées du secteur agricole pour des raisons de faible rentabilité, de risque élevé et d'insuffisance organisationnelle. En conséquence, les besoins de financement des agriculteurs demeurent toujours partiellement satisfaits.

L'analyse des demandes de crédit pour le fonctionnement des exploitations agricoles met en évidence que les montants accordés par les institutions de microfinance couvrent environ la moitié des besoins en fonds de roulement de ces exploitations agricoles. Une analyse spécifique pour la culture du maïs révèle que les montants accordés par les institutions de microfinance sont inférieurs aux besoins en fonds de roulement de cette culture. Les besoins des producteurs en infrastructures et équipements de base ne sont pas non plus couverts. Ces besoins d'investissements productifs en agriculture qui requièrent des crédits à moyen et long termes sont quasi-insatisfaits. Cette absence quasi-totale d'investissements productifs pour le développement des différentes filières agricoles explique le faible taux relatif de croissance observé en agriculture. Ainsi, l'agriculture béninoise souffre d'un manque de financement formel pour assurer son développement et la transition économique, nécessaire à la lutte

contre la pauvreté surtout en milieu rural. Plus encore, la microfinance n'est pas à elle seule la solution pour le financement des activités agricoles voire le développement du secteur agricole au Bénin. Comme l'a souligné la FAO (2008), de nombreux investissements agricoles nécessitent des sommes très supérieures aux montants de l'échelon le plus bas des échelles de prêt de la plupart des IMF et leurs rendements à court et long termes sont majoritairement « en dents de scie » plutôt que répartis de manière uniforme. De ce point de vue, la microfinance semble mal adaptée aux investissements productifs de long terme dans les exploitations agricoles.

Au regard des analyses croisées, le crédit informel mis en place notamment par les usuriers constitués de commerçants à travers le préfinancement de la production agricole ne représente qu'une part infime. Les institutions de microfinance dominées par les caisses locales d'épargne et de crédit engrangent plus de la moitié des crédits placés. Les structures étatiques que sont les projets de développement et qui interviennent directement auprès des populations en zones rurales contribuent pour en moyenne 44% des crédits mis en place au niveau des exploitants agricoles. Cependant, l'accès à ces crédits est conditionné par la satisfaction des conditions exigées. En général, ces conditions apparaissent contraignantes pour les exploitants agricoles et limitent donc leur accessibilité aux crédits. En effet, les exploitants agricoles ne disposent pas souvent des garanties matérielles et financières exigées par les institutions de microfinance, pour obtenir les crédits. De plus, la période de déblocage ou de décaissement du crédit est souvent non compatible avec le calendrier culturel des exploitants agricoles. Mieux, les délais de remboursement ne sont pas compatibles avec les exigences de l'activité agricole et l'impossibilité d'avoir un différé de remboursement les rend davantage contraignants. Aussi, la majorité des exploitants agricoles se plaignent-ils des taux d'intérêt élevés appliqués, associés à l'insuffisance des crédits alloués.

Pour mieux apprécier le niveau élevé des intérêts payés par les exploitants agricoles, l'estimation des marges bénéficiaires dégagées de la production agricole a été nécessaire. Cette analyse a été focalisée sur la rentabilité de la production du maïs comparée aux intérêts exigés par les institutions de microfinance. En général, l'objectif pour lequel le producteur contracte du crédit est de payer la main-d'œuvre utilisée dans les différentes opérations culturales. En considérant que le crédit emprunté par le producteur a servi totalement à payer la main-d'œuvre, le coût du crédit qui est le taux d'intérêt débiteur vient renchérir le coût total de la main-d'œuvre. Avec l'hypothèse que l'autoconsommation soit valorisée sur le marché (par une estimation du coût d'opportunité), il ressort que la culture du maïs est rentable. Or une grande partie de la production est destinée à la consommation familiale, aux dons et aux semences (60%). Le producteur ne valorise en réalité sur le marché que 40% de sa récolte. Puisque le coût du crédit n'a pas changé, les difficultés du producteur à rembourser le crédit s'aggravent. Le niveau de ce que génère l'activité devient insuffisant. Dans cette condition, la culture du maïs ne pourra donc pas permettre aux exploitations agricoles de rembourser les crédits contractés auprès des institutions de financement.

Les exploitations agricoles au Bénin ne sont pas capables de garder les surplus commercialisables de leurs productions pour des ventes à des périodes où les prix sont élevés sur le marché. En effet, les producteurs manquent généralement d'actifs agricoles et de ressources financières et, afin de pourvoir à des besoins immédiats de trésorerie, ils sont obligés de vendre leur excédent de production aussitôt après la récolte. Or, vendre au moment de la récolte, quand les prix sont pratiquement au plus bas parce que l'offre est abondante, signifie qu'ils perçoivent des revenus moins élevés, ce qui a des effets sur leur capacité à acquérir des intrants, et tout particulièrement des engrais et des semences de qualité dont ils ont besoin pour la saison suivante. Les immobilisations étant la principale forme de garantie acceptée par les structures de financement, les exploitations agricoles ne sont généralement



plus en mesure d'obtenir un crédit suffisant qui pourrait les aider à acquérir les intrants nécessaires.

Par ailleurs, le rationnement des crédits demandés a un impact négatif sur les activités agricoles. En effet, le crédit demandé par les exploitants agricoles est rationné en moyenne de 40%. Ainsi, le rationnement du crédit induit un comportement de réduction des quantités d'intrants agricoles à utiliser par les producteurs. Environ 65% des exploitants rationnés ont déclaré avoir réduit la quantité d'engrais utilisée du fait de la non satisfaction totale de leur demande de crédit. Six exploitants agricoles sur dix ont affirmé que le rationnement du crédit a affecté négativement leur revenu agricole. Le rationnement du crédit a amené 50% des exploitants agricoles à diminuer aussitôt les emblavures. Mieux, du fait du rationnement, l'exploitant agricole se voit contraint de réduire la quantité de main-d'œuvre salariale faute de ressources financières. On assiste alors à l'augmentation du temps de travail de la main-d'œuvre familiale. Le recours au groupe de référence qu'est la tontine est aussi privilégié par certains exploitants rationnés. Les producteurs en cas de rationnement de crédit mettent en jeu des relations entre producteurs et agents de prêt.

Par contre, les facteurs qui influencent l'obtention de crédits sont entre autres la taille de l'exploitation (superficies emblavées), l'adoption d'une diversification agricole ou un choix stratégique de spéculation. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle la diversification est l'une des principales approches utilisées pour atténuer les effets de la contrainte de crédit est vérifiée. Les gros emprunteurs font des stocks de produits agricoles pour les vendre cher lorsque les prix augmentent sur le marché. Cela leur permet de maximiser le profit et de parvenir à mieux épargner. L'épargne est importante dans l'obtention du crédit à montant élevé car elle est exigée par les IMF et peut faire au moins 20% du montant demandé. Enfin, les gros emprunteurs adoptent des stratégies relatives à la gestion de leur exploitation leur permettant de répondre aux exigences des institutions de microfinance, à l'intégration sociale et à l'attachement à une institution.

Pour améliorer la sécurité alimentaire dans les différentes zones géographiques du Bénin, il apparaît impérieux d'accroître le niveau de rentabilité de la production agricole. Cette rentabilité passe par l'amélioration du niveau d'utilisation des intrants de qualité (semences, engrais spécifiques notamment), l'intensification de la mécanisation des opérations culturales et la pratique d'une politique de régulation des marchés agricoles face aux prix des produits importés. Ceci accroîtrait le niveau de performance des exploitations agricoles. L'une des contraintes liées à l'utilisation optimale des facteurs de production étant le crédit, nous recommandons ce qui suit pour améliorer les conditions de financement des exploitations agricoles et le niveau de vie des producteurs :

- La mise en place effective de la Banque Nationale de Développement Agricole comme recommandée dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) dans la mesure où il n'existe plus d'institution bancaire spécialisée en agriculture. Cependant, la mise en place de cet instrument au Bénin requiert des préalables à prendre en compte pour sa durabilité. En effet, les banques agricoles étant des structures publiques sont très souvent marquées par certaines dérives. C'est pour cela qu'il faudra éviter l'adoption i) des taux d'intérêt très faibles appliqués par ces structures et qui ne permettent pas aux prestataires de services financiers de couvrir leurs charges, ii) des faibles taux de remboursement ou forts taux d'impayés qui sont dus à la faible rentabilité des spéculations et à la confusion entre prêts et dons, enfin, iii) la mauvaise gouvernance de la part des dirigeants et agents des structures. Aussi, la BNDA pourrait mettre en œuvre le principe de crédit progressif (les plafonds de crédit augmentent d'un cycle à l'autre) permettant la sélection sur la durée des bons

emprunteurs et introduisant une forte incitation à rembourser, et qui est relevé comme une innovation pouvant faciliter un financement adapté et durable du secteur agricole béninois.

- En absence de ressources adaptées, de garanties solides et d'expertises pour l'instruction des dossiers en agriculture, les institutions de financement se désintéressent. Il est alors important que la mise en place du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) soit une réalité. Pour un réel investissement dans le secteur agricole, ce fonds devra reposer ses actions sur le renforcement des capacités des structures de financement afin de les rendre plus à même de fournir des produits financiers adaptés. Aussi, ce fonds devrait-il permettre de renforcer les capacités des producteurs dans la gestion de l'exploitation agricole en général et le crédit en particulier (la tenue des cahiers de comptabilité, l'importance du remboursement, etc.). Il est également important que le FNDA dispose d'instruments financiers de sécurisation des institutions financières susceptibles de s'investir dans le financement de l'agriculture tels qu'un guichet de bonification de taux d'intérêt, un guichet de garantie de crédit, un guichet de fonds à frais partagés, etc.. Tout comme la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), le FNDA devra viser la viabilité de ces actions sur le terrain. Ainsi, tout en tenant compte des erreurs commises par des structures similaires dans plusieurs pays de la sous-région Ouest-Africaine, le FNDA devra éviter d'effectuer des financements directs des producteurs à la base. Ceci permettra d'éviter le confusionnisme total de « Prêt = Don » généré par les perceptions qu'ont les producteurs des interventions des structures étatiques dans le financement du secteur agricole. Il est important que les structures de microfinance qualifiées et en règle vis-à-vis de la réglementation soient associées afin d'assurer une parfaite intermédiation entre le FNDA et les producteurs. Aussi, le FNDA devra tenir compte de la bonification des taux d'intérêts en respectant les normes et pratiques au plan national. Il s'agira pour cette structure de pouvoir de façon pérenne et durable rendre les demandes de financement des producteurs solvables, financement adapté à chaque spéculation (les marges brutes variant suivant les cultures) tout en respectant les cycles de culture. De plus l'innovation selon laquelle il faut effectuer une analyse globale de l'économie des exploitations agricoles (et non plus seulement de l'objet de l'investissement) permettant une évaluation plus fine de la solvabilité et un meilleur calage des calendriers de remboursement sur les cycles de trésorerie des ménages serait un atout pour le FNDA pour réussir ces actions.

La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) constituent un grand espoir pour les producteurs et productrices du Bénin. Cependant, nonobstant que ces deux institutions sont des banques classiques les plus proches des agriculteurs, des efforts supplémentaires restent à fournir tant du côté des institutions que du côté des acteurs des différentes filières agricoles pour assurer un financement adéquat et durable du secteur agricole béninois.

- Rapprocher les structures de microfinance des producteurs en créant des guichets de proximité pour réduire les coûts de transaction. Il s'agit d'adopter une proximité sociale et géographique entre les différents acteurs concernés. En effet, la situation actuelle se traduit par le fait que les guichets ouverts l'ont été dans le cadre des projets de développement qui ont une durée de vie déterminée. Ainsi, ces guichets, pour la plupart, ferment avec la fin des projets/programmes. Il faudrait que les institutions de microfinance formelles puissent se rapprocher des populations par la multiplication des agences et aussi le développement d'autres services pouvant rapprocher le producteur du crédit. Dans ce cadre, l'Etat devra accompagner cette stratégie en

offrant des conditions favorables aux structures formelles de microfinance. Par exemple, les projets/programmes peuvent se baser sur les structures de microfinance agréées pour éviter des ouvertures ponctuelles de guichets dans les localités rurales.

- Encourager l'épargne des bénéficiaires sous forme de warrantage afin d'une part permettre aux institutions de financement de recouvrer à temps les crédits octroyés et réduire leur dépendance vis-à-vis des subventions et d'autre part permettre aux exploitants agricoles de s'autofinancer grâce à leur propre épargne. Ceci permettra aussi d'éviter les situations de rationnement occasionnées par la qualité du portefeuille disponible. Bien que le warrantage au Bénin est fortement apprécié actuellement du fait de sa « nouveauté » et de son efficacité en termes d'accès aux services financiers pour les exploitants agricoles, il convient de tenir compte dans la pratique des limites et obstacles pouvant entraver la mise en œuvre du mécanisme. Ainsi, il faudrait pour assurer un bon déroulement du processus, maîtriser les prix sur les marchés. Autrement dit, il s'agira d'éviter la dépréciation du stock du fait de la spéculation de certains grossistes. Aussi, faudrait-il accompagner cette mesure par la mise en place d'un système d'information sur les marchés fiable. De plus, il faut veiller à l'implication des institutions de microfinance organisées et viables. En effet, les limites du warrantage résident aussi dans les capacités de financement des structures de microfinance car les volumes financiers disponibles pour les crédits restent souvent très faibles. Par ailleurs, un accent devra être mis sur le renforcement des capacités techniques en matière de suivi et de gestion de stock d'une part et organisationnelles d'autre part des acteurs productifs impliqués dans le processus de warrantage.
- Rendre fonctionnelle l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin et la soutenir dans la couverture des risques agricoles. Bien qu'importante, cette structure d'assurance pour être durable doit tenir compte de la saisonnalité des catastrophes et de l'importance des dégâts à prendre en compte. Autrement dit, elle doit surtout prendre en compte les incertitudes telles que les épidémies (en ce qui concerne les animaux d'élevage), l'invasion des sauterelles et criquets pèlerins, les changements climatiques, etc. dans l'appréciation et l'évaluation des dégâts observés au niveau des exploitations agricoles.

Enfin, les contributions théoriques et pratiques de cette thèse sont les suivantes :

- a. La thèse a montré que la problématique de financement d'un secteur stratégique comme l'agriculture dans un pays en développement reste toujours posée. En effet, les moyens mis en place par l'Etat sont si insuffisants et mal orientés qu'ils n'arrivent pas à permettre un développement effectif de l'agriculture. Or, ce secteur est pionnier en termes de contribution au produit intérieur brut (35%). Les banques classiques ayant montré leur incapacité à financer l'agriculture, les producteurs sont laissés au bon vouloir des institutions de microfinance.
- b. Cette thèse a aussi montré qu'il existe des disparités d'une région à une autre. En effet, les exploitants du Nord exploitent de plus grandes superficies avec des coûts de production plus élevés ; ce qui implique alors plus de besoins de financement pour leurs activités. Elle nous montre aussi que les structures de financement sont trop éloignées des populations ce qui ne leur permet pas un accès facile aux informations ; source d'une élévation des coûts de transaction. Les résultats de ce travail montrent aussi que les exploitations agricoles qui ont accès aux services de vulgarisation ont un accès plus rapide aux opportunités de crédits.
- c. Cette thèse nous a permis également de mettre en exergue certains facteurs tels que l'intégration sociale des producteurs avec la reconnaissance sociale de certains gros

emprunteurs qui se traduit par l'octroi de dons aux agents de prêt, la fidélité des producteurs auprès de leur institution de financement. Aussi, cette thèse a-t-elle démontré qu'en cas de contrainte de crédit, les exploitants ont recours comme stratégies à la diversification agricole, la location des facteurs de production tels que la main-d'œuvre, la multi-bancarité des exploitants.

- d. Enfin, la thèse a montré que le rationnement du crédit est un phénomène qui existe réellement au Bénin et qui a un impact négatif sur la gestion des exploitations agricoles et par conséquent sur le niveau de bien-être des exploitants agricoles.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abalo, K. (2007). Importance de la microfinance dans le financement des micro-entreprises au Togo. *African Economic Conference 2007 "Opportunities and Challenges of Development for Africa in the Global Arena"*, Addis-Abeba, Ethiopia, 15-17 November 2007. 17 p.
- Acclassato, D., Agayet, L.A. & Eggoh, J. (2009). *Microcrédit et corruption : description et analyse théorique*. Version provisoire. 28 p.
- Adégbidi, A. A. (1994). *L'adoption du maïs TZB dans le département de l'Atacora : quelques facteurs économiques inhibiteurs*. FSA/UNB. (Série d'Economie et de Sociologie Rurales ; n°1194-1202).
- Adégbola, P. Y. (1997). *Revenu, risque et gestion des haies vives défensives en zone semi-aride du Mali*. Mémoire : Université Laval (Canada). 161 p.
- Adégbola, P. Y. (2009). *Typologie des exploitations agricoles dans les vallées du Bénin*. Rapport d'étude. 84 p.
- Adégbola, P. Y., Arouna, A., Ahoyo, N., Olou, D., Hounhinto, A. & Adékambi, S. (2011). *Identification et analyse des mécanismes efficaces de remboursement de crédits sur vivriers au Bénin*. Rapport d'étude. APRA/INRAB. 86 p.
- Adekambi, S.A., Adegbola, P.Y. & Arouna, A. (2010). Perception paysanne et adoption des biopesticides et/ou extraits botaniques en production maraîchère au Bénin. *3th African Association of Agricultural Economists (AAAE) and 48<sup>th</sup> Agricultural Economists Association of South Africa (AEASA) Conference, Cape Town, South Africa, September 19-23, 2010*. 22 p.
- Avocou, C. M. A. (2003). *Déterminants socio-économiques de l'accès au micro crédit en milieu rural : cas de la commune de Zogbodomey*. Thèse d'Ingénieur Agronome : Université d'Abomey-Calavi (Bénin). 116 p.
- Azocli, R. (2010). *Les innovations réussies en matière de recouvrement des impayés*. Afraca, CBC, FIDA. Bénin. Novembre 2010.
- Azocli, R. (1999). *Systèmes de prévention et de gestion du risque d'insolvabilité du PADME*. PADME, Cotonou, Bénin.
- BAD (2005). *Note sur l'expérience de la Banque Africaine de Développement sur le crédit agricole et la microfinance*. Tunis, Tunisie : Banque Africaine de Développement. 24 p.
- Banerjee, A. (2001). *Contracting constraints, credit markets and economic development*. Working Paper Series, 02-17. Cambridge, USA: Massachusetts Institute of Technology, Department of Economics.
- Bangoura, L. (2010). *Contrat de crédit, risque moral, sélection adverse et incitation à l'effort pour le remboursement en microfinance*. Besançon, France : Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques (CRESE). 38 p.

BCEAO (2011). L'état du système bancaire au Bénin et ses vulnérabilités à l'égard des crises. *Séminaire régional sur le thème « Gestion des crises bancaires et politiques de restructuration », Dakar, Sénégal, 18-22 avril 2011.* 16 p.

Bélisle, M. (2012). *Accessibilité financière des individus et rôle de la microfinance au Ghana et en Tanzanie.* Mémoire : École des Hautes Études Commerciales, Université de Montréal (Canada). 144 p.

Bellemare, M. (2000). *Une évaluation empirique des contraintes de crédit au Maroc urbain : une application de divers modèles de choix discret au cas des micro-entreprises de Casablanca.* Mémoire : Université de Montréal (Canada). 65 p.

Benarous, M. (2004). *La Banque Tunisienne de Solidarité : solidaire pas caritative...* Limoges, France : Laboratoire d'analyse et de perspectives économiques (LAPE).

Bensoussan, P. (2010). Le crédit, outil d'inclusion sociale : le cas de Valente (Bahia). *Cahiers des Amériques latines*, **63-64** : 99-114.

Boubacar, S. & Issaka, Y. (2006). *Rapport de Mission Conjointe de Supervision des Opérations de Warrantage. Campagne 2005/06 et Visite des Magasins de Stockage d'Oignons par des Producteurs de l'ANPIP. 1ère étape mission du 19 au 29 mai 2006.* PDSFR/Projet Intrants.

Boucher M. (2007). Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale. *Vie sociale*, **2007** (2), 23-43.

Boudon, R. (2002). Adaptation - Adaptation sociale. *Encyclopædia Universalis* [En ligne]. [Http://www.universalis.fr/encyclopedie/adaptation-adaptation-sociale/](http://www.universalis.fr/encyclopedie/adaptation-adaptation-sociale/), (12/12/2013).

Bourbonnais, R. (2005). *Econométrie*. 6ème édition. Paris : Dunod.

Burritt, K. (2006). *Expanding access to financial services in Malawi.* New-York: United Nations Capital Development Fund. 188 p.

Butault, J-P., Delame, N., Krebs, S. & Lerouvillois, Ph. (1999). La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole. *Economie et statistique*, (329-330) : 165-180.

Caprio, G. & Honohan, P. (1991). Réforme du secteur financier et processus d'ajustement, *Techniques Financières et Développement*, (23/ juin 1991) : 14-21.

Carter, M. R. (1988). Equilibrium credit rationing of small farm agriculture. *Journal of Development Economics*, **28**(1): 83-103.

CEREG (2012). *Inventaire des mécanismes de financement des activités agricoles au Bénin.* Rapport final. 58 p.

Chatterjee, S. (2010). De-leveraging and the financial accelerator: how all street can shock main street. *Business Review*, (Q2/2010): 1-8.

Creusot, A-C. (2001). Présentation de l'outil d'évaluation des performances CAMEL. *BIM*, (138/6 novembre 2001). 5 p.

DCEG & IRAM, (1999). *Etude sur le rôle et l'impact des services et produits du secteur informel et des institutions de microfinance en Afrique de l'Ouest. Tome 2. Description des systèmes financiers décentralisés visités lors de la mission*. PNUD/FENU/MicroSave Africa-West Africa. 89 p.

Desharnais, R. (2010). *Tout est une question de crédibilité, un mode d'emploi pour tous*. Marieville, Canada : Les Éditeurs Réunis. 164 p.

Développement International Desjardins (DID) (2010). *Financement agricole : un puissant outil de contribution à la sécurité alimentaire des populations*. Lévis, Québec : DID. 24 p.

Deveze, J.C. (2000). Comment promouvoir le financement des exploitations familiales ? *Grain de Sel*, (16/novembre 2000) : 10-11.

Diagne, A. (1999). *Impact of access to credit on household technical efficiency and productivity in growing maize and tobacco in Malawi*. Visiting Research Fellow Report. Washington, D.C.: Food Consumption and Nutrition Division/International Food Policy Research Institute. 28 p.

Diagne, A. & Zeller M. (2001). *Access to credit and its impact on welfare in Malawi*. Research Report No. 116. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.

Diagne, A., Zeller, M. & Sharma, M. (2000). *Empirical measurements of household's access to credit and credit constraints in developing countries: methodological issues and evidence*. FCND Discussion paper N° 90. Washington D.C.: IFPRI. 73 p.

Diallo, B. (2006). *Un modèle de « credit scoring » pour une institution de microfinance africaine: le cas de Nyesigiso au Mali*. CCSD/CNRS. 49 p.

Diarra, L. (2013). *Analyse de l'impact de la régulation sur la prise de risque par les banques*. Mémoire : Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université du Sud Toulon Var (France). 79 p.

Diemer, A. (2012). *Cours de : Economie – Gestion*. IUFM AUVERGNE. Préparation : CAPET, PLP. 34 p.

Diop, O. (2006). *L'exploitation agricole face aux besoins de la famille paysanne dans la région de Kaolack*. Mémoire de fin d'études : ENSA (Sénégal).

Djafal, S. (2007). *La microfinance entre le marché et la solidarité. Exemple de l'Afrique de l'Ouest*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines.

Doligez, F. & Gentil, D. (2000). *Le financement de l'agriculture, partie 332 du Mémento de l'Agronome*. Document de travail, version n°2. Montpellier, France : IRAM.

Doligez, F. (1999). *Services financiers et développement rural au Bénin. La Fédération des Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (FECECAM)*. Document de travail. 91 p.

Doligez, F. (2001). Financement de l'agriculture et microfinance au Bénin. *Séminaire international « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ? Synthèse par pays, ATP-Cirad 41/97 », Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002*. 42 p.

DPP/MAEP (2010). *Rapport de performance secteur agricole*. Cotonou, Bénin : Direction de la Programmation et de la Prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. 125 p.

Evans, T.G., Adams, A.M., Mohammed, R. & Norris, A.H. (1999). Demystifying Nonparticipation in microcredit: a population-based analysis. *World Development*, **27**(2): 419-430.

Eze, C.C., Ibekwe, U.C. & Korie, O.C. (2009). Women's accessibility to credit from selected commercial banks for poverty reduction in South East Nigeria. *17th International Farm Management Congress, Bloomington/Normal, Illinois, USA, July 2009*. 15 p.

Fall, A. A. (2006). *Impact du crédit sur le revenu des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal*. Thèse de doctorat : Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (France). 357 p.

FAO (2008). *Microfinance et financement des exploitations agricoles : existe-t-il une connexion ?* Programme de formation aux politiques de la FAO. Module EASYPol n° 135. Rome : FAO. 9 p.

FAO (2012). *Etat des lieux, diagnostic institutionnel et technique des zones d'intervention du projet GCP/BEN/057/NET. Intensification des filières agricoles au Bénin/Phase intermédiaire du projet Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD)*. Rapport d'étude. 233 p.

Fink, G., Kelsey Jack, B. & Masiye F. (2014). *Seasonal credit constraints and agricultural labor supply: evidence from Zambia*. NBER Working paper No 20218. Cambridge, USA: National Bureau of Economic Research. 39 p.

Foltz, J.D. (2004). Credit market access and profitability in Tunisian Agriculture. *Journal of the International Association of Agricultural Economists*, **30**(3): 229-240.

GENDERNET (2011). *L'autonomisation économique des femmes : document de réflexion. Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes*. Paris : OCDE. 37 p.

Gentil, D. (2001). *Le financement des exploitations agricoles dans les pays en développement. Synthèse des groupes de travail (1999-2000). Débats et controverses*. Paris : Inter-réseaux-Développement rural. 17 p.

Giraud, P.N. (2001). *Le commerce des promesses. Petit traité sur la finance moderne*. Paris : Seuil. 370 p.

Gobezie, G. (2005). *Regulating microfinance in Ethiopia: making it more effective*. Essays on Regulation and Supervision No 3. Morill Hall, USA: IRIS Center, University of Maryland. 12 p.

Grawitz, M. (2000). *Méthodes des sciences sociales*. 11<sup>ème</sup> édition. Paris : Dalloz. 1019 p.

Gret (1990). *Manuel d'agronomie tropicale appliquée à l'agriculture haïtienne*. Port-au-Prince : Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire d'Haïti-Damien. 490 p.



Guérin, I., Fouillet, C., Hillenkamp, I., Martinez, O., Morvant-Roux, S. & Roesch, M. (2007). Microfinance : effets mitigés sur la lutte contre la pauvreté. *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], **26**(2). <http://aspd.revues.org/127>. (12/10/2012).

Helms, B. (2006). *Access for all: building inclusive financial systems. Capturing 10 years of CGAP experience*. Washington D.C.: The International Bank for Reconstruction and Development/World Bank. 170 p.

HLPE (2013). *Paysans et entrepreneurs : investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la Sécurité alimentaire et la Nutrition, juin 2013*. Rome : Comité de la Sécurité alimentaire mondial. 126 p.

Hodgman, D.R. (1960). Credit risk and credit rationing. *Quarterly Journal of Economics*, **75**(2): 258-278.

Honlonkou, A. Acclassato, D. & Quenum, V. (2001). *Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin*. Cahier de Recherche ELIFID 00-2. Genève : Bureau International du Travail. 61 p.

Honlonkou, A., Acclassato, D. & Quenum, V. (2006). Déterminants de la performance de remboursement dans les institutions de microfinance au Bénin. *Annals of Public and Cooperatives Economy*, **77**(1): 53-81.

Hossain, M. (1988). *Credit for alleviation of rural poverty: The Grameen Bank in Bangladesh*. IFPRI Research Report No. 65. Washington D.C.: IFPRI. 96 p.

Houkanrin, G. & Avigbe, D. (2010). *Analyse de la viabilité financière des institutions de microfinance au Bénin : cas de l'ACFB*. Mémoire de maîtrise es-science de gestion : Université d'Abomey-Calavi (Bénin). 99 p.

Houkanrin, S. G. & Avigbé, G. D. (2010). *Analyse de la viabilité financière des institutions de microfinance au Bénin : cas de l'ACFB*. Mémoire : FASEG/Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

IAGU (2007). *Étude de cas sur le financement des agriculteurs et agricultrices urbains de Cotonou (Bénin)*. Réseau francophone pour l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC). 109 p.

IFPRI (2010). *Diagnostic du secteur agricole de pays : dépenses publiques*. Washington D.C. : IFPRI. 113 p.

Jamin, J.Y., Seiny Boukar, L. & Floret, C. (2003). *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, Projet PRASAC, Garoua, Cameroun, 27-30 mai 2002*. Montpellier, France : Cirad.

Jouve, Ph. (1986). Quelques principes de construction de typologies d'exploitations agricoles suivant différentes situations agraires. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, (11) : 48-56.

Kacem, S. & Zouaril, S. G. (2013). *Analyse des déterminants d'accès aux services financiers des associations de microcrédit dans la Tunisie rurale*. Sfax, Tunisie : Université de Sfax. 15 p.

Kalala, F. (2007). *La restructuration de l'espace microfinancier du Kivu (R. D. Congo) : pistes d'une intermédiation efficace*. Louvain-la-Neuve, Belgique : Presses universitaires de Louvain. 286 p.

Keynes, J.M. (1930). A Treatise on Money. In: *The Collected Writings of John Maynard Keynes. Volume VI. The Applied Theory of Money*. London, UK: Cambridge University Press, 1971.

Kodjo, K.M. (2000). *Evaluation socio-économique des systèmes de production agricole. Contribution à l'identification des possibilités de développement durable de la petite paysannerie dans le sud du Bénin*. Dissertation non publiée : Landwirtschaftlich-Gärtenerische Fakultät, Humboldt Universität, Berlin (Allemagne).

Kodjo, K.Z.M., Abiassi, E.H. & Allagbé, M.C. (2003). *Le financement de l'agriculture béninoise dans un contexte de libéralisation : contribution de la microfinance*. Cahier de Recherche ELIFID 03-5. Genève : Bureau International du Travail. 53 p.

Koutche, K. (2012). Fonds National de la Microfinance au Bénin : états des lieux et perspectives. *Colloque national sur la microfinance en Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 29-30 octobre 2012*.

Kpadonou, B.R.A. (2012). *Impact de la contrainte de crédit sur la production et le revenu agricoles : une analyse par la programmation stochastique discrète des exploitations agricoles de la basse vallée de l'Ouémé*. Mémoire : Université de Parakou (Bénin). 166 p.

Lanha M. (2001). *Le prêt de groupe de caution solidaire : typologie, efficacité et mesure empirique*. Mimeo, août 2001, 35 p.  
<http://www.softlabo.org/TheMag/Economics/Lanha2001b.pdf>. (14/05/2014).

Lapenu, C. (2007) Performances sociales versus performances financières : peut-on être rentable en s'adressant à des populations pauvres ? *Horizons Bancaires*, (334/déc. 2007) : 55-66.

Lapenu, C. (2002) Stratégies en l'absence de financement des IMF : adéquation entre l'offre des IMF et les besoins de l'agriculture familiale (ATELIER 1). *Séminaire International « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? »*, Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002.

Ledgerwood, J. (1999). *Une perspective institutionnelle et financière. Manuel de microfinance de la Banque mondiale*. Washington D.C. : Banque mondiale. 324 p.

Lelart, M. (2005). *De la finance informelle à la microfinance*. Paris : Édition des Archives Contemporaines/Agence Universitaire de la Francophonie. 112 p.

Lesaffre, D. & Pesche, D. (2002). Microfinance et sécurisation du crédit aux exploitations familiales. *Séminaire International « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? »*, Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002.

Lohento, J-R. V. (2009). *Contribution à la promotion de l'utilisation des cartes bancaires comme moyens de paiement au Bénin*. Mémoire de Maîtrise Sciences de Gestion : Université d'Abomey-Calavi (Bénin). 90 p.

Long, J. S. (1997). *Regression models for categorical and limited dependent variables*. Thousand Oaks, USA: Sage Publications. (Advanced Quantitative Techniques in the Social Sciences ; Number 7).

Maddala, G.S. (1985). *Limited and dependent variables in econometrics*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, Cambridge. 401 p.

Magrini, M-B., Fares, M. & Filippi, M. D. (2010). Les déterminants du choix d'adoption entre marque et signe : une étude économétrique de la petite coopération agricole. *4ème Journée de Recherches scientifiques en Sciences sociales, Rennes, France, 14-15 décembre 2010*. 21 p.

Manika Manzongani, J.-P. & Bonkinga Bofaya, M. (2009). Microfinance et entrepreneuriat en contexte de pauvreté : cas des micro entrepreneurs de la Cité de Mbanza-Ngungu. *11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, INRPME, Trois-Rivières, Canada, 27-29 mai 2009*. 16 p.

Mayoux, L. (1998). L'empowerment des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit. In : Preiswerk Y., éd. *Les silences pudiques de l'économie : économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Berne/Genève : Institut Universitaire d'Études du Développement/Unesco, 73-97.

Maystadt, J.-F. (2002). *Contribution potentielle des entités d'économie sociale au financement des micros et petites entreprises. Application au cas espagnol*. Mémoire : Département des Sciences économiques, Université Catholique de Louvain (Belgique).

Mbouombouo Mfossa, P. H., Mvogo, G. & Ndzana, M. (2013). Performance sociale versus performance financière : quel objectif pour les microfinances camerounaises ? *Vèmes Journées Internationales de la Microfinance « Mutations et crises de la microfinance », Douala, Cameroun, 11, 12 et 13 septembre 2013*. 18 p.

MEMP (2013). *Plan décennal de développement du secteur de l'éducation actualisé. Phase 3/2013-2015*. Document de travail. Ministère des Enseignements maternel et primaire, Dakar, Sénégal. 106 p.

Mercoiret, M. R. (1994). *L'appui aux producteurs ruraux : guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements*. Paris : Editions Quae. 464 p.

Miller, C. & Jones, L. (2013). *Financement des chaînes de valeur agricoles : outils et leçons*. Bruxelles/Rome : CTA/ FAO. 320 p.

Mohamed, K. (2003). *Access to formal and quasi-formal credit by smallholder farmers and artisanal fishermen: a case of Zanzibar*. Research on poverty alleviation (REPOA), Research Report No. 03.6. Dar es Salaam, Tanzania: Mkuki na Nyota. 53 p.

Montcho, S. (2014). *Dimensions socio-culturelles de l'empowerment des femmes bénéficiaires de microcrédits dans l'arrondissement d'Adjohoun-Centre*. Mémoire de Diplôme d'Etude Approfondie : Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Morvant-Roux, S. (2008). Évolution du rôle de l'État dans l'accès aux services financiers des populations exclues. *Grain de Sel*, (41-42/décembre 2007-mai 2008) : 28-29.

Niyongabo, E. (2007). *La recherche de pérennité par les institutions de microfinance au Burundi. Trois études de cas : Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi (FENACOBUR), Caisse Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel (CECM) et Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Épargne et le Crédit à Cibitoke (COSPEC)*. Mémoire d'Études approfondies en Développement, Environnement et Sociétés : Université de Liège (Belgique).

Norton, R. D. (2005). Partie 7 : Politiques de financement agricole et rural. In : *Politiques de développement agricole : concepts et expériences*. Rome : FAO, 363-468. (Renforcement des capacités en politiques agricoles et alimentaires ; n° 2).

Ololade, R.A. & Olagunju F.I. (2013). Determinants of access to credit among rural farmers in Oyo State, Nigeria. *Global Journal of Science Frontier Research Agriculture and Veterinary Sciences*, **13**(2-Version 1.0), 7 p.

Ortmann, G. F. & King, R. P. (2006). *Small-scale farmers in South Africa: can agricultural cooperatives facilitate access to input and product markets ?* Staff paper P06-4. Minneapolis, USA, Department of Applied Economics, College of Agricultural, food and environmental Sciences, University of Minnesota. 76 p.

Ouédraogo, A. & Gentil, D. (2008). *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations*. Paris : Karthala, 307 p.

OXFAM (2012). *Étude de cas sur l'accès au crédit des petits producteurs/productrices de maïs et de riz et des femmes étuveuses de riz*. Oxfam International.

PAM (2014). *Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle*. Paris : Programme alimentaire mondial. 146 p.

Pampel, F. C. (2000). *Logistic Regression. A Primer*. London : SAGE Publications, Inc. (Series : Quantitative Applications in the Social Sciences ; n° 132). 96 p.

Pouillon, F. (1996). Marcel Mauss et la théorie anthropologique du don. *Revue Européenne des Sciences Sociales*, **34**(105) : 145-161.

Rahman, S. (2003). "Resource Use Efficiency with Self-Selectivity: An Application of a Switching Regression Framework to Stochastic Frontier Models". The School of Economics Discussion Paper Series 0301. Manchester, US: University of Manchester. 31 p.

Rakotomamonjy, J. E. (2011). *Les défis du financement de nouveaux acteurs économiques : « les entrepreneurs ruraux »*. Mémoire de fin d'études : Institut Catholique de Madagascar (Madagascar). 162 p.

Randrianarisoa, C. (2001). *Determinants of rice productivity in Madagascar*. Master's Thesis : Michigan State University (USA).

Renaud, J-S. (2005). *Validation du modèle de fidélisation du client de Oliver*. Mémoire : Université Laval (Canada). 113 p.

Robinson, S.M. (2001). *The microfinance revolution: sustainable finance for the poor. Lesson from Indonesia, the emerging industry*. Washington D.C./New York: The World Bank/ Open Society Institute. 356 p.

Roy, D. (2006). *La participation et l'appropriation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de développement*. Montréal, Canada : Université du Québec à Montréal. [http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy\\_microfinance2.pdf](http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy_microfinance2.pdf). (12/07/2013).

Sabai, D. (2013). *Le Microcrédit, nouvelle arme mondiale de la pauvreté*. <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Le-microcredit-nouvelle-arme-mondiale-de-la-pauvrete-15716.html>. (18/02/2014).

Sami, H. & Delorme, A. (2004). *Diffusion d'information et risque de crédit dans les économies émergentes*. 21 p. <http://www.aed.auf.org/IMG/pdf/H.Sami.pdf>. (12/03/2012).

Schmidt, R.H. & Kropp, E. (1987). *Rural Finance: guiding principles*. Germany: TZ-Verlag-Gez. Rural Development Series. 158 p.

Simonet, G. (2009). Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques. *Natures Sciences Sociétés*, **17**(2009/4) : 392-401.

Smit, B., & Wandel, J. (2006). Adaptation, adaptive capacity and vulnerability. *Global Environmental Change*, **16**(3) : 282-292.

Soglohoun, A. E. & Lontchédji, D. N. (2000). *La problématique de recouvrement des créances dans le réseau FECECAM-BENIN : cas de la CLCAM-APLAHOUE*. Mémoire de maîtrise en sciences économiques : FASJEP, Université Nationale du Bénin (Bénin).

Soglohoun, N. (2008). *Étude et analyse du risque de crédit dans une institution de microfinance : cas du PADME-Bénin*. Mémoire : ENEAM, Université d'Abomey-Calavi (Bénin). 142 p.

Sossa, T. (2011). Microfinance et inclusion financière au Bénin. In : *La microfinance au Bénin*. Geneva: The Graduate Institute Publications. (« eCahiers » ; n° 10). DOI : 10.4000/iheid.355

Spio, K. (2002). *The impact and accessibility of agricultural credit: a case study of small-scale farmers in the Northern Province of South Africa*. PhD Thesis: University of Pretoria (South Africa).

Stiglitz, J. & Weiss, A. (1981). Credit rationing in markets with imperfect information. *The American Economic Review*, **71**(3): 393-410.

Tapsoba, D. H. (2007). *Une estimation du choix des consommateurs canadiens en matière de véhicules personnels, de nouvelles technologies et de carburants de remplacement par Logit mixte*. Mémoire de maîtrise : Université de Laval (Canada). 133 p.

Tchokpon, A. N. (2003). *Sélection adverse dans la consommation des microcrédits par les groupes de prêts*. Mémoire : Université d'Abomey Calavi (Bénin).

Turgot, A. R. J. (1766). "Réflexions sur la formation et la distribution des richesses". In : Turgot A.R.J. *Écrits économiques*. Paris : Calmann-Lévy, 1970.

UEMOA (2007). *Gestion du risque de crédit et financement des économies de l'UEMOA*. Document de travail N°03. DPEE/DEPE., République du Sénégal. 31 p.

Varine, H. de (2011). *La capacitation. Un essai de réflexion sur le concept et sa pratique*. <http://www.world-interactions.eu/>. (19/11/2014).

Vieville, T. (2005). *Quelques idées sur le concept d'adaptation en vision par ordinateur. Note de cours*. <http://www-sop.inria.fr/members/Thierry.Vieville/cours/adaptation.html>. (27/11/2014).

Wampfler, B. & Lapenu, C. (2002). *La microfinance au service de l'agriculture familiale. Résumé exécutif du Séminaire international « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? » Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002*. Montpellier : Cirad. 35 p.

Wampfler, B., Lapenu C. & Roesch, M., éd. (2002). *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance. Actes du Séminaire international, Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002*. Montpellier : Cirad/Cerise.

Wampfler, B. & Mercoiret, M.-R. (2002). Microfinance, organisations paysannes : quel partage des rôles, quels partenariats dans un contexte de libéralisation ? In : Wampfler, B., Lapenu, C. & Roesch, M., éd. *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance. Actes du Séminaire international, Dakar, Sénégal, 21-24 janvier 2002*. Montpellier : Cirad/Cerise.

Wampfler, B., Lapenu, C. & Benoit-Cattin, M. (2003). To what extent is microfinance able to finance family agriculture in the context of liberalization in West Africa? A study of outreach, impact and public policies. In: 25<sup>th</sup> *International conference of agricultural economists "Reshaping agriculture's contribution to society", Durban, South Africa, 16-22 August 2003*. 21 p.

Wampfler, B. (2004a). *Les conventions de microfinance, un outil de développement socialement durable ? Une approche institutionnelle*. Synthèse des travaux de recherche présentée en vue d'obtenir l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (France). 139 p.

Wampfler, B. (2004b). Financement de la traction animale dans le contexte du désengagement de l'État : enseignements des cas du Nord Cameroun, de l'Est du Burkina Faso et du Bassin arachidier du Sénégal. *Revue d'Elevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux*, **57**(3-4) : 211-217.

Wampfler, B. (2004c). Face au désengagement de l'État, quel renouvellement des services d'appui à la traction animale ? *Revue d'Elevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux*, **57**(3-4) : 241-247.

Wampfler, B. (2006). Organisations paysannes et microfinance : une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale ? *Quel avenir pour l'agriculture familiale dans les pays ACP ? Rôle des organisations de producteurs dans les défis posés aux agricultures familiales des pays ACP, Bruxelles, Belgique, 2-5 mai 2006*. 11 p.

Wele, P. (2010). *Note de cours intitulée « Calcul du Taux d'Intérêt dans les IMF » du Programme de Master en microfinance (2ème année). Année académique 2009-2010.* Université Africaine de Développement Coopératif (UADC), Cotonou, Bénin.

Yabile, K. R. (2013). Déterminants de la sous-alimentation des ménages en Côte-d'Ivoire : cas des régions Centre et Centre-Est. *European Scientific Journal*, **9**(14) : 207-228.

Yunus, M. (2013). *Le microcrédit. Notes personnelles.* 9 p.

Zeller, M. (2003). Models of rural financial institutions. *Paving the way forward for rural finance. An International Conference on Best practices. Washington D.C., June 2-4, 2003.* Wasington D.C.: USAID. 45 p.

Zidani, H. & Jarboui, A. (2011). L'impact des facteurs socio-économiques sur le financement des micro-projets par la Banque Tunisienne de Solidarité : cas de la Tunisie. *Revue Libanaise de Gestion et d'Economie*, **4**(6) : 158-181.

### **Sites web consultés**

[www.fao.org](http://www.fao.org)

[www.microfinancegateway.org/fr](http://www.microfinancegateway.org/fr)

[www.gret.org](http://www.gret.org)

[www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

[www.countrystat.org/country/BEN](http://www.countrystat.org/country/BEN)

[www.oecd.org/fr/](http://www.oecd.org/fr/)

[www.africaneconomicoutlook.org/fr/](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/)

<http://www.oeconomia.net/private/cours/economieentreprise/themes/theorieagence.pdf>

[http://www.zebu.net/cms/fr/1\\_le\\_micro\\_credit](http://www.zebu.net/cms/fr/1_le_micro_credit)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonctionnalisme\\_%28sociologie%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonctionnalisme_%28sociologie%29)





## **ANNEXES**



## Annexe 1. Questionnaire général destiné aux exploitations agricoles



### INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN (INRAB)

~~~~~  
CENTRE DE RECHERCHE AGRICOLE A VOCATION NATIONALE  
BASE A AGONKANMEY (CRA-A)

### PROGRAMME ANALYSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE (PAPA)

#### Questionnaires destinés aux exploitations agricoles

Date de l'enquête \_\_/\_\_/\_\_\_\_/ Heure de début : \_\_heures \_\_ minutes N° Fiche

Nom de l'enquêteur.....Nom du contrôleur .....

#### 1. Zones d'étude

| Caractéristiques                             | Codes                                                                                                                                                                                                                                 | Réponse |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Département ( <b>DEPART</b> )             | 1= Atlantique, 2= Mono, 3= Couffo, 4= Plateau, 5=Ouémé, 6=Zou, 7=Collines, 8=Borgou, 9=Alibori, 10=Donga, 11=Atacora                                                                                                                  |         |
| 2. Commune ( <b>COMM</b> )                   | 11= Toffo, 12= Zè, 21=Athiémé, 31=Applahoué, 41=Kétou, 42= Pobè, 51=Adjohoun, 52=Bonou, 61=Covè, 62= Zogbodomè, 71=Ouèssè, 72=Bantè, 81=Nikki, 82=Tchaourou, 91=Kandi, 92=Gogounou, 101=Bassila, 102=Ouaké, 111=Natitingou, 112=Kérou |         |
| 3. Arrondissement ( <b>ARRON</b> )           | A préciser                                                                                                                                                                                                                            |         |
| 4. Village/quartier de ville ( <b>VILL</b> ) | A préciser                                                                                                                                                                                                                            |         |
| 5. Hameau ( <b>HAMEA</b> )                   | A préciser (si possible)                                                                                                                                                                                                              |         |

#### 2. Identification de l'enquêté et caractéristiques du ménage

| Questions                                                       | Code                                                                                                     | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Nom et prénom du bénéficiaire de crédit fi ( <b>NOMENQ</b> ) | Inscrire nom et prénom                                                                                   |         |
| 2. Age ( <b>AGEENQ</b> )                                        | Inscrire l'âge en années                                                                                 |         |
| 3. Sexe ( <b>SEXENQ</b> )                                       | 0=Féminin, 1=Masculin                                                                                    |         |
| 4. Relation avec le chef de ménage ( <b>RELACM</b> )            | 1=Chef de ménage (CM) lui-même ; 2=Enfant de CM ; 3=Femme de CM ; 4=Parent du CM ; 96= Autres à préciser |         |
| 5. Age du CM ( <b>AGECM</b> )                                   | Inscrire l'âge en année                                                                                  |         |

| Questions                                                                                                                                                                                  |                                    | Code                                                                                                           | Réponse |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|
| 6. Sexe du CM ( <b>SEXECM</b> )                                                                                                                                                            |                                    | 0=Féminin, 1=Masculin                                                                                          |         |       |
| 7. Situation matrimoniale du CM ( <b>MARCM</b> )                                                                                                                                           |                                    | 1=Marié(e) monogame, 2=Marié(e) polygame, 3=Célibataire 4=Veuf/veuve, 5=Divorcé (e)                            |         |       |
| 8. Niveau d'instruction du bénéficiaire ( <b>NINST</b> )                                                                                                                                   | Education formelle ( <b>EDUC</b> ) | 1=Oui 0=Non                                                                                                    |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Nombre d'années d'école (classe atteinte)                                                                      |         |       |
|                                                                                                                                                                                            | Alphabétisé ( <b>ALPHAB</b> )      | 1=Oui 0=Non                                                                                                    |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Si oui, que pouvez-vous faire ? 1=lire, 2=écrire, 3=lire et écrire                                             |         |       |
| 9. Nombre d'années d'expérience du bénéficiaire dans la production agricole ( <b>ANEXAN</b> )                                                                                              |                                    | Inscrire le nombre d'années                                                                                    |         |       |
| 10. Etranger ou natif de ce village ? ( <b>ORIGIN</b> )                                                                                                                                    |                                    | 1= natif de village, 0= migrant (résident)                                                                     |         |       |
| 11. Nombre de personnes dans le ménage y compris le chef de ménage( <b>NPERCH</b> )                                                                                                        |                                    |                                                                                                                | Femme   | Homme |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | 0-8 ans                                                                                                        |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | 9-14 ans                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | 15-60 ans                                                                                                      |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Plus de 60 ans                                                                                                 |         |       |
| 12. Nombre de membres actifs du ménage travaillant en permanence avec vous y compris le chef de ménage ( <b>FTRAV</b> )                                                                    |                                    | 9-14 ans                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | 15-60 ans                                                                                                      |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Plus de 60 ans                                                                                                 |         |       |
| 13. Appartenance à un groupement de solidarité financière ( <b>AGRP</b> )                                                                                                                  |                                    | 1= Oui 0=Non                                                                                                   |         |       |
| 14. Si oui, Types de groupement ( <b>TGRP</b> ) (1=Groupe de tontine, 2=Groupe de crédit, 3=Groupe d'entraide, 4=Groupe de producteurs, 5=Groupe de transformateurs, 96=Autres à préciser) |                                    | Groupe 1                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 2                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 3                                                                                                       |         |       |
| 15. Si oui, quelles sont les activités du groupement ou des groupements ( <b>PTGRP</b> )                                                                                                   |                                    | Groupe 1                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 2                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 3                                                                                                       |         |       |
| 16. Statut dans le groupement ( <b>STATUGR</b> ) (1=Membre du bureau 2=Membre simple)                                                                                                      |                                    | Groupe 1                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 2                                                                                                       |         |       |
|                                                                                                                                                                                            |                                    | Groupe 3                                                                                                       |         |       |
| 17. Activité principale ( <b>ACTIP</b> )                                                                                                                                                   |                                    | 1=Production végétale, 2= Production animale, 3=Transformation de produits agricoles, 4=Artisanat, 5=Commerce, |         |       |

| Questions                                                                                                                           | Code                                                                                                                                                         | Réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                                                                                                                                     | 96=Autres (préciser)                                                                                                                                         |         |
| 18. Quelle est votre culture vivrière principale en termes de superficie ? ( <b>CUVP</b> )                                          | 1=Maïs, 2= Sorgho, 3= Manioc, 4=Niébé, 5=Igname, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 12= Soja, 96=autre à préciser      |         |
| 19. Superficie emblavée pour cette culture en 2010-2011 ( <b>SUPDISPO</b> )                                                         | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                    |         |
| 20. Estimer votre revenu annuel issu de cette culture en 2010-2011 ( <b>REVPA</b> )                                                 | Valeur en FCFA du revenu de la culture vivrière principale                                                                                                   |         |
|                                                                                                                                     | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                         |         |
| 21. Estimer le revenu annuel que vous a procuré la production des cultures vivrières en 2010-2011 ( <b>REVPV</b> )                  | Valeur en FCFA du revenu de la production végétale                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                     | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                         |         |
| 22. Superficie totale disponible ( <b>SUPANA10</b> )                                                                                | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                    |         |
| 23. Superficie totale emblavée en 2010-2011 ( <b>SUPANA</b> )                                                                       | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                    |         |
| 24. Contact ces 5 dernières années avec ( <b>CONT</b> )                                                                             | CeRPA (ex CARDER) (1=Oui 0=Non)                                                                                                                              |         |
|                                                                                                                                     | Projet (1=Oui 0=Non) à préciser                                                                                                                              |         |
|                                                                                                                                     | ONG (1=Oui 0=Non) à préciser                                                                                                                                 |         |
|                                                                                                                                     | Recherche (1=Oui 0=Non)                                                                                                                                      |         |
| 25. Si oui, préciser le nombre de visites par trimestre( <b>NVCONT</b> )                                                            | CeRPA (NVCERPAG)                                                                                                                                             |         |
|                                                                                                                                     | Projet (NVPROJG)                                                                                                                                             |         |
|                                                                                                                                     | Recherche (NVRECHG)                                                                                                                                          |         |
|                                                                                                                                     | ONG (NVONGG)                                                                                                                                                 |         |
| 26. Avez-vous bénéficié des formations sur les cultures vivrières ces 5 dernières années des structures suivantes ( <b>NFCONT</b> ) | CeRPA (NFCERPAG)                                                                                                                                             |         |
|                                                                                                                                     | Projet (NFPROJG)                                                                                                                                             |         |
|                                                                                                                                     | Recherche (NFRECHG)                                                                                                                                          |         |
|                                                                                                                                     | ONG (NFONGG)                                                                                                                                                 |         |
| 27. Existe-t-il dans votre village des institution(s) de microfinance ? ( <b>EXIMF</b> )                                            | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                                  |         |
| 28. Si oui, citez celle(s) que vous connaissez existant dans le village ( <b>PEXIMF</b> )                                           | 1= PAPME, 2=ASF, 3= BRS, 4=FINADEV, 5=CFAD, 6=CREP, 7=CLCAM, 8= Crédit PADME, 9= CeRPA, 10=ONG (à préciser), 11= Projet (à préciser), 96=Autre (à préciser). |         |
| 29. Si non l'institution de microfinance la plus proche du village se situe à combien de kilomètres ? ( <b>DISTIMF</b> )            | Inscrire la distance en Km                                                                                                                                   |         |
| 30. Comment s'appelle cette                                                                                                         | 1= PAPME, 2=ASF, 3= BRS,                                                                                                                                     |         |

| Questions             | Code                                                                                                                               | Réponse |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| institution ? (NINST) | 4=FINADEV, 5=CFAD, 6=CREP, 7=CLCAM, 8= Crédit PADME, 9=CeRPA, 10=ONG (à préciser), 11= Projet (à préciser), 96=Autre (à préciser). |         |

### 3. Déterminants de l'accès au crédit

| Questions                                                                                             | Modalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Inscrire réponse    |                                       |      |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|------|-------------------|
| 1. Avez-vous des informations sur les opportunités d'obtention de crédit ? ( <b>INFCRED</b> )         | Crédit sur vivriers (1=Oui 0=Non)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       | Crédit sur autres activités agricoles (1=Oui 0=Non)                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                     |                                       |      |                   |
| 2. Si oui, préciser le type de crédit pour lesquels vous êtes informé ? ( <b>TYPCRED</b> )            | 1= Crédit auprès d'un Usurier, 2=Crédit PAPME, 3=Crédit BRS, 4=FINADEV, 5=CFAD, 6=CREP, 7=CLCAM, 8= Crédit PADME, 9=CeRPA, 10=ONG (à préciser), 11= PADRO, 12=PUASA, 13= Autres Projets (à préciser), 14=Tontine auprès d'un tontinier, 96=Autre (à préciser)                                                                                          | Crédit sur vivriers | Crédit sur autres activités agricoles |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
| 3. Quelle est (sont) votre (vos) source(s) d'information sur les opportunités d'obtention de crédit ? | 1=Responsable UCP, 2=Ancien bénéficiaire, 3=Participant à une réunion de sensibilisation, 4= Agents du CeRPA, 5=Agent d'ONG (préciser), 6=Agent d'un projet (préciser), 7=Membre d'un groupement, 8=Responsable OP/GV, 96=Autre (à préciser)                                                                                                           | Crédit sur vivriers | Crédit sur autres activités agricoles |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
| 4. Préciser pour chaque institution les activités financées. ( <b>ACTFINA</b> )                       | Pour cultures vivrières (1=Maïs, 2= Sorgho, 3= Manioc, 4=Niébé, 5=Igname, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 96=autre à préciser)<br>Pour cultures autres activités (1=Culture de rente, 2=Production animale, 3=Commerce des produits agricoles, 4=Transformation des produits agricoles, 96=Autres à préciser) | Crédit sur vivriers | Crédit sur autres activités agricoles |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | IMF*                | A <sup>ctés</sup>                     | IMF* | A <sup>ctés</sup> |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |
| 5. Avez-vous participé à une ou plusieurs réunions/formations sur le montage de micro-projet pour     | 1= oui ; 0= non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |                                       |      |                   |

| Questions                                                                                                                                                                                | Modalités                                                                                                                                                       | Inscrire réponse |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| financement ?(EXFOR)                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                 |                  |
| 6. Avez-vous participé à une ou plusieurs réunions/formations sur le montage de micro-projet pour financement de la production d'une culture vivrière ces 5 dernières années ? (EXFORCV) | 1= oui ; 0= non                                                                                                                                                 |                  |
| 9. Si oui, combien de fois ? (NEXFOR)                                                                                                                                                    | Inscrire le nombre                                                                                                                                              | 2011             |
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                 | 2010             |
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                 | 2009             |
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                 | 2008             |
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                 | 2007             |
| 10. Quelle(s) est (sont) le(s) institution(s) organisatrice(s) (INSTORG)                                                                                                                 | 1=PADME 2=PAPME 3=BRS<br>4=FINADEV 5=CFAD 6=CREP<br>7=CLCAM 8= Projet (à préciser)<br>9= CeRPA 10=ONG (à préciser)<br>11=PUASA 96= Autre institution à préciser |                  |

\* 1=PADME 2=PAPME 3=BRS 4=FINADEV 5=CFAD 6=CREP 7=CLCAM 8= Projet (à préciser) 9= CeRPA 10=ONG (à préciser) 11=PUASA 96= Autre institution à préciser

#### 4. Demande de crédit

| Rubriques                                                                                                                                                   | Modalités                  |               |                  |          |                 |                 | Inscrire réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------|------------------|----------|-----------------|-----------------|------------------|
| 1. Avez-vous au moins une fois formulé une demande de crédit auprès d'une IMF pour la production des cultures? (DCREDCV)                                    | 1=Oui 0=Non                |               |                  |          |                 |                 |                  |
| 2. Si oui, combien de fois ?                                                                                                                                |                            |               |                  |          |                 |                 |                  |
| 3. Si oui, préciser les IMF auxquelles vous aviez eu recours, l'année de prise de contact, le montant demandé et les raisons qui ont motivé cette demande ? | N°                         | Nom de l'IMF* | Année / campagne | Raison** | Montant demandé | Montant accordé |                  |
|                                                                                                                                                             | 1                          |               |                  |          |                 |                 |                  |
|                                                                                                                                                             | 2                          |               |                  |          |                 |                 |                  |
|                                                                                                                                                             | 3                          |               |                  |          |                 |                 |                  |
|                                                                                                                                                             | 4                          |               |                  |          |                 |                 |                  |
|                                                                                                                                                             | 5                          |               |                  |          |                 |                 |                  |
| 4. Si non, pourquoi n'avez-vous jamais demandé de crédit pour la production des cultures?                                                                   | 1.....<br>2.....<br>3..... |               |                  |          |                 |                 |                  |
| 5. Comment devrait-on mettre en place le crédit en                                                                                                          | 1.....<br>2.....           |               |                  |          |                 |                 |                  |

| Rubriques                                                                                                         | Modalités   |               |       |                 | Inscrire réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|-------|-----------------|------------------|
| faveur des cultures?                                                                                              | 3.....      |               |       |                 |                  |
| 6. Avez-vous jamais demandé de crédit pour les autres activités agricoles ? (DCREDAA)                             | 1=Oui 0=Non |               |       |                 |                  |
| 7. Si oui, préciser les IMF auxquelles vous aviez eu recours, l'année de prise de contact et le montant demandé ? | N°          | Nom de l'IMF* | Année | Montant demandé | Montant accordé  |
|                                                                                                                   | 1           |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   | 2           |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   | 3           |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   | 4           |               |       |                 |                  |
| 5                                                                                                                 |             |               |       |                 |                  |
| 8. Avez-vous jamais renoncé aux services d'une IMF ?                                                              | 1=Oui 0=Non |               |       |                 |                  |
| 9. Si oui, lesquelles et pour quelles raisons avez-vous renoncé ?                                                 | N°          | Nom de l'IMF  |       | Raisons***      |                  |
|                                                                                                                   |             |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   |             |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   |             |               |       |                 |                  |
| 10. Souhaitez-vous financer ou continuer de financer vos activités par les crédits des IMF ?                      | 1=Oui 0=Non |               |       |                 |                  |
| 11. Justifiez votre réponse                                                                                       | 1.....      |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   | 2.....      |               |       |                 |                  |
|                                                                                                                   | 3.....      |               |       |                 |                  |

\*1= Crédit auprès d'un Usurier, 2=Crédit PAPME, 3=Crédit BRS, 4=FINADEV, 5=CFAD, 6=CREP, 7=CLCAM, 8= Crédit PADME, 9= CeRPA, 10=ONG (à préciser), 11= Projet (à préciser), 12=Tontine auprès d'un tontinier, 96=Autre (à préciser).

\*\* 1=Taux d'intérêt faible, 2=Long délai de remboursement, 3=Faible demande de garanties, 4=Montant de crédit élevé, 5=Facilité dans la constitution des dossiers de crédit, 6= Déblocage du crédit à temps/Rapidité déblocage, 7= Existence d'appui conseil/Formation, 8=Proximité IMF, 96= Autres (Préciser)

\*\*\* 1= Procédure longue, 2=Montant des crédits faible, 3=Délai de remboursement court, 4=Taux d'intérêt élevé, 5=Je peux m'autofinancer, 6=Trop de documents à fournir, 7=Type/montant garantie élevé ou inapproprié, 8= Non adapté au cycle de mon activité, 96=Autres à préciser



## 5. Conditions limitant ou favorisant l'obtention du crédit ?

5.1. Quelles étaient les conditions requises qui ont limité ou facilité l'obtention d'un crédit ?

| Conditions d'octroi de crédit                                           | Conditions requises (1=Oui 0=Non) | Conditions requises qui ont facilité l'obtention d'un crédit |      | Conditions requises qui ont limité l'obtention d'un crédit (Hiérarchiser) |      | Quelle est votre appréciation de ces conditions ? <sup>1</sup> |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------|
|                                                                         |                                   | 1=Oui 0=Non                                                  | Rang | 1=Oui 0=Non                                                               | Rang |                                                                |
| 1. Pratique d'une activité                                              |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 2. Appartenance à une OP                                                |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 3. Disposer de garantie                                                 |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 4. Disposer de pièces d'acte civil                                      |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 5. Avoir assisté à la séance d'information des animateurs sur le crédit |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 6. Avoir reçu une éducation formelle                                    |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 7. Etre natif du village                                                |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 8. Avoir une bonne relation avec les sages du milieu                    |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 9. Montant de prêt demandé                                              |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 10. Paiement des frais de dossier                                       |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 11. Taux d'intérêt                                                      |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 12. Période de déblocage                                                |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 13. Durée du crédit                                                     |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |
| 96. Autres (à préciser)                                                 |                                   |                                                              |      |                                                                           |      |                                                                |

<sup>1</sup> 1=contraignantes, 2=peu contraignantes, 3=pas contraignantes

5.2. Quelle est votre appréciation globale de ces conditions ?

(1=contraignantes, 2=peu contraignantes, 3=pas contraignantes)

5.3. Expliquez pourquoi (énumérez trois conditions qui vous font avoir cette appréciation) ?

1<sup>ère</sup> .....

.....

2<sup>ème</sup> .....

.....

3<sup>ème</sup> .....

.....

#### 5.4 Type de garanties possédées

| Type de capital     | Possession (1=Oui, 0=Non) | Nombre ou superficie possédés | Valeur unitaire à l'achat | Valeur actuelle du capital |
|---------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Tracteur            |                           |                               |                           |                            |
| Motoculteur         |                           |                               |                           |                            |
| Charrue             |                           |                               |                           |                            |
| Charette            |                           |                               |                           |                            |
| Bœufs de trait      |                           |                               |                           |                            |
| Bovins              |                           |                               |                           |                            |
| Caprins             |                           |                               |                           |                            |
| Ovins               |                           |                               |                           |                            |
| Bâtiment en dur     |                           |                               |                           |                            |
| Plantation          |                           |                               |                           |                            |
| Parcelle/carré      |                           |                               |                           |                            |
| Terrain/cultivable  |                           |                               |                           |                            |
| Véhicules           |                           |                               |                           |                            |
| Motos               |                           |                               |                           |                            |
| Autres (à préciser) |                           |                               |                           |                            |

#### 6. Niveau d'utilisation des services financiers des IMF pour les cultures

| Question                                                                                                   | Campagne agricole                                                                                                                             |              |           |           |                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|-----------|-----------------------------------|
|                                                                                                            | N°                                                                                                                                            | Nom de l'IMF | 2009-2010 | 2010-2011 | Autre année (à préciser)<br>..... |
| 1. Rappel des montants de crédit en cash que vous avez reçu/ obtenu des IMF pour les campagnes suivantes ? | 1                                                                                                                                             |              |           |           |                                   |
|                                                                                                            | 2                                                                                                                                             |              |           |           |                                   |
| 2. Le crédit est initialement accordé pour être investi dans quelles cultures spécifiques ?                | 1=Maïs, 2= Sorgho, 3= Manioc, 4=Niébé, 5=Igname, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 96=autre à préciser |              |           |           |                                   |
| 3. Le crédit a été effectivement utilisé pour quelles activités ?                                          | 1= Production du maïs, 2= Production d'anacarde,                                                                                              |              |           |           |                                   |

|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |              |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--|--|
|                                                                                                                               | 3=Transformation de la noix de palme, 4=Elevage aulacodes, 5=Elevage lapins, 6=Elevage volaille, 7=Elevage porcs, 8=Elevage ovins/caprins, 9=Commerce de produits agricoles, 10=Culture du riz, 11=Culture du coton, 12=Transformation du manioc, 13=Transformation du karité, 96=Autre à préciser |              |  |  |
| 4. Si l'activité financée est différente de l'activité prévue, préciser trois raisons qui vous ont fait changer de décision ? | 1=Retard accusé dans l'obtention du crédit, 2=Difficulté d'approvisionnement en matière première entrant dans l'activité prévue, 3=Imprévus liés à la santé d'un membre de ménage, 96=Autre (à préciser)                                                                                           |              |  |  |
|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |              |  |  |
|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |              |  |  |
| 5. Avez-vous reçu des crédits en nature ces cinq dernières années pour les cultures ?                                         | 1=Oui, 0=Non                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              |  |  |
| 6. Quel est l'équivalent en FCFA de ces crédits en nature ?                                                                   | N°                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Nom de l'IMF |  |  |
|                                                                                                                               | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |  |  |
|                                                                                                                               | 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |  |  |
| 7. Le crédit est initialement accordé pour être investi dans quelles cultures spécifiques ?                                   | 1=Maïs, 2= Sorgho, 3= Manioc, 4=Niébé, 5=Igname, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 96=autre à préciser                                                                                                                                                      |              |  |  |
| 8. Le crédit a été effectivement utilisé pour quelles activités ?                                                             | 1= Production du maïs, 2= Production d'anacarde, 3=Transformation de la noix de palme, 4=Elevage aulacodes, 5=Elevage lapins, 6=Elevage volaille, 7=                                                                                                                                               |              |  |  |

|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
|                                                                                                                               | Elevage porcs, 8=Elevage ovins/caprins, 9= Commerce de produits agricoles, 10=Culture du riz, 11=Culture du coton, 12=Transformation du manioc, 13=Transformation du karité, 96=Autre à préciser         |  |  |  |
| 9. Si l'activité financée est différente de l'activité prévue, préciser trois raisons qui vous ont fait changer de décision ? | 1=Retard accusé dans l'obtention du crédit, 2=Difficulté d'approvisionnement en matière première entrant dans l'activité prévue, 3=Imprévis liés à la santé d'un membre de ménage, 96=Autre (à préciser) |  |  |  |
|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |

## 7. Déterminants du remboursement des crédits des IMF

### 7.1. Remboursement des crédits

| Questions / Codes                                                                                                                             | Campagne agricole |           |                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|-------------------------------------|
|                                                                                                                                               | 2009-2010         | 2010-2011 | Autres années (à préciser)<br>..... |
| 1. Rappel du montant du crédit reçu (FCFA)                                                                                                    |                   |           |                                     |
| 2. Quel type de garanties avez-vous donné pour avoir ce crédit ?<br>1=Garantie matérielle (à préciser) ; 2=Garantie immatérielle (à préciser) |                   |           |                                     |
| 3. Quel surplus avez-vous payé sur le montant total perçu ?                                                                                   |                   |           |                                     |
| 4. Quelle est votre appréciation du surplus payé ?<br>1=bon ; 2= ne peut rien dire ; 3=mauvais                                                |                   |           |                                     |
| 5. Expliquez votre appréciation                                                                                                               |                   |           |                                     |
| 6. Coût de déplacement lié au crédit                                                                                                          |                   |           |                                     |
| 7. Frais administratifs (coût de la documentation, etc.)                                                                                      |                   |           |                                     |
| 8. Coût d'opportunité lié au temps passé auprès du prêteur                                                                                    |                   |           |                                     |

| Questions / Codes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Campagne agricole         |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--|--|
| 9. Frais de courtoisie (faux frais)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |  |  |
| 10. Date de remboursement prévue pour la dernière échéance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                           |  |  |
| 11. Durée de remboursement prévue (en mois)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                           |  |  |
| 12. Période de différé (en mois)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                           |  |  |
| 13. Nombre de remboursements prévus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |  |  |
| 14. Nombre de remboursements réels (nombre de fois payé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |  |  |
| 15. Date réelle du dernier remboursement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |  |  |
| 16. Montant total à rembourser (FCFA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |  |  |
| 17. Préciser le montant total déjà remboursé sur le prêt (FCFA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                           |  |  |
| 18. Reste à rembourser (FCFA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |  |  |
| 19. Avez-vous accusé du retard de remboursement du crédit ? <b>1=Oui, 0=Non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                           |  |  |
| 20. Si oui, quelle a été la durée réelle de remboursement ? (en mois)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |  |  |
| 21. Donner trois raisons de ce retard ?<br>1=Retard dans l'octroi du crédit (par rapport au calendrier agricole prévu), 2= Maladies, 3=Utilisation du crédit pour financer une autre activité non prévue dans projet (à préciser), 4= Manque de suivi de l'IMF, 5=Faible rendement dû aux aléas climatiques, 6=Mévente des produits vivriers, 7=Cérémonies, 96= Autres à préciser. |                           |  |  |
| 22. Ce crédit a-t-il été suffisant pour l'activité pour laquelle il a été financé ? <b>1 =Oui, 0=Non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |  |  |
| 23. L'avez-vous complété par une autre source de financement ?<br><b>1 =Oui, 0=Non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                           |  |  |
| 24. Si oui préciser la source ? 1=Tontine auprès d'un collaborateur 2= Crédit auprès d'un Usurier 3=Recours à une autre IMF (à préciser) 4=Fonds propres 5= Autre sources (à préciser)                                                                                                                                                                                             |                           |  |  |
| 25. Quel montant avez-vous perçu de cette source ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |  |  |
| 26. Quelles stratégies avez-vous instaurées pour assurer le remboursement (totalemment ou partiellement) du crédit perçu ?<br>1= Création d'un compte épargne, 2=Création d'une caisse 3=Cotisation (tontine) périodique, 4=Remboursement de crédit juste après vente des produits, 96=Autre (préciser)                                                                            |                           |  |  |
| 27. En cas de retard ou de non-remboursement, quel moyen de pression utilise l'IMF pour récupérer le montant dû ?                                                                                                                                                                                                                                                                  | Précisez IMF              |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Moyen de pression utilisé |  |  |
| 28. Quelle est votre appréciation globale des IMF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                           |  |  |

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| <b>Questions / Codes</b>          | <b>Campagne agricole</b> |
| intervenant dans votre localité ? |                          |

## 7.2. Raisons de remboursement total ou non des crédits

7.2.1. Quelles sont selon vous les raisons ou facteurs qui justifient ou favorisent le remboursement des crédits sur vivriers ?

| <b>Raisons de remboursement total des crédits sur vivriers (RRCV)</b> | <b>Réponses (1= oui ; 0= non)</b> | <b>Hierarchiser les raisons</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Rentabilité élevée                                                    |                                   |                                 |
| Bonne volonté des producteurs                                         |                                   |                                 |
| Montant de crédit approprié                                           |                                   |                                 |
| Suivi des IMF ou des agents du CeCPA                                  |                                   |                                 |
| Commercialisation facile des produits                                 |                                   |                                 |
| Délai de remboursement adéquat (à préciser)                           |                                   |                                 |
| Taux d'intérêt faible                                                 |                                   |                                 |
| Période d'octroi adaptée au cycle de production                       |                                   |                                 |
|                                                                       |                                   |                                 |
|                                                                       |                                   |                                 |
|                                                                       |                                   |                                 |
|                                                                       |                                   |                                 |

7.2.2. Quelles sont, selon vous, les raisons ou facteurs qui justifient ou favorisent le non remboursement des crédits sur vivriers ?

| <b>Raisons de non remboursement total des crédits sur vivriers (RRCV)</b> | <b>Réponses (1= oui ; 0= non)</b> | <b>Hierarchiser les raisons</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Rentabilité faible des cultures vivrières                                 |                                   |                                 |
| Manque de volonté                                                         |                                   |                                 |
| Montant de crédit est faible                                              |                                   |                                 |
| Manque de suivi des IMF ou des agents du CeCPA                            |                                   |                                 |
| Commercialisation difficile des produits                                  |                                   |                                 |
| Délai de remboursement trop court                                         |                                   |                                 |
| Crédit trop cher                                                          |                                   |                                 |
| Période d'octroi inadaptée au cycle de production                         |                                   |                                 |
|                                                                           |                                   |                                 |
|                                                                           |                                   |                                 |
|                                                                           |                                   |                                 |
|                                                                           |                                   |                                 |

## 8. Financement de la production de cultures par les usuriers

### 8.1. Financement de la production de cultures par usuriers et autres emprunteurs

| Questions / Codes                                                                                                                              | Campagne agricole                            |           |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-------------------------------------|
|                                                                                                                                                | 2009-2010                                    | 2010-2011 | Autres années (à préciser)<br>..... |
| 1. Montants de crédits contractés chez les commerçants ou autres usuriers pour les cultures vivrières (FCFA) (MRECUC)                          |                                              |           |                                     |
| 2. Pourcentage réellement alloué aux cultures vivrières ( <b>PANACV</b> )                                                                      |                                              |           |                                     |
| 3. Quel type de garanties avez-vous donné pour avoir ce crédit ?<br>1=Garantie matérielle (à préciser) ; 2=Garantie immatérielle (à préciser)  |                                              |           |                                     |
| 4. Mode de remboursement ( <b>MODREMB</b> ) <sup>*</sup>                                                                                       |                                              |           |                                     |
| Le remboursement a été total ou partiel ? 1=Oui ; 0=Non                                                                                        |                                              |           |                                     |
| 5. Si remboursement en cash (espèces), combien avez-vous remboursé ?                                                                           |                                              |           |                                     |
| 6. Si remboursement en nature, préciser :                                                                                                      | Type de produits                             |           |                                     |
|                                                                                                                                                | Quantité en kg                               |           |                                     |
|                                                                                                                                                | Equivalent de la quantité du produit en FCFA |           |                                     |
| 7. Après combien de temps (en mois), avez-vous remboursé ce prêt chez les commerçants ou usuriers ?                                            |                                              |           |                                     |
| 8. Avez-vous respecté le délai contractuel ?                                                                                                   |                                              |           |                                     |
| Si non, la différence est de combien de mois ?                                                                                                 |                                              |           |                                     |
| 9. Montants de crédits contractés chez les <b>tontiniers</b> pour les cultures vivrières (FCFA) (MRECUC)                                       |                                              |           |                                     |
| 10. Pourcentage réellement alloué aux cultures vivrières ( <b>PANACV</b> )                                                                     |                                              |           |                                     |
| 11. Quel type de garanties avez-vous donné pour avoir ce crédit ?<br>1=Garantie matérielle (à préciser) ; 2=Garantie immatérielle (à préciser) |                                              |           |                                     |
| 12. Mode de remboursement ( <b>MODREMB</b> ) <sup>*</sup>                                                                                      |                                              |           |                                     |
| 13. Le remboursement a été total ou partiel ?<br>1=Oui ; 0=Non                                                                                 |                                              |           |                                     |
| 14. Si remboursement en cash (espèces), combien avez-vous remboursé ?                                                                          |                                              |           |                                     |
| 15. Si remboursement en nature, préciser :                                                                                                     | Type de produits                             |           |                                     |
|                                                                                                                                                | Quantité en kg                               |           |                                     |

| Questions / Codes                                                                                                                                                |                                              | Campagne agricole |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------|--|--|
|                                                                                                                                                                  | Equivalent de la quantité du produit en FCFA |                   |  |  |
| 16. Après combien de temps (en mois), avez-vous remboursé ce prêt contracté chez le tontinier ?                                                                  |                                              |                   |  |  |
| 17. Avez-vous respecté le délai contractuel ?                                                                                                                    |                                              |                   |  |  |
| 18. Si non, la différence est de combien de mois ?                                                                                                               |                                              |                   |  |  |
| 19. Montants de crédits contractés chez les <b>parents (FCFA) (MRECUC)</b>                                                                                       |                                              |                   |  |  |
| 20. Pourcentage alloué aux cultures vivrières ( <b>PANACV</b> )                                                                                                  |                                              |                   |  |  |
| 21. Quel type de garanties avez-vous donné pour avoir ce crédit ?<br>1=Garantie matérielle (à préciser) ; 2=Garantie immatérielle (à préciser)                   |                                              |                   |  |  |
| 22. Mode de remboursement ( <b>MODREMB</b> ) *                                                                                                                   |                                              |                   |  |  |
| 23. Si remboursement en cash (espèces), combien avez-vous remboursé ?                                                                                            |                                              |                   |  |  |
| 24. Si remboursement en nature, préciser :                                                                                                                       | Type de produits                             |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Quantité en kg                               |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Equivalent de la quantité du produit en FCFA |                   |  |  |
| 25. Après combien de temps (en mois), avez-vous remboursé ce prêt contracté chez les parents ?                                                                   |                                              |                   |  |  |
| 26. Avez-vous respecté le délai contractuel ?                                                                                                                    |                                              |                   |  |  |
| 27. Si non, la différence est de combien de mois ?                                                                                                               |                                              |                   |  |  |
| 28. En cas de retard ou de non-remboursement, quel moyen de pression utilisent les commerçants, les tontiniers et autres usuriers pour récupérer le montant dû ? | Commerçants et autres usuriers               |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Tontiniers                                   |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Parents                                      |                   |  |  |
| 29. Quelle est votre appréciation globale des crédits accordés par les commerçants, les tontiniers et autres usuriers intervenant dans votre localité ?          | Commerçants et autres usuriers               |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Tontiniers                                   |                   |  |  |
|                                                                                                                                                                  | Parents                                      |                   |  |  |



## 8.2. Sources de financement des cultures pour la campagne 2010-2011

| Type de financement                    | Financement reçu<br>1=Oui ; 0=Non | Pourcentage de la contribution de la source au financement total |
|----------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Autofinancement                        |                                   |                                                                  |
| Crédit commerçants                     |                                   |                                                                  |
| Achat intrants à crédit                |                                   |                                                                  |
| Crédit PUASA                           |                                   |                                                                  |
| Crédit autres projets (à préciser)     |                                   |                                                                  |
| Crédit ONG (à préciser)                |                                   |                                                                  |
| Crédit IMF (à préciser)                |                                   |                                                                  |
| Crédit auprès usuriers ou tontiniers   |                                   |                                                                  |
| Crédit entraide/Parents (sans intérêt) |                                   |                                                                  |
| Don Etat                               |                                   |                                                                  |
| Crédit Etat                            |                                   |                                                                  |
| Autres à préciser                      |                                   |                                                                  |
|                                        |                                   |                                                                  |
| <b>Total</b>                           |                                   | <b>100</b>                                                       |

## 8.3. Types et montant de crédits reçus ces cinq dernières années

| Questions                                                                                                     | Code      | Réponse       |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------------|
| 1. Combien de fois (au total) durant ces 5 dernières années avez-vous reçu de crédit ?                        | --        |               |                 |
| 2. Quel est le montant total des crédits reçus ces 5 dernières années en fonction des sources ?               | En FCFA   | Crédit formel | Crédit informel |
|                                                                                                               |           |               |                 |
| 3. Quel est le montant remboursé sur ces crédits ?                                                            | En FCFA   |               |                 |
| 4. Quelle est le montant des crédits reçus pour les cultures ces 5 dernières années en fonction des sources ? | En FCFA   |               |                 |
| 5. Quel est le montant remboursé sur ces crédits?                                                             | En FCFA   |               |                 |
| 36. Depuis combien d'années empruntez-vous pour les cultures?                                                 | En années |               |                 |

## 9. Estimation de la production des exploitations de l'enquêté

Quelles sont les productions obtenues (recettes) pour les différentes cultures pratiquées au cours de la campagne?

| Caractéristiques                                                                                                  | N° champ                                                       |    |  |  |  |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----|--|--|--|--|--|--|--|
|                                                                                                                   | N° parcelle                                                    |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>Saison</b> (1=Grande saison pluvieuse ; 2=Petite saison pluvieuse)                                             |                                                                |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>1. Cultures vivrières (CULT)</b><br>1=Maïs 2=Manioc 3=Niébé 4=Igname<br>5=Riz 6=Sorgho 96=Autre à préciser (*) |                                                                |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>2. Superficie de la parcelle ou du champ (ha) (SUPPARC)</b>                                                    |                                                                |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>3. Mode d'acquisition ? (MAQPAR)</b>                                                                           | 1=Héritage ; 2=Achat ; 3=Don, 4=Location, 5=Autre (à préciser) |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>4. Quelle est la production obtenue? (QPRODKG1)</b>                                                            | <b>Quantité totale produite</b>                                | UL |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                                                                | kg |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   | Quantité autoconsommée                                         | UL |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                                                                | kg |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   | Quantité donnée (don)                                          | UL |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                                                                | kg |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   | Quantité réservée pour les semences                            | UL |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                                                                | kg |  |  |  |  |  |  |  |
| Quantité vendue                                                                                                   | UL                                                             |    |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   | kg                                                             |    |  |  |  |  |  |  |  |
| Prix de vente                                                                                                     | UL                                                             |    |  |  |  |  |  |  |  |

|                                                                                                                   |                    |    |  |  |  |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>Caractéristiques</b>                                                                                           | <b>N° champ</b>    |    |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   | <b>N° parcelle</b> |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>Saison</b> (1=Grande saison pluvieuse ;<br>2=Petite saison pluvieuse)                                          |                    |    |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>1. Cultures vivrières (CULT)</b><br>1=Maïs 2=Manioc 3=Niébé 4=Igname<br>5=Riz 6=Sorgho 96=Autre à préciser (*) |                    |    |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                    | kg |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                   |                    | kg |  |  |  |  |  |  |  |

\*= en cas de cultures associées, répéter le numéro de la parcelle dans une autre colonne, etc. ; UL=Unité locale

## 10. Estimation des coûts de production

Quels sont les différents coûts liés à la production végétale ?

| Caractéristiques                                                                                                 | N° champ                                   |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
|                                                                                                                  | N° parcelle                                |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Cultures pratiquées ( <b>CULT</b> )<br>1=Maïs 2=Manioc 3=Niébé 4=Igname 5=Riz<br>6=Sorgho 96=Autre à préciser |                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2. Quantité de semences utilisée (y compris resemis) ( <b>QSEM</b> )                                             | UL                                         |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                  | kg                                         |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3. Mode d'acquisition des semences ( <b>MAQSEM</b> )                                                             | 1=Achat 2=Réserve<br>3=Autres à préciser   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4. Coût des semences même si elles n'ont pas été achetées ( <b>PSEM</b> )                                        |                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5. Quantité totale d'engrais utilisée en UL ( <b>QENGR</b> )                                                     |                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6. Coût total de l'engrais ( <b>PRIENGR</b> )                                                                    |                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7. Coût total épandage d'engrais (FCFA) ( <b>EPAND</b> )                                                         |                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8. Quantité et Coût des pesticides utilisés ( <b>QINSECT</b> )                                                   | Quantité insecticides* ( <b>QINSECTU</b> ) |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                  | Coût total insecticides (Fcf)              |  |  |  |  |  |  |  |  |

|                                                              |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>Caractéristiques</b>                                      | <b>N° champ</b>                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | <b>N° parcelle</b>                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | Quantité herbicides*<br><b>(QHERBU)</b>                |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | Coût total herbicides<br>(Fcf)                         |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | Quantité autres types de<br>pesticides* <b>(QOTRU)</b> |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | Coût total autres types<br>de pesticides (FCFA)        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9. Coûts application de pesticides (FCFA)<br><b>(APEST)</b>  |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10. Coûts défrichement en FCFA <b>(DEFRICH)</b>              |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 11. Coûts labour en FCFA <b>(LABOU)</b>                      |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 12. Coûts Semis y compris ressemis en FCFA<br><b>(SEMI)</b>  |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13. Sarclage<br><b>(SARCL)</b>                               | Nombre de sarclages<br>réalisés                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                              | Coûts en FCFA                                          |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 14. Coûts récolte (RECOLT)                                   |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 15. Coûts transport du champ à la maison<br><b>(TRPCM)</b>   |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 16. Coûts transport de la maison au marché<br><b>(TRPMA)</b> |                                                        |  |  |  |  |  |  |  |  |

\* Préciser l'unité.

## 11. Valeur des cultures non vivrières et du cheptel

| Rubriques                                                                                                                                                                                                               | Réponses |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------|
| <b>Quelles sont les cultures non vivrières pratiquées en 2009-2010 et le montant total de la vente de ces cultures</b><br>1= Coton, 2=Anacarde, 3=Ananas, 4=Palmier à huile, 5=Soja, 6=Manguier, 96=Autres (à préciser) | Cultures | Valeur en FCFA |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
| 2. Effectifs d'animaux dont dispose l'enquête par espèce<br>1=Bovin, 2=Ovin, 3=Caprin, 4=Volaille; 5=Non Conventionnel (aulacode, lapin) 6=Pisciculture, 7=Porcin, 96=Autre (à préciser)                                | Espèce   | Effectif       |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
| 3. Valeur moyenne (en 2010) en FCFA par espèce (tenir compte de l'effectif total)<br>1=Bovin ; 2=Ovin 3=Caprin ; 4=Volaille ; 5=Non Conventionnel (aulacode, lapin) 6=Pisciculture, 7=Porcin, 96= Autre (à préciser)    | Espèce   | Valeur en FCFA |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |
|                                                                                                                                                                                                                         |          |                |

## 12. Diversité alimentaire du ménage

Pouvez-vous décrire tous les aliments que vous **avez mangés et bus au cours de ces 7 derniers jours précédant l'enquête**. Pendant combien de jours votre ménage a-t-il consommé ces aliments-là ?

| N° | Groupe d'aliments                          | Exemples                                                                                                         | 1=Oui<br>0=Non | Nbre jours consommation au cours des 7 derniers jrs (0 à 7) |
|----|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------|
| 1  | Céréales                                   | Sorgho, riz, mil, maïs, pâtes alimentaires, blé (couscous, pain, gâteaux), fonio                                 |                |                                                             |
| 2  | Légumes et tubercules riches en vitamine A | Courge, citrouille, carotte, poivron rouge, patate douce à chair orange, etc.                                    |                |                                                             |
| 3  | Autres racines et tubercules               | Manioc (gari, tapioca), patate douce blanche, pomme de terre, igname, taros, autres tubercules, banane plantain. |                |                                                             |

|    |                                   |                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |
|----|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| 4  | Légumes feuilles                  | Oseille, amarante, laitue (salade), feuilles de baobab, épinards, feuilles d'oignon, de haricot, de manioc, de patates, vernonia, solanum, celesie+toutes feuilles sauvages                                                               |  |  |
| 5  | Autres légumes                    | Tomate (fraîche ou concentrée), gombo frais ou sec, aubergines, courgettes, concombres, choux, navets, oignons, poivrons verts, haricots verts                                                                                            |  |  |
| 6  | Fruits riches en vitamines A      | Mangue, papaye rouge/orange, melon orange, néré (fruits ou farine)                                                                                                                                                                        |  |  |
| 7  | Autres fruits                     | Ananas, banane, goyave, dattes, pastèques, gingembre, canne à sucre, pomme cannelle, orange, citron<br>Jus de fruits frais (fruits pressés), fruits sauvages (raisin, tamarin, pain de singe), coco, pomme cajou, sapotille, arbre à pain |  |  |
| 8  | Abats                             | Foie de veau, de mouton, de volailles, de porc, de bœuf, reins, cœurs+autres organes ou aliments à base de sang                                                                                                                           |  |  |
| 9  | Autres viandes et volailles       | Bœuf, mouton, chèvre, porc (y compris charcuterie), aulacode, lapin, escargots, viande de brousse, poulet, pintades+autres volailles et insectes et vers consommés                                                                        |  |  |
| 10 | Œufs                              |                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |
| 11 | Poissons et fruits de mer         | Poissons frais, poissons fumés, salés, séchés (sauf pincée de poudre), conserves (sardines, thon), tous coquillages et fruits de mer                                                                                                      |  |  |
| 12 | Protéagineux, Oléagineux, graines | Haricots (niébé), pois de terre, petits pois, pois chiches, lentilles, pois d'angole, voandzou, autres légumes secs, arachide (en pate ou nature), soja, sésame, goussi, noix de cajou, noix de karité, noix de palme, graines de coton   |  |  |
| 13 | Lait et produits laitiers         | Lait frais, lait en poudre, lait concentré (sucré ou non), yaourt, fromage (sauf amon soja), crème fraîche, wagashi (sauf amon soja)                                                                                                      |  |  |
| 14 | Huiles et graisses                | Huile végétale (dans sauces, assaisonnements, fritures, etc.), beurre (lait ou karité), margarine, mayonnaise, mard, saindoux, huile de coco, huile de palmiste                                                                           |  |  |
| 15 | Huile de palme rouge              | Huile de palme rouge, noix de palme croquée                                                                                                                                                                                               |  |  |

|    |                                             |                                                                                                                                                                        |  |  |
|----|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| 16 | Sucres et produits sucrés                   | Sucre en morceaux ou en poudre (dans le thé, le café, la bouillie, ...), boissons sucrées, lait concentré sucré, miel, confiture, bonbon                               |  |  |
| 17 | Condiments, caféine et boissons alcoolisées | Epices, condiments, café, thé, boissons alcoolisées telles que bière, tchoucoutou, vin de palme, sodabi, chapalo, vin, sangria, pastis, whisky, gin, moutarde (afitin) |  |  |

### 13. Dépenses d'investissement de l'enquête

Quelles sont vos dépenses d'investissement?

| Matériels/dépenses (MADEP)              | Oui=1 Non=0 | Nombre /quantité (NBRE) | Prix unitaire (PUN) |
|-----------------------------------------|-------------|-------------------------|---------------------|
| Construction de maison (CON)            |             |                         |                     |
| Entretien des maisons (ENTRETM)         |             |                         |                     |
| Achat de radio (RAD)                    |             |                         |                     |
| Achat de mobiliers (MOBIL)              |             |                         |                     |
| Achat de vélo (VELO)                    |             |                         |                     |
| Achat de moto (MOTO)                    |             |                         |                     |
| Achat des ustensiles de cuisine (UST)   |             |                         |                     |
| Achat de terrains ou parcelles (TERAIN) |             |                         |                     |
| Prise en gage de palmeraies (GPALMIE)   |             |                         |                     |
| Autres (à préciser) (AUTR)              |             |                         |                     |

### 14. Quelles recommandations particulières avez-vous à faire pour le remboursement des crédits pour la production des cultures vivrières au Bénin ? (A hiérarchiser)

- 1.....
- 2.....
- 3.....

Heure de fin : \_\_\_\_\_ Heures \_\_\_\_\_ Minutes

*C'est la fin de l'entretien, nous vous remercions pour votre contribution.*



## Annexe 2 : Questionnaire destiné aux bénéficiaires de crédit à montants élevés

### 1. Généralités

| Rubrique                                                                                                       |                           | Modalité                                                                                                                                 | Réponse      |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| 1. Nom et prénom du bénéficiaire (NOMENQ)                                                                      |                           | Inscrire nom et prénom                                                                                                                   |              |              |
| 2. Age (AGEENQ)                                                                                                |                           | Inscrire l'âge en années                                                                                                                 |              |              |
| 3. Sexe (SEXENQ)                                                                                               |                           | 0=Féminin, 1=Masculin                                                                                                                    |              |              |
| 4. Age du CM (AGECM)                                                                                           |                           | Inscrire l'âge en années                                                                                                                 |              |              |
| 5. Sexe du CM (SEXECM)                                                                                         |                           | 0=Féminin, 1=Masculin                                                                                                                    |              |              |
| 6. Situation matrimoniale du CM (MARCM)                                                                        |                           | 1=Marié(e) monogame, 2=Marié(e) polygame, 3=Célibataire 4=Veuf/veuve, 5=Divorcé (e)                                                      |              |              |
| 7. Niveau d'instruction du bénéficiaire (NINST)                                                                | Education formelle (EDUC) | 1=Primaire 2=Secondaire 3= Supérieur (universitaire)                                                                                     |              |              |
|                                                                                                                | Alphabétisé (ALPHA B)     | 1=Oui 0=Non                                                                                                                              |              |              |
|                                                                                                                |                           | Si oui, que pouvez-vous faire ? 1=lire, 2=écrire, 3=lire et écrire                                                                       |              |              |
| 8. Nombre d'années d'expérience du bénéficiaire dans la production agricole (ANEXAN)                           |                           | Inscrire le nombre d'années                                                                                                              |              |              |
| 9. Etranger ou natif de ce village ? (ORIGIN)                                                                  |                           | 1= natif de village, 0=migrant (résident)                                                                                                |              |              |
| 10. Nombre de personnes dans le ménage y compris le chef de ménage(NPERCH)                                     |                           |                                                                                                                                          | <b>Femme</b> | <b>Homme</b> |
|                                                                                                                |                           | 0-8 ans                                                                                                                                  |              |              |
|                                                                                                                |                           | 9-14 ans                                                                                                                                 |              |              |
|                                                                                                                |                           | 15-60 ans                                                                                                                                |              |              |
|                                                                                                                |                           | Plus de 60 ans                                                                                                                           |              |              |
| 11. Nombre de membres actifs du ménage travaillant en permanence avec vous y compris le chef de ménage (FTRAV) |                           | 9-14 ans                                                                                                                                 |              |              |
|                                                                                                                |                           | 15-60 ans                                                                                                                                |              |              |
|                                                                                                                |                           | Plus de 60 ans                                                                                                                           |              |              |
| 12. Appartenance à une mutuelle ou un groupement de solidarité financière (AGRP)                               |                           | 1= Oui 0=Non                                                                                                                             |              |              |
| 13. Activité principale (ACTIP)                                                                                |                           | 1=Production végétale, 2=Production animale, 3=Transformation de produits agricoles, 4=Artisanat, 5=Petit commerce, 96=Autres (préciser) |              |              |

| Rubrique                                                                  | Modalité                                                                                                                                                                               | Réponse |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 14. Quelle est votre culture principale en termes de superficie ? (CUVP)  | 1=Maïs, 2=Sorgho, 3=Manioc, 4=Niébé, 5=Igbame, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 12=Soja, 13=Coton, 14=Ananas, 15=Anacarde, 96=Autre à préciser |         |
| 15. Superficie disponible                                                 | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                              |         |
| 16. Superficie exploitée pour toutes les cultures                         | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                              |         |
| 17. Superficie emblavée pour la principale culture                        | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                              |         |
| 18. Estimer votre revenu annuel issu de la principale culture             | Valeur en FCFA du revenu de la culture principale                                                                                                                                      |         |
|                                                                           | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                                                   |         |
| 19. Estimer le revenu annuel issu de l'exploitation                       | Valeur en FCFA du revenu de l'exploitation                                                                                                                                             |         |
|                                                                           | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                                                   |         |
| 20. Revenu hors exploitation agricole                                     | Inscrire la réponse en fcfa                                                                                                                                                            |         |
| 21. Quelles sont vos principales sources de revenu en dehors des cultures | 1=Commerce, 2=Elevage, 3=Artisanat, 4=Transformation, 5=Salaire, 6=Autres (à préciser)                                                                                                 |         |

## 2. Accessibilité au crédit, conditions, évolution des montants demandés et obtenus ces cinq dernières années et contraintes liées à l'accès

### 2.1. Accessibilité au crédit

| Rubrique                                                                         | Modalité                                                                                                        | Réponse |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 22. Quels sont vos partenaires financiers ?                                      | 1=Parents, 2=Usuriers 3=ONG et Projet de crédit 4=Mutuelle ou Coopérative (IMF) 5=Banque, 96=autre (à préciser) |         |
| 23. Depuis quand collaborez-vous avec eux ?                                      |                                                                                                                 |         |
| 24. Existe-t-il dans votre village des institutions de microfinance ? (EXIMF)    | 1=Oui 0=Non                                                                                                     |         |
| 25. Si oui, citez celle(s) que vous connaissez existant dans le village (PEXIMF) |                                                                                                                 |         |

|                                                                                                                 |                            |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--|
| 26. Si non l'institution de microfinance la plus proche du village se situe à combien de kilomètres ? (DISTIMF) | Inscrire la distance en Km |  |
| 27. Comment s'appelle cette institution ? (NINST)                                                               |                            |  |
| 28. Avez-vous demandé un crédit ?                                                                               | 1=Oui 0=Non                |  |

## 2.2. Quelles sont les conditions d'accès au crédit ?

| Procédures/conditions | Existence<br>1=Oui<br>0=Non | Rang | Si oui expliquez ? |
|-----------------------|-----------------------------|------|--------------------|
| Ouverture de compte   |                             |      |                    |
| Dossier de crédit     |                             |      |                    |
| Solvabilité           |                             |      |                    |
| Frais de dossier      |                             |      |                    |
| Garantie matérielle   |                             |      |                    |
| Garantie financière   |                             |      |                    |
| Pièce d'état civil    |                             |      |                    |
| Moralité sociale      |                             |      |                    |
| Mouvement du compte   |                             |      |                    |
| Autres<br>.....       |                             |      |                    |

## 2.3. Evolution des montants demandés et obtenus ces cinq dernières années et contraintes y liées

| Rubrique                                                     | Modalité                                   | Réponse |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------|
| 29. Que pensez-vous de ces conditions d'accès au crédit ?    | 0= Contraignantes<br>1= Non contraignantes |         |
| 30. Quel est le montant (en Fcfa) demandé ces trois années ? | 2014                                       |         |
|                                                              | 2013                                       |         |
|                                                              | 2012                                       |         |
| 31. Quel est le montant reçu ces trois dernières années ?    | 2014                                       |         |
|                                                              | 2013                                       |         |
|                                                              | 2012                                       |         |
| 32. Quelle est la durée du dernier prêt ?                    | En mois                                    |         |

| <b>Rubrique</b>                                                                    | <b>Modalité</b>                                                                                                                                   | <b>Réponse</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 33. Avez-vous reçu exactement le montant de prêt demandé auprès de l'IMF           | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |                |
| 34. Sinon pourquoi ?                                                               |                                                                                                                                                   |                |
| 35. Le montant reçu a-t-il suffi pour satisfaire vos besoins dans l'exploitation ? | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |                |
| 36. Quel est le taux d'intérêt appliqué par l'IMF ?                                |                                                                                                                                                   |                |
| 37. Trouvez-vous que le taux d'intérêt est ?                                       | 1=Raisnable<br>2=Elevé                                                                                                                            |                |
| 38. Comment trouvez-vous le temps qui sépare la demande et l'octroi du crédit ?    | 1=Raisnable, 2=Court, 3=Trop long                                                                                                                 |                |
| 39. Quels sont les modalités de remboursement ?                                    |                                                                                                                                                   |                |
| 40. Remboursez-vous régulièrement vos crédits ?                                    | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |                |
| 41. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le remboursement des crédits ?        |                                                                                                                                                   |                |
| 42. Que pensez-vous du délai de remboursement des crédits ?                        | 1=Bon 0=Mauvais                                                                                                                                   |                |
| 43. Sinon, quels sont les problèmes que vous avez rencontrés ?                     | 1=Problème d'information, 2=Qualité de dossier, 3=Garantie, 4=Niveau du taux d'intérêt, 5=Délai de remboursement trop court, 96=Autres (préciser) |                |
| 44. Les formalités remplies pour obtenir le crédit sont                            | 1=Simple, 2=Complexes                                                                                                                             |                |
| 45. Avez-vous des problèmes pour vous déplacer vers l'IMF ?                        | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |                |
| 46. Avez-vous été obligé de donner des pots de vin ?                               | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |                |

## 2.4. Type de garanties possédées

| Type de capital     | Possession (1=Oui, 0=Non) | Nombre ou superficie possédés | Valeur unitaire à l'achat | Valeur actuelle du capital |
|---------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Tracteur            |                           |                               |                           |                            |
| Motoculteur         |                           |                               |                           |                            |
| Charrue             |                           |                               |                           |                            |
| Charette            |                           |                               |                           |                            |
| Bœufs de trait      |                           |                               |                           |                            |
| Bovins              |                           |                               |                           |                            |
| Caprins             |                           |                               |                           |                            |
| Ovins               |                           |                               |                           |                            |
| Bâtiment en dur     |                           |                               |                           |                            |
| Plantation          |                           |                               |                           |                            |
| Parcelle/carré      |                           |                               |                           |                            |
| Terrain/cultivable  |                           |                               |                           |                            |
| Véhicules           |                           |                               |                           |                            |
| Motos               |                           |                               |                           |                            |
| Autres (à préciser) |                           |                               |                           |                            |

47. En dehors du crédit quels sont vos autres revenus ?.....
48. Appartenez-vous à des groupes de solidarité ? Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\
49. Occupez-vous des postes de responsabilité dans le conseil de gestion des caisses de crédit ? Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\
50. Si oui quel poste ?  
.....
51. Disposez-vous de liens particuliers avec le gestionnaire de l'IMF ?  
Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\
52. Si oui quel type de lien ?
53. Disposez-vous d'un compte épargne au sein de l'IMF ? Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\
54. Si oui quel est votre dépôt mensuel ou annuel ? .....
55. Depuis combien de temps êtes-vous avec l'IMF ?.....
56. Remboursez-vous régulièrement vos crédits? Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\
57. Remboursez-vous à temps vos crédits ? Oui \\_\_\_\_\_\ Non \\_\_\_\_\_\

### 3. Autres stratégies d'obtention de crédits

58. La gestion efficace de l'exploitation influence-t-elle l'obtention de crédit ?

1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_\_/

59. Si non, pourquoi ? .....

.....

60. Si oui, comment ?

|                                                         | Rang    | Cochez  |
|---------------------------------------------------------|---------|---------|
| a. Epargne régulière/dépôt d'argent à la vente          | /_____/ | /_____/ |
| b. Choix du site (bas-fond, sol riche, etc.)            | /_____/ | /_____/ |
| c. Réduction ou augmentation des emblavures             | /_____/ | /_____/ |
| d. Redéfinition de la répartition spatiale des cultures | /_____/ | /_____/ |
| e. Choix des spéculations                               | /_____/ | /_____/ |
| f. Diversification agricole (intégration élevage)       | /_____/ | /_____/ |
| g. Transformation des produits agricoles .              | /_____/ | /_____/ |
| h. Stockage des produits agricoles                      | /_____/ | /_____/ |
| i. Fixation des prix de vente                           | /_____/ | /_____/ |
| j. Répartition de la production                         | /_____/ | /_____/ |
| k. Autres changements (à préciser)                      | /_____/ | /_____/ |

#### 4.1. Intégration sociale

61. L'intégration sociale est-elle l'une de vos stratégies pour l'obtention de crédits ?

1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_\_/

62. Si non, pourquoi ? .....

.....

63. Si oui, comment ? .....

.....

64. Quels sont les indicateurs

|                                                    | Rang    | Cochez  |
|----------------------------------------------------|---------|---------|
| a. éloignement familial/recours limité aux parents | /_____/ | /_____/ |
| b. solidarité collective/recours aux paires        | /_____/ | /_____/ |
| c. adhésion au groupement                          | /_____/ | /_____/ |
| d. médiation de tiers/approche relationnelle       | /_____/ | /_____/ |
| e. médiation confessionnelle                       | /_____/ | /_____/ |
| f. médiation professionnelle                       | /_____/ | /_____/ |
| g. autres formes d'intégration (à préciser)        | /_____/ | /_____/ |

#### 4.2. Fidélité institutionnelle

65. Pensez-vous que vous êtes fidèle à votre structure de financement ?

1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_\_/

66. Si non, pourquoi ? .....

.....

67. Si oui, comment ? .....

.....

68. Quels sont vos indicateurs

|                                             | Rang    | Cochez  |
|---------------------------------------------|---------|---------|
| h. changement systématique d'IMF            | /_____/ | /_____/ |
| i. recours simultané à plusieurs IMF        | /_____/ | /_____/ |
| j. détournement d'objet de crédit           | /_____/ | /_____/ |
| k. substitution de crédits                  | /_____/ | /_____/ |
| l. remboursement à temps du crédit          | /_____/ | /_____/ |
| m. respect des règles du jeu de l'IMF       | /_____/ | /_____/ |
| n. monogamie financière                     | /_____/ | /_____/ |
| o. autres formes d'intégration (à préciser) | /_____/ | /_____/ |

### Annexe 3. Questionnaire destiné aux bénéficiaires rationnés

#### 1. Généralités

| Rubrique                                                                                                       |                           | Modalité                                                                           | Réponse      |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| 1. Nom et prénom du bénéficiaire (NOMENQ)                                                                      |                           | Inscrire nom et prénom                                                             |              |              |
| 2. Age (AGEENQ)                                                                                                |                           | Inscrire l'âge en années                                                           |              |              |
| 3. Sexe (SEXENQ)                                                                                               |                           | 0=Féminin, 1=Masculin                                                              |              |              |
| 4. Age du CM (AGECM)                                                                                           |                           | Inscrire l'âge en années                                                           |              |              |
| 5. Sexe du CM (SEXECM)                                                                                         |                           | 0=Féminin, 1=Masculin                                                              |              |              |
| 6. Situation matrimoniale du CM (MARCM)                                                                        |                           | 1=Marié(e) monogame, 2=Marié(e) polygame, 3=Célibataire 4=Veuf/veuve, 5=Divorcé(e) |              |              |
| 7. Niveau d'instruction du bénéficiaire (NINST)                                                                | Education formelle (EDUC) | 1=Primaire 2=Secondaire 3=Supérieur (universitaire)                                |              |              |
|                                                                                                                | Alphabétisé (ALPHAB)      | 1=Oui 0=Non                                                                        |              |              |
|                                                                                                                |                           | Si oui, que pouvez-vous faire ? 1=Lire, 2=Ecrire, 3=Lire et écrire                 |              |              |
| 8. Nombre d'années d'expérience du bénéficiaire dans la production agricole (ANEXAN)                           |                           | Inscrire le nombre d'années                                                        |              |              |
| 9. Etranger ou natif de ce village ? (ORIGIN)                                                                  |                           | 1= natif de village, 0= migrant (résident)                                         |              |              |
| 10. Nombre de personnes dans le ménage y compris le chef de ménage (NPERCH)                                    |                           |                                                                                    | <b>Femme</b> | <b>Homme</b> |
|                                                                                                                |                           | 0-8 ans                                                                            |              |              |
|                                                                                                                |                           | 9-14 ans                                                                           |              |              |
|                                                                                                                |                           | 15-60 ans                                                                          |              |              |
| 11. Nombre de membres actifs du ménage travaillant en permanence avec vous y compris le chef de ménage (FTRAV) |                           | Plus de 60 ans                                                                     |              |              |
|                                                                                                                |                           | 9-14 ans                                                                           |              |              |
|                                                                                                                |                           | 15-60 ans                                                                          |              |              |
| 12. Appartenance à une mutuelle ou un groupement de solidarité financière (AGRP)                               |                           | 1= Oui 0=Non                                                                       |              |              |
| 13. Activité principale (ACTIP)                                                                                |                           | 1=Production végétale, 2=Production animale, 3=Transformation de produits          |              |              |



| Rubrique                                                                  | Modalité                                                                                                                                                                                 | Réponse |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                                                                           | agricoles, 4=Artisanat, 5=Petit commerce, 96=Autres (préciser)                                                                                                                           |         |
| 14. Quelle est votre culture principale en termes de superficie ? (CUVP)  | 1=Maïs, 2= Sorgho, 3= Manioc, 4=Niébé, 5=Igname, 6=Riz, 7=Arachide, 8=Mil, 9=Piment/Tomate, 10=Voandzou, 11=Patate douce, 12=Soja, 13=Coton, 14=Ananas, 15=Anacarde. 96=Autre à préciser |         |
| 15. Superficie disponible                                                 | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                                |         |
| 16. Superficie exploitée pour toutes les cultures                         | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                                |         |
| 17. Superficie emblavée pour la principale culture                        | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                                |         |
| 18. Estimer votre revenu annuel issu de la principale culture             | Valeur en FCFA du revenu de la culture principale                                                                                                                                        |         |
|                                                                           | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                                                     |         |
| 19. Estimer le revenu annuel issu de l'exploitation                       | Valeur en FCFA du revenu de l'exploitation                                                                                                                                               |         |
|                                                                           | Part sur 10 dans votre revenu annuel                                                                                                                                                     |         |
| 20. Revenu hors exploitation agricole                                     | Inscrire la réponse en ha                                                                                                                                                                |         |
| 21. Quelles sont vos principales sources de revenu en dehors des cultures | 1=Commerce, 2=Elevage, 3=Artisanat, 4=Transformation, 5=Salaire, 6=Autres (à préciser)                                                                                                   |         |

## 2. Accessibilité au crédit, conditions, évolution des montants demandés et obtenus ces cinq dernières années et contraintes liées à l'accès

### 3.1. Accessibilité au crédit

| Rubrique                                                                      | Modalité                                                                                                          | Réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 22. Quels sont vos partenaires financiers ?                                   | 1=Parents, 2=Usuriers 3=ONG et Projet de crédit, 4=Mutuelle ou Coopérative (IMF), 5=Banque, 96=Autre (à préciser) |         |
| 23. Depuis quand collaborez-vous avec eux ?                                   |                                                                                                                   |         |
| 24. Existe-t-il dans votre village des institutions de microfinance ? (EXIMF) | 1=Oui 0=Non                                                                                                       |         |
| 25. Si oui, citez celle(s) que vous connaissez existant                       |                                                                                                                   |         |

|                                                                                                                 |                            |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--|
| dans le village (PEXIMF)                                                                                        |                            |  |
| 26. Si non l'institution de microfinance la plus proche du village se situe à combien de kilomètres ? (DISTIMF) | Inscrire la distance en Km |  |
| 27. Comment s'appelle cette institution ? (NINST)                                                               |                            |  |
| 28. Avez-vous demandé un crédit ?                                                                               | 1=Oui 0=Non                |  |
| 29. Si non, pourquoi ?                                                                                          |                            |  |

### 3.2. Quelles sont les conditions d'accès au crédit ?

| Procédures/conditions | Existence<br>1=Oui<br>0=Non | Rang | Si oui expliquez ? |
|-----------------------|-----------------------------|------|--------------------|
| Ouverture de compte   |                             |      |                    |
| Dossier de crédit     |                             |      |                    |
| Solvabilité           |                             |      |                    |
| Frais de dossier      |                             |      |                    |
| Garantie matérielle   |                             |      |                    |
| Garantie financière   |                             |      |                    |
| Pièce d'état civil    |                             |      |                    |
| Moralité sociale      |                             |      |                    |
| Mouvement du compte   |                             |      |                    |
| Autres<br>.....       |                             |      |                    |

### 3.3. Evolution des montants demandés et obtenus ces trois dernières années et contraintes y liées

| Rubrique                                                     | Modalité                                   | Réponse |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------|
| 30. Que pensez-vous de ces conditions d'accès au crédit :    | 0= Contraignantes<br>1= Non contraignantes |         |
| 31. Quel est le montant (en Fcfa) demandé ces trois années ? | 2014                                       |         |
|                                                              | 2013                                       |         |
|                                                              | 2012                                       |         |
| 32. Quel est le montant reçu ces trois dernières années ?    | 2014                                       |         |
|                                                              | 2013                                       |         |
|                                                              | 2012                                       |         |
| 33. Quelle est la durée du                                   | En mois                                    |         |

| Rubrique                                                                           | Modalité                                                                                                                                          | Réponse |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| dernier prêt ?                                                                     |                                                                                                                                                   |         |
| 34. Avez-vous reçu exactement le montant de prêt demandé auprès de l'IMF           | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |         |
| 35. Si non pourquoi ?                                                              |                                                                                                                                                   |         |
| 36. Le montant reçu a-t-il suffi pour satisfaire vos besoins dans l'exploitation ? | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |         |
| 37. Quel est le taux d'intérêt appliqué par l'IMF ?                                |                                                                                                                                                   |         |
| 38. Trouvez-vous que le taux d'intérêt est ?                                       | 1=Raisnable<br>2=Elevé                                                                                                                            |         |
| 39. Comment trouvez-vous le temps qui sépare la demande et l'octroi du crédit ?    | 1=Raisnable, 2=Court, 3=trop long                                                                                                                 |         |
| 40. Quels sont les modalités de remboursement ?                                    |                                                                                                                                                   |         |
| 41. Remboursez-vous régulièrement vos crédits ?                                    | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |         |
| 42. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le remboursement des crédits ?        |                                                                                                                                                   |         |
| 43. Que pensez-vous du délai de remboursement des crédits ?                        | 1=Bon 0=Mauvais                                                                                                                                   |         |
| 44. Sinon, quels sont les problèmes que vous avez rencontrés                       | 1=Problème d'information, 2=Qualité de dossier, 3=Garantie, 4=Niveau du taux d'intérêt, 5=Délai de remboursement trop court, 96=Autres (préciser) |         |
| 45. Les formalités remplies pour obtenir le crédit sont                            | 1=Simple, 2=Complexes                                                                                                                             |         |
| 46. Avez-vous des problèmes pour vous déplacer vers l'IMF ?                        | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |         |
| 47. Avez-vous été obligé de donner des pots de vin ?                               | 1=Oui 0=Non                                                                                                                                       |         |

### 3. Effets du déficit/rationnement du crédit sur la gestion de l'exploitation

48. Qu'avez-vous fait du (des) crédit(s) obtenu(s) ?

|                                          | Rang   | Cochez |
|------------------------------------------|--------|--------|
| a. accès aux intrants agricoles          | /____/ | /____/ |
| b. achat de la main-d'œuvre              | /____/ | /____/ |
| c. achat de terres cultivables           | /____/ | /____/ |
| d. accroissement des équipements         | /____/ | /____/ |
| e. renouvellement des stocks             | /____/ | /____/ |
| f. création nouvelle activité            | /____/ | /____/ |
| g. dépenses courantes                    | /____/ | /____/ |
| h. achat parcelle et construction maison | /____/ | /____/ |

49. Est-ce que le fait que le montant demandé soit diminué a eu un effet sur votre achat d'intrants ? 1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_/

50. Si oui comment avez-vous procédé pour acheter votre engrais ? .....

51. La quantité d'engrais initialement utilisée (prévision dans la demande de crédit) ?.....

52. La quantité utilisée après rationnement du crédit ?.....

53. Si oui comment avez-vous procédé pour acheter vos semences ? .....

54. Type et quantité de semence initialement utilisée ?.....

55. Type et quantité de semence utilisée après le rationnement ?.....

56. Si oui comment avez-vous procédé pour acheter vos pesticides ?.....

57. Type et quantité de pesticides utilisés initialement ? .....

58. Type et quantité de pesticides utilisés après le rationnement ? .....

59. Utilisez-vous de la main-d'œuvre salariée ? 1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_/

60. Si oui comment avez-vous fait après le rationnement de votre prêt demandé ?

|                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
| i. Diminution de la quantité de main-d'œuvre salariée              | /____/ |
| j. Recours à la main-d'œuvre d'entraide                            | /____/ |
| k. Augmentation du temps de travail avec la main-d'œuvre familiale | /____/ |
| l. Réduction ou abandon de la superficie emblavée                  | /____/ |
| m. Autres (préciser)                                               | /____/ |

61. Superficie moyenne emblavée habituellement ?.....

62. Superficie moyenne emblavée après le rationnement ?.....

63. Utilisez-vous la traction animale ? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/
64. Quelles sont les conséquences du rationnement de crédit sur l'utilisation de la traction animale ? .....
65. Utilisez-vous des équipements motorisés tels que les tracteurs et autres ? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/
66. Effets de la diminution des ressources demandées sur l'utilisation des tracteurs ? .....
67. Résultat du (des) crédit (s) obtenu (s) sur le revenu
- augmentation du revenu.....
  - baisse du revenu.....
68. Revenu annuel moyen avant l'obtention du crédit.....
69. Revenu annuel moyen après l'obtention du crédit.....
70. Si baisse des revenus, pourquoi ?
- activité non rentable.....
  - utilisation du crédit à des dépenses courantes.....
  - difficultés diverses (préciser).....
71. Est-ce que vous avez en ce moment un autre crédit d'une autre IMF de crédit ? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/
72. Si oui, quel est le nom de cette autre IMF ? .....
73. Au total, de combien d'IMF de crédit êtes-vous client(e)? .....
74. A part le crédit, l'IMF vous proposait-elle d'autres services ? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/-  
Lesquels? .....
75. Avez-vous déjà pris un crédit d'un usurier? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/

#### 4. Autres pratiques stratégiques en lien avec le rationnement

##### 4.3. Gestion de l'exploitation

76. Le rationnement du crédit a-t-il influencé la gestion de votre exploitation ? 1=Oui, 0=Non / \_\_\_\_/
77. Si non, pourquoi ? .....
78. Si oui, comment ?
- |                                                         | Rang    | Cochez  |
|---------------------------------------------------------|---------|---------|
| a. choix du site (bas-fond, sol riche, etc.)            | / ____/ | / ____/ |
| b. réduction ou augmentation des emblavures             | / ____/ | / ____/ |
| c. redéfinition de la répartition spatiale des cultures | / ____/ | / ____/ |
| d. choix des spéculations                               | / ____/ | / ____/ |
| e. diversification agricole (intégration élevage)       | / ____/ | / ____/ |
| f. transformation des produits agricoles                | / ____/ | / ____/ |
| g. stockage des produits agricoles                      | / ____/ | / ____/ |
| h. fixation des prix de vente                           | / ____/ | / ____/ |

- |                                        |        |        |
|----------------------------------------|--------|--------|
| i. répartition de la production        | /____/ | /____/ |
| j. rationnement alimentaire            | /____/ | /____/ |
| k. prêt de grains/alimentaire          | /____/ | /____/ |
| l. changement alimentaire              | /____/ | /____/ |
| m. vente précoce des animaux/géniteurs | /____/ | /____/ |
| n. vente de biens                      | /____/ | /____/ |
| o. migration                           | /____/ | /____/ |
| p. salariat agricole                   | /____/ | /____/ |
| q. autres changements (à préciser)     | /____/ | /____/ |

#### 4.4. Intégration sociale

79. Le rationnement du crédit vous a-t-il conduit à une intégration sociale ?

1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_/

80. Si non, pourquoi ? .....

.....

81. Si oui, comment ?

- |                                                | Rang   | Cochez |
|------------------------------------------------|--------|--------|
| a. réintégration familiale/recours aux parents | /____/ | /____/ |
| b. solidarité collective/recours aux pairs     | /____/ | /____/ |
| c. adhésion au groupement                      | /____/ | /____/ |
| d. sollicitation de tiers                      | /____/ | /____/ |
| e. médiation confessionnelle                   | /____/ | /____/ |
| f. médiation professionnelle                   | /____/ | /____/ |
| g. autres formes d'intégration (à préciser)    | /____/ | /____/ |

#### 4.5. Prostitution institutionnelle

82. Le rationnement du crédit vous a-t-il contraint à recourir à d'autres financements ?

1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_/

83. Si non, pourquoi ? .....

.....

84. Si oui, comment ?

- |                                             | Rang   | Cochez |
|---------------------------------------------|--------|--------|
| a. changement systématique d'IMF            | /____/ | /____/ |
| b. recours simultané à plusieurs IMF        | /____/ | /____/ |
| c. détournement d'objet de crédit           | /____/ | /____/ |
| d. substitution de crédits                  | /____/ | /____/ |
| e. autres formes d'intégration (à préciser) | /____/ | /____/ |

### Annexe 4 : Guide d'entretien destiné aux institutions de microfinance

## 1. Identification de la structure

| Rubriques                                     | Modalités                                                                                |                     |      |      |      | Inscrire la réponse |  |  |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------|------|------|---------------------|--|--|
| 1. Nom de la structure                        | Inscrire le nom                                                                          |                     |      |      |      |                     |  |  |
| 2. Nature de la structure                     | 1= Projet, 2= ONG, 3=Caisse, 4=Caisse villageoise, 5=ASF, 6=Banque, 7=Autre (à préciser) |                     |      |      |      |                     |  |  |
| 3. Zone de couverture                         | 1=Sud, 2=Centre, 3=Nord, 4=National, 5=Régional                                          |                     |      |      |      |                     |  |  |
| 4. Produits financiers offerts (1=Oui, 0=Non) | EPARGNE                                                                                  | Dépôt à vue         |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Dépôt à terme       |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Autres (à préciser) |      |      |      |                     |  |  |
|                                               | CREDIT                                                                                   | Vivriers            |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Rentre              |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Plantation          |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Commerce            |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Transformation      |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Artisanat           |      |      |      |                     |  |  |
|                                               |                                                                                          | Autres (à préciser) |      |      |      |                     |  |  |
| 5. Portefeuille des crédits                   | Eléments                                                                                 | 2014                | 2013 | 2012 | 2011 | 2010                |  |  |
|                                               | Octroi de crédit (1=Oui, 0=Non)                                                          |                     |      |      |      |                     |  |  |
|                                               | Plafond minimum                                                                          |                     |      |      |      |                     |  |  |
|                                               | % des bénéficiaires                                                                      |                     |      |      |      |                     |  |  |
|                                               | Plafond maximum                                                                          |                     |      |      |      |                     |  |  |
|                                               | % des bénéficiaires                                                                      |                     |      |      |      |                     |  |  |

6. Parlez-nous des motifs de plafonnement des crédits et de différenciation de la clientèle ?

Plafonnement \_\_\_\_\_

Catégorisation de la clientèle \_\_\_\_\_

7. Votre plafonnement relève-t-il d'un rationnement du crédit en faveur ou en défaveur des uns ou des autres ? **1=Oui, 0=Non** / \_\_\_\_/

Expliquez votre réponse \_\_\_\_\_

## 2. Conditions d'octroi des crédits agricoles

| Procédures/conditions | Existence<br>1=Oui<br>0=Non | Rang | Si oui donnez en des précisions ? |
|-----------------------|-----------------------------|------|-----------------------------------|
| Dossier de crédit     |                             |      |                                   |
| Ouverture de compte   |                             |      |                                   |
| Solvabilité           |                             |      |                                   |
| Frais de dossier      |                             |      |                                   |
| Garantie matérielle   |                             |      |                                   |
| Garantie financière   |                             |      |                                   |
| Pièce d'état civil    |                             |      |                                   |
| Moralité sociale      |                             |      |                                   |
| Autres<br>.....       |                             |      |                                   |

8. Comment fixez ou jugez-vous du seuil de crédit à octroyer à un demandeur ? \_\_\_\_\_

### 3. Utilisation et remboursement du crédit

| Rubriques                                                                                     | Modalités                                  |                | Inscrire la réponse |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|---------------------|------|
| 9. Rencontrez-vous des cas d'impayés ?                                                        | Producteurs de vivriers                    | 1=Oui<br>0=Non |                     |      |
|                                                                                               | Autres producteurs                         | 1=Oui<br>0=Non |                     |      |
| 10. Quel est le pourcentage des mauvais payeurs ?                                             | Pour les cultures vivrières                |                |                     |      |
|                                                                                               | Pour autres cultures                       |                |                     |      |
| 11. Quelles sont selon vous les raisons du mauvais remboursement des crédits ? (Hiérarchiser) | Raisons                                    |                | 1=Oui,<br>0=Non     | Rang |
|                                                                                               | Faible rentabilité des activités financées |                |                     |      |
|                                                                                               | Mauvaise gestion du crédit reçu            |                |                     |      |
|                                                                                               | Inadéquation du crédit                     |                |                     |      |
|                                                                                               | Taux d'intérêt élevé                       |                |                     |      |
|                                                                                               | Détournement d'objet                       |                |                     |      |
| 12. Quelles sont les mesures prises à l'encontre des défaillants ?                            | Autre (à préciser)                         |                |                     |      |
|                                                                                               | 1.....                                     |                |                     |      |
|                                                                                               | 2.....                                     |                |                     |      |
|                                                                                               | 3.....                                     |                |                     |      |

### 4. Facteurs de rationnement des crédits



| <b>Facteurs/conditions</b>                               | <b>Existence<br/>1=Oui<br/>0=Non</b> | <b>Rang</b> | <b>Si oui donnez-en des<br/>précisions ?</b> |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|----------------------------------------------|
| Forte demande (nombre élevé des demandeurs)              |                                      |             |                                              |
| Economique                                               |                                      |             |                                              |
| Portefeuille disponible                                  |                                      |             |                                              |
| Effets politiques                                        |                                      |             |                                              |
| Degré de solvabilité des bénéficiaires                   |                                      |             |                                              |
| Socio-culturel                                           |                                      |             |                                              |
| Institutionnel (relation entre les acteurs, partenariat) |                                      |             |                                              |
| Présence d'autres IMF                                    |                                      |             |                                              |
| Injonctions des OPA                                      |                                      |             |                                              |
| Autres<br>.....                                          |                                      |             |                                              |

13. Etes-vous obligé à un moment donné de redéfinir une nouvelle politique de financement orientée vers les producteurs agricoles ? 1=Oui, 0=Non /\_\_\_\_\_/

14. Si non, pourquoi ?

a. ....

b. ....

c. ....

15. Si oui, pourquoi, êtes-vous obligés de redéfinir votre politique de financement de la production agricole ?

a. ....

b. ....

c.

16. Si oui, quelles sont ces politiques ?

a. ....

b. ....

c..

## **Annexe 5. Description des variables incluses dans le modèle logit**

| <i>Variables</i> | <i>Libellés</i>                                   |
|------------------|---------------------------------------------------|
| <i>GENRE</i>     | Sexe                                              |
| <i>MATRI</i>     | Situation matrimoniale                            |
| <i>AGE</i>       | Age                                               |
| <i>AGE2</i>      | Age au carré                                      |
| <i>TAILL</i>     | Taille du ménage                                  |
| <i>CULTR</i>     | Production des cultures de rente                  |
| <i>GRPMT</i>     | Appartenance à un groupement                      |
| <i>EDUC</i>      | Education formelle                                |
| <i>IMF</i>       | Existence d'une IMF dans l'environnement immédiat |
| <i>FORM</i>      | Formation par une IMF                             |
| <i>REVEN</i>     | Revenu                                            |
| <i>GARAN</i>     | Existence de garanties                            |
| <i>SUP</i>       | Superficie disponible                             |
| <i>RDEP</i>      | Ratio de dépendance                               |

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2011*

#### **Annexe 6. Test d'ajustement de Hosmer-Leshmshow du modèle logit**

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| <i>Number of observations</i>       | 459    |
| <i>Number of covariate patterns</i> | 459    |
| <i>Pearson chi2(447)</i>            | 447.14 |
| <i>Prob &gt; chi2</i>               | 0.4890 |

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2011*

## Annexe 7. Récapitulatif des produits consommés par les exploitations agricoles par zone

| <i>Type d'aliments</i>                     | <i>Sud</i>  | <i>Centre</i> | <i>Nord</i> | <i>Ensemble échantillon</i> |
|--------------------------------------------|-------------|---------------|-------------|-----------------------------|
| Céréales                                   | 100,00%     | 100,00%       | 100,00%     | 100,00%                     |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>6,24</i> | <i>6,21</i>   | <i>6,01</i> | <i>6,14</i>                 |
| Légumes et tubercules riches en Vitamine A | 23,60%      | 28,10%        | 32,40%      | 28,00%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>0,75</i> | <i>0,89</i>   | <i>0,86</i> | <i>0,82</i>                 |
| Autres racines et tubercules               | 89,00%      | 86,50%        | 92,60%      | 89,90%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>3,95</i> | <i>3,71</i>   | <i>4,16</i> | <i>3,99</i>                 |
| Légumes feuilles                           | 57,10%      | 58,30%        | 68,60%      | 61,90%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>1,75</i> | <i>2,15</i>   | <i>2,34</i> | <i>2,06</i>                 |
| Autres légumes                             | 95,80%      | 95,80%        | 95,70%      | 95,80%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>4,80</i> | <i>4,91</i>   | <i>5,03</i> | <i>4,91</i>                 |
| Fruits riches en vitamine A                | 88,40%      | 90,60%        | 90,40%      | 89,70%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>3,69</i> | <i>3,85</i>   | <i>3,89</i> | <i>3,80</i>                 |
| Autres fruits                              | 45,80%      | 34,40%        | 57,40%      | 48,10%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>1,28</i> | <i>1,30</i>   | <i>1,67</i> | <i>1,44</i>                 |
| Abats                                      | 16,30%      | 30,20%        | 17,00%      | 19,40%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>0,50</i> | <i>1,07</i>   | <i>0,69</i> | <i>0,68</i>                 |
| Autres viandes et volailles                | 68,40%      | 71,90%        | 67,00%      | 68,60%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>1,91</i> | <i>2,35</i>   | <i>2,32</i> | <i>2,15</i>                 |
| Œufs                                       | 43,90%      | 45,80%        | 43,10%      | 43,90%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>1,10</i> | <i>1,47</i>   | <i>1,51</i> | <i>1,31</i>                 |
| Poissons et fruits de mer                  | 86,20%      | 86,50%        | 87,80%      | 86,90%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>4,50</i> | <i>3,98</i>   | <i>4,49</i> | <i>4,39</i>                 |
| Protéagineux, oléagineux, graines          | 81,50%      | 80,20%        | 81,40%      | 81,20%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>     | <i>2,41</i> | <i>2,75</i>   | <i>2,90</i> | <i>2,67</i>                 |
| Lait et produits laitiers                  | 39,70%      | 56,20%        | 46,80%      | 45,90%                      |

| <i>Type d'aliments</i>                      | <i>Sud</i>  | <i>Centre</i> | <i>Nord</i> | <i>Ensemble échantillon</i> |
|---------------------------------------------|-------------|---------------|-------------|-----------------------------|
| <i>Nombre de jours de consommation</i>      | <i>1,40</i> | <i>1,79</i>   | <i>2,01</i> | <i>1,68</i>                 |
| Huiles et graisses                          | 75,50%      | 81,20%        | 73,40%      | 75,80%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>      | <i>3,49</i> | <i>4,18</i>   | <i>4,50</i> | <i>3,99</i>                 |
| Huile de palme rouge                        | 77,10%      | 61,50%        | 73,40%      | 72,50%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>      | <i>4,39</i> | <i>3,62</i>   | <i>4,06</i> | <i>4,11</i>                 |
| Sucres et produits sucrés                   | 85,70%      | 84,40%        | 77,10%      | 82,00%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>      | <i>3,05</i> | <i>3,10</i>   | <i>2,90</i> | <i>3,00</i>                 |
| Condiments, caféine et boissons alcoolisées | 80,30%      | 71,90%        | 86,70%      | 81,10%                      |
| <i>Nombre de jours de consommation</i>      | <i>4,98</i> | <i>4,32</i>   | <i>5,41</i> | <i>5,01</i>                 |

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2011*

**ANNEXE 8. APPRECIATION DES CONDITIONS D'ACCES AU CREDIT PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

| <i>Conditions</i>                                                    |                   | <i>Sud</i> | <i>Centre</i> | <i>Nord</i> | <i>Ensemble</i> |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|---------------|-------------|-----------------|
| Pratique d'une activité                                              | Contraignante     | 3%         | 11%           | 2%          | 4%              |
|                                                                      | Peu contraignante | 2%         |               | 16%         | 8%              |
|                                                                      | Pas contraignante | 95%        | 89%           | 82%         | 88%             |
| Appartenance à une OP                                                | Contraignante     | 6%         | 21%           | 8%          | 10%             |
|                                                                      | Peu contraignante | 11%        | 19%           | 29%         | 20%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 83%        | 60%           | 63%         | 70%             |
| Disposer de garanties                                                | Contraignante     | 42%        | 52%           | 33%         | 40%             |
|                                                                      | Peu contraignante | 19%        | 14%           | 24%         | 21%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 39%        | 34%           | 42%         | 39%             |
| Disposer de pièces d'acte civil                                      | Contraignante     | 23%        | 46%           | 25%         | 28%             |
|                                                                      | Peu contraignante | 35%        | 20%           | 37%         | 33%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 42%        | 34%           | 39%         | 39%             |
| Avoir assisté à la séance d'information des animateurs sur le crédit | Contraignante     | 23%        | 13%           | 9%          | 14%             |
|                                                                      | Peu contraignante | 28%        | 16%           | 23%         | 23%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 49%        | 71%           | 69%         | 63%             |
| Avoir reçu une éducation formelle                                    | Contraignante     | 33%        | 58%           | 45%         | 45%             |
|                                                                      | Peu contraignante | 22%        | 17%           | 13%         | 16%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 44%        | 25%           | 42%         | 40%             |
| Etre natif du village                                                | Contraignante     | 6%         | 8%            | 10%         | 8%              |
|                                                                      | Peu contraignante | 12%        | 6%            | 9%          | 9%              |
|                                                                      | Pas contraignante | 83%        | 86%           | 82%         | 83%             |
| Avoir une bonne relation avec les sages du milieu                    | Contraignante     | 6%         |               | 12%         | 8%              |
|                                                                      | Peu contraignante | 22%        | 15%           | 13%         | 17%             |
|                                                                      | Pas contraignante | 72%        | 85%           | 75%         | 76%             |

| <i>Conditions</i>             |                   | <i>Sud</i> | <i>Centre</i> | <i>Nord</i> | <i>Ensemble</i> |
|-------------------------------|-------------------|------------|---------------|-------------|-----------------|
| Montant de prêt demandé       | Contraignante     | 13%        | 18%           | 17%         | 16%             |
|                               | Peu contraignante | 44%        | 34%           | 43%         | 42%             |
|                               | Pas contraignante | 43%        | 48%           | 41%         | 43%             |
| Payement des frais de dossier | Contraignante     | 21%        | 40%           | 28%         | 28%             |
|                               | Peu contraignante | 41%        | 23%           | 35%         | 35%             |
|                               | Pas contraignante | 38%        | 37%           | 37%         | 37%             |
| Taux d'intérêt                | Contraignante     | 21%        | 31%           | 33%         | 27%             |
|                               | Peu contraignante | 35%        | 26%           | 21%         | 28%             |
|                               | Pas contraignante | 44%        | 43%           | 47%         | 45%             |
| Période de déblocage          | Contraignante     | 26%        | 27%           | 26%         | 26%             |
|                               | Peu contraignante | 51%        | 39%           | 44%         | 46%             |
|                               | Pas contraignante | 24%        | 34%           | 30%         | 28%             |
| Durée du crédit               | Contraignante     | 20%        | 31%           | 24%         | 24%             |
|                               | Peu contraignante | 45%        | 38%           | 41%         | 42%             |
|                               | Pas contraignante | 35%        | 32%           | 35%         | 34%             |

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2011*

## Annexe 9. Matrice de multicollinéarité

|                                                   | Sexe  | Situation matrimoniale | Age   | Age au carré | Taille du ménage | Production de culture de rente | Appartenance à un groupement | Education formelle | Alphabétisation | Existence d'une IMF dans l'environnement immédiat | Formation par une IMF | Nombre d'années d'expérience | Superficie disponible | Revenu de la principale culture | Existence de garanties | Superficie disponible | Ratio de dépendance |
|---------------------------------------------------|-------|------------------------|-------|--------------|------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|
| Sexe                                              | 1,00  |                        |       |              |                  |                                |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Situation matrimoniale                            | 0,34  | 1,00                   |       |              |                  |                                |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Age                                               | 0,02  | 0,04                   | 1,00  |              |                  |                                |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Age au carré                                      | 0,03  | 0,03                   | 0,98  | 1,00         |                  |                                |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Taille du ménage                                  | 0,05  | 0,07                   | 0,23  | 0,23         | 1,00             |                                |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Production de culture de rente                    | 0,13  | 0,11                   | -0,10 | -0,10        | -0,03            | 1,00                           |                              |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Appartenance à un groupement                      | 0,06  | -0,05                  | -0,07 | -0,07        | -0,09            | -0,04                          | 1,00                         |                    |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Education formelle                                | 0,21  | 0,12                   | -0,15 | -0,14        | -0,06            | 0,01                           | 0,02                         | 1,00               |                 |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Alphabétisation                                   | 0,07  | 0,02                   | -0,10 | -0,10        | -0,08            | -0,01                          | 0,11                         | 0,32               | 1,00            |                                                   |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Existence d'une IMF dans l'environnement immédiat | 0,09  | 0,02                   | -0,01 | 0,00         | 0,05             | 0,08                           | 0,22                         | 0,07               | 0,04            | 1,00                                              |                       |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Formation par une IMF                             | -0,11 | -0,01                  | 0,05  | 0,04         | 0,03             | -0,08                          | -0,01                        | 0,06               | 0,01            | -0,17                                             | 1,00                  |                              |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Nombre d'années d'expérience                      | 0,01  | 0,02                   | 0,69  | 0,69         | 0,20             | -0,05                          | -0,13                        | -0,16              | -0,08           | -0,07                                             | 0,10                  | 1,00                         |                       |                                 |                        |                       |                     |
| Superficie disponible                             | 0,15  | 0,08                   | 0,13  | 0,14         | 0,18             | -0,03                          | 0,09                         | 0,05               | -0,06           | 0,20                                              | 0,10                  | 0,09                         | 1,00                  |                                 |                        |                       |                     |
| Revenu de la principale culture                   | 0,06  | 0,03                   | 0,15  | 0,18         | 0,12             | 0,03                           | 0,07                         | -0,01              | -0,07           | 0,10                                              | 0,10                  | 0,10                         | 0,48                  | 1,00                            |                        |                       |                     |
| Existence de garanties                            | -0,05 | 0,03                   | 0,17  | 0,14         | 0,03             | 0,05                           | -0,02                        | -0,07              | -0,07           | 0,05                                              | -0,07                 | -0,07                        | 0,05                  | 0,03                            | 1,00                   |                       |                     |
| Superficie disponible                             | 0,15  | 0,08                   | 0,13  | 0,14         | 0,18             | -0,03                          | 0,08                         | 0,05               | 0,19            | 0,09                                              | 0,05                  | 0,19                         | 0,09                  | 0,47                            | 0,02                   | 1,00                  |                     |
| Ratio de dépendance                               | 0,05  | -0,05                  | 0,07  | 0,07         | -0,19            | -0,05                          | 0,20                         | 0,02               | 0,15            | -0,11                                             | 0,02                  | 0,15                         | -0,11                 | 0,05                            | 0,47                   | 0,06                  | 1,00                |

*Source : Auteur à partir des données d'enquête 2011*